

UN PROGRAMME

SOCIAL

C'EST VRAIMENT

PHÉNOMÉNAL

**PROGRAMME DU PTB
ÉLECTIONS FÉDÉRALES
ET RÉGIONALES 2019**



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
I. EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE	5
1. Un emploi stable avec un salaire décent.....	5
2. Un travail faisable.....	11
3. La solidarité, c'est bon pour la santé.....	17
4. La pension est un droit.....	25
5. Ne laisser aucune chance à la pauvreté.....	33
6. Protection sociale.....	41
II. LA RÉVOLUTION CLIMATIQUE SOCIALE	47
7. Un plan pour la révolution climatique	47
8. Une Belgique raccordée au courant vert.....	53
9. L'industrie comme atout pour le climat.....	60
10. Un aménagement intelligent du territoire.....	65
11. Une mobilité fluide et durable.....	71
12. Droit à l'eau, un droit qui coule de source	80
13. Une agriculture paysanne et responsable	86
14. Bien-être animal : les animaux ne sont pas des objets.....	92
III. INVESTISSEMENTS SOCIAUX	97
15. Un enseignement qui fait briller tout le monde.....	97
16. Réaliser le droit au logement pour tous	104
17. Prendre soin de l'humain, du berceau aux vieux jours.....	110
18. Une politique du handicap inclusive	115
19. Une culture populaire, participative et diverse	120
IV. LE REDGREEN DEAL	127
20. Une banque publique 4.0 et une banque d'investissement pour le climat	130
21. Recherche scientifique publique	135
22. Démocratiser la digitalisation	140
23. Une véritable politique en faveur des indépendants et des petites entreprises.....	146
24. Fiscalité équitable	153
V. DÉMOCRATIE	163
25. Abolir les privilèges de la caste politique.....	163
26. Participer aux décisions de la société de demain	170
27. Des syndicats forts sont un pilier de la démocratie	174
28. Investir dans les jeunes.....	178
29. Un pays de diversité, sans racisme, où tout le monde compte.....	183
30. Pour l'égalité complète entre les femmes et les hommes	189
31. Une société arc-en-ciel et sans discriminations pour les LGBT+.....	195
32. Combattre les addictions et réglementer le cannabis.....	200
33. Défendre l'unité d'une nouvelle Belgique	205
34. Assurer la sécurité des citoyens	209
35. Pour une justice accessible, proche des gens et pour les gens.....	215
VI. PAIX ET SOLIDARITÉ ENTRE LES PEUPLES	221
36. Une Europe des gens, pas de l'argent	221
37. Inverser la politique du commerce extérieur	228
38. Une politique de paix active	233
39. Réfugiés : s'attaquer aux causes qui poussent les gens à fuir.....	238
40. Solidarité internationale.....	244



NOUS PRÉSENTONS UN PLAN POUR LE CHANGEMENT POUR UN CHANGEMENT SOCIAL VRAIMENT PHÉNOMÉNAL

Parfois. Les choses ne bougent pas. Ou avancent à un rythme d'escargot. Parfois il y a des accélérations. Et tout se précipite.

2019 marque une de ces accélérations. Une vague qui monte, portée par les écoliers et les étudiants, la génération climat. Inattendue, ou pas. En tout cas rafraîchissante.

Une vague grossie par les gilets jaunes, les travailleurs et les petits indépendants. Amplifiée par les actions sociales des syndicats. Pour plus de pouvoir d'achat. Pour des pensions dignes. Pour des impôts équitables.

Une vague qui appelle à l'action des femmes le 8 mars. À travail égal, salaire égal.

Beaucoup de gens font entendre leur voix. D'autres sont moins visibles, mais pas moins combatifs. Une chose est sûre : la colère gronde au cœur de la société.

Il est temps que les choses changent. Qu'elles changent pour de bon. Qu'elles changent justement. Et qu'elles changent écologiquement. Il est temps que les riches puissants soient appelés à rendre des comptes. Il est temps que les gens puissent à nouveau avancer.

Nous présentons un plan pour le changement. Ambitieux. Construit. Audacieux. Social. Un plan pour le changement social vraiment phénoménal.

Le changement social vraiment phénoménal, ce sont des impôts équitables. C'est la fin des cadeaux fiscaux pour les multinationales. Ce sont les épaules les plus fortes qui portent les charges les plus lourdes, et la TVA sur l'énergie qui repasse de 21 % à 6 %.

Le changement social vraiment phénoménal, c'est la priorité à la lutte contre la pauvreté. C'est augmenter les pensions à un minimum de 1 500 euros net, supprimer les suppléments d'honoraires dans les hôpitaux et réaliser à travail égal, salaire égal.

Le changement social vraiment phénoménal, c'est imposer des normes contraignantes aux grands pollueurs. C'est investir dans des transports publics meilleurs et gratuits, et établir un plan pour l'isolation de tous les logements — avec le tiers payant —, qui bénéficie à chacun.

Une fiscalité juste, le progrès social et les investissements climatiques sont les trois piliers centraux de notre RedGreen Deal, notre plan rouge-vert. Car, soyons honnêtes : vouloir être ambitieux et social, c'est investir pour de bon. Pas des petites miettes comme nous l'avons vu jusqu'ici.

La vieille façon de penser et de faire a creusé le fossé entre les riches et les pauvres, jusqu'à la fracture actuelle. Avec plus de milliardaires d'un côté. Et, de l'autre, plus de travailleurs pauvres. Un fossé néfaste pour l'humanité et la planète.

Notre RedGreen Deal, c'est la rupture avec cette manière dépassée de penser et de faire. Nos propositions sont ambitieuses. Elles sont aussi fondées et possibles. Loin des sentiers battus, pour un avenir social.

Le social, c'est le ciment de notre société. C'est aussi l'ADN de notre parti. Le PTB a le vent en poupe. C'est ce qu'on entend dans la rue. Et c'est ce qu'on ressent. C'est ce qu'on voit. Comme aux dernières élections communales.

Nous avons, en 2018, une grande percée dans les principales villes de notre pays avec des élus à Bruxelles-Ville, à Gand, Charleroi, Louvain, Liège, Hasselt, Verviers Malines, Namur, Mons et Tournai, et la liste continue.

En 2019, nous voulons percer au sein des différents parlements, des Régions au Parlement européen. Pour mettre notre programme social à l'ordre du jour partout.

Pour y parvenir, nous avons besoin de vous. En tant que lectrices et lecteurs de notre programme. En tant que contributrices et contributeurs d'idées. Et en tant qu'actrices et acteurs de terrain.

Sautez dans le train du futur et prenez les commandes de la locomotive de gauche.

Le social, c'est vraiment phénoménal.
Le changement est en route !



Peter Mertens
président PTB,
gauche authentique



STOP À

LA VIE CHÈRE



VOTEZ JUSTICE SOCIALE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

I. EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

CONTENU

1. Un emploi stable avec un salaire décent.....	5
2. Un travail faisable.....	11
3. La solidarité, c'est bon pour la santé.....	17
4. La pension est un droit.....	25
5. Ne laisser aucune chance à la pauvreté.....	33
6. Protection sociale.....	41

1. UN EMPLOI STABLE AVEC UN SALAIRE DÉCENT

La société n'est rien sans ses travailleurs. Ouvriers de la construction, infirmières, artistes, caissières : chaque travailleur a droit au respect. Sans travailleurs, pas de richesse. Nous exigeons des emplois stables associés à des salaires décents. Nous mettons un terme au démantèlement social et augmentons le pouvoir d'achat. Nous supprimons les flexi-jobs et les contrats zéro heure et protégeons les travailleurs contre la flexibilité et les pertes d'emplois.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA NOUVELLE NORME : DES EMPLOIS STABLES ET DÉCENTS

- Les emplois à temps partiel, l'intérim et les flexi-jobs se multiplient de façon sauvage. Cela ne peut pas durer. Sans emploi décent, impossible de se construire un avenir.
- Nous remplaçons les emplois précaires et sous-payés, nuisibles à la sécurité sociale, par des emplois décents.
- Nous octroyons aux faux indépendants et aux travailleurs des plates-formes collaboratives (Deliveroo, Uber), un statut d'employé digne de ce nom. Nous leur garantissons des conditions salariales et de travail correctes, mais aussi la concertation sociale ainsi que des moyens et des équipements de travail adéquats.
- Une entreprise qui veut engager des intérimaires ou des étudiants devra au préalable proposer à ses propres employés de prêter davantage d'heures. Ainsi les femmes, souvent engagées à temps partiel, pourront augmenter leur temps de travail si elles le veulent.

DEUX. LES INTÉRIMAIRES NE SONT PAS DES TRAVAILLEURS JETABLES

- Nous limitons le travail intérimaire au remplacement temporaire de travailleurs engagés à durée indéterminée et à du travail exceptionnel et spécialisé. Nous interdisons l'utilisation de l'intérim comme période d'essai au lieu d'accorder de suite un contrat décent.
- Nous arrêtons la multiplication des contrats d'intérim. Nous donnons aux syndicats la possibilité de fixer, dans le cadre de la concertation sociale, un pourcentage maximum d'intérimaires.
- Les travailleurs occupés six mois chez un même employeur sous contrat intérimaire ou temporaire reçoivent automatiquement un contrat à durée indéterminée.

TROIS. DROIT AUX AUGMENTATIONS SALARIALES

- Nous libérons les négociations salariales pour avoir de vraies augmentations salariales. Nous abrogeons la loi sur les salaires de 1996 et sa « norme salariale » contraignante.
- Nous garantissons l'indexation automatique des salaires et des revenus de remplacement. Nous réintégrons les prix des carburants dans l'index (l'indice des prix à la consommation) pour qu'il reflète réellement le coût de la vie.
- Nous augmentons le salaire minimum à 14 euros de l'heure (2 300 euros brut par mois).
- Nous supprimons le « salaire jeunes » qui permet de rémunérer les jeunes 30 % de moins que le salaire minimum. Les jeunes ont droit à un salaire décent.
- Nous maintenons les barèmes basés sur l'ancienneté.

QUATRE. TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE DUMPING SOCIAL

- À travail égal, salaire égal. Les travailleurs en poste en Belgique bénéficient des conditions salariales et de travail belges.
- Nous nous opposons à l'abrogation de la loi Major. Nous protégeons le statut des travailleurs portuaires.
- Nous combattons le dumping social dans le secteur des transports. Nous imposons des meilleurs temps de conduite et de repos et retirons leur licence aux entreprises de transport qui violent la loi.
- Nous renforçons les inspections sociales afin de lutter contre le dumping social et l'abus de travailleurs détachés. Tant les sous-traitants malhonnêtes que leurs donneurs d'ordre doivent être poursuivis.
- Les appels d'offres publics ne doivent pas se baser uniquement sur le coût, mais doivent tenir compte également de critères sociaux et écologiques, ainsi que de la qualité de l'emploi.
- Sur les chantiers publics nous n'acceptons que des emplois décents. Nous refusons les (montages de) chaînes de sous-traitance qui contournent les règles en matière de législation sociale ou de sécurité.

CINQ. UNE MEILLEURE PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT

- Nous lions les subsides accordés aux entreprises à des garanties solides en matière d'emploi. Nous veillons à ce que les subsides destinés à la formation et à la spécialisation débouchent sur des emplois durables.
- Grâce à la « loi InBev », nous interdisons à des entreprises bénéficiaires ou qui distribuent des dividendes de procéder à des licenciements collectifs. Les entreprises bénéficiaires qui licencient doivent rembourser tout soutien public, subside ou réduction d'impôt.
- Nous obligeons les entreprises qui envisagent un licenciement collectif à d'abord examiner les alternatives, notamment la réduction des temps de travail ou un plan de reconversion. Nous donnons réellement la parole au personnel et intégrons les fournisseurs et sous-traitants au plan social prévu.
- Nous protégeons mieux les salariés contre le licenciement individuel. Les employeurs doivent motiver chaque licenciement et les travailleurs concernés doivent pouvoir introduire un recours.
- Nous garantissons à chaque travailleur licencié un préavis d'un mois par année d'ancienneté, avec un minimum de trois mois.
- Nous réalisons une évaluation des différentes aides à l'emploi accordées aux entreprises

VISION

UN. LA NOUVELLE NORME : DES EMPLOIS STABLES ET DÉCENTS

La rengaine du Premier ministre Charles Michel nous est désormais familière. « Jobs, jobs, jobs » sonne toutefois bel et bien comme les trois jobs qu'il faudra bientôt cumuler pour parvenir à joindre les deux bouts. Contrats à temps partiel, intérim, flexi-jobs ce qui, hier encore, relevait de l'exception est aujourd'hui devenu la norme. Faut-il nous résigner à abandonner la sécurité d'un emploi fixe ? Lorsque Charles Michel se vante des 176 000 emplois que son gouvernement aurait créés, il oublie de préciser qu'il s'agit en majorité de petits boulots temporaires, à temps partiel ou intérimaires.

En matière d'emploi, ce n'est pas d'une prolifération de pseudo-jobs dont nous avons besoin, mais bien du droit à la sécurité. Avec une norme reposant sur des contrats à durée indéterminée. Sans un contrat fixe, comment envisager l'avenir ? Lorsqu'on vit au jour le jour avec un contrat intérimaire, demander un prêt hypothécaire est illusoire. Sans un contrat fixe, aucune perspective d'autonomie ou de fonder une famille.

Au Parlement, le PTB s'est systématiquement opposé aux flexi-jobs. Pour le Premier ministre Michel, les flexi-jobs vont « rendre le marché du travail plus moderne et plus maniable ». La réalité est tout autre et bien moins réjouissante. Ces flexi-jobs ne sont que des petits jobs sous-payés, qui mettent en péril la sécurité sociale et piétinent la législation sociale. Un travailleur qui en plus de son 4/5 arrondit ses fins de mois dans le secteur horeca reçoit un flexi-salaire de 9 euros de l'heure, soit deux euros de moins que le salaire minimum du secteur. Son patron sera dispensé de payer des lois sociales, de respecter des horaires ou d'autres droits. Il pourra à sa guise appeler son employé la veille au soir pour travailler le lendemain. Tous ces contrats zéro heure pèsent lourd sur les conditions de travail et salariales en vigueur et compromettent la création d'emplois réels et décents. Ces pratiques portent un nom : le dumping social. Comme le dénonçait Raoul Hedebouw au Parlement, « les flexi-contrats sont des contrats yoyo. Le travailleur est en permanence suspendu à une ficelle que l'employeur peut faire monter ou descendre au rythme de l'entreprise, de la production ou du marché. »

En 2015, le CD&V, qui siège dans la majorité, a promis ces flexi-jobs « ne seraient pas étendus à d'autres secteurs, car ce serait au détriment de la sécurité sociale ». Ils sont aujourd'hui bien présents dans les grandes surfaces et les commerces. Même les pensionnés peuvent aujourd'hui prendre un job d'appoint. Qu'importe s'ils n'ont pas assez de leur maigre pension pour survivre, ils peuvent toujours aller faire la plonge au restaurant du coin.

Les plates-formes capitalistes agressives telles que Uber et Deliveroo n'ont elles non plus rien à craindre de Charles Michel qui les laisse appliquer des contrats d' « indépendants » plutôt que des contrats d'employés. Résultat : pas de salaire horaire mais une rémunération à la livraison. C'est le grand retour du salaire à la pièce, digne d'une époque que l'on croyait révolue. Sécurité ? Zéro. Les coursiers de Deliveroo doivent se procurer eux-mêmes leur vélo et leurs vêtements de travail. S'ils tombent malades, ont un accident ou manquent de missions, à eux de gérer leur situation. À eux aussi de se constituer leur propre pension. À Davos, le ministre Kris Peeters a eu une réunion qualifiée de « constructive » avec la patronne mondiale de Deliveroo. Suite à celle-ci, il a condamné l'action des coursiers qui dénonçaient leurs conditions de travail. Stupéfaits, les syndicats n'en croyaient pas leurs oreilles : « D'abord, vous soutenez l'action, puis maintenant plus rien ? »

Donnons aux faux indépendants un statut décent de travailleur, fondé tout simplement sur des conditions de travail et salariales correctes. Comment ? En exigeant des plates-formes capitalistes qu'elles fournissent à leur personnel des outils et des équipements de travail. En exigeant qu'elles paient leurs cotisations sociales et acceptent la constitution d'une délégation syndicale et la concertation sociale.

Moins de la moitié des jeunes entrent sur le marché du travail avec un contrat à temps plein. La Belgique compte 162 000 temps partiels involontaires, dont la plupart sont des femmes qui souhaiteraient augmenter leur temps de travail. Mais les employeurs (les grandes chaînes de magasin, par exemple) ne veulent proposer que des contrats à temps partiel à leur personnel. Nous imposons aux employeurs de donner la priorité à leur personnel lorsque du temps de travail supplémentaire est dégagé, plutôt que de recourir à des intérimaires ou des étudiants.

DEUX. LES INTÉRIMAIRES NE SONT PAS DES TRAVAILLEURS JETABLES

Les 100 grandes entreprises belges qui emploient le plus d'intérimaires y recourent en moyenne à raison de 25 % de leur personnel. Dans le top 20, on atteint plus de 40 %. Un dixième des grandes entreprises emploient davantage d'intérimaires que de travailleurs « fixes ». Si les call-centers et la logistique sont les plus touchés, aucun secteur n'échappe à cette situation.

Cela ne peut pas durer. Nous acceptons le travail intérimaire uniquement dans le cadre du remplacement temporaire de salariés bien précis (sur base de noms) et pour du travail exceptionnel et spécialisé. Nous cessons le recours au travail intérimaire pour les périodes d'essai au lieu d'offrir un contrat décent aux travailleurs.

Nous donnons aux syndicats la possibilité de limiter, dans le cadre de la concertation sociale, le nombre de travailleurs intérimaires à un certain pourcentage, comme c'est déjà le cas au niveau des entreprises. Nous instaurons des concertations sectorielles afin que les accords s'appliquent aussi aux entreprises dépourvues de représentation syndicale. Et tout dépassement de ces plafonds doit être sanctionné.

Un plan d'action complet contre l'exploitation du personnel intérimaire est indispensable. Nous donnons à l'inspection sociale les moyens de renforcer les contrôles sur le terrain. Nous mettons fin aux contrats journaliers qui concernent actuellement 70 % du personnel intérimaire et les maintiennent dans la précarité. Nous renforçons la possibilité d'intervention des syndicats par rapport à l'embauche d'intérimaires. Les travailleurs occupés six mois chez un même employeur sous contrat intérimaire ou temporaire reçoivent automatiquement un contrat à durée indéterminée.

TROIS. DROIT AUX AUGMENTATIONS SALARIALES

Nous produisons toujours plus de richesses mais leur répartition est de moins en moins équitable. Depuis 1980, la part des salaires a diminué de 10 %, tandis que celle des bénéficiaires augmentait dans les mêmes proportions. On peut donc en déduire que les travailleurs ont offert des milliards aux grands actionnaires, au détriment du pouvoir d'achat de la population et de la bonne marche de la société en général.

La politique du gouvernement, qui n'a cessé d'« améliorer la compétitivité de nos entreprises », ne fait qu'aggraver la situation. En votant un saut d'index et une révision de la loi sur les salaires de 1996, il a rendu quasi impossible toute augmentation salariale. Depuis 2014, les grandes entreprises ont engrangé 10,38 milliards de bénéfices supplémentaires tandis que nos salaires ont diminué. Selon l'Organisation internationale du travail, notre pays a vu ses salaires réels réduits de 2,3 % au cours des trois dernières années.

La Commission européenne, le gouvernement et, naturellement, les organisations patronales veulent se débarrasser des accords interprofessionnels. Ils ont à cœur d'éclater la concertation par secteur, par entreprise, par travailleur individuel. Nous défendons des accords interprofessionnels solides qui permettent de discuter librement, publiquement d'augmentations salariales. Nous abrogeons la loi sur les salaires de 1996 et sa « norme salariale » contraignante.

Sans en avoir dit un mot dans leur programme électoral, les partis au pouvoir ont voté en 2015 un saut d'index, qui s'est soldé par une perte salariale de 2 %. Pour eux, l'index, qui régule les salaires, les pensions et les prestations sociales en fonction du coût de la vie, n'a clairement plus aucune utilité. Ce saut d'index occasionne aux salariés une perte de 20 à 30 000 euros à l'échelle d'une carrière complète. Pas question de remettre l'index en question ! Nous y réintégrons l'essence et le diesel (dont le prix a doublé ces dernières années) afin qu'il reflète réellement le coût de la vie.

Avec sa campagne « Fight for 14 », la FGTB réclame un salaire équitable pour un travail décent, ce qui se traduit concrètement par un salaire minimum de 14 euros. Les travailleurs ont vu leur risque de sombrer dans la précarité grimper à 4,7 %. La moitié de tous les nouveaux emplois créés sont payés au niveau des 20 % d'emplois les moins rémunérés. Dans notre pays, un travailleur du nettoyage perçoit un salaire de misère de 11 euros de l'heure. Une telle situation est intenable. Nous augmentons le salaire minimum à 14 euros de l'heure, soit 2 300 euros brut par mois. Pour les PME, nous prévoyons des réglementations transitoires sous forme de subventions salariales.

Fort de son slogan « Jobs, jobs, jobs », le gouvernement a décrété que le salaire minimum des jeunes de

moins de 21 ans devait être inférieur à celui des « adultes ». Ainsi, chaque année précédant les 21 ans s'accompagne d'une réduction de 6 % de ce salaire minimum de base. En 2016, Yousra avait 18 ans. Elle travaillait dans un supermarché pour 1 500 euros brut par mois. Son salaire est passé aujourd'hui à 1 304 euros. C'est ainsi que le gouvernement, en cautionnant des emplois au rabais, plonge les jeunes dans la précarité et la pauvreté. Nous payons un salaire décent aux jeunes et nous supprimons le « salaire jeunes ».

Les partis de la majorité, à savoir le MR, la N-VA, le CD&V et l'Open Vld, ont également dans leur viseur les barèmes à l'ancienneté. Pour eux, ces barèmes doivent disparaître au profit d'augmentations de salaire octroyées en fonction de la « productivité » et des « compétences ». En d'autres termes, ils ambitionnent de remplacer les négociations salariales par le bon vouloir de chaque employeur et de lier le montant des salaires à la conjoncture économique et à la compétitivité. Nous défendons les barèmes dans la mesure où ils sont synonymes de sécurité. Dans le secteur privé, ils font l'objet de conventions collectives qui concernent 68 % des travailleurs.

QUATRE. TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE DUMPING SOCIAL

La directive européenne sur le détachement des travailleurs étrangers permet aux employeurs de verser pour leurs travailleurs étrangers les cotisations sociales prévues dans leur pays d'origine. Dans le secteur des transports, ils peuvent même payer leurs chauffeurs étrangers au bas salaire qu'ils perçoivent dans leur pays d'origine. Et c'est ainsi qu'au sein de l'Union européenne, des collègues deviennent des concurrents. Certains se voient remplacés par des travailleurs sous-payés, mal protégés, venant de Pologne ou de Roumanie, ce qui ne fait que tirer les conditions de travail, toujours plus douteuses, vers le bas.

Nous défendons des droits sociaux égaux pour tous les travailleurs en Europe. Nous voulons la fin du dumping social. À travail égal, salaire égal.

Tout travailleur actif en Belgique doit bénéficier des mêmes conditions salariales et de travail, notamment dans le secteur des transports. Les cotisations sociales payées sont celles du pays où le salarié travaille (et pas son pays d'origine) et l'État de ce pays envoie ensuite l'argent de ces cotisations sociales au pays d'origine.

La loi Major est le pilier du travail portuaire. Elle garantit la reconnaissance des qualifications, de la sécurité et de la protection sociale des dockers. Au 21^e siècle, elle est plus indispensable que jamais. Nous protégeons le statut des travailleurs portuaires et ne laissons pas toucher à la loi Major.

Dans le secteur des transports, nous imposons des meilleurs temps de conduite et de repos. La flexibilisation et le dumping social n'ont rien de naturel. Ensemble, nous pouvons agir. Nous sanctionnons les entreprises de transport qui violent la législation. Nous mettons un terme aux pratiques de « boîte aux lettres ». Certaines sociétés belges sont spécialistes de l'implantation fictive de siège social en Europe de l'Est afin d'exploiter chez nous des travailleurs de ces pays. Les fraudeurs ne peuvent plus échapper à la loi ni rejeter la responsabilité sur des sous-traitants véreux qui font le sale boulot à leur place.

Pour nous attaquer au dumping social et à l'exploitation des travailleurs détachés, nous renforçons les inspections sociales. Nous contrôlons et sanctionnons ainsi tout maillon de la chaîne de sous-traitance qui participerait à ces pratiques. Ce durcissement des contrôles et de l'inspection sociale doit constituer une priorité dans tous les États membres de l'Union européenne, tant dans les pays d'origine que là où le travail est presté. L'inspection sociale implique structurellement les syndicats dans les contrôles.

Le PTB s'est associé au personnel de Van Hool pour rédiger un projet de loi prévoyant l'intégration de critères sociaux et écologiques dans le cadre de l'acquisition de bus, trams et trains. Cette « loi Van Hool » vise à élargir les critères des appels d'offres publics à des aspects sociaux et écologiques et non plus uniquement au coût. Deux directives européennes attestent que c'est parfaitement faisable. Un appel d'offres public doit également tenir compte de l'emploi. Quoi de plus absurde, en effet, de voir des sociétés publiques

de transport commander leurs bus à l'étranger, alors que le constructeur Van Hool (qui, soulignons-le, produit des bus à l'hydrogène respectueux de l'environnement) doit supprimer des emplois ?

Les chantiers publics doivent impérativement être réalisés exclusivement par du personnel employé dans des conditions décentes. Nous ne tolérons aucun laxisme en matière de législation sociale ou de sécurité, tant dans le chef des entreprises du bâtiment que dans celui des sous-traitants. Les pouvoirs publics doivent donner l'exemple.

CINQ. UNE MEILLEURE PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT

Depuis 2010, plus de 72 000 travailleurs et travailleuses ont été victimes de licenciements collectifs. Tandis qu'elles engrangent des bénéfices considérables, reversent des dividendes colossaux à leurs actionnaires, versent des salaires hallucinants à leurs managers, les grandes entreprises mettent leur personnel à la porte sans arrière-pensée. Et le gouvernement verse quelques larmes de crocodile avant de bien vite passer à autre chose. Ainsi le libéral Vincent Van Quickenborne (Open Vld) a estimé « inutile » la demande d'audition du député PTB Marco Van Hees au sujet des suppressions d'emplois chez Carrefour.

En 2010, AB InBev décidait de supprimer 800 emplois tout en distribuant un milliard d'euros de dividendes à ses actionnaires. De la pure prédation capitaliste. Le PTB a déposé au Parlement une proposition de « loi InBev » interdisant à des entreprises bénéficiaires ou qui reversent des dividendes de procéder à des licenciements collectifs. Toute décision de restructuration ou de licenciement collectif doit d'abord être soumise à un organe paritaire, qui en examinera les motifs avant de décider ou non de sa pertinence. Les entreprises bénéficiaires qui licencient malgré tout doivent rembourser tout soutien public, subside ou réduction d'impôt.

Avant d'envisager une restructuration, les entreprises doivent chercher des alternatives, comme une diminution collective du temps de travail ou un plan de reconversion. L'employeur doit proposer des solutions. Le personnel doit avoir réellement voix au chapitre. Les travailleurs des fournisseurs et des sous-traitants doivent être inclus dans le plan social. La maison-mère qui opte pour une restructuration ou un licenciement collectif doit en assumer l'intégralité des coûts. Nous prévoyons des sanctions allant de six mois à trois ans de prison fermes pour les employeurs qui ne respecteraient pas la loi. En cas de violation des droits des salariés, les bâtiments, terrains et machines peuvent être saisis.

Nous réalisons une évaluation des différentes aides à l'emploi accordées aux entreprises. Nous y impliquons tous les acteurs concernés, dont les interlocuteurs sociaux. Dans un second temps, nous décidons soit d'en supprimer certaines, soit d'en maintenir d'autres, moyennant certaines conditions et dispositifs de contrôle. Les subsides à l'embauche ne peuvent pas être utilisés pour remplacer des emplois stables. Nous interdisons aux entreprises de licencier des travailleurs pour en embaucher d'autres immédiatement après afin de recevoir des subsides. Nous obligeons les entreprises à accueillir des jeunes en formation, mais sans que les stagiaires remplacent des travailleurs sous contrat stable.

La Belgique est le pays d'Europe qui protège le moins bien ses travailleurs contre le licenciement. Nous renforçons cette protection, notamment en ratifiant la Convention 158 de l'Organisation internationale du travail qui oblige l'employeur à motiver tout licenciement. Les travailleurs ont ainsi une chance de se défendre, avec le soutien des syndicats, et d'attaquer le licenciement au tribunal du travail.

Nous garantissons à chaque travailleur licencié un préavis d'un mois par année d'ancienneté, avec un minimum de trois mois. Les licenciements arbitraires seront ainsi moins aisés.

2. UN TRAVAIL FAISABLE

Un travail à taille humaine, c'est notre objectif. Une économie devenue folle qui tourne à plein régime 24 h sur 24, 7 jours sur 7 n'améliore l'existence de personne, à l'exception des grands actionnaires. En Belgique, un travailleur sur huit qualifie son équilibre entre vie privée et vie professionnelle de problématique. Nous rendons le travail réellement faisable et donnons aux travailleurs le droit à la sécurité et au repos. Nous garantissons le respect des horaires et des conditions de travail et mettons résolument sur la prévention et la santé sur le lieu de travail. Nous avançons vers la semaine de travail de 30 heures. Cela permettra de concilier harmonieusement travail et vie familiale. Nous travaillons pour vivre et non l'inverse.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. FAIRE DES 30 HEURES/SEMAINE LE NOUVEAU TEMPS PLEIN

- Nous adaptons la législation afin que la semaine de 30 heures sans perte de salaire soit légalement possible. Une telle mesure dégage du temps pour la famille et les loisirs, lutte contre le burn-out et crée de nouveaux emplois.
- Le secteur public ouvre la voie en testant la semaine de 30 heures, par exemple dans des crèches ou des maisons de retraite, comme c'est le cas à Göteborg, en Suède. La diminution des heures prestées est compensée par des nouvelles embauches.
- Nous stimulons les entreprises et les secteurs à appliquer la semaine de 30 heures. Nous sélectionnons 1000 entreprises qui osent sauter le pas. Les entreprises audacieuses, tournées vers l'avenir, reçoivent un soutien financier et un coaching intensif.

DEUX. UN TRAVAIL À TAILLE HUMAINE

- Nous rendons les horaires à nouveau supportables. Un jour de travail compte minimum 3 heures et maximum 8 heures. Entre deux prestations de travail, nous garantissons un repos minimum de 14 heures.
- Les horaires doivent être communiqués au travailleur au minimum un mois à l'avance, sauf si d'autres accords ont été pris avec les syndicats.
- Les travailleurs ont droit à une semaine de travail fixe. Chaque heure prestée en plus du temps de travail normal est considérée comme une heure supplémentaire. Ces heures supplémentaires sont payées 50 % de plus que le salaire horaire contractuel. Le travailleur peut les récupérer le jour de son choix dans un délai de trois mois.
- Les heures supplémentaires doivent redevenir l'exception et non la règle. Elles seront effectuées sur base volontaire exclusivement.

TROIS. DROIT AU REPOS

- Nous limitons le travail du dimanche aux secteurs où il est réellement indispensable, comme l'horeca, les services de secours, les maisons de repos et les établissements de soins.
- Nous défendons le droit à la déconnexion. Les smartphones, téléphones mobiles et Internet ne sont pas une excuse pour faire travailler le personnel 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Nous interdisons aux patrons d'obliger leur personnel à répondre aux mails professionnels ou à être disponible en dehors des heures de travail.

QUATRE. SANTÉ : LA PRÉVENTION AVANT TOUT

- La responsabilité finale en matière de santé et sécurité au travail doit incomber réellement à l'employeur. Nous mettons avant tout sur la prévention.
- Nous reconnaissons les troubles musculo-squelettiques (douleurs au dos, aux poignets, au coude...), le stress et le burn-out comme maladies professionnelles.

- Nous mettons en place un test de santé afin de mesurer l'incidence de changements dans les processus de travail sur la santé physique et mentale du personnel.
- Nous préconisons un audit annuel de fond débouchant sur un plan d'action accompagné d'objectifs concrets, approuvé par le personnel.
- Les travailleurs participent réellement à l'élaboration de la politique de santé de leur entreprise. Les décisions du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) sont dorénavant adoptées par consensus.
- Nous renforçons les services d'inspection en matière de bien-être et de santé au travail et veillons à ce que les petites entreprises soient aussi mieux contrôlées.
- Nous créons un service public de la médecine du travail, financé par les employeurs, afin de permettre aux médecins du travail de travailler en toute indépendance.

VISION

UN FAIRE DES 30 HEURES/SEMAINE LE NOUVEAU TEMPS PLEIN

Sur le plan social, la ville portuaire suédoise de Göteborg fait figure de pionnière. Depuis 2015, à titre de test, la ville expérimente avec son personnel la semaine de 30 heures, sans perte de salaire. Pendant 23 mois, une maison de soins et de repos local a mené une expérience en ce sens. Le résultat final est sans appel : les conditions de travail du personnel soignant se sont considérablement améliorées et, par conséquent, la qualité des soins aussi. Jugeant l'expérience positive, le conseil communal de Göteborg a instauré un nouveau régime hebdomadaire de 30 heures dans une crèche et pour les assistants sociaux.

La Belgique ne peut pas rester à la traîne. Elle doit elle aussi se tourner résolument vers l'avenir et ouvrir la voie. La semaine de 30 heures sans perte de salaire est la solution idéale à bien des défis actuels.

Depuis peu, notre pays compte davantage de malades que de chômeurs. Environ 400 000 personnes sont concernées. Les cadences de travail effrénées et la difficulté de concilier vie professionnelle et familiale font d'innombrables victimes, malades, surmenées puis terrassées par le burn-out. Le temps est devenu synonyme de rouleau compresseur. Un cinquième des travailleurs est exposé à un risque élevé de burn-out. Un tiers des congés maladie est dû au stress. En dix ans, le nombre de travailleurs malades a grimpé de 33 %. Il est urgent de remédier à cette situation dramatique, ce que permettrait l'adoption de la semaine de 30 heures.

Ce nouveau temps plein favorise aussi l'égalité entre hommes et femmes. Actuellement, les femmes sont nombreuses à travailler à temps partiel, pour un salaire réduit, sans l'avoir choisi. Elles paient cash cette réduction de leur temps de travail, tant en termes de salaire que de carrière et de pension. Une semaine de 30 heures sans perte de salaire réduirait ces écarts de rémunération en favorisant, de manière structurelle, l'équilibre entre vie professionnelle et familiale. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'organisation féminine Femma (équivalent de Vie féminine en Flandre) a été la première dans notre pays à tenter l'expérience de la semaine de 30 heures.

Et un contraste saute aux yeux : d'un côté, des travailleurs épuisés par la pression et la charge de travail et de l'autre, une armée de près de 400 000 chômeurs. Parce que la semaine de 30 heures entraîne de nombreuses embauches compensatoires, nous donnons un coup de pouce à la création d'emplois au niveau local. La digitalisation, la robotisation et l'accroissement de la productivité rendent la semaine de 30 heures non seulement possible, mais aussi nécessaire.

Concrètement, nous adaptons la législation afin que la semaine de 30 heures sans perte de salaire soit légalement possible. Pour cela, il faut notamment supprimer la loi sur les salaires de 1996.

C'est le secteur public qui doit ouvrir la voie, en testant, par exemple, la semaine de 30 heures dans des crèches ou des maisons de repos publiques. Nous sélectionnons soigneusement ces projets pilotes, en étroite concertation avec le personnel concerné. Le recrutement permettra de compenser la diminution des

heures prestées. Nous instaurons la semaine de 30 heures en concertation permanente avec les syndicats et le personnel. En montrant l'exemple, le secteur public donne à la société et au secteur privé le signal clair que la semaine de 30 heures n'est pas un rêve, mais bien une réalité en devenir.

Nous stimulons les entreprises et les secteurs afin qu'ils appliquent la semaine de 30 heures. Nous sélectionnons 1 000 entreprises qui osent sauter le pas. Les entreprises audacieuses, tournées vers l'avenir, reçoivent un soutien financier et un coaching intensif. Nous créons une task force composée de syndicalistes, d'experts en ressources humaines et de spécialistes en organisation du travail afin d'accompagner les PME dans leur parcours vers la semaine de 30 heures.

DEUX. UN TRAVAIL À TAILLE HUMAINE

Travaillons-nous pour vivre ou vivons-nous pour travailler ? « Un employeur doit pouvoir demander à ses travailleurs de prêter 11 heures par jour ou 50 heures par semaine en autorisant de plus courtes journées de travail à un autre moment à titre de compensation. C'est ce que déclarait le ministre CD&V Kris Peeters lors de la présentation de sa « Loi sur le travail faisable et maniable ». Amère coïncidence.

La flexibilité à outrance dans une course toujours plus effrénée est aujourd'hui devenue la norme dans toute l'Europe. Pour Kris Peeters, la législation sur le travail « doit permettre à l'employeur d'optimiser les pics et creux de production ». Avec pour conséquence d'obliger les travailleurs à s'adapter aux caprices du marché. Le PTB estime que l'économie doit être au service de la société et non l'inverse.

La flexibilité doit rester une exception et non devenir la norme. Nous nous opposons à une économie effrénée, basée sur des horaires variables et des semaines de travail imprévisibles. Pour lutter contre le burn-out et le stress et être en mesure d'organiser notre vie sociale, nous avons tous besoin de semaines de travail fixes et d'horaires prévisibles. Il s'agit là d'un droit élémentaire.

Nous reprenons le contrôle sur notre temps. Nous rendons les horaires vivables et prévisibles. Un jour de travail compte minimum 3 heures et maximum 8 heures. Entre deux prestations de travail, nous garantissons un repos minimum de 14 heures. Les horaires doivent être communiqués au travailleur au minimum un mois à l'avance, sauf si d'autres accords ont été pris avec les syndicats.

Nous revenons à la règle générale selon laquelle les heures supplémentaires sont à éviter le plus possible. Pour nous, c'est la base. Les heures supplémentaires nuisent à la santé, génèrent du stress et perturbent la vie sociale. Et pourquoi des travailleurs plus âgés devraient-ils travailler plus tandis que des jeunes cherchent désespérément un emploi ?

Avec l'instauration du « plus minus conto », notamment dans le secteur automobile, les heures supplémentaires sont considérées comme des heures de travail « normales ». Il s'agit là d'une forme dangereuse d'hyperflexibilité dépendant des fluctuations de la production. Les travailleurs ont droit à une semaine de travail fixe. Pour nous, les heures supplémentaires ne peuvent s'envisager que sur base volontaire. Toute contrainte à cet égard doit être absolument exclue. Chaque heure prestée en plus du temps de travail normal est considérée comme une heure supplémentaire. Ces heures supplémentaires sont payées 50 % en plus que le salaire horaire contractuel. Le travailleur peut les récupérer le jour de son choix dans un délai de 3 mois.

TROIS. DROIT AU REPOS

Le travail du dimanche est limité aux secteurs où il est réellement indispensable, comme l'horeca, les services de secours, les maisons de repos et les établissements de soins. On voit de plus en plus de quartiers urbains reconnus « zones touristiques » appliquer l'ouverture des commerces le dimanche. Pour nous, il est temps de freiner cette tendance. Le personnel du secteur commercial a droit au repos dominical.

Le travail de nuit est nocif. Il va de soi que le travail de nuit et le dimanche sont indispensables dans les soins de santé et dans certains secteurs économiques spécifiques tels que la chimie ou les aciéries, mais, autrement, nous le limitons autant que possible.

La communication digitale a une incidence positive sur l'efficacité, la productivité et notre réseau social. Elle est toutefois aussi parfois une source de stress et de burn-out. Un employeur peut abuser des SMS, des e-mails ou encore des réseaux sociaux pour exercer une pression sur son personnel et prolonger le temps de travail de manière insidieuse. C'est là que le droit de chacun au repos est mis en péril. Nous défendons dès lors le droit à la déconnexion. Les téléphones mobiles, les smartphones et Internet ne peuvent pas être des prétextes pour imposer au personnel de travailler 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Nous inscrivons le droit à la déconnexion dans la loi et prévoyons des sanctions pour les employeurs qui ne la respecteraient pas. Personne ne peut être contraint à répondre à des mails professionnels ou à être disponible pour son patron en dehors des heures de travail. Nous prévoyons par ailleurs des périodes sans communication, lors desquelles l'employeur n'a pas le droit d'envoyer de mails, de SMS ou encore de posts sur les réseaux sociaux à son personnel. Cette règle s'applique également au personnel en télétravail. Le droit à la déconnexion fait l'objet d'accords précis, ancrés dans une convention collective de travail et protégés par les syndicats.

QUATRE. SANTÉ : LA PRÉVENTION AVANT TOUT

Avec un rythme de travail souvent impossible à suivre, la pression et le stress professionnels explosent. L'hyperflexibilité et le travail précaire sont devenus la norme. Beaucoup se retrouvent coincés dans des parcours professionnels extrêmement intenses, dommageables tant sur le plan physique que mental, où ils sont pressés comme des citrons, d'où leur surnom de « carrières citron ». Le capitalisme nuit à la santé. Tout doit aller plus vite. Mais les gens décrochent. Nous assistons à une épidémie de burn-out comparable à celle de la silicose au siècle dernier. Une étude de Securex révèle qu'en Belgique, 62 % des travailleurs subissent un stress excessif au travail et 17 % sont effectivement confrontés au burn-out. Inquiétant aussi : de plus en plus de jeunes travailleurs souffrent de problèmes psychiques.

Adopter des postures douloureuses ou fatigantes, porter et déplacer des charges lourdes, faire des mouvements de mains et de bras répétitifs : cette sursollicitation physique sur le lieu de travail engendre aussi des problèmes de santé. Nous assistons ainsi à une forte recrudescence des troubles musculo-squelettiques, mais aussi des douleurs chroniques au dos, aux poignets ou aux coudes.

De plus en plus de gens sont physiquement ou mentalement au bout du rouleau. Il suffit de regarder les chiffres : dans notre pays, le nombre de malades de longue durée a passé le cap des 400 000, soit 100 000 de plus qu'il y a cinq ans et le double d'il y a quinze ou vingt ans. On entend par maladie de longue durée une incapacité de travail d'au moins un an, qui débouche sur une invalidité. Pour 5 % de la population active, il s'agit là d'une réalité quotidienne.

Les mesures gouvernementales rendent le travail encore moins faisable. Ainsi, en 2018, le gouvernement Michel a fait passer l'âge du crédit-temps de fin de carrière de 55 à 60 ans. Et pourtant un quart des plus de 55 ans souffre de problèmes de santé.

Pour nous, la responsabilité ultime en matière de santé et sécurité au travail incombe à l'employeur. À cet égard, nous misons avant tout sur la prévention. Nous élargissons les obligations actuelles des employeurs à tous les risques pour la santé, en particulier aux troubles musculo-squelettiques (maux de dos chroniques, tendinite, etc.) et aux troubles liés au stress, comme le burn-out. Les employeurs sont tenus de prendre des mesures adéquates avec obligation de résultat, sous peine de sanctions. Les contrôles seront renforcés. Nous reconnaissons les troubles musculo-squelettiques, le stress et le burn-out comme maladies professionnelles.

Nous mettons en place un test sanitaire afin de mesurer l'incidence de changements dans les processus de travail sur la santé physique et mentale du personnel. Nous préconisons un audit annuel de fond débou-

chant sur un plan d'action accompagné d'objectifs concrets, approuvé par le personnel.

Les travailleurs participent réellement à l'élaboration de la politique de santé de leur entreprise. Les décisions du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) sont dorénavant adoptées par consensus. Nous renforçons le rôle des syndicats pour toute décision susceptible d'avoir une incidence sur la santé et le bien-être psychique du personnel.

Nous renforçons les services d'inspection en matière de bien-être et de santé au travail. Nous veillons à ce que les petites entreprises soient aussi mieux contrôlées et engageons à cet effet du personnel en suffisance.

La médecine du travail est devenue aujourd'hui un secteur commercial, soumis à la concurrence. Les médecins du travail et les employeurs sont liés par une relation contractuelle où l'employeur (et non le travailleur) est le client. Comment, dès lors, le médecin du travail peut-il mener à bien sa mission, à savoir la protection préventive et collective de la santé des travailleurs ? Les employeurs exercent une pression sur les médecins du travail pour qu'ils déclarent les travailleurs malades de longue durée « définitivement inaptes » lors de leur évaluation de réintégration, ce qui leur permet de licencier gratuitement ces travailleurs sous prétexte de « force majeure médicale ». Pour remédier à cette situation, nous créons un Institut de la médecine du travail relevant du service public, qui sera financé par un fonds collectif alimenté par les employeurs et garantira l'indispensable indépendance des médecins du travail.



**CASSONS
LES PRIX DES
MÉDICAMENTS**

VOTEZ À VOTRE SANTÉ



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

3. LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

La société doit garantir les soins de santé. Et elle doit disposer de moyens financiers suffisants. Nous mettons le marché hors-jeu et investissons dans des soins de santé publics, humains et de qualité. La santé n'est pas une marchandise, mais un droit universel pour chacun et chacune d'entre nous. Nous sommes pour l'augmentation du nombre de maisons médicales où on peut se faire soigner gratuitement, mais aussi consulter un psychologue ou un assistant social. Nous instaurons le modèle kiwi afin de diminuer le coût des médicaments. Nous réduisons aussi le prix des hospitalisations et des consultations chez les spécialistes en supprimant les suppléments d'honoraires.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. SANS ARGENT CHEZ LE GÉNÉRALISTE : DES SOINS DE PREMIÈRE LIGNE SOCIAUX ET SOLIDES

- D'ici 2025, nous voulons inscrire un million d'habitants du pays dans le système du forfait. Nous stimulons les maisons médicales (comme celles de Médecine pour le Peuple entre autres) où les patients peuvent recevoir de l'aide et des soins gratuitement.
- Chacun et chacune doit pouvoir se rendre chez le médecin sans un euro en poche. Nous instaurons un système de tiers payant généralisé pour tous les patients, par voie digitale, avec le remboursement du ticket modérateur.
- Nous supprimons également un maximum d'obstacles financiers qui peuvent freiner l'accès à d'autres disciplines de première ligne : kinésithérapie, dentisterie, psychologie, entre autres.
- Nous donnons une place plus importante dans la médecine à ces soins de première ligne, toutes disciplines confondues.
- Nous multiplions les centres de garde de médecine générale sur l'ensemble du territoire belge. Nous poursuivons et améliorons leur fonctionnement.

DEUX. PAS DE MÉDECINE À DEUX VITESSES DANS NOS HÔPITAUX

- Nous réduisons les obstacles financiers dans les hôpitaux. Nous supprimons les suppléments d'honoraires en chambre individuelle. Tous les médecins appliquent les tarifs conventionnés, ce qui garantit que chacun bénéficie d'une même qualité de soins.
- Nous versons un salaire fixe à tous les spécialistes, comme c'est actuellement le cas pour les professeurs d'université. La rémunération à l'acte appartient au passé.
- Nous avançons dans la réforme de nos hôpitaux. Nous planifions l'offre de manière plus centralisée afin que la concurrence entre les mastodontes hospitaliers fasse place à davantage de coopération.
- Nous veillons à ce que suffisamment d'hôpitaux locaux soient maintenus pour assurer les soins hospitaliers de base.
- La réforme des rémunérations des spécialistes permet de dégager des fonds pour les hôpitaux. Cet argent sert avant tout à embaucher plus de personnel et à améliorer les conditions de travail.
- Nous supprimons les quotas de médecins. Nous supprimons le numerus clausus. Nous avons besoin de davantage de personnel soignant.

TROIS. LES MÉDICAMENTS NE SONT PAS UN LUXE

- Nous instaurons le modèle kiwi d'appels d'offres publics pour l'acquisition de médicaments, tel qu'appliqué en Nouvelle-Zélande, et réduisons ainsi de manière drastique les prix des médicaments.
- Nous exigeons la transparence dans les demandes de remboursement pour de nouveaux médicaments innovants. Si nécessaire, nous utilisons des licences contraignantes lorsque les firmes demandent des

tarifs abusifs.

- Nous invitons tant les patients que les médecins à faire un usage responsable des médicaments. Nous favorisons des initiatives telles que les délégués médicaux indépendants de Farmaka.
- Nous rendons les appareils dentaires et auditifs moins chers. Des appels d'offres publics permettent de diminuer les prix de moitié.

QUATRE. LA SANTÉ MENTALE, UNE PRIORITÉ

- Nous lançons une grande campagne de sensibilisation afin de lever le tabou sur les problèmes psychiques.
- Nous investissons dans le personnel des soins de santé mentale. Bien souvent, il est plus efficace de parler que d'avaler des pilules.
- Nous remboursons la totalité du montant des consultations psychologiques, à tout âge, pour n'importe quel trouble et pour autant de séances que le psychologue juge nécessaires.
- Nous mettons sur pied prioritairement un large groupe de psychologues de première ligne et renforçons les centres de santé mentale (CSM) afin d'améliorer l'accès aux thérapies spécialisées en deuxième ligne.
- Pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques graves, nous misons avant tout sur une extension des équipes mobiles, tant pour la prise en charge de situations de crise que pour les soins de suivi et chroniques.

CINQ. PAS DE PROFIT SUR LA SANTÉ, MAIS LA SOLIDARITÉ

- Nous plaçons pour une norme de croissance adaptée aux besoins : 2,2 % annuellement, comme l'a calculé le Bureau du plan.
- Nous opérons une marche arrière en matière d'assurance hospitalisation. Le montant des primes doit diminuer.
- Nous maintenons le rôle des mutualités dans notre système de soins de santé.
- Nous revoyons l'assurance autonomie en Wallonie et le financement de l'assurance santé flamande (qui prévoit que chacun paie un même montant indépendamment de ses revenus). La sécurité sociale prend en charge les soins qui relèvent de ces assurances.

SIX. MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

- Nous augmentons le financement de la prévention. Nous amenons le budget qui y est consacré à 3 % du budget national des soins de santé. Un quart de cette prévention est consacré aux enfants.
- Nous investissons dans des méthodes scientifiques efficaces, notamment le community oriented care (projets de prévention mis en œuvre à partir de la base) en réservant une attention particulière aux groupes défavorisés.
- Nous luttons contre l'obésité et misons sur une alimentation saine et suffisamment d'exercice physique pour toutes et tous. Nous commençons par instaurer des repas sains et des fruits gratuits dans les écoles.

VISION

Tout le monde a droit à une vie aussi saine que possible. Les pouvoirs publics doivent mettre la santé au cœur de leurs priorités. Le néolibéralisme veut leur ôter cette matière primordiale des mains pour la confier au secteur privé. Mais le marché n'a rien à faire de l'égalité des chances sur le plan de la santé. Bien au contraire. Le marché mise sur une médecine à deux vitesses, où ceux qui en ont les moyens peuvent s'offrir des soins de santé plus rapides et de meilleure qualité.

Nos médecins sont actuellement payés à l'acte. Partant de là, tout tourne autour du traitement des malades et non de la promotion de la santé. Pour nous, c'est le patient et sa santé qui comptent et non l'argent.

La ministre libérale Maggie De Block a réalisé des économies dans les soins de santé, au détriment de leur accessibilité et de leur qualité. Résultat : un allongement des listes d'attentes, une diminution des prestations et des factures plus salées. Une enquête révèle que deux tiers des Belges se demandent s'ils parviendront à payer leurs soins de santé en cas de maladie ou en vieillissant. Il est possible de dégager de l'argent supplémentaire pour améliorer les soins de santé en réduisant les bénéfices des industries pharmaceutiques et les revenus de certains spécialistes.

UN. SANS ARGENT CHEZ LE GÉNÉRALISTE : DES SOINS DE PREMIÈRE LIGNE SOCIAUX ET SOLIDES

Cela fait 45 ans que les patients peuvent se faire soigner gratuitement dans les maisons médicales de Médecine pour le Peuple. Ce n'est pas rien. En effet, le médecin généraliste est le premier interlocuteur en cas de problème médical. Tout obstacle financier empêchant de le consulter a des conséquences néfastes.

Malheureusement, la ministre De Block voit les choses autrement. Fin 2016, elle a exigé un moratoire sur l'ouverture de nouveaux cabinets travaillant au forfait, les maisons médicales, comme celles de Médecine pour le Peuple entre autres. Les cabinets forfaitaires sont financés directement par l'assurance maladie, donc, sans frais pour le patient. La ministre estime trop élevé le budget consacré à ces établissements. Où est la logique, dans la mesure où ils sont si appréciés de la population que leur nombre et le nombre de patients qui s'y inscrivent ne font qu'augmenter ? Tant les travailleurs de ces établissements forfaitaires que leurs patients ont perçu ce blocage de Maggie De Block comme une attaque à leur modèle de médecine sociale.

Le système forfaitaire est le modèle de demain. Les maisons médicales offrent une meilleure accessibilité aux soins et regroupent différentes disciplines, ce qui simplifie la collaboration. Des études indiquent aussi que ces centres obtiennent de meilleurs résultats en matière de prévention et d'orientation vers un spécialiste. Nous inversons ces politiques dissuasives et ambitionnons d'accueillir 1 million de citoyens dans ces centres d'ici 2025.

Les autres 10,5 millions de Belges doivent eux aussi pouvoir se rendre chez leur médecin sans que cela pèse sur leurs finances. Dans la moitié des États membres de l'Union européenne, le patient se rend gratuitement chez son généraliste. Nous voulons que cela devienne aussi une réalité en Belgique. Pour cela, nous généralisons le système du tiers payant. Cela peut se faire facilement de manière digitale, tant pour les généralistes que pour d'autres disciplines telles que les kinésithérapeutes et les dentistes.

Ce sont des grands changements pour les soins de santé de première ligne, mais ils sont indispensables. L'ensemble du système des soins de santé repose sur ces soins de première ligne. S'ils ne fonctionnent pas bien ou ne sont pas accessibles, l'orientation vers les soins spécialisés sera elle aussi biaisée. Actuellement, les soins de première ligne représentent moins de 5 % du budget des soins de santé. C'est nettement insuffisant.

DEUX. PAS DE MÉDECINE À DEUX VITESSES DANS NOS HÔPITAUX

Aujourd'hui, il faut bien réfléchir avant de se faire admettre à l'hôpital. Être malade, ce n'est pas gai, mais la facture qui arrive par la suite n'a rien de réjouissant non plus. Et en chambre individuelle, le coût des suppléments est carrément prohibitif. Pour pouvoir régler ces frais, les gens prennent une assurance hospitalisation. C'était le cas de 9 millions de Belges en 2014. Mais les primes d'assurance grimpent au même rythme que les factures.

Un tiers des hôpitaux accusent aujourd'hui un déficit budgétaire qu'ils comblent grâce aux suppléments liés aux chambres individuelles. Cette réglementation inquiétante donne une désagréable impression de médecine à deux vitesses. Pourquoi payer davantage un médecin simplement parce que l'on choisit une chambre plus chère ? Vous soignera-t-il vraiment mieux pour autant ?

Lors de la réforme du financement des hôpitaux, il faudra aussi aborder ouvertement la question du niveau injustifié des revenus de certains spécialistes. Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé KCE a mené en 2012 une étude sur les revenus des spécialistes en Belgique. C'est d'ailleurs la seule, ce qui en dit long sur le secret qui entoure le sujet. Elle révèle que certains spécialistes tels que les néphrologues, les radiologues, les biologistes cliniques, entre autres, gagnent plus de 250 000 euros brut par an. C'est trop.

Nous proposons que tous les spécialistes perçoivent un salaire fixe. C'est d'ailleurs déjà le cas pour les professeurs qui travaillent dans des cliniques universitaires. Cela mettrait fin au système de rémunération à l'acte qui incite à la surconsommation de la médecine, comme les opérations du genou, les examens de l'estomac ou encore les scanners. Rémunérés à un salaire fixe, les médecins peuvent se consacrer pleinement au bien du patient, ce que la majorité d'entre eux souhaite avant tout, finalement. Mais avec la manière dont ils sont rémunérés aujourd'hui, à l'acte, ce sont les préoccupations financières qui prédominent. Enlevons-les et du temps et de l'énergie seront libérés pour des soins de qualité.

Les moyens ainsi dégagés peuvent être consacrés à ce qui manque cruellement aux hôpitaux : du personnel en suffisance. La charge de travail et le sous-effectif pèsent lourd sur de nombreux services. En Belgique, on compte 11 lits par infirmière, alors que la moyenne européenne est de 8. Quatre infirmières sur dix avouent que, si elles pouvaient revenir en arrière, elles auraient opté pour un autre métier. C'est alarmant. Et les patients le ressentent. Ils voient bien qu'il est impossible pour le personnel de prendre le temps de les soigner ou de leur donner des explications. Tout doit être fait à la va-vite. Nous voulons changer cela.

TROIS. LES MÉDICAMENTS NE SONT PAS UN LUXE

Un malade fait tout ce qui est en son pouvoir pour guérir. L'industrie pharmaceutique exploite cette détresse, notamment en tarifant les médicaments bien au-delà du coût réel qu'ont représenté leur développement et leur production. Au point que certains patients ne sont plus en mesure de payer leur traitement. La sécurité sociale en souffre aussi, car il lui devient de plus en plus difficile de rembourser tous ces frais.

Il existe pourtant une alternative : le modèle kiwi, inspiré de la politique en matière de soins de santé mise sur pied par la Nouvelle-Zélande. En 2017, les députés du PTB ont déposé une proposition de loi en faveur de ce système où c'est le secteur public qui prend les choses en mains. Une commission d'experts indépendants choisit les meilleurs médicaments sur base d'études scientifiques et les soumet ensuite à un appel d'offres public, ce qui permet de choisir le meilleur rapport qualité-prix. Cette approche va à l'encontre du système actuel où le remboursement des nouveaux médicaments dépend de ce que l'industrie pharmaceutique décide de mettre sur le marché. En Nouvelle-Zélande, la chute des prix a été spectaculaire.

La recherche développe de nombreux nouveaux traitements, ce qui entraîne une hausse du budget consacré aux médicaments. Pour pouvoir gérer l'ensemble du système, il faut que les décisions soient entre les mains du secteur public. Dans notre pays, c'est totalement l'inverse. En 2015, la ministre Maggie De Block signait un désastreux Pacte d'avenir avec l'industrie pharmaceutique. En échange d'une légère réduction des prix sur tous les médicaments disponibles, la ministre a accepté d'accélérer le remboursement de nombreux nouveaux médicaments qui allaient arriver sur le marché. Elle a ainsi ouvert une voie royale aux firmes pharmaceutiques pour fixer les prix à leur guise. Autrefois, les négociations tarifaires secrètes lors desquelles ces firmes cassaient un peu leurs prix en échange d'un remboursement accéléré représentaient une exception connue sous le nom d'article 81. Ces trois dernières années, l'article 81 a été exploité des dizaines de fois, pour un montant total estimé à 2,88 milliards d'euros.

« Il n'y a pas d'autre solution », a réagi la ministre, arguant que, sans le recours à cet article 81, de nombreux patients n'auraient pas eu accès à un meilleur traitement avec de nouveaux médicaments. Son argument ne tient pas la route. La santé de la population passe avant les brevets. C'est pour cela que la législation internationale autorise l'utilisation de licences contraignantes. Un fabricant de médicaments génériques peut ainsi produire le même médicament pour une fraction du prix auquel celui de marque est vendu. C'est notamment le cas du sofosbuvir, un nouveau médicament contre l'hépatite C. En Belgique, un traitement

de trois mois coûte la bagatelle de 45 000 euros, alors que ce même médicament est vendu en Inde, sous licence, pour 300 euros. Nous disons stop à ce qu'il faut bien appeler du vol. Jean-François a 27 ans. Il est atteint d'une rare maladie dégénérative du cerveau appelée XCT. Sans traitement, il risque la démence et le handicap et, finalement, la mort. La firme pharmaceutique italienne Leadiant détient le monopole sur ce traitement et, forte de ce privilège, a augmenté son prix de 38 euros à 12 500 euros par mois. Un coût totalement exorbitant et une attitude scandaleuse tant à l'encontre des personnes malades que de la sécurité sociale. Des licences contraignantes permettent de mettre fin à ce banditisme de la part de certaines firmes pharmaceutiques.

Comme le montre l'exemple de la Nouvelle-Zélande, une partie des bénéfices engendrés par le modèle kiwi peut servir à informer au sujet des médicaments. Ainsi, l'ASBL Farmaka, un centre indépendant militant en faveur d'un usage responsable des médicaments, a créé, entre autres, le projet Délégués médicaux indépendants et diverses publications. L'industrie pharmaceutique a peu apprécié l'initiative. En 2017, suite aux coupes budgétaires décidées par la ministre De Block, le centre s'est vu contraint de licencier 28 collaborateurs. Pendant ce temps, le secteur pharmaceutique dépense chaque année un demi-milliard d'euros uniquement pour influencer les choix de prescription des médecins. Cela s'appelle contrôler l'information.

QUATRE. LA SANTÉ MENTALE, UNE PRIORITÉ

Se sentir en bonne santé, c'est aussi se sentir bien dans sa tête. De plus en plus de gens sont toutefois en proie à des difficultés d'ordre psychologique. Flexibilité, stress au travail, difficultés de la vie, insécurité. Beaucoup d'entre nous se sentent dévalorisés et angoissés. Chacun se replie sur soi-même. La concurrence et la rivalité règnent en maîtres, il faut réussir à tout prix. Et malheur aux vaincus.

Les chiffres sont clairs : depuis 2008, le pourcentage de femmes (âgées de minimum 15 ans) confrontées à la dépression est passé de 13 à 18 %, tandis que les troubles du sommeil touchent désormais 33 % de la population au lieu de 24 à l'époque. Parce que les troubles psychologiques sont aujourd'hui encore tabous, un tiers seulement des personnes concernées se tournent actuellement vers un spécialiste.

L'accès aux soins est aussi une catastrophe. Le coût empêche près de la moitié des personnes souffrant de difficultés psychiques de se faire aider ou les pousse à retarder leur prise en charge. Les médicaments restent alors leur seule issue. Un Belge sur huit fait usage de somnifères ou de tranquillisants, ce qui offre à la Belgique un triste record au niveau mondial. Une consultation chez un psychologue privé coûte en moyenne 50 à 75 euros. Beaucoup de gens n'ont pas les moyens. Les prix sont moindres dans les Centres de santé mentale, mais les délais d'attente sont longs. En 2016, une personne souffrant d'un problème psychique ou psychiatrique grave devait patienter 45,6 jours avant sa première consultation.

Tous ces obstacles doivent être éliminés, notamment grâce à un système de remboursement solide pour les psychologues. La ministre De Block a clamé haut et fort qu'elle allait s'en occuper, mais tout le monde s'est demandé comment elle comptait s'y prendre avec un budget minime de 22,5 millions d'euros. Il s'est avéré par la suite que ses mesures de remboursement ne concernaient que les adultes de 18 à 65 ans, des troubles bien précis et un maximum de huit séances.

Nous consacrons une partie des bénéfices générés par le modèle kiwi au financement du remboursement intégral de toutes les séances, pour tous les troubles et tous les patients, à tout âge. À terme, cette mesure sera amortie puisque les citoyens auront moins besoin de médicaments. Bien souvent il est plus efficace de parler que d'avaler des pilules.

CINQ. PAS DE PROFIT SUR LA SANTÉ, MAIS LA SOLIDARITÉ

Les restrictions budgétaires affaiblissent la solidarité qui est à la base du financement de nos soins de santé. Aujourd'hui, le patient paie jusqu'à un quart des coûts de sa poche. Les assurances hospitalisation pèsent trop lourd dans son budget. Nous supprimons les suppléments d'honoraires, remboursons les appareils

auditifs et autres appareillages médicaux afin de refréner les assurances privées.

Nous savons ce qu'il se passe lorsque les caisses d'assurance privées prennent en main les financements en soins de santé. Il suffit de jeter un coup d'œil chez nos voisins néerlandais. La différence avec nos mutuelles et notre sécurité sociale saute aux yeux. Dans notre système, chacun paie en fonction de ses revenus. Plus on gagne, plus on contribue à la sécurité sociale. Il en va tout autrement chez les compagnies d'assurances privées qui calculent le montant de votre prime en fonction de votre âge et de votre état de santé. Malade ou âgé ? Il faudra payer plus ou se voir tout simplement exclu et se contenter d'une assurance offrant une moins bonne couverture.

Les compagnies d'assurance privées tirent parti des trous qu'ont laissés les restrictions budgétaires dans les caisses ces dernières années. Les gouvernements Di Rupo et Michel ont, l'un après l'autre, réduit la norme de croissance du budget des soins de santé de 4,5 % à 3 % puis à 1,5 %. Le gouvernement n'ignore pourtant pas que, selon le Bureau du Plan, le budget des soins de santé devrait augmenter chaque année de 2,2 % pour être en mesure de répondre à l'accroissement des besoins.

La situation dans le domaine des soins de santé rappelle celle des transports en commun : le sous-financement entraîne une baisse de la qualité puis les libéraux décrètent qu'il faut faire appel au privé pour arranger tout cela. C'est l'Union européenne qui impose à ses États membres ce cercle vicieux d'économies et de commercialisation.

En Belgique, nous avons aussi vu ce qu'il se produit lorsque des entreprises privées se mettent à diriger des hôpitaux. Ainsi, le gouvernement Di Rupo a autorisé un consortium comptant notamment Sodexo dans ses rangs à ouvrir un nouveau centre psychiatrique médico-légal à Gand. Quelques années plus tard, l'Inspection flamande des soins tirait la sonnette d'alarme : le manque de personnel était tel qu'il n'y avait pas en permanence un infirmier par service. Des assistants thérapeutiques avaient été embauchés sans disposer du diplôme adéquat. Certains avaient derrière eux une carrière de videurs (!), d'autres de serveurs. Voulez-vous vraiment de tels soins de santé ?

En finançant les soins correctement, nous mettons fin à leur commercialisation. Si le Bureau du Plan estime qu'une norme de croissance de 2,2 % est nécessaire, nous devons la rendre possible. En tant que société, ne devons-nous pas décider de consacrer une partie de notre croissance économique à de meilleurs soins de santé ? Pour nous, cela va de soi.

SIX. MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Les conditions de travail, l'environnement, nos conditions de logement, entre autres, ont une influence sur notre état de santé. La santé ne dépend pas uniquement des médecins, mais de tous les domaines de la politique et de l'ensemble de la société. Nos dirigeants politiques voient aujourd'hui la prévention comme un poste sur lequel on pourrait économiser. Pourtant, chaque euro qu'investit la société dans la prévention lui est rendu au centuple.

Derrière les problèmes de santé majeurs que sont l'obésité et le tabagisme, il y a toute une industrie. Nous sommes quotidiennement bombardés de publicités pour des aliments nocifs pour notre santé et les « messages d'intérêt général » de l'État ne changent rien à ce matraquage. Nous inversons les rôles. Nous utilisons l'argent que l'industrie du tabac investit dans son travail de lobbying pour préserver les citoyens au maximum de la cigarette. Nous assurons ainsi la gratuité de tous les programmes d'aide au sevrage tabagique.

La prévention doit inspirer et motiver le consommateur et non le culpabiliser ou le sanctionner, comme c'est le cas de la taxe sur le sucre décidée par la ministre De Block. Cette taxe ne vise pas à modifier le comportement de consommation, mais simplement à combler un déficit budgétaire. Nous ne voulons pas uniquement nous concentrer sur la consommation, mais aussi sur la production. L'usage excessif de sucre,

de graisse et de sel dans les produits alimentaires doit être interdit. Nous donnons aux écoles les moyens d'offrir gratuitement des collations et des repas sains.

RECONQUÉRIR

NOS

PENSIONS

VOTEZ SUPER SOLIDAIRE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

4. LA PENSION EST UN DROIT

Chacun et chacune a droit au repos et à la liberté après une vie de travail intense. C'est une question de progrès social et de répartition équitable. Les gouvernements Di Rupo et Michel ont tous deux décidé de nous faire travailler plus longtemps, pour moins de pension. Nous voulons au contraire assurer à chacune et chacun une pension digne de ce nom. Nous augmentons les pensions à minimum 1 500 euros net et ramenons l'âge légal de la pension à 65 ans.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE PENSION DÉCENTE À 65 ANS

- Nous ramenons l'âge légal de la pension à 65 ans. Travailler jusqu'à 67 ans est injuste et infaisable.
- La pension anticipée pourra de nouveau être prise à partir de 60 ans.
- Nous remettons en place des aménagements de fin de carrière pour les travailleurs à partir de 55 ans afin que le travail reste faisable au fur et à mesure que l'âge avance.
- Pour les personnes qui ont commencé tôt leur vie professionnelle et exercé un métier pénible, nous maintenons l'âge de la prépension à 58 ans.

DEUX. RENFORCER LA PENSION LÉGALE

- Nous augmentons la pension légale pour les travailleurs et les indépendants à 75 % de leur salaire moyen ou de leurs revenus professionnels.
- Nous augmentons le montant minimum de la pension à 1 500 euros net par personne. Lorsque l'on a travaillé toute sa vie, on a droit à un revenu qui permette de vivre dignement.
- Nous limitons la pension maximum à 3 000 euros net par mois, soit le double de la pension minimum. Ministres et parlementaires se construisent en un ou deux mandats une pension pratiquement égale à ce que touchent des travailleurs normaux au bout de toute une vie de travail. Nous mettons un terme à ces privilèges.
- Nous garantissons une pension correcte pour tous, au lieu d'une « pension de base » insuffisante qui oblige les gens à souscrire à une assurance-pension privée coûteuse, incertaine et complexe.

TROIS. ÉLIMINER LES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES EN MATIÈRE DE PENSION

- Plus de la moitié des femmes touchent moins de 1 000 euros de pension par mois. Nous renforçons le droit à la pension des femmes et éliminons les inégalités.
- Nous ramenons la durée d'une carrière complète pour les femmes à 40 ans, d'une telle manière que chaque année de travail compte un peu plus pour calculer le montant de leur pension légale.
- Nous rétablissons les périodes de crédits-temps et d'interruption de carrière comme périodes assimilées dans le calcul de la pension.
- Nous avançons vers la semaine de travail de 30 heures. Cela permet de concilier harmonieusement travail et vie familiale.

QUATRE. MA PENSION EST UN DROIT, PAS UNE TOMBOLA

- Nous maintenons un système de pension où chaque année de travail donne lieu à des droits acquis. Il est hors de question de passer à un système de pensions à points qui lie automatiquement nos pensions à l'espérance de vie et au budget de l'État et oblige chacun et chacune à travailler plus longtemps pour voir en fin de compte sa pension diminuée.
- Nous établissons un financement équitable qui renforce notre sécurité sociale au lieu de la détricoter.

VISION

UN. UNE PENSION DÉCENTE À 65 ANS

« Faire passer l'âge de la pension à 67 ans n'a résolu aucun problème. Nous n'avons pas créé d'emplois faisables pour les aînés ni de nouveaux emplois pour les jeunes ni amélioré la santé des gens. Pour dire les choses telles qu'elles sont, c'est une mesure simpliste qui a plongé bien des gens dans la misère ». L'auteur de cette déclaration n'est autre que le Premier ministre canadien Justin Trudeau, un libéral pur jus. Le Canada avait effectivement porté l'âge de la pension à 67 ans. Sous la pression de l'ensemble de la société, le nouveau gouvernement Trudeau a fini par le ramener à 65 ans.

Lors des élections de 2014, tous les partis ont clairement décrété qu'ils ne toucheraient pas à l'âge de la pension légale. Tous leurs programmes étaient unanimes : « Pas d'augmentation de l'âge de la pension. ». Promesse électorale, comme on l'a constaté par après. Trois semaines après la formation du gouvernement Michel, une marée humaine de 120 000 citoyens indignés déferlait dans les rues de Bruxelles. Une opinion publique qui a bien compris qu'elle s'était fait avoir et en colère contre le gouvernement. Cette colère reste aujourd'hui encore bien vivante et le mouvement social ne s'essouffle pas. Cela fait cinq ans que le député PTB Raoul Hedebouw s'oppose au Parlement à l'augmentation antidémocratique de l'âge de la pension à 67 ans.

Les hommes et femmes politiques qui nous obligent à travailler jusqu'à 67 ans peuvent quant à eux prendre leur pension dès l'âge de 55 ans. Sans compter qu'un ou deux mandats de parlementaire leur permettent d'accéder à une pension équivalente à celle que touche un travailleur normal au bout d'une vie entière de travail. Ces privilèges accordés à l'élite politique sont inacceptables.

« Une personne sur dix seulement devra réellement travailler jusqu'à l'âge de 67 ans », affirmait le ministre libéral des Pensions Daniel Bacquelaine après la grande manifestation de Bruxelles fin 2014. Une sur dix, vraiment ? Ces dernières années, le gouvernement Michel a détricoté toutes les manières possibles de prendre sa retraite de manière anticipée.

- Il a augmenté l'âge de la pension anticipée à 63 ans. Mais il faut pour cela avoir derrière soi 42 ans de carrière. Une catastrophe pour les femmes. En effet, aujourd'hui encore, elles prennent en charge, davantage que les hommes, les soins, l'éducation et les tâches ménagères, de sorte que trois femmes sur quatre ne parviendront pas à cumuler ces 42 ans de travail.
- Le gouvernement a rendu les prépensionnés (RCC) disponibles sur le marché du travail. Ils peuvent donc, quelques semaines après leur licenciement, être rappelés pour aller travailler à 60 km de chez eux, pour un salaire moindre.
- Les personnes qui ont exercé un travail pénible paient un lourd tribut aux décisions du gouvernement qui leur avait promis des mesures spéciales. On les attend toujours. Ces travailleurs doivent donc désormais travailler au moins 42 ans pour pouvoir prendre leur pension, au plus tôt à 63 ans. Ceux et celles qui n'atteignent pas ces 42 ans de carrière (et c'est la réalité d'une large majorité de technicien(ne)s de surface, d'infirmiers(ières), d'accueillant(e)s dans les crèches et de bien d'autres encore) n'ont pas d'autre choix que de continuer à trimer jusqu'à 64, 65, 66 ou 67 ans.

À 67 ans, tous les métiers sont pénibles. Ce n'est pas un hasard si l'âge de la pension est généralement fixé entre 60 et 65 ans. À cet âge-là, la plupart des gens n'ont plus la force de travailler comme auparavant. 40 % des personnes de plus de 60 ans souffrent de problèmes de santé. Aujourd'hui encore, 10 % meurent déjà avant 60 ans.

Les études indiquent clairement qu'un commissaire européen, un banquier ou un cadre vivent en moyenne dix ans de plus qu'un agriculteur, une technicienne de surface, un ouvrier intérimaire, une infirmière, en bref, que tous les travailleurs qui exercent un métier pénible. On atteint vingt ans de différence si l'on parle d'espérance de vie en bonne santé. Les écarts en matière d'espérance de vie s'étaient amenuisés, mais le

fossé recommence à se creuser entre ceux qui occupent le haut de l'échelle sociale et la population qui se trouve en bas et vit de moins en moins longtemps. Les travailleurs qui exercent un métier pénible sont plus vite usés ou surmenés, mais le grand patronat et les présidents des partis de droite refusent de l'admettre. Ils affirment sans sourciller qu'il n'y a « pas de métiers pénibles, mais bien des corps affaiblis ».

Chacun et chacune a droit au repos et à la liberté à l'automne de sa vie. Ce n'est pas un « privilège », c'est un droit humain. Tout travailleur dont l'espérance de vie en tant que telle, ou tout au moins en bonne santé, est plus courte a le droit de partir plus tôt à la pension. Mais le gouvernement Michel abolit ce droit élémentaire. Il supprime la pension anticipée, la prépension (RCC) et refuse de reconnaître la pénibilité de nombreux métiers lourds. La première phase de ce programme remonte à 2005, avec le Pacte des générations inspiré par des ministres socialistes comme Bruno Tobback et Frank Vandenbroucke. Par la suite, le gouvernement Di Rupo a taillé en 2012 dans les pensions anticipées et les périodes assimilées. Dès 2014, le gouvernement Michel a augmenté l'âge de la pension, réduit encore plus les droits à la pension anticipée et pratiquement supprimé les prépensions en allongeant l'âge d'accès à 60 ans et en introduisant la disponibilité. Enfin, malgré tous ses grands discours au sujet du travail faisable, il a également fait passer l'âge d'accès aux aménagements de fin de carrière de 55 à 60 ans. Le droit au repos et à la liberté au soir de la vie est ainsi redevenu un privilège réservé aux ministres, aux parlementaires et aux CEO, soit, en d'autres termes, aux gens qui peuvent tout se permettre.

- Nous refusons les privilèges, nous voulons un système de pension équitable. Pour cela, nous rétablissons les âges clés de 65, 60 et 55 ans.
- Nous ramenons l'âge légal de la pension à 65 ans.
- Nous fixons l'âge de la pension anticipée à 60 ans, au terme de 40 ans de carrière.
- Nous rétablissons les aménagements de fin de carrière à partir de 55 ans afin que le travail reste faisable pour les travailleurs plus âgés.
- Pour les personnes qui ont commencé tôt leur vie professionnelle et exercé un métier pénible, nous maintenons l'âge de la prépension à 58 ans.

DEUX. RENFORCER LA PENSION LÉGALE

« Aucun pensionné ne perdra de l'argent », a souvent dit le ministre MR Bacquelaine. Mais en faisant le bilan aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que le gouvernement Michel a largement coupé dans nos pensions :

- Suppression du bonus de pension : 180 euros de moins par mois pour les personnes qui travaillent jusqu'à 65 ans.
- Suppression de la prise en compte des interruptions de carrière et de certaines formes de crédit-temps dans le calcul de la pension : 50 euros de moins par mois.
- Réduction de la pension pour les prépensionnés (RCC) dont la carrière a débuté tôt : jusqu'à 140 euros de pension de moins par mois.
- Réduction de la pension pour les prépensionnés qui ont une longue carrière derrière eux, pour les personnes de moins de 50 ans qui tombent au chômage, pour les fonctionnaires, pour les personnes qui sont déjà pensionnées (augmentation de l'imposition sur la pension).

Augmenter l'âge de la pension et réduire les prestations sociales sont dans l'air du temps en Europe. C'est à qui opérera les coupes les plus drastiques. Le premier pilier légal est détricoté au profit des deuxième et troisième piliers (privés). Selon la Commission européenne, la pension légale devrait atteindre 34,9 % du salaire moyen en 2060 contre 44 % en 2013, soit un cinquième de moins. En Belgique, les perspectives sont tout aussi lugubres. Suite à toutes les mesures adoptées par le gouvernement Michel, un pensionné touchera en 2060 un quart de pension en moins qu'aujourd'hui par rapport au PIB. En clair, le nombre de pensionnés est amené à grimper, mais la part du gâteau collectif consacré aux pensions augmentera beaucoup moins vite que le gâteau en lui-même.

« Celui qui souhaite avoir une bonne pension doit prendre lui-même ses responsabilités », a déclaré le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine. Jan Spooren, spécialiste des pensions à la N-VA renchérit : « Si on possède sa propre maison et quelques économies, on doit pouvoir vivre avec 1 100 euros de pension ». Facile à dire lorsqu'on gagne 10 000 euros par mois en tant que ministre !

La pension privée est la pension de l'inégalité. En Belgique, la moitié de la totalité du montant des pensions professionnelles file dans les poches de 5 % des travailleurs. Un dirigeant d'une société cotée en Bourse reçoit en moyenne une confortable prime de 320 000 euros par an en plus de sa pension. Profitant de toute une série d'avantages fiscaux, les CEO se constituent une pension privée 100 fois plus élevée que celle des travailleurs normaux. Le fossé entre les pensions des riches et des autres ne fait ainsi que se creuser.

De leur côté, les compagnies d'assurance privées et les banques récupèrent une bonne partie des maigres économies que nous tentons d'amasser pour notre pension, en nous facturant toute une série de coûts. Ainsi, c'est jusqu'à 20 % du capital que vous avez placé qui vient alimenter leurs bénéfices. Le premier pilier légal est nettement plus intéressant et beaucoup plus sûr. Lors de la dernière crise financière, des milliers de fonds de pension se sont effondrés. Chez nous, cette crise a eu raison de l'assureur privé APRA Leven, et, par la même occasion, des petites économies de milliers de travailleurs.

Au bout d'une vie de travail, chacun devrait avoir droit à une bonne pension légale. Une bonne pension et pas une « pension de base » comme le proposent certains partis. C'est une question de justice, de respect et d'efficacité. La pension légale coûte moins cher tout en nous protégeant mieux contre les pertes et la dépréciation. En Belgique, elle est beaucoup trop basse. Nous l'augmentons progressivement en mettant en place les mesures suivantes, étape par étape.

- Actuellement, la pension des travailleurs et des indépendants ne représente pas plus de 60 % de leur salaire ou de leurs revenus professionnels. Ceux et celles qui ont travaillé moins de 45 ans perçoivent moins de 60 % de leur salaire moyen. Dès lors, nous augmentons la pension légale pour les salariés et les indépendants à 75 % de leur salaire moyen ou de leurs revenus professionnels.
- Nous fixons le montant minimum de la pension à 1 500 euros net par mois afin de permettre à chacune et chacun de vivre dignement.
- Nous limitons la pension maximum à 3 000 euros net par mois, soit le double de la pension minimum. Les ministres, les parlementaires, les gouverneurs, les hauts magistrats et les diplomates devront restreindre un peu leur train de vie, tandis que les travailleurs et les petits indépendants verront leur pension améliorée.
- Nous augmentons le plafond salarial pour le calcul de la pension légale des travailleurs à 75 000 euros par an au lieu de 55 000 euros comme c'est actuellement le cas. Les travailleurs qui ont bénéficié de salaires élevés pourront ainsi se constituer des droits à la pension plus élevés au sein du premier pilier.

TROIS. ÉLIMINER LES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES EN MATIÈRE DE PENSION

Les femmes ont beau travailler toute leur vie au même titre que les hommes, une fois pensionnées, elles touchent en moyenne 34 % de moins qu'eux. Un exemple flagrant d'inégalité. Dans notre pays, un quart des femmes touche moins de 750 euros de pension par mois et plus de la moitié moins de 1 000 euros.

Les femmes travaillent souvent à temps partiel. C'est le cas en Belgique pour 44 % d'entre elles, sans qu'elles l'aient nécessairement souhaité ou choisi. La Belgique compte 162 000 temps partiels involontaires, dont la plupart sont des femmes. Bien souvent, le travail à temps partiel est leur seul moyen de concilier vie professionnelle et familiale, d'autant plus que le « prix » d'un emploi temps plein est trop élevé en raison des frais de garde des enfants.

Les femmes ont aussi plus souvent tendance à interrompre leur carrière, par exemple, pour consacrer davantage de temps à l'éducation ou aux soins. Sept femmes sur dix prennent un congé pour s'occuper

d'un proche malade ou âgé, contre trois hommes sur dix. Ces interruptions raccourcissent la carrière des femmes, au point que neuf femmes sur dix ne parviennent pas à accumuler le nombre d'années de travail nécessaires, en ce comprises les périodes d'interruption, pour obtenir une pension complète. Et elles le paient cash en percevant moins de pension.

Jadis, la durée de carrière donnant droit à une pension complète était fixé pour les femmes à 40 ans, chaque année supplémentaire rapportant encore un peu plus. Le gouvernement Dehaene a augmenté cette durée à 45 ans sans prendre la moindre mesure pour pallier les inégalités sur le marché du travail, rendre les crèches plus abordables ou encore alléger le fardeau des familles de citoyens âgés. 45 ans de carrière pour avoir droit à sa pension est loin d'être une norme partout. Ce n'est d'ailleurs plus nécessaire, car c'est une réalité d'un autre temps. Le monde du travail n'est plus du tout le même qu'auparavant. Les carrières des femmes comme des hommes sont bien souvent variées, hachées, parfois aussi précaires.

Les gouvernements Di Rupo et Michel ont démantelé en grande partie les périodes assimilées pour les soins à un proche ou les périodes de chômage et considérablement durci les critères d'accès à la pension anticipée. Il faut désormais afficher 42 ans de carrière et être âgé de minimum 63 ans pour pouvoir prendre sa pension. Pour trois quarts des femmes, il est impossible d'atteindre ces 42 années, non pas parce qu'elles ne travaillent pas, mais parce qu'elles sont encore et toujours contraintes de prendre en charge les soins, l'éducation et le ménage.

Notre vision de la pension de demain se base sur des carrières plus brèves et une assimilation complète des tâches de soins et d'éducation. Nous voulons rétablir les choses en ce sens :

- Nous ramenons la durée d'une carrière complète pour les femmes à 40 ans, de sorte que chaque année de travail compte un peu plus pour calculer le montant de leur pension légale.
- Nous assimilons totalement les périodes d'interruptions de carrière pour soins, maladie et chômage comme c'était encore le cas il y a peu.
- Nous remettons en place des aménagements de fin de carrière avec diminution du temps de travail à partir de 55 ans. En Autriche, par exemple, les femmes peuvent travailler à mi-temps à partir de 53 ans en conservant 75 pour cent de leur salaire. Une mesure appelée *Altersteilzeit* appréciée de la population. Voilà une manière de faire du concept de « travail faisable » une réalité concrète. Au Danemark, huit enfants sur dix âgés de moins de trois ans trouvent une place en crèche. C'est le double de chez nous. Voilà une manière de proposer de véritables alternatives.

Raccourcir le temps de carrière nécessaire aux femmes pour se constituer une carrière complète est une solution temporaire aux inégalités réelles en matière de droit à la pension. À terme, nous entendons faire en sorte que le travail soit faisable pour tout le monde, que les semaines de travail soient plus courtes pour les femmes comme pour les hommes, qu'il y ait davantage de places d'accueil disponibles et abordables pour les enfants comme pour nos aînés, que les soins soient valorisés et que le fossé salarial soit une bonne fois pour toutes relégué dans le passé.

QUATRE. MA PENSION EST UN DROIT, PAS UNE TOMBOLA

Le gouvernement Michel voulait instaurer un système de pension à points, mais la résistance de la population l'en a empêché. Le gouvernement suivant essaiera certainement à nouveau de l'appliquer, en trompant l'électeur de la même manière qu'avec la pension à 67 ans. Avec le système de pension à points, tout le monde devrait systématiquement travailler plus longtemps pour toucher moins de pension. Nous avons des exemples : en Suède, les gens doivent travailler jusque 68,5 ans pour obtenir la même pension. En Allemagne, aussi, l'instauration du système à points a impliqué un décrochage supplémentaire des pensions de 10 % par rapport aux salaires. Le système à points fait de notre pension une tombola. Il fait dépendre le montant de notre pension de facteurs indépendants de notre salaire et sur lesquels nous n'avons aucune prise : l'espérance de vie moyenne, les crises financières, le budget, la dette de l'État ou encore le salaire d'autres travailleurs.

Nous voulons une bonne pension, aussi pour les jeunes. Alors que notre pays détient le triste record de compter les pensions parmi les plus basses d'Europe, elles restent impossibles à financer ? Nous vivons plus longtemps, c'est vrai. Mais non, il n'est pas impossible de financer nos pensions pour autant. Nous devenons toujours plus productifs. Nous abattons toujours plus de travail avec moins de personnel.

L'augmentation de la productivité est avant tout due à l'innovation. Les nouvelles machines et technologies réalisent le travail et l'esprit humain peut se consacrer à l'innovation. Après la machine à vapeur, le moteur à combustion et l'ordinateur, nous sommes en pleine quatrième révolution industrielle, avec des robots et des machines dotés d'une intelligence artificielle. Cela va accroître la productivité de notre travail.

Ce gain de productivité doit-il servir à nous offrir un repos et une liberté bien mérités au terme de notre carrière ou à alimenter encore plus la concurrence, le chiffre d'affaires, les bénéfices des actionnaires ? C'est là tout l'enjeu du débat sur les pensions. Nous voulons ensemble faire le choix de partager de manière plus équitable les fruits de l'accroissement de la productivité au travail.

Le vieillissement de la population est un processus qui dure de 20 à 30 ans. Profitons-en pour adopter une vision à long terme et envisager une autre redistribution des richesses reposant sur quatre piliers. Une redistribution basée sur la solidarité.

- Le premier pilier, et le plus important : il faut élargir le socle de la sécurité sociale en proposant des emplois plus stables et bien rémunérés. Toute augmentation du taux d'emploi de 1 % réduit de 0,5 % le coût engendré par le vieillissement de la population. Il est pour cela indispensable que les emplois créés soient synonymes d'un bon statut social et non des jobs précaires qui ne donnent lieu à aucune cotisation sociale.
- Le deuxième pilier est la taxe des millionnaires. L'année passée, la Belgique comptait 114 200 millionnaires, soit 12 000 en plus que deux ans auparavant. L'immense majorité des Belges est favorable à un impôt sur la fortune. Une taxe des millionnaires ne toucherait que les plus riches. Le Conseil consultatif fédéral des aînés, tout comme la Commission de réforme des pensions, propose d'augmenter le financement des pensions grâce à un impôt sur la fortune. Pourquoi, dès lors, cette proposition n'est-elle toujours pas intégrée dans le débat sur les pensions ?
- Le troisième pilier est la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale à grande échelle. Selon des évaluations nationales et internationales, la fraude et l'évasion fiscale représentent 9 % du PIB de notre pays. Cela fait 36 milliards d'euros, soit près du coût total actuel des pensions. Si l'on pense aux LuxLeaks, aux SwissLeaks, aux PanamaPaper ou aux ParadisePapers, il est difficile de ne pas voir le gouffre créé dans ce domaine. Nous sommes en mesure de récupérer au moins une partie de cet argent en levant le secret bancaire, en imposant la publication de toutes les opérations financières et en sanctionnant sévèrement la grande fraude fiscale. La loi sur la transaction pénale fait exactement le contraire. Les grands fraudeurs s'en tirent en payant des amendes administratives, de sorte que cette loi rend en fin de compte la fraude fiscale rentable.
- Comme quatrième pilier, nous voulons également nous pencher sur ce qui déforce le système depuis des années, à savoir la diminution systématique des cotisations patronales à la sécurité sociale, ainsi que la multiplication des rémunérations extralégales, des exonérations, des subventions salariales. Selon les calculs du Bureau fédéral du Plan, cela a coûté 16 milliards d'euros à la sécurité sociale en 2018. Nous réévaluons une partie de ces avantages concédés aux employeurs et les faisons dépendre de conditions strictes et précises en matière de création d'emplois.

Le droit à la pension est un droit au repos en bonne santé. Et ce droit est aujourd'hui en péril. Parce que les pensionnés « ne rapportent rien » et, dans le système actuel, tout ce qui « ne rapporte rien » est considéré comme un problème. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme. Notre pension est un droit, pas une tombola. Lorsque l'on a travaillé toute sa vie, on a droit à un revenu qui permette de vivre dignement, soit 1 500 euros au minimum. Si la France, l'Autriche, le Danemark et le Luxembourg y parviennent, pourquoi pas la Belgique ?

NE LAISSONS AUCUNE CHANCE À LA **PAUVRETÉ**

VOTEZ 100 % SOCIAL



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

5. NE LAISSER AUCUNE CHANCE À LA PAUVRETÉ

Nous sommes en colère de voir à quel point le fossé se creuse entre riches et pauvres. La politique du gouvernement précipite les gens dans la pauvreté et le nombre de millionnaires atteint des niveaux record. Ça ne peut plus durer. Nous faisons de la lutte contre la pauvreté croissante une priorité. Nous assurons un emploi stable et décent, y compris aux personnes socialement vulnérables. Nous développons des services ciblés et nous garantissons à chacun un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Nous nous attaquons à la pauvreté de manière structurelle et nous faisons du logement, de l'emploi et de la sécurité sociale un droit fondamental pour chacun.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. GARANTIR À CHACUN UN REVENU SUPÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ

- Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.
- Nous augmentons le revenu d'intégration, au minimum jusqu'au seuil de pauvreté européen. Tous ceux dont le revenu (familial) se situe sous ce seuil de pauvreté reçoivent un revenu d'intégration.
- Nous augmentons toutes les prestations minimales (pour les personnes âgées, malades, handicapées, pensionnées, etc.) au-dessus du seuil de pauvreté européen.
- Nous individualisons le droit au revenu d'intégration.

DEUX. METTRE LES HUISSIERS À LA PORTE

- Nous prévenons le surendettement et nous exerçons pour cela un contrôle intensif sur l'ensemble du secteur du crédit associé à des sanctions conséquentes et strictes. Nous engageons à cet effet du personnel supplémentaire dans les services d'inspection.
- Nous renforçons l'offre de services de médiation de dette et de guidance budgétaire auprès du CPAS.
- En tant qu'autorité publique, nous donnons nous-mêmes l'exemple et nous ne faisons pas appel à des agences de recouvrement ni à des huissiers.
- En concertation avec les établissements scolaires et les hôpitaux, nous interdisons le recours à des agences de recouvrement pour l'encaissement de factures impayées.
- Nous interdisons aux services de police de collaborer à la saisie des meubles chez les familles socialement vulnérables.

TROIS. UN EMPLOI STABLE ET DÉCENT, ÉGALEMENT POUR LES PERSONNES SOCIALEMENT VULNÉRABLES

- L'emploi reste le levier le plus important pour sortir de la pauvreté et de l'isolement. Nous investissons résolument dans la formation, l'accompagnement et l'emploi durable, également pour les groupes socialement vulnérables.
- Le personnel des administrations publiques doit être le reflet de la société et intégrer lui aussi des personnes peu qualifiées, des handicapés, des jeunes et des personnes issues de l'immigration. Nous arrêtons de sous-traiter les emplois peu qualifiés.
- Nous créons 20 000 nouveaux emplois décents dans l'économie sociale et nous supprimons ainsi les listes d'attente. Les autorités publiques donnent l'exemple en mettant elles-mêmes en place des projets d'emploi sociaux pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.
- L'expérience et les compétences méritent d'être reconnues tout autant qu'un diplôme et nous menons une politique de tolérance zéro envers le racisme et les discriminations. Nous créons ainsi des possibilités d'emploi supplémentaires.

- Nous exigeons une clause sociale de la part des entreprises qui bénéficient de contrats publics ou de subventions et d'avantages fiscaux. Elles doivent fournir un certain nombre d'emplois durables pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et assurer leur accompagnement.

QUATRE. PAS UNE SEULE PERSONNE DANS LA RUE

- Nous mettons en place des services d'accompagnement au logement accessibles qui préviennent les expulsions et les limitent aux seuls cas où un autre logement est disponible.
- Nous optons pour le Housing First. Donnons aux personnes et aux familles sans-abri un logement fixe tout en fournissant des services d'aide et un accompagnement efficace.
- Nous utilisons les logements sociaux vides comme hébergements temporaires pour les personnes et les familles sans-abri. Nous assurons une offre plus étendue de logements de transit pour les personnes en situation d'urgence.
- Nous développons les centres d'accueil de nuit pour les sans-abri, tout au long de l'année. Nous investissons dans des centres d'accueil spécifiques pour les familles afin que personne, et certainement pas des enfants, ne soit encore obligé de dormir dans la rue.

CINQ. L'ÉNERGIE ET L'EAU SONT DES DROITS HUMAINS

- Nous élargissons le groupe cible ayant droit au tarif social pour le gaz et l'électricité.
- Nous ne facturons aucun frais de rappel ni de mise en demeure pour des besoins de base tels que l'énergie et l'eau. Nous aidons les gens au lieu de les précipiter davantage encore dans l'endettement.
- Nous aidons les gens à faire des économies d'énergie grâce à un système de tiers payant pour de nouveaux appareils peu énergivores et des rénovations.
- Nous garantissons l'accès à l'énergie et à l'eau courante. Personne ne subit de coupure. Les dettes ne sont plus remboursées via le système du compteur à budget, mais sur la base d'un plan de remboursement financièrement viable, avec un accompagnement professionnel.
- Les compteurs à budget peuvent uniquement être installés sur une base volontaire. Nous supprimons les « tarifs dissuasifs » élevés des compteurs à budget. Les personnes qui ont un compteur à budget bénéficient automatiquement du tarif social ou du tarif le moins cher sur le marché.
- Nous créons un Fonds Énergie pour annuler partiellement les dettes énergétiques lourdes quand un remboursement total n'est pas réaliste.

SIX. DONNER LA PAROLE AUX PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ

- Nous donnons plus de poids à la parole des personnes vivant dans la pauvreté et nous les laissons collaborer à l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté. Nous investissons dans les formations d'experts en la matière.
- Nous investissons durablement dans des associations où des personnes vivant dans la pauvreté prennent la parole ainsi que dans un travail social fort. Nous ne nous limitons pas à des aides individuelles, mais nous nous attaquons aux causes structurelles de la pauvreté. Les droits sociaux fondamentaux sont primordiaux.
- Le secret professionnel du travailleur social est sacré, afin que les gens vivant dans la pauvreté puissent également parler en toute confiance des aspects les moins reluisants de leur existence.

SEPT. DES SERVICES SOCIAUX À DIMENSION HUMAINE

- Nous garantissons que les travailleurs sociaux disposent de suffisamment de temps pour fournir des services de qualité, axés sur une approche personnalisée, l'examen complet de tous les droits et le suivi.
- Tous les services doivent être accessibles, compréhensibles et coopératifs.
- Les droits sociaux sont accordés autant que possible automatiquement. En outre, il est important de procéder à une exploration des droits : déterminer pour chacun à quelles aides sociales et autres prestations il a droit.

- Nous limitons les paperasseries, qui constituent souvent un frein insurmontable. Nous appliquons le principe « only once » : vous ne devez remettre un document qu'une seule fois, et non à chaque fois.

HUIT. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ UNE RÉELLE PRIORITÉ

- Nous élaborons la politique de lutte contre la pauvreté en collaboration avec des associations qui donnent la parole à des personnes vivant dans la pauvreté et avec le milieu associatif.
- Nous relançons les conférences interministérielles sur la pauvreté afin de coordonner la lutte contre la pauvreté.
- Nous appliquons un « test pauvreté » à toutes les décisions politiques.
- Nous passons des conventions à long terme avec le monde associatif et nous rejetons toute commercialisation ou marchandisation du travail social. Nous misons sur le financement structurel. Nous consolidons les projets temporaires couronnés de succès et nous les élargissons afin de les intégrer dans les politiques régulières.
- Nous investissons dans des maisons de quartier sociales où chaque habitant peut se rendre pour bénéficier de services d'aide étendus et facilement accessibles.
- Nous investissons dans l'engagement supplémentaire d'éducateurs de rue, d'animateurs pour les jeunes et d'autres travailleurs sociaux de proximité.

VISION

Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond. Un enfant sur six en Belgique grandit dans un milieu défavorisé et ce nombre augmente régulièrement. 15 % des Belges survivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Davantage de personnes encore – une sur cinq – peuvent à peine joindre les deux bouts à la fin du mois.

Parallèlement, le nombre de millionnaires est en augmentation dans notre pays. Celui qui possède des millions s'enrichit facilement, mais celui qui vit dans la pauvreté ne s'en sort que très difficilement. Pour mettre fin à la pauvreté, il faut s'attaquer à cette injustice.

Aujourd'hui, des ministres estiment que la pauvreté est une question de responsabilité individuelle. C'est que vous ne faites pas assez d'efforts. Ce n'est pas juste. Il est difficile de trouver un emploi fixe ou un logement lorsque ceux-ci sont beaucoup trop peu nombreux. Il faut s'attaquer à la pauvreté de manière structurelle. Non seulement pour les personnes vivant dans la pauvreté, mais aussi pour tout le monde.

Ce n'est que sur la base d'un tel socle, à la fois solide et étendu, que l'on peut également adopter des mesures spécifiques pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. Un revenu d'intégration digne doit aller de pair avec une sécurité sociale forte. La lutte contre le « sans-abrisme » n'est qu'un puits sans fond si elle n'est pas associée à une politique déterminée pour des logements accessibles. Une éducation accessible et de qualité empêche le décrochage scolaire prématuré.

UN. GARANTIR À CHACUN UN REVENU SUPÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ

Le revenu d'intégration se situe largement en dessous du seuil de pauvreté. Pour un isolé, il s'élève à 910 euros, alors que le seuil de pauvreté européen est de 1 139 euros. Soit une différence de 229 euros. Pour une famille avec deux enfants, le revenu d'intégration s'élève à 1 255 euros, alors que le seuil de pauvreté est de 2 392 euros. Il s'agit d'un fossé abyssal.

De même, près de 90 % des minima des autres allocations se situent en dessous du seuil de pauvreté, telles l'indemnité de chômage minimum, la pension minimum (garantie de revenu pour les personnes âgées) ou

l'indemnité maladie minimum.

Les gens doivent donc lutter au quotidien pour joindre les deux bouts. Celui qui doit consacrer une partie importante de la journée à sa survie n'a que peu d'espace pour faire des plans et résoudre durablement les problèmes en recherchant une solution adaptée ou un emploi ou en veillant à sa santé.

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Nous augmentons l'ensemble des allocations, revenus d'intégration et pensions au minimum jusqu'au budget de référence pour un revenu digne (qui correspond au seuil de pauvreté européen). Nous mettons en place un minimum de formalités, de sorte que le revenu d'intégration soit accordé de manière pratiquement inconditionnelle. Le revenu d'intégration représente le filet de sécurité ultime : il doit être garanti pour toutes les personnes disposant de ressources insuffisantes qui sont domiciliées dans la commune ou la ville. Et il doit tenir compte des évolutions dans la vie réelle. Il doit être possible de vivre en colocation ou de cohabiter sans perdre un tiers de son revenu d'intégration. En cas de colocation, le CPAS considère directement que les personnes concernées sont des cohabitants, même en l'absence de toute relation. Le revenu d'intégration passe en conséquence de 910 à 607 euros. C'est pourquoi nous individualisons le droit au revenu d'intégration.

Le PTB a déposé en 2017 une proposition de loi afin d'augmenter les allocations au-dessus du seuil de pauvreté. Ce qui est réalisable : un montant de 1,2 milliard d'euros suffirait, comme l'a calculé le Bureau du plan. Cette mesure est par ailleurs indiquée noir sur blanc dans l'accord de gouvernement. Mais le gouvernement a toujours refusé de tenir cette promesse parce qu'il n'y a soi-disant « pas d'argent ». Il a pourtant trouvé 15 milliards pour l'achat de nouveaux avions de chasse.

DEUX. METTRE LES HUISSIERS À LA PORTE

De plus en plus de familles font face à un endettement important et accumulent les factures impayées pour le gaz, l'électricité, l'eau, les frais scolaires, les soins de santé, etc. Les frais liés aux mises en demeure, aux lettres de rappel et aux huissiers peuvent rapidement faire doubler la facture.

À cela s'ajoutent les tentatives de séduction omniprésentes du « crédit facile ». Les offres mensongères sont légion et la solvabilité est souvent mal contrôlée. Nous instaurons un contrôle approfondi de l'ensemble du secteur du crédit, associé à des sanctions strictes et conséquentes. À cet effet, nous engageons du personnel supplémentaire dans les services d'inspection du SPF Économie.

Beaucoup de gens doivent faire appel à un service de médiation de dettes, mais ils attendent souvent très longtemps avant de chercher de l'aide. Cela rend les dossiers complexes et difficiles. Nous renforçons l'offre de services de médiation de dettes et de guidance budgétaire auprès du CPAS, afin que l'on puisse intervenir à temps.

Nous refusons que les autorités publiques fassent appel à des agences de recouvrement ou à des huissiers. Nous nous concertons avec les établissements d'enseignement et les hôpitaux afin de mettre en place le même type d'interdiction. Nous interdisons aux services de police de collaborer à la saisie des meubles chez les familles vulnérables.

TROIS. UN EMPLOI STABLE ET DÉCENT, ÉGALEMENT POUR LES PERSONNES SOCIALEMENT VULNÉRABLES

L'emploi reste le levier le plus important pour sortir de la pauvreté et de l'isolement. Nous avons besoin d'emplois stables et décents. Actiris, le Forem, le VDAB et le CPAS veulent – trop – rapidement mettre ou remettre les gens sur le marché du travail. Cela se traduit par des jobs temporaires, flexibles ou sous-payés, comme les emplois « article 60 », qui sont souvent à durée limitée et très mal rémunérés. Nous investissons largement dans la formation, l'accompagnement et l'emploi durable, également pour les groupes socialement vulnérables.

Les administrations publiques mettent en place une politique du personnel axée sur la diversité, qui reflète la réalité de la société et intègre aussi des personnes peu qualifiées, des handicapés, des jeunes et des personnes issues de l'immigration. Nous arrêtons de sous-traiter les emplois peu qualifiés. Nous reconnaissons l'expérience et les compétences tout autant que les diplômes et nous menons une politique de tolérance zéro envers le racisme et les discriminations. Nous créons ainsi des possibilités d'emploi supplémentaires.

L'économie sociale est une étape intermédiaire pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. Pour certaines, il s'agit de l'étape finale. Ces lieux de travail doivent bénéficier d'un bon encadrement social et assurer un salaire équitable. C'est pourquoi nous créons 20 000 nouveaux emplois dans l'économie sociale. Les autorités publiques donnent l'exemple en investissant elles-mêmes dans des projets d'emploi sociaux pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

Nous exigeons une clause sociale de la part des entreprises qui bénéficient de contrats publics ou de subventions et d'avantages fiscaux. Elles doivent fournir un certain nombre d'emplois durables pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et assurer l'accompagnement requis.

QUATRE. PAS UNE SEULE PERSONNE DANS LA RUE

Même si l'accès à un logement décent est reconnu par la Constitution, c'est loin d'être une réalité pour beaucoup de gens. Se loger implique bien plus que le fait de trouver un bon logement. Il s'agit aussi de garder son logement, de l'entretenir et de bien se sentir dans le quartier. C'est pourquoi nous mettons en place des services d'accompagnement au logement accessibles, qui préviennent les expulsions et les limitent aux seuls cas où un autre logement est disponible.

Le droit à un logement décent est bafoué de manière flagrante pour les sans-abri. L'absence de logement ne touche pas seulement les personnes qui dorment dans la rue. De nombreuses personnes n'ont pas d'autre choix que de dormir chez des amis, des membres de leur famille ou des connaissances, ce qui les met dans une position vulnérable. Elles doivent avoir accès à un accueil d'urgence adapté, qui n'impose pas de conditions. C'est pourquoi nous investissons dans des centres d'accueil de nuit spécifiques pour les familles. Nous facilitons la rénovation d'immeubles délabrés et inoccupés depuis longtemps en logements au loyer abordable. Nous utilisons les logements sociaux vides comme hébergements temporaires pour les personnes et les familles sans-abri. Nous assurons une offre plus étendue de logements de transit pour les personnes en situation d'urgence.

Mais cela ne suffit pas. Nous ne mettrons jamais un terme au « sans-abrisme » en chassant les gens, comme avec du mobilier urbain « anti-SDF ». Nous optons pour le principe Housing First, qui reconnaît le droit au logement comme un droit fondamental inconditionnel. Le Housing First inverse la logique : un logement dans un lieu stable et de qualité représente la première étape. L'accompagnement n'est mis en place que par la suite. Un logement est en effet essentiel pour accéder à d'autres droits, tels le droit à la santé, à la dignité, et à une vie privée et familiale. C'est en partant de ce principe que la Finlande et la Norvège ont réussi à faire effectivement baisser le nombre de sans-abri.

CINQ. L'ÉNERGIE ET L'EAU SONT DES DROITS HUMAINS

Notre Constitution stipule que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Sans eau ni énergie, ce droit n'est pas garanti. Car l'eau et l'énergie sont d'une importance vitale. Elles sont indispensables pour la santé et le bien-être. Personne ne peut donc se voir en interdire l'accès. Pendant des années, le PTB a mené des actions à Anvers contre les fermetures de compteurs d'eau et a imposé une interdiction contre les coupures. Nous ancrons cette interdiction dans la législation.

Afin que chacun ait pleinement accès à l'énergie et à l'eau dont il a besoin, la facture doit diminuer radicalement. Nous élargissons le groupe cible ayant droit au tarif social pour le gaz et l'électricité. Nous aidons les gens à économiser l'énergie grâce à un système de tiers payant pour de nouveaux appareils peu éner-

givores et pour des rénovations.

Nous ne facturons aucun frais de rappel ni de mise en demeure pour ces besoins de base. Nous aidons les gens au lieu de les précipiter davantage dans l'endettement. Ceux qui s'endettent auprès d'un fournisseur commercial sont ensuite « largués » chez le fournisseur social. Ce dernier fait alors installer un compteur à budget pour le remboursement des dettes. Avec ce dispositif, vous ne pouvez recevoir de l'électricité ou du gaz que si vous avez au préalable chargé le compteur. Il s'agit d'une mesure inappropriée et contre-productive, qui augmente encore la précarité énergétique. Les personnes concernées vont en effet consommer l'énergie en fonction du budget disponible et non de leurs besoins. Le fournisseur social facture par ailleurs un « tarif dissuasif » plus élevé, qu'il justifie par le fait qu'il veut éviter que les gens « s'attardent ». Ils doivent retourner sur le libre marché de l'énergie dès que les dettes ont été remboursées.

Le compteur à budget n'est donc en rien une solution structurelle. Il ne fait qu'imposer le choix suivant : soit renoncer à l'énergie, soit s'endetter sur d'autres postes du budget. Les compteurs à budget coûtent par ailleurs beaucoup d'argent à la collectivité. Nous renversons cette logique en donnant au droit à l'énergie la priorité sur le remboursement des dettes. Nous garantissons l'accès à l'énergie et à l'eau courante. Personne ne subit de coupure. Nous investissons dans la guidance budgétaire et nous établissons un cadre légal pour la mise en place de plans de paiement viables, également chez les fournisseurs commerciaux (dans la mesure où ils sont présents). Nous faisons des compteurs à budget un instrument facultatif destiné aux personnes qui y ont intérêt. Nous supprimons les « tarifs dissuasifs » élevés des compteurs à budget. Les personnes qui ont un compteur à budget bénéficient automatiquement du tarif social ou du tarif le moins cher sur le marché.

La montagne de dettes peut parfois atteindre de tels sommets qu'un remboursement total s'avère irréaliste. Il est alors indiqué d'annuler (une partie de) la dette. Nous créons pour cela un Fonds Énergie.

SIX. DONNER LA PAROLE AUX PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ

Les personnes qui vivent dans la pauvreté ne peuvent participer pleinement à la vie en société, et ce, sur de nombreux plans. Pour en finir avec cette situation, ils doivent se rassembler. La Belgique offre à cet égard un exemple : celui des associations où les pauvres prennent la parole. Ces dernières façonnent et renforcent l'identité individuelle et collective des membres grâce à des activités qui constituent un but en soi. Les grandes associations organisent en outre des actions et des campagnes qui ciblent les autorités locales et supralocales.

En donnant la parole aux personnes qui vivent dans la pauvreté, elles visent aussi à démocratiser le débat et à mettre en avant leur point de vue sur la situation. Nous accordons à ces associations un soutien financier durable et nous les impliquons en tant que partenaires à part entière dans toutes les instances concernées. Cela ne peut pas dépendre de la volonté du ministre compétent. Nous donnons plus de poids à la parole des personnes vivant dans la pauvreté et les intégrons dans l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté.

Le travail social donne aussi plus de force aux personnes vivant dans la pauvreté. Les travailleurs sociaux œuvrent en faveur des droits humains des groupes vulnérables et ont connaissance des divers problèmes liés à toutes sortes de domaines de l'existence. Ils peuvent fournir une aide individuelle. Mais cela dépend très largement de la mesure dans laquelle la politique investit dans l'accès aux droits sociaux fondamentaux. Quel rôle ces travailleurs peuvent-ils jouer ? La tâche des travailleurs sociaux consiste à faire en sorte que les gens comprennent leur situation et la manière dont ils peuvent revendiquer leurs droits. Le but du travail social est de faire entendre la voix des personnes sans défense. Le travail social renforce ainsi le caractère démocratique de notre société.

La meilleure assistance est celle qui part du vécu du groupe cible et qui respecte les gens. Chez Médecine

pour le Peuple, médecins et patients sont sur pied d'égalité. Cela doit également s'appliquer au travail social. C'est pourquoi le secret professionnel du travailleur social est sacré, afin que les gens vivant dans la pauvreté puissent également parler en toute confiance des aspects les moins reluisants de leur existence.

Or, le secret professionnel a récemment été limité au niveau fédéral.

SEPT. DES SERVICES SOCIAUX À DIMENSION HUMAINE

Les anciennes Commissions d'assistance publique étaient une forme d'aide aux démunis pour ceux qui décrochent. Il s'agissait d'une faveur et non d'un droit. Depuis la loi de 1976 sur les CPAS, cette aide est devenue un droit : « Toute personne a droit à l'aide sociale ». Cette loi a pour objectif de donner à chacun la possibilité de mener une existence conforme à la dignité humaine. On a instauré des CPAS ayant pour mission d'assurer cette aide. Cela marquait le passage de l'assistance aux démunis à l'aide sociale. C'était aussi la reconnaissance du fait que le libre marché et ses caprices ne peuvent garantir la sécurité d'existence.

Mais cette mission légale est aujourd'hui menacée. L'aide du CPAS devient très conditionnelle et est trop souvent limitée aux « bons pauvres ». Les « pauvres indignes » n'ont parfois pas droit à une assistance ni à une existence décente.

Nous garantissons que les travailleurs sociaux disposent de suffisamment de temps pour fournir des services de qualité, axés sur une approche personnalisée, l'examen complet de tous les droits et le suivi. Tous les services doivent être accessibles, compréhensibles et coopératifs. Nous faisons en sorte que les droits sociaux soient accordés autant que possible de manière automatique. Il importe également d'explorer les droits dans chaque service public, c'est-à-dire d'examiner pour tout un chacun les aides sociales et autres droits dont il peut bénéficier. Nous appliquons le principe *only once* : si vous avez remis un document une fois, il doit aussi être utilisé pour les autres demandes. Cela facilite les choses pour tout le monde, y compris pour ceux qui ne vivent pas dans la pauvreté et certainement pour l'administration.

HUIT. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ UNE RÉELLE PRIORITÉ

Une politique de lutte contre la pauvreté n'est pas une approche unilatérale et doit emprunter plusieurs voies. Dans tous les domaines politiques, il faut prêter attention à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi nous soumettons chaque décision politique à un « test pauvreté ». Nous relançons les conférences interministérielles sur la pauvreté afin de coordonner la lutte contre la pauvreté et de gagner le combat. Nous nous concentrons sur les structures sociétales qui produisent ou reproduisent la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les associations où les personnes qui vivent dans la pauvreté prennent la parole et le milieu associatif sont des partenaires dans l'élaboration de la politique sociale. Ils ont l'expertise qui manque aux politiciens ou aux administrations. Le monde associatif doit donc bénéficier de l'autonomie requise pour valoriser son expertise, même si cela doit parfois en irriter certains.

La collaboration avec les organisations sociales doit se dérouler dans un esprit de respect et de reconnaissance. Quelle organisation osera en effet contredire une administration si elle sait que ses ressources en dépendent ? En aucun cas les services sociaux ne sont confiés à des sociétés à but lucratif. Nous passons des conventions à long terme avec le monde associatif. Nous misons sur le financement structurel. Nous consolidons les projets temporaires couronnés de succès et nous les élargissons afin de les intégrer dans les politiques régulières.

Nous créons des services étendus et facilement accessibles, proches des gens avec, dans chaque quartier, une maison de quartier qui se concentre sur les droits sociaux fondamentaux de chaque habitant. Grâce à ce type d'établissement, les travailleurs sociaux et les éducateurs de rue peuvent parcourir le quartier et

rencontrer les personnes qui n'ont pas accès aux services proposés. Ils peuvent également détecter les besoins spécifiques du quartier.

6. PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement ouvre la chasse aux malades et chômeurs de longue durée, une politique qui incrimine les victimes. Nous voulons que les malades aient une sécurité. Nous augmentons les faibles indemnités de maladie et accompagnons les malades de longue durée dans la recherche d'un travail adapté. Nous investissons dans la formation, les stages et l'accompagnement des chômeurs et nous rejetons les sanctions et la dégressivité des allocations de chômage. Nous défendons le droit à la sécurité sociale et nous lions toutes les allocations sociales au bien-être.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. L'ARRÊT DE LA CHASSE AUX MALADES DE LONGUE DURÉE

- Nous abrogeons la loi De Block qui permet de licencier plus rapidement les malades de longue durée.
- Nous garantissons 100 % du salaire pendant les deux premiers mois de maladie. Nous augmentons l'indemnité de maladie actuelle à un niveau équivalent à 80 % du salaire à partir du troisième mois.
- Nous nous concentrons sur la réintégration volontaire des travailleurs malades de longue durée. Nous leur donnons le droit de reprendre le travail progressivement et nous favorisons le travail adapté. Nous obligeons les employeurs à recourir à toutes les options : réduction des heures de travail, adaptation du rythme de travail, changement du contenu du travail.

DEUX. CHASSER LE CHÔMAGE, PAS LES CHÔMEURS

- Nous supprimons la dégressivité des allocations de chômage.
- Nous séparons l'accompagnement et le contrôle des chômeurs.
- Nous centralisons les offres d'emploi dans toute la Belgique dans une seule base de données.
- Nous investissons dans la formation, les stages et l'accompagnement des chômeurs au lieu de les sanctionner ou les suspendre.
- Nous privilégions le placement professionnel sur mesure. Nous définissons un itinéraire personnel pour chaque demandeur d'emploi. Nous donnons la même reconnaissance aux compétences qu'au diplôme et à l'expérience.
- Nous garantissons aux jeunes un stage dans l'année qui suit la fin de leurs études avec des conditions de travail et salariales correctes. Les stages d'insertion doivent offrir des perspectives concrètes sur les emplois disponibles.
- Nous arrêtons en Wallonie le démantèlement du système APE.
- Nous voulons de véritables emplois au lieu du service communautaire. Le critère pour être obligé d'accepter un travail est : un emploi stable et de qualité.
- Nous assurons la continuité dans la recherche d'un emploi. Au cours de leur première année de travail, les demandeurs d'emploi vulnérables peuvent continuer à bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'une formation linguistique dispensés par le Forem ou par Actiris.
- Les formations linguistiques et professionnelles pour les jeunes peu qualifiés sont une priorité et nous renforçons les fonds de formation sectoriels. Nous insistons pour que les employeurs respectent leurs promesses d'efforts en matière de formation.
- Dans la mesure du possible, nous veillons à ce que les formations par le travail et les stages en entreprise débouchent sur des postes durables, entre autres dans l'économie sociale.

TROIS. REVENUS DE REMPLACEMENT DIGNES

- Nous lions toutes les allocations sociales au bien-être. Si les revenus moyens augmentent, les pensions, allocations de chômage et autres allocations doivent suivre.
- Nous individualisons le droit aux allocations sociales, à commencer par les allocations de chômage.
- Nous accordons automatiquement des droits sociaux.

VISION

UN. L'ARRÊT DE LA CHASSE AUX MALADES DE LONGUE DURÉE

Le gouvernement veut que tout le monde soit « responsabilisé » et « activé », même les malades de longue durée. C'est pourquoi il a introduit une « procédure de réintégration » fin 2016 : après deux mois de maladie, les travailleurs sont contrôlés et examinés par le médecin du travail de l'entreprise. Les premières études à ce sujet indiquent que pas moins de sept travailleurs malades convoqués sur dix sont licenciés pour « force majeure médicale », sans indemnité et sans maintien de droits sociaux collectifs parce que le médecin du travail les déclare « définitivement inaptes » ou parce que l'employeur refuse simplement de leur donner un travail adapté. Ainsi, la procédure de réintégration est devenue une machine à licencier sans frais, sur mesure pour les employeurs. Les travailleurs qui refusent d'intégrer la procédure sont lourdement sanctionnés et voient leur allocation de maladie, qui s'élève en moyenne à seulement 900 euros par mois, réduite de 5 à 10 %.

La ministre de la Santé publique, Maggie De Block, justifie ces sanctions en disant qu'elle « veut sanctionner les profiteurs » et « débusquer les carottiers avec des contrôles ciblés ». Il faut oser qualifier de « profiteurs » des patients atteints du cancer et des travailleurs en épuisement professionnel.

Le PTB choisit le camp des malades. Nous abrogeons la loi De Block qui permet de licencier plus rapidement les malades de longue durée et renforçons les droits des malades de longue durée.

Au cours de la première année, l'allocation pour incapacité de travail s'élève à 60 % du salaire brut précédent. Après un an de maladie, elle est calculée en fonction de la composition familiale : 65 % du salaire brut plafonné pour les chefs de famille, 55 % pour les personnes isolées et 40 % pour les cohabitants. Pour de nombreux malades de longue durée, c'est bien en dessous du seuil de pauvreté. C'est pourquoi nous garantissons 100 % du salaire pendant les deux premiers mois de maladie. Nous augmentons l'allocation à 80 % du salaire à partir du troisième mois, à laquelle les employeurs contribuent aussi (en complément de ce qui est versé par la sécurité sociale) au cours des deux premières années – comme c'est le cas aujourd'hui aux Pays-Bas. Ainsi, nous responsabilisons les employeurs pour qu'ils prennent véritablement en main la prévention en matière de santé et la lutte contre le stress et l'épuisement professionnel.

Nous sommes favorables à la réintégration des travailleurs malades de longue durée sur une base volontaire et au rythme du travailleur, avec l'accompagnement de son médecin traitant. Nous garantissons le droit à la reprise progressive du travail. La reprise du travail à temps partiel doit également être possible sans limite dans le temps et sans que cela n'entraîne de perte financière pour le travailleur après la période de salaire garanti. Suite au récent règlement de De Block, les travailleurs perdent environ 200 euros quand ils reprennent le travail à plus de 20 % – surtout ceux avec un bas ou moyen salaire – par rapport à l'ancien règlement.

Nous veillons à ce que les employeurs recourent à toutes les options de réintégration : réduction des heures de travail, adaptation du rythme de travail ou changement du contenu du travail. Nous visons un travail adapté sans limite dans le temps. À cette fin, il faut chercher dans toute l'entreprise : dans les différents départements, mais aussi au sein d'autres entreprises éventuelles du même groupe. Nous exerçons un contrôle renforcé sur cette recherche de travail adapté.

DEUX. CHASSER LE CHÔMAGE, PAS LES CHÔMEURS

Officiellement, le chômage officiel baisse. Mais la grande majorité des emplois créés ces cinq dernières années sont des emplois intérimaires ou à temps partiel. Les chiffres de baisse du chômage ne reflètent pas le nombre réel de sans-emploi. Beaucoup ont été exclus du chômage et sont au CPAS. Plusieurs dizaines de milliers d'autres n'entrent pas dans les statistiques : les travailleurs à mi-temps avec un complément chômage, les chômeurs qui ont repris des études par manque de débouchés, les travailleurs en stage de

transition. Après l'exclusion des jeunes des allocations d'insertion, entamée sous le gouvernement Di Rupo, la limite d'âge pour obtenir les allocations d'insertion a été abaissée de moins de 30 ans à moins de 25 ans. Et l'instauration de conditions de diplôme pour les moins de 21 ans aggrave la situation. Le nombre de jeunes bénéficiant d'une allocation d'insertion a été divisé par deux entre 2011 et 2017.

Le *job deal* du gouvernement Michel est un terme séduisant avec lequel il tente de faire accepter des mesures contre les chômeurs de longue durée.

Les jeunes sortant de l'école n'ont pas encore droit à une allocation de chômage. C'est pourquoi les demandeurs d'emploi reçoivent une allocation d'insertion s'ils n'ont pas trouvé d'emploi un an après la fin de leurs études. Celle-ci doit leur permettre de survivre financièrement. Mais le gouvernement Michel a supprimé l'allocation d'insertion pour près de 30 000 jeunes demandeurs d'emploi en 2015, appliquant une mesure d'économie contestée du gouvernement Di Rupo.

Les allocations de chômage sont également promises à une réduction accélérée. Pour la N-VA, la dégressivité renforcée des allocations de chômage est un « encouragement positif ». En réalité, le gouvernement pousse plus rapidement les chômeurs de longue durée sous le seuil de pauvreté avec une allocation forfaitaire de 1 052 euros pour une personne isolée. Impossible de finir le mois avec cette somme. La pauvreté menace de manière accrue un chômeur sur deux. Pour une famille où les deux parents ne travaillent pas, le risque de pauvreté s'élève même à 86 %.

Des études scientifiques montrent que la diminution des allocations ne favorise pas l'emploi pour la simple raison qu'il n'y a pas assez de postes adaptés pour les chômeurs de longue durée. Les professeurs André Decoster (KU Leuven) et Johannes Spinnewijn (London School of Economics) estiment également que la réforme mine un des principaux objectifs du régime du chômage, à savoir l'assurance contre la perte de revenus. Les travailleurs paient d'importantes cotisations sociales tous les mois pour s'assurer contre le chômage. Cette donnée de base de la sécurité sociale, l'aspect assurance, est donc clairement menacée.

Nous séparons les instances d'accompagnement et les services de contrôle des chômeurs. Un accompagnement efficace nécessite une relation de confiance. Comment avoir confiance en son conseiller emploi, lui exposer réellement sa situation, quand le contrôle est exercé par le même organisme ?

Nous voulons que cesse la chasse aux chômeurs. En revanche, nous nous attaquons au chômage. L'accompagnement émancipateur et la formation sont une priorité pour nous. Nous investissons dans la formation, les stages et l'accompagnement des chômeurs. Nous favorisons les services de placement sur mesure et séparons l'accompagnement des chômeurs du contrôle et des sanctions. Nous définissons un itinéraire personnel pour chaque demandeur d'emploi. Nous donnons la priorité aux compétences pour réduire la prépondérance du diplôme et de l'expérience. Nous garantissons aux jeunes un stage dans l'année qui suit la fin de leurs études avec des conditions de travail et salariales correctes.

Nous assurons la continuité dans la recherche d'un emploi. Au cours de leur première année de travail, les demandeurs d'emploi vulnérables peuvent continuer à bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'une formation linguistique dispensés par le Forem ou par Actiris. Les formations linguistiques et professionnelles pour les jeunes peu qualifiés sont une priorité et nous renforçons les fonds de formation sectoriels. Nous veillons à ce que les formations par le travail et les stages en entreprise débouchent sur des postes stables, entre autres dans l'économie sociale.

Nous voulons que les stages d'insertion offrent des perspectives concrètes sur des emplois disponibles. Les jeunes ne peuvent pas être obligés d'accepter n'importe quel emploi simplement du fait qu'ils sont sans revenu. Nous nous opposons aux « stages de transition » mis en place en Wallonie (ou sous forme de « garantie jeunes » à Bruxelles). Sans processus formatif et sans obligation d'embauche, ces stages sont des contrats à durée déterminée (CDD) low cost déguisés pour l'entreprise. Il s'agit d'une forme de mise à l'emploi de jeunes pour un coût patronal de 200 euros par mois et une rémunération mensuelle de 860 eu-

ros, la différence étant à charge de la sécurité sociale. Nous voulons que ces « stages de transition » soient rémunérés à hauteur de la fonction exercée dans l'entreprise et dans le respect des barèmes appliqués aux autres travailleurs. Nous faisons en sorte qu'une part plus importante de la rémunération soit à charge de l'employeur et que ces stages soient assortis d'une obligation d'embauche à l'issue du stage pour une durée équivalente au stage. Nous interdisons l'engagement de stagiaires successifs par le même employeur, afin d'éviter le remplacement d'emplois stables par des postes de stagiaires. Enfin, un accord préalable des organisations syndicales est nécessaire.

Nous arrêtons en Wallonie le démantèlement du système des aides à la promotion de l'emploi (APE). Le gouvernement de la Région wallonne veut supprimer ces aides APE d'ici 2021. Ce qui menace plus de 60 000 emplois dans toute une série de services essentiels à la population : crèches, maisons de repos, écoles, centres et clubs sportifs, hôpitaux, bibliothèques, communes et CPAS, secteur de la jeunesse, associations culturelles ou d'éducation permanente, provinces ou encore missions régionales pour l'emploi. Ce système aide des travailleurs éloignés du marché de l'emploi à s'y intégrer. Le système des points APE est certainement améliorable. Mais la réforme du ministre wallon de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) pose de nombreux problèmes. Elle va supprimer les aides APE sans fournir de solution pour la survie de tous les organismes qui en bénéficient actuellement.

Le gouvernement fédéral voulait imposer aux chômeurs d'effectuer des « travaux d'intérêt général », appelés aussi « service communautaire », mais cette mesure n'ouvre aucune perspective et éloigne encore la possibilité de trouver un véritable emploi fixe. La Cour constitutionnelle a déclaré le travail d'intérêt général illégal pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration, et la mesure a été écartée pour l'instant.

Nous nous opposons à toute forme de service communautaire. Le gouvernement wallon a introduit un service communautaire prétendument volontaire, auquel seront assignés les bénéficiaires des CPAS. La pression sera immense sur le bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS) pour accepter ce service communautaire, car il fournira une preuve de la « disposition au travail », une des six conditions légales d'octroi du RIS. En dépit des déclarations d'intention affirmant que ce service communautaire « ne peut assumer des tâches qui font partie d'une occupation rémunérée », celui-ci constituera une concurrence déloyale avec le travail salarié parce que les domaines d'activités concernés sont des plus « élastiques » et extensifs. Dans la circulaire envoyée aux responsables de CPAS par le ministre Borsus, on lit que le service communautaire pourrait consister en « une intervention dans une maison de soins : lecture aux pensionnaires ou discussion avec eux, promenade avec eux ou accompagnement lors d'une excursion », ou encore dans « l'organisation d'activités supplémentaires dans le cadre de la garderie, après l'école », telles que : « l'accompagnement pour les devoirs », « l'accomplissement de tâches auprès d'associations clairement d'intérêt général », comme « participer à l'entretien d'un espace naturel ». Pourquoi ces activités seraient-elles, « par définition », bénévoles et ne pourraient-elles être accomplies dans le cadre d'emplois salariés ?

Le critère pour être obligé d'accepter un travail est selon nous un emploi stable et de qualité. Un emploi lié à ce que la personne a étudié, un emploi à temps plein, pour une durée minimale d'un an et payé au moins au niveau du salaire minimum.

TROIS. REVENUS DE REMPLACEMENT DIGNES

Nous lions toutes les allocations sociales au bien-être. Si les revenus moyens augmentent, les pensions, allocations de chômage et autres allocations doivent suivre. La loi prévoit une enveloppe pour lier les allocations sociales au bien-être. Les interlocuteurs sociaux définissent la forme concrète de cette enveloppe tous les deux ans. Mais le gouvernement préfère utiliser cet argent pour combler le trou dans le budget et a réduit de 40 % l'enveloppe destinée à augmenter les allocations minimales. Nous garantissons la liaison de toutes les allocations sociales au bien-être, afin de garantir le pouvoir d'achat des personnes qui bénéficient d'une allocation ou d'une pension.

Les personnes qui ont des droits sociaux les obtiennent automatiquement.

Nous individualisons le droit aux allocations sociales, à commencer par les allocations de chômage. Aujourd'hui, les règles d'attribution des revenus de remplacement reposent toujours sur un modèle traditionnel périmé de chef de famille. Le fait que les allocations dépendent de la situation familiale pénalise les femmes. Elles reçoivent des allocations de chômage et des pensions inférieures parce que leur partenaire a des revenus normaux. Le partenaire qui s'occupe des enfants et de la maison sans être payé est encore trop souvent désavantagé. Nous reconnaissons les droits des partenaires. Ce n'est possible que s'ils sont entièrement égaux et si les revenus de remplacement sont individualisés, à commencer par les allocations de chômage.

RED
IS THE NEW
GREEN!

LA

RÉVOLUTION

CLIMATIQUE

C'EST VOUS

VOTEZ MÉGA DURABLE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

II. LA RÉVOLUTION CLIMATIQUE SOCIALE

CONTENU

7. Un plan pour la révolution climatique	47
8. Une Belgique raccordée au courant vert.....	53
9. L'industrie comme atout pour le climat.....	60
10. Un aménagement intelligent du territoire	65
11. Une mobilité fluide et durable.....	71
12. Droit à l'eau, un droit qui coule de source	80
13. Une agriculture paysanne et responsable	86
14. Bien-être animal : les animaux ne sont pas des objets.....	92

7. UN PLAN POUR LA RÉVOLUTION CLIMATIQUE

Changer maintenant avant que le climat ne change tout ! C'est le défi auquel nous serons confrontés dans les années à venir. Nous optons pour une révolution climatique sociale. Une révolution ambitieuse et équitable. Ambitieuse, avec des objectifs contraignants et des investissements à grande échelle pour assurer un avenir durable. Équitable, car dépourvue de nouvelles taxes environnementales, pour que les épaules les plus fortes portent les charges les plus lourdes. De cette façon, nous faisons de notre plus grand défi notre plus belle opportunité, pour une société plus saine et plus sociale.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE POUR 2050, 60 % D'ÉMISSIONS EN MOINS EN 2030

- Nous voulons un seul ministre chargé d'une politique climatique cohérente. Nous refédéralisons les compétences en matière d'environnement, d'énergie et de climat.
- Grâce à une loi-cadre climat, nous jetons les bases d'une planification écologique, démocratique et sociale à tous les niveaux politiques, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050.
- Nous mettons sur pied un département spécial au sein du Bureau fédéral du Plan, chargé d'élaborer le plan des investissements nécessaires à la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre.
- Nous créons une banque d'investissement pour le climat pour financer la planification écologique. La banque investit chaque année cinq milliards d'euros dans les transports en commun, l'isolation des bâtiments, la recherche, les énergies renouvelables...
- Nous introduisons dans chaque secteur économique des normes d'émissions contraignantes pour les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, conformément à nos ambitions. Ce qui nécessite au moins cinq milliards d'investissements privés par an.
- Nous sommes contre une taxe carbone. Il s'agit d'une mesure inefficace et antisociale.
- En signant la « Convention des maires », les villes et les communes se sont engagées à atteindre les objectifs de l'Union européenne sur leur territoire. Nous les encourageons à présent à se montrer plus ambitieuses en prenant aussi des mesures concernant l'industrie locale.
- Nous interdisons aux pouvoirs publics d'investir dans les combustibles fossiles. Là où c'est encore le cas,

nous retirons ces fonds publics pour les investir dans des technologies propres.

DEUX. LA BELGIQUE À L'AVANT-PLAN AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Nous voulons que la Belgique montre l'exemple et encourage d'autres pays à prendre des engagements ambitieux, pour que les pays industrialisés assument leurs responsabilités.
- Nous utilisons les traités internationaux comme levier d'une politique climatique ambitieuse. Nous n'adhérons pas à des traités comme le TTIP, qui empêchent de mener une politique écologique.
- Nous voulons que notre pays défende un moratoire international sur la prospection et l'exploitation de nouvelles sources de combustibles fossiles.
- La Belgique se retire du Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE-UE). Les entreprises actuellement couvertes par ce cadre seront soumises à des normes d'émission contraignantes.
- La Belgique débloque annuellement 500 millions d'euros pour le Fonds vert pour le climat. Celui-ci est destiné à aider les pays en développement à opérer la transition verte et à s'adapter aux changements climatiques.

VISION

Le défi du réchauffement climatique devient de plus en plus pressant, y compris pour la Belgique. Depuis que les industriels au 19e siècle ont découvert le charbon, le pétrole et le gaz comme des sources d'énergie bon marché, ils n'ont cessé d'extraire et de brûler ces combustibles fossiles en quantités de plus en plus importantes. L'impact est catastrophique : hausse des températures, bouleversements météorologiques, montée du niveau de la mer. La sécheresse extrême de l'été 2018 a été reconnue comme une catastrophe pour les agriculteurs. Or le même été s'est achevé sur des pluies diluviennes d'une intensité inédite. Aux quatre coins du globe, l'année 2018 a été marquée par des phénomènes climatiques extrêmes aux conséquences dévastatrices : incendies de forêts dans le cercle polaire arctique et en Grèce, inondations et coulées de boue graves au Japon, inondations dramatiques en Inde...

Or, il y a encore parmi nous des politiciens qui remettent en question le rôle de l'être humain dans le réchauffement climatique. Comme l'ancien secrétaire d'État Theo Francken, lorsqu'il affirme : « On ne peut nier qu'il y a un débat sur les causes. » Il fait allusion à un « nouveau dogme politiquement correct » et se réfère avec bienveillance aux « idées franches » du parti de Donald Trump. Des propos qui ont le soutien du département jeunesse de la N-VA, qui n'hésite pas à appeler à faire preuve d'« éco-réalisme » et à « opter explicitement pour le mariage entre le libre marché et l'écologie ».

Il y a aussi des partis qui reconnaissent la gravité du changement climatique, mais qui comptent encore aveuglément sur le marché pour s'attaquer au problème. Il y a bien sûr le MR et le cdH. Mais en persistant à chercher des issues à l'intérieur du système défaillant du marché, des politiciens de la gauche gouvernementale, d'Ecolo au PS, nous ont, eux aussi, fait perdre énormément de temps. La libéralisation du marché de l'énergie, le système d'échange de droits d'émission, l'insistance perpétuelle sur la responsabilité individuelle... tout cela s'est avéré désastreux. Car pendant que les citoyens se mobilisent pour le climat, les grandes entreprises continuent à faire comme bon leur semble. Résultat des courses, les émissions belges diminuent d'à peine 1 % par an.

Dans son livre *Tout peut changer*, l'autrice canadienne Naomi Klein écrit très justement : « Ce que le climat exige pour éviter l'effondrement, c'est que l'être humain réduise l'utilisation des ressources naturelles. Ce que notre modèle économique exige pour éviter l'effondrement, c'est une expansion illimitée. Dans ce jeu, il n'y a qu'un seul type de règles qui puisse être modifié, et ce ne sont pas les lois de la nature. » Oubliez le CO₂ et les centrales au charbon : le cœur du problème réside dans les relations entre la production et la consommation dans nos sociétés, dans le capitalisme et sa vision à court terme, sa logique concurrentielle, l'appât du gain insatiable.

Il n'y a donc aucune raison pour que les solutions au défi du changement climatique soient trouvées à l'intérieur des limites du marché. Bien au contraire. C'est le marché qui nous a menés là où nous en sommes aujourd'hui. Ce n'est pas d'encore plus de marché que nous avons besoin. Nous avons besoin de normes contraignantes sur les émissions de gaz à effet de serre, qui soient basées sur la science climatique et qui tiennent compte des besoins sociaux. Nous avons besoin d'une planification écologique.

La Belgique a tout en main pour jouer un rôle de pionnier dans la lutte pour un avenir durable. Notre pays est doté du deuxième plus grand port et du plus grand complexe pétrochimique d'Europe, du réseau ferroviaire le plus dense et d'une population très qualifiée; autant d'opportunités qui ne demandent qu'à être saisies. Une action climatique ambitieuse, dès maintenant, peut faire de notre pays un pionnier de l'écologie. C'est aussi la meilleure garantie d'une économie capable de fournir des emplois de qualité, à long terme.

UN. LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE POUR 2050, 60 % D'ÉMISSIONS EN MOINS EN 2030

Le réchauffement climatique menace de devenir complètement incontrôlable. Si nous voulons le limiter à un maximum de 1,5 degré Celsius, nous ne pourrons plus émettre de CO₂ ou d'autres gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, nous devrions déjà émettre 60 % de moins en 2030 (en Belgique) qu'en 1990. Sans quoi, nous n'atteindrons jamais notre objectif. Or quand Marco Van Hees du PTB a présenté cette évidence en automne 2018 devant la Chambre, il a suscité une véritable levée de boucliers, y compris dans le groupe Ecolo-Groen. Proposer des objectifs pour un avenir lointain (2050) n'est pas un problème pour les partis au pouvoir. Mais lorsqu'il s'agit de définir strictement où nous voulons être dans dix ans (2030), beaucoup de partis se plient aux directives des grandes organisations patronales comme la FEB et BusinessEurope qui demandent : surtout ne définissez rien de trop concret ! Pourtant, la science, elle, est absolument claire : pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C, les efforts en cours devront être décuplés. Dès maintenant. Entre-temps, suite à la pression du mouvement climatique, le Parlement a adopté une résolution fin décembre 2018 demandant que la Belgique rejoigne les pays les plus ambitieux qui demandent une réduction à 55 % en 2030 à l'échelle européenne (48 % pour la Belgique). Cela reste encore largement insuffisant si on veut limiter nos émissions pour ne pas dépasser le 1,5 degré Celsius de réchauffement. Une réduction de 60 % pour 2030 est une nécessité.

Car à l'heure actuelle, notre pays n'atteint même pas les objectifs très modestes de l'Union européenne. Or ceux-ci partent déjà de ce qui est possible en utilisant les mécanismes de marché et non pas de ce qui est absolument nécessaire. Selon l'Union européenne, notre pays devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 % d'ici 2020, et de 35 % d'ici 2030. Or nous sommes bien partis pour une réduction de moins de 10 % d'ici 2020, voire de seulement 5 % en Flandre. Ce n'est pas un hasard. Tant que nos gouvernements s'obstineront à chercher des solutions à la crise climatique en faisant confiance au marché, nous continuerons à nous enfoncer dans le marasme.

Pour les 300 principales entreprises de Belgique, qui génèrent ensemble près de 40 % des gaz à effet de serre, tous les partis traditionnels, y compris Ecolo, continuent de faire confiance au système d'échange de quotas d'émission. Grâce à cette transaction commerciale, les entreprises qui émettent plus que ce qui est permis peuvent acheter la différence auprès d'entreprises qui sont restées sous leur limite. Ce système a ouvert un nouveau commerce lucratif pour les grandes entreprises et les spéculateurs, mais n'a pas, pour autant, contribué à réduire sensiblement les émissions. Il a entraîné l'accumulation d'excédents colossaux, alors que la réduction des quotas d'émission élevés est beaucoup plus lente que prévue. Le PTB a déjà demandé à maintes reprises que le système soit remplacé par des mesures effectives, mais a systématiquement fait face à une levée de boucliers de tous les autres partis au Parlement. Quand il s'agit du système d'échange de quotas d'émission, l'unanimité est totale à la rue de la Loi.

Plutôt que de s'attaquer à l'échange de droits d'émission, nos ministres chargés du climat s'appuient sur la responsabilité individuelle des citoyens. La ministre Marghem rejette la responsabilité sur les citoyens. Sa solution est de désigner des « coachs climat » qui vont aller dans les écoles pour expliquer les efforts à faire

pour diminuer sa consommation et ses émissions de gaz à effet de serre. Elle rejette la responsabilité vers le bas plutôt que de s'attaquer aux plus grands pollueurs. Une politique cohérente et ambitieuse, ça, elle n'en est pas capable. Résultat des courses : les émissions de gaz à effet de serre en Belgique se sont à nouveau envolées cette dernière année au lieu de diminuer.

En s'obstinant à jurer par le système d'échange des quotas d'émission et en refusant d'assumer leurs responsabilités, nos gouvernements ont perdu plus de dix ans de temps précieux. Aujourd'hui, les partis traditionnels ne jurent plus que par les nouvelles solutions de marché. La toute dernière solution miracle ? La taxe carbone, une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre. À l'instar de tant d'autres mesures directement tirées de la boîte à outils néolibérale, la taxe carbone est antisociale et contre-productive. Les multinationales ne feront que répercuter le coût sur le consommateur. Une facture qui, selon les calculs du PTB, s'élèvera à 270 euros par famille et par an, rien que pour l'énergie. C'est ce que les Gilets jaunes ont dénoncé à juste titre en France lorsque le président Macron a tenté d'introduire une taxe similaire. Cette « flat-tax » (comme la TVA) est injuste socialement car tout le monde paie la même chose, quel que soit son revenu. Et aboutit au résultat : celui qui peut payer, peut polluer.

La taxe est également un prétexte pour reporter indéfiniment l'adoption de normes d'émission contraignantes. Qui plus est, elle servirait principalement non pas à financer la transition écologique mais bien à une nouvelle série de réductions des cotisations de sécurité sociale. Exactement de la même façon que des droits d'accises plus élevés sur le diesel sont utilisés pour combler le déficit creusé par le fameux tax-shift. Pourtant, tous les partis sont fans de cette taxe. Au parlement, le PTB est le seul à s'être prononcé clairement contre l'introduction de la taxe carbone.

Pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et 2050, la société doit changer sur beaucoup d'aspects. Prétendre qu'on puisse y arriver avec un système d'échange de quotas d'émissions ou une taxe carbone, c'est se mentir à soi-même. Avant toute chose, il faut avoir une vision cohérente de la manière dont les choses vont changer radicalement dans un tas de domaines au cours des prochaines décennies. Une planification écologique est nécessaire pour créer des emplois verts, des logements décents et de meilleurs transports en commun. Et pour éviter que cette transition ne se fasse au détriment du pouvoir d'achat.

Le PTB veut créer un cadre juridique propice à une telle planification écologique, démocratique et sociale à tous les niveaux. Ce que nous faisons au moyen d'une loi-cadre, une loi au contenu large qui définit les grands principes et orientations des réformes. Dans cette loi-cadre, nous stipulons que nos gouvernements sont tenus de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour avancer le plus rapidement possible vers une société climatiquement neutre en carbone et de définir une feuille de route concrète en ce sens. Cette loi-cadre contiendra les principes d'une transition socialement juste, avec la participation de la population. Un département spécial du Bureau du Plan sera chargé d'élaborer les détails de cette planification écologique et de formuler des propositions concrètes.

Le Bureau du Plan a déjà calculé qu'il faudra au moins 10 milliards d'euros d'investissements verts par an pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. C'est-à-dire pour transformer nos systèmes de transport et d'énergie, investir dans les économies d'énergie et la recherche de nouvelles technologies.

C'est pourquoi nous mettons sur pied une banque publique d'investissement pour le climat. Grâce à des crédits bon marché, celle-ci investira 5 milliards d'euros par an dans des projets publics, dans l'isolation des habitations et bâtiments publics, dans les énergies renouvelables ainsi que dans la recherche et le développement.

Nous comptons également sur 5 milliards d'euros par an d'investissements du secteur privé pour des améliorations des processus industriels, des investissements verts et la recherche et le développement. Pour pouvoir atteindre cet objectif, nous troquons le marché des émissions carbone contre des normes d'émission contraignantes, suivant le principe du contrôle des engagements. Les gros pollueurs seront légalement obligés de procéder à des réductions annuelles substantielles. Le contrôle sera confié à l'administration

actuellement chargée du système d'échange de quotas d'émission. Il va sans dire que ces réductions interviendront en Belgique même et non par l'entremise de mécanismes flexibles à l'étranger, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

Le CO₂ ne s'arrête pas aux frontières linguistiques. Le changement climatique dépasse les Communautés, les Régions, les pays et les continents. Il exige donc une approche au plus haut niveau possible. La fragmentation de la politique climatique dans notre pays est nuisible. Elle nous empêche de tirer pleinement parti des atouts des différentes Régions de notre pays dans le cadre d'une vision commune. Pire encore, elle dresse les Régions les unes contre les autres. Depuis sept ans, au lieu de prendre ensemble des mesures ambitieuses, nos quatre ministres du climat discutent de la répartition des objectifs de la stratégie Europe 2020 entre les différentes Régions. Nous choisissons donc d'élaborer une politique climatique unique et cohérente sous la direction d'un seul ministre fédéral.

Près de trois quarts des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent des zones urbaines. Les villes et les communes ont donc un rôle de premier plan à jouer dans la politique climatique. Dans le cadre de la « Convention des maires », de nombreuses collectivités locales se sont engagées à atteindre les objectifs de l'Union Européenne sur leur territoire : une réduction de 40 % d'ici 2030 et une réduction de 100 % d'ici 2050. Mais en réalité, les villes disposent déjà des atouts nécessaires pour réduire les émissions à zéro avant 2050. La « Convention des maires » ne concerne en outre que les sources non couvertes par le système européen d'échange de droits d'émission. Et les grandes entreprises mènent donc une fois de plus la danse. Nous proposons que chaque commune inclue également l'industrie lourde dans ses plans et avance l'échéance de la neutralité climatique. Nous nous inspirons des villes danoises comme Copenhague, Aarhus et Sonderborg, qui visent la neutralité climatique pour 2025, 2030 et 2029 respectivement.

DEUX. LA BELGIQUE À L'AVANT-PLAN AU NIVEAU INTERNATIONAL

Alors que nos ministres aiment à montrer du doigt les autres pays pour éviter d'avoir à parler de leurs propres responsabilités, ils ne brillent pas particulièrement dans leur ambition d'agir pour le climat. À la Conférence sur le climat de Katowice fin 2018, notre pays a refusé d'adhérer à la Coalition pour une haute ambition, un groupe de pays qui appelle à accélérer le rythme de la lutte contre le changement climatique.

Nous voulons que la Belgique assume un rôle de pionnier plutôt que d'appuyer sur le frein. Au lieu de rester à la traîne au niveau européen, nous plaillons ardemment en faveur d'un renforcement des objectifs encore aujourd'hui beaucoup trop modestes. Nous préconisons l'abolition du système européen d'échange de quotas d'émission et son remplacement par des normes contraignantes. Nous nous appuyons sur la conclusion d'accords commerciaux internationaux comme levier pour l'action climatique mondiale : nous nous gardons de signer des traités qui ne sont pas conformes à ces accords, tels que le projet du TTIP (Traité commercial transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne).

Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, nous traçons, avec d'autres pays ambitieux, la feuille de route pour atteindre les objectifs de 2030 et 2050, y compris au niveau mondial. Nous sommes en faveur d'accords climatiques contraignants, avec des chiffres qui soient en accord avec les mesures nécessaires pour assurer un avenir durable. Nous défendons le principe de la responsabilité partagée mais différenciée, selon laquelle les pays industrialisés assument leur responsabilité historique. Lors des négociations internationales sur le climat, nous demandons un moratoire sur la recherche et l'exploitation de nouvelles sources de combustibles fossiles.

Nous œuvrons pour la suspension immédiate du Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), un traité international désastreux qui ne cesse de s'étendre et qui menace de piéger les pays dans une politique énergétique où les grands groupes énergétiques font la loi. Le traité accorde, par exemple, aux géants de l'énergie le pouvoir de condamner des États lorsqu'ils s'opposent à des projets de pipelines ou de forages. Selon un rapport publié en 2018 par l'Observatoire de l'Europe industrielle (Corporate Europe Observatory), de nombreux États, y compris en Europe occidentale, seraient condamnés par des multinationales et des in-

vestisseurs extrêmement puissants au versement de dommages et intérêts colossaux, d'au moins déjà de 45 milliards d'euros.

Nous voulons que la Belgique prenne également des engagements sérieux sur le plan de l'action internationale pour le climat. Nous augmentons notre contribution au Fonds vert pour le climat à 500 millions d'euros par an. Ce fonds est destiné à aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et à s'armer contre ses conséquences. Nous ne siphonnons pas cet argent du budget de la coopération au développement comme cela a été convenu au niveau international (ce que la Belgique ne respecte pas).

8. UNE BELGIQUE RACCORDÉE AU COURANT VERT

Faire tourner notre pays entièrement aux énergies renouvelables : oui, c'est tout à fait possible. Ce qui nous entrave dans cette voie aujourd'hui, c'est la logique étouffante du marché. Il est grand temps de prendre en main notre énergie. Nous pourrions ainsi investir massivement dans le photovoltaïque, l'éolien et d'autres formes d'énergie renouvelable, à prix abordable. Nous développons la technologie de l'hydrogène comme chaînon important de la production d'énergie renouvelable. Nous rendons possible d'isoler et d'économiser l'énergie, aussi pour ceux qui ne roulent pas sur l'or.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. L'ÉNERGIE LA PLUS VERTE EST CELLE QUE NOUS NE CONSOMMONS PAS

- Nous élaborons un Plan national de transition énergétique, avec comme premier axe la réduction de moitié de la demande d'énergie d'ici 2050.
- La banque d'investissement pour le climat stimule la recherche et le développement de mesures d'économie d'énergie.
- En collaboration avec les communes, nous effectuons un inventaire systématique du niveau d'isolation par pâté de maisons et nous investissons activement dans les rénovations collectives. La banque d'investissement pour le climat accorde des prêts à cette fin.
- Grâce à un système de tiers payant, la banque d'investissement pour le climat donne également la possibilité aux personnes à faible revenu d'entreprendre des travaux d'isolation et autres mesures d'économie d'énergie.
- Nous investissons dans des réseaux urbains de chauffage et de refroidissement qui utilisent la chaleur résiduelle industrielle et rendent inutiles les chaudières et les systèmes de climatisation individuels dans les villes.
- Nous planchons sur un plan directeur pour rendre tous les bâtiments publics et logements sociaux climatiquement neutres d'ici 2030.
- Avec un meilleur aménagement du territoire, nous rendons de nombreux trajets superflus et augmentons l'utilisation des transports en commun.
- Nous passons de l'utilisation des combustibles fossiles à l'électricité. Le Plan de transition énergétique accélère la transition aux pompes à chaleur, aux véhicules électriques et au gaz vert.

DEUX. NOUS INVESTISSONS DANS L'ÉNERGIE DE DEMAIN

- Power to the people. Nous prenons nous-mêmes notre énergie en main. Au lieu d'Engie, EDF et autres, nous voulons un secteur public de l'énergie, aux mains de la collectivité et sous contrôle démocratique.
- Nous fondons une entreprise publique de l'énergie pour réaliser des investissements à grande échelle en énergie renouvelable et abordable. Nous facilitons en outre des entreprises locales d'énergie, dans des mains publiques, et des coopératives citoyennes, pour contribuer au système énergétique de demain.
- Avec le Plan de transition énergétique national, nous traçons le chemin concret conduisant la Belgique à n'utiliser que de l'énergie renouvelable pour 2050.
- Cette entreprise énergétique publique sera à 100 % verte et à 100 % transparente. Son conseil d'administration se composera d'au moins un tiers de consommateurs et d'un tiers de travailleurs de l'entreprise.
- Nous planifions le développement de l'éolien afin d'utiliser au mieux son potentiel mais en assurant une participation citoyenne du début du projet jusqu'à la fin de l'exploitation.
- Nous finalisons les études de potentiel et de faisabilité, et établissons un cadre juridique et incitatif pour valoriser le potentiel géothermique wallon.

- Pour compenser les creux de la production d'énergie renouvelable, nous investissons dans le stockage d'énergie, notamment sous forme d'hydrogène.
- Nous fusionnons les différents gestionnaires de réseau de distribution et les maintenons intégralement dans des mains publiques. Nous mettons en place un réseau à commande numérique intégrant les différents vecteurs énergétiques.
- Nous sortons complètement de l'énergie nucléaire en 2025. Nous imposons à Electrabel et Luminus le paiement complet des coûts de démantèlement des centrales nucléaires et de stockage des déchets nucléaires. L'argent nécessaire doit être intégralement versé par les exploitants nucléaires à un compte bloqué à la Banque nationale. Nous transformons les sites de Doel et de Tihange en pôles énergétiques pour l'avenir.
- Nous interdisons la vente de nouvelles chaudières à mazout à partir de 2025, principalement en faveur de chaudières solaires et de pompes à chaleur.
- Nous utilisons les combustibles fossiles uniquement pour produire de l'électricité en combinaison avec la chaleur utilisable issue de la cogénération.
- Nous remplaçons autant que possible le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse et du biogaz. À terme, nous visons un démantèlement progressif du réseau gazier.

TROIS. DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE, DURABLE ET SOCIALE

- Nous abaissons de 21 à 6 % la TVA sur le gaz et l'électricité. L'énergie est un droit, pas un luxe.
- Nous introduisons pour les particuliers un tarif de l'énergie régulé par les autorités, bon marché, comme le Tarif bleu en France.
- Nous mettons de l'ordre dans la profusion des tarifs des fournisseurs d'énergie. Nous limitons l'offre à un seul tarif fixe par fournisseur.
- Nous protégeons le consommateur contre les variations des prix. Au lieu de tarifs variables, nous garantissons un prix fixe qu'on n'adapte qu'une fois par an au plus.
- Nous nous opposons à l'introduction obligatoire de compteurs intelligents.
- Nous retirons de la facture les coûts de l'électricité verte. Au lieu de reporter les coûts des panneaux solaires sur les consommateurs, nous voulons qu'Electrabel & cie supportent les plus lourdes charges.
- Pour l'installation de panneaux solaires, nous rendons possible aussi le recours à un système de tiers payant par la banque d'investissement pour le climat.

VISION

L'abandon des combustibles fossiles est la pierre angulaire de toute politique climatique. En Belgique, nous dépendons encore largement du pétrole et du gaz pour l'électricité et le chauffage. Nous continuons donc de rejeter des gaz à effet de serre dans l'atmosphère alors qu'il existe des alternatives.

L'énergie nucléaire ne fait pas partie de la solution, mais du problème. Elle représente un risque de sécurité majeur. La dépendance persistante aux centrales nucléaires obsolètes bloque aussi systématiquement la transition nécessaire vers les énergies renouvelables.

La transition des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire vers les énergies renouvelables doit être rapide. Le gouvernement fédéral a présenté un plan à cet effet dès 2015, mais il a fallu attendre 2018 avant que le Pacte énergétique ne voie le jour. Ce pacte promet 40 % d'électricité verte en 2030. Or, selon les calculs d'une étude de Greenpeace et du WWF, il serait parfaitement possible et abordable de parvenir à 58 % d'électricité renouvelable en 2030.

Le gouvernement veut doubler le nombre de panneaux solaires. Mais pour ce faire, il compte entièrement sur l'initiative spontanée du libre marché. En Wallonie, nous subissons toujours la saga des certificats verts photovoltaïques. Les installations industrielles bénéficient ainsi encore du mécanisme des certificats verts. En outre, le Pacte énergétique promet de subventionner les nouvelles centrales électriques au gaz. De cette façon, les fonds publics vont servir à financer l'utilisation de combustibles fossiles. Et l'addition va aux contribuables, sous forme d'une nouvelle taxe carbone. Un choix absurde et injuste. Encore une fois, les

multinationales de l'énergie bénéficient de subsides alors que nous devons payer la facture.

Avec une telle politique, on n'est pas près d'arriver à une révolution verte. Il est grand temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et investisse dans le système énergétique durable de demain, en concertation avec les coopératives citoyennes et les autorités locales : le soleil et le vent dans le domaine public !

Nous remplaçons le Pacte énergétique caduque par un Plan de transition énergétique effectif, articulé autour de deux axes clairs. Premièrement : des investissements pour réduire considérablement la consommation d'énergie, car l'énergie la plus verte est naturellement celle que nous consommons pas. Deuxièmement : le remplacement des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire par des sources renouvelables. Ainsi, la Belgique pourra tourner avec 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

UN. L'ÉNERGIE LA PLUS VERTE EST CELLE QUE NOUS NE CONSOMMONS PAS

Les maisons en Belgique consomment 70 % plus d'énergie que la moyenne européenne. Pour remédier à cette situation, nos autorités recourent principalement à des primes à la rénovation. C'est une solution du chacun pour soi. Les propriétaires à faible revenu sont laissés pour compte parce que les coûts d'investissement sont trop élevés pour eux.

Nous travaillons de manière structurée et progressive pour réduire considérablement l'impact climatique des bâtiments obsolètes dans notre pays. Le pacte d'investissements du gouvernement Michel prévoit des fonds pour l'isolation des bâtiments publics d'ici 2030. Nous voulons également rénover tous les logements sociaux pour atteindre la neutralité climatique à tous les niveaux en 2030. Grâce aux thermographies des toits et des murs, réalisées en collaboration avec les autorités communales, nous inventorions l'état de l'isolation des maisons au niveau de chaque commune. Nous promouvons activement des rénovations collectives selon les normes énergétiques E30, soit la quasi-neutralité énergétique, en commençant par les quartiers où l'énergie s'échappe par les portes et les fenêtres. Dans le cadre de ces rénovations groupées, nous lançons un appel d'offres public pour intervenir en bloc sur toutes les maisons participantes. De cette façon, nous travaillons efficacement et réduisons les coûts. D'ici 2040, nous mettrons 90 % de l'habitat à la norme de consommation d'énergie presque nulle. Ceux qui n'ont pas les moyens de rénover sont soutenus par un système de tiers payant. La banque d'investissement pour le climat avance les coûts de la rénovation. Le propriétaire rembourse l'investissement avec le rendement dérivé de l'énergie économisée. Si l'investissement est intégralement remboursé, la facture énergétique retombe à son niveau réel, plus bas. Nous encourageons les propriétaires à rénover leurs immeubles en tenant compte du statut énergétique comme critère dans la grille des loyers contraignante (voir chapitre 16 sur le logement.) Autrement dit, si vous louez des propriétés qui ne sont pas bien isolées, vous devrez le faire à un loyer inférieur.

Beaucoup de progrès peuvent également être réalisés dans l'industrie. Grâce aux réseaux de chauffage urbain, nous récupérons la chaleur résiduelle des industries qui, à l'heure actuelle, est simplement rejetée dans l'atmosphère. Par exemple, les entreprises du port d'Anvers rejettent actuellement deux fois plus de chaleur que ce dont la ville a besoin en chauffage et en eau chaude sanitaire. Nous les obligeons à faire des investissements en faveur des économies d'énergie et à basculer vers une économie circulaire. De cette façon, nous réduisons encore davantage la consommation d'énergie de l'industrie. À travers un meilleur aménagement du territoire, nous rendons de nombreux trajets superflus et le choix des transports en commun beaucoup plus évident. Ce qui nous permettra de réduire de moitié la demande énergétique de la Belgique d'ici 2050.

Dans le même temps, nous passons progressivement du pétrole et du gaz à l'électricité comme source d'énergie. Ceci vaut aussi bien pour le chauffage et le transport que pour l'éclairage, les appareils et les machines. Même quand toute l'énergie sera fournie par l'électricité, grâce aux importantes économies d'énergie réalisées, la quantité d'électricité dont nous aurons besoin en 2050 sera plus ou moins comparable à celle que nous utilisons aujourd'hui.

DEUX. NOUS INVESTISSONS DANS L'ÉNERGIE DE DEMAIN

En 2016, à peine 14 % de l'électricité produite dans notre pays provenait de sources renouvelables. Le Pacte énergétique s'engage à porter ce taux à 40 % d'ici 2030. Mais le gouvernement reste vague quant à la façon de procéder. Dans le Plan Air Climat Énergie 2030 adopté en avril 2016, la Wallonie s'est également fixé comme objectifs 22 % d'électricité renouvelable en 2020 et 26 à 44 % en 2030. Mais il est peu probable que la Wallonie les atteigne. En 2016, à peine 14 % de l'électricité produite en Wallonie était renouvelable. Les sources en sont diverses : la biomasse (29 %), la force hydraulique (8,5 %), l'éolien (33 %) et le photovoltaïque (19 %). Si toutes ces sources sont en progrès (un quintuplement depuis 2005), on note ces dernières années un net ralentissement des nouvelles installations photovoltaïques et éoliennes. Le problème est que le gouvernement wallon compte presque exclusivement sur le secteur privé pour atteindre son objectif. C'est ce qu'il a fait depuis des années et l'enseignement à en tirer est clair : ça ne marche pas.

Pourtant, il est parfaitement possible de produire beaucoup plus d'énergie à partir de sources renouvelables. Les prix de l'électricité verte baissent sensiblement, alors que la capacité des nouvelles éoliennes et des panneaux photovoltaïques ne cesse de croître. Les investissements à grande échelle dans les énergies renouvelables peuvent créer de nombreux nouveaux emplois verts. Mais le gouvernement préfère abandonner à Electrabel & cie les leviers de notre approvisionnement en énergie. Les grandes entreprises de l'énergie ne jurent que par l'énergie nucléaire et les combustibles fossiles. Au lieu d'investir radicalement dans la production d'énergie durable, le gouvernement a l'intention d'accorder 350 millions d'euros par an de subsides à six nouvelles centrales à gaz. Ça ne peut plus durer.

L'énergie est trop importante pour la laisser au marché libre. Dans une révolution verte, il n'y a pas de place pour Electrabel et Cie. Nous voulons prendre en main nous-mêmes les leviers de notre avenir. Nous prônons la socialisation du secteur de l'énergie. Les gens et l'environnement doivent prendre la première place, pas la soif de profit privé des multinationales. Nous voulons échapper au carcan des géants européens de l'énergie. Au lieu d'Engie, EDF et autres, nous voulons un service public de l'énergie, aux mains de la collectivité et sous contrôle démocratique. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions remplacer le chaos du marché libre par la mise en place planifiée d'un système durable de l'énergie.

Pour enclencher le mouvement, nous fondons nous-mêmes une entreprise publique de l'énergie, avec deux buts en vue. Une bonne fourniture de services, avec des prix abordables d'un côté. Et, de l'autre, la production de 100 % d'énergie renouvelable. Cette entreprise s'intègre dans le Plan de transition énergétique, qui définit une voie pour compter exclusivement sur l'énergie renouvelable d'ici 2050. Déjà pour 2030, il sera possible de produire 60 % de notre électricité à partir de sources renouvelables, ce qui représente 40 % de la demande énergétique totale. Avec une entreprise publique d'énergie, nous tirons un trait sur la logique étouffante du profit qui paralyse aujourd'hui le secteur de l'énergie et nous misons à fond sur l'électricité durable. Nous facilitons en outre des entreprises locales d'énergie, dans des mains publiques, et des coopératives citoyennes, pour contribuer au système énergétique de demain. Beaucoup de villes au Danemark et en Allemagne nous devancent déjà. Leurs entreprises d'énergie urbaines sont des championnes de l'énergie verte et à prix abordable.

À l'heure actuelle, seulement 4,4 % des toitures adaptées sont équipées de panneaux solaires. Voilà déjà un domaine où notre entreprise publique d'énergie peut faire la différence. Avec le système de tiers payant de la banque d'investissement pour le climat, nous donnons la possibilité, même aux moins nantis, d'équiper les toits de panneaux solaires. Nous facilitons aussi l'investissement dans des panneaux solaires collectifs entre voisins.

Le gouvernement wallon avait initié en 2013 un plan d'implantation de l'éolien (avec une cartographie positive et des lots avec adjudication publique pour les concessions). Ce plan a été abandonné en fin de législature et ensuite le développement du secteur a été fortement freiné par les nombreux recours d'opposants aux projets d'implantation d'éoliennes. Nous allons reprendre ces travaux pour planifier et accélérer le développement de l'éolien par notre entreprise publique d'énergie. Mais nous le ferons en misant dès le début sur une participation et une sensibilisation maximale de la population car on ne peut pas imposer les

énergies du futur sans la participation des populations concernées.

La géothermie est aussi une source d'énergie potentielle en Wallonie. Même si certains gisements sont déjà exploités (dans la région de Mons par exemple), son apport est encore marginal. Des études de potentiel et de faisabilité détaillées sont actuellement en cours pour le compte du Service public de Wallonie. Nous finalisons ces études et établissons un cadre juridique et incitatif pour valoriser le potentiel géothermique wallon.

Le débit de l'énergie éolienne varie en fonction de la météo, or un approvisionnement continu en électricité est essentiel. Nous devons donc prévoir des solutions de stockage d'électricité durant les périodes de pic de production futures pour parer aux périodes creuses. Une piste à développer est la filière à hydrogène. Quand les panneaux photovoltaïques et les éoliennes produisent trop d'électricité, nous utilisons ce surplus d'électricité pour l'électrolyse de l'eau, qui permet de scinder l'eau en oxygène et en hydrogène. C'est ce qu'on appelle la technologie électricité-gaz. L'hydrogène que nous produisons et stockons de cette façon peut facilement être reconverti par la suite en énergie électrique à l'aide de piles à combustible vertes.

La transition vers 100 % d'énergie renouvelable implique aussi la nécessité d'un réseau énergétique entièrement nouveau. Car en plus de l'électricité et du gaz, l'hydrogène et l'eau chaude deviennent également des vecteurs énergétiques importants. Les fluctuations de la production et du stockage de l'électricité doivent être maintenues en équilibre constant. Nous mettons donc les différents réseaux d'énergie entre les mains du public et les transformons en un réseau intelligent, un réseau à commande numérique qui fait correspondre l'offre et la demande.

Opter pour une transition intégrale aux énergies renouvelables signifie : arrêter de consommer l'énergie nucléaire. En 2014, le gouvernement Michel s'était engagé à s'attaquer au problème de l'insécurité en matière d'approvisionnement. Or en fin de la législature, ce gouvernement ne pouvait toujours pas garantir que les lumières resteraient allumées, alors que les prix de l'énergie montaient en flèche. Ceci est la conséquence directe de la dépendance aux centrales nucléaires obsolètes. Des centrales que la N-VA tient à tout prix à maintenir en fonctionnement pour garantir l'approvisionnement et maintenir des prix bas. Or pour y parvenir, elle doit s'efforcer de graisser la patte aux riches actionnaires d'Electrabel. Ceux-ci continuent à engranger d'énormes profits sur les centrales nucléaires qui sont amorties, alors que nous payons le prix fort pour notre électricité et que nous n'avons jamais eu à importer autant d'électricité de nos pays voisins qu'en 2018. Et pour le moment, la taxe nucléaire ne sert à prélever qu'une part de plus en plus réduite de ces bénéfices : 200 millions d'euros en 2015 et seulement 160 millions d'euros en 2016, le montant le plus bas depuis l'introduction de cette taxe.

En 2015, tous les partis au gouvernement ont décidé de maintenir en service les plus anciennes centrales nucléaires pour dix ans supplémentaires. La politique de l'énergie organise ainsi sa propre paralysie. Parce que le maintien en fonctionnement des centrales nucléaires bloque les investissements dans l'énergie renouvelable. Parce qu'on ne peut arrêter les centrales nucléaires lorsque que le soleil brille et que le vent souffle. Et parce qu'elles font obstacle au changement de notre réseau électrique. En 2025, nous arrêterons donc complètement les centrales nucléaires et nous fermons déjà immédiatement les réacteurs fissurés de Doel 3 et Tihange 2.

Selon des estimations récentes, les coûts de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets nucléaires se montent à 15 milliards d'euros. Electrabel et Luminus font tout pour y contribuer le moins possible. Or la situation est claire. Vu les profits colossaux qu'elles ont tiré de leurs centrales nucléaires, il incombe à Electrabel et Luminus de prendre complètement en charge le coût du démantèlement et le stockage des déchets nucléaires. Il n'est pas question qu'après avoir profité de la manne nucléaire, ces géants de l'énergie s'en aillent en laissant l'ardoise au public. L'argent nécessaire à cela doit être viré intégralement par les exploitants nucléaires à un compte bloqué à la Banque nationale. Ainsi, nous nous assurons que ce n'est pas la collectivité qui en supporte les coûts.

Construire de nouvelles centrales nucléaires n'est en rien une solution. Si les centrales nucléaires de nouvelle génération sont susceptibles de produire moins de déchets nucléaires, elles sont tout aussi malsaines que celles qui les ont précédées. Et vu le temps qu'exigeraient leur développement et leur construction, elles ne constituent pas non plus une alternative viable. Pendant la phase de démantèlement des centrales, nous assurons la réaffectation des employés de Doel et Tihange. Leur expertise est plus importante que jamais pour le démantèlement des centrales et pour la transformation de Doel et Tihange en pôles énergétiques du futur. Nous mettons en place des centrales de cogénération modernes, ainsi que des projets pilotes pour le stockage de l'énergie.

Près du tiers de notre énergie provient du gaz naturel. Grâce aux réseaux de chauffage urbain et au passage à l'électricité, notre objectif à terme est de supprimer l'utilisation du gaz naturel. En attendant, nous remplaçons autant que possible le gaz naturel fossile par du gaz synthétique obtenu à partir de l'hydrogène ou par du biogaz issu de la fermentation de sources durables. À plus long terme, nous visons un démantèlement progressif du réseau gazier.

TROIS. DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE, DURABLE ET SOCIALE

En l'espace de cinq ans, la facture d'électricité en Belgique a augmenté de plus de 30 %, soit près de 250 euros par an. Alors qu'au début du gouvernement Michel, la facture d'électricité d'un ménage moyen en Belgique était inférieure à celle des pays voisins, elle est aujourd'hui presque 25 % plus chère.

Les ménages se saignent à blanc pour payer leur facture d'électricité, mais n'obtiennent rien en retour. Bien au contraire. Notre pays affiche un des pires bilans en termes d'approvisionnement en énergie, avec des risques de pannes d'électricité, des plans de fermeture et des centrales nucléaires fissurées et obsolètes qui tombent en panne à tout bout de champ. L'énergie est chère mais pas durable. Dans le domaine des énergies renouvelables, la Belgique se classe en queue de peloton avec les Pays-Bas. En France, pays voisin le moins cher, 16 % de l'énergie consommée est renouvelable. En Belgique, on en est à seulement 8 %.

La politique énergétique est un fiasco. Le gouvernement n'est plus en mesure de garantir un approvisionnement stable en électricité. Et c'est donc Engie-Electrabel qui dicte la loi. Le géant de l'énergie dévalise nos ménages. La libéralisation du marché de l'énergie n'a été bénéfique que pour le portefeuille des actionnaires.

D'avril 2014 à septembre 2015, nous avons payé 6 % au lieu de 21 % de TVA sur l'électricité. C'était tout à fait normal : le chauffage en hiver est un droit fondamental et non un produit de luxe comme le caviar ou le champagne. C'était encore une décision du gouvernement Di Rupo, qui a été prise après des années de campagne du PTB. Cependant, le gouvernement Michel a immédiatement réaugmenté la TVA à 21 %.

Le prochain gouvernement devra réduire immédiatement la TVA sur l'énergie à 6 %. Cela permettra d'alléger sensiblement les factures des ménages. La facture doit être envoyée à Electrabel. Il n'est vraiment pas normal qu'elle soit payée moyennant un saut d'index caché, comme ce fut le cas lors du gouvernement Di Rupo.

Des mesures structurelles sont nécessaires pour combler le fossé énergétique avec les pays voisins. Nous préconisons un tarif réglementé et bon marché pour les particuliers. Au lieu de donner carte blanche aux compagnies d'énergie, en procédant de la sorte, le gouvernement impose des prix maximaux clairs. Ce système existe déjà en France, avec le « tarif bleu ». Ce n'est pas un hasard si la facture énergétique en France est inférieure de 400 euros par an à celle de la Belgique.

Les différents tarifs d'énergie ne facilitent absolument pas le choix de l'alternative la moins chère. C'est pourquoi nous voulons limiter l'offre à un seul tarif par fournisseur.

Pour protéger le consommateur contre les hausses soudaines de prix, nous garantissons également des

prix fixes qui ne puissent être ajustés qu'une fois par an.

Nous nous opposons au déploiement des compteurs d'électricité intelligents. Ce projet profite uniquement au secteur de l'énergie. La quantité massive de données numériques leur permet de mettre en œuvre des « tarifs intelligents » qui fluctuent d'un jour à l'autre, voire d'heure en heure. Ainsi, aux heures de pointe, l'électricité peut être de trois à cinq fois plus chère. Ce système est en vigueur aux États-Unis. De cette façon, les familles perdent tout contrôle sur leur facture d'énergie.

Sans compter que ces compteurs coûtent une fortune. Le déploiement intégral de compteurs intelligents de gaz et d'électricité en Flandre reviendrait entre 640 à 800 euros par ménage. Nous ferions mieux de dépenser cet argent pour des projets d'isolation.

En 2007, le gouvernement wallon a introduit le système des certificats verts pour promouvoir la production d'électricité provenant de sources renouvelables : énergie solaire, éolienne et hydraulique, biomasse ou encore cogénération. À cause du soutien très généreux (en plus des économies d'énergie) du plan SolWatt, ce système a rapidement mené à une explosion du nombre de petites installations, surtout photovoltaïques, et permis un véritable bond en avant dans la production d'électricité verte. Le problème est que le système a promu l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers ayant les moyens d'investir (au moins 10 000 euros) alors que c'est l'ensemble des consommateurs qui doit le financer par leur facture d'électricité.

Ainsi, en 2012, le distributeur Elia a quintuplé son « tarif de transport pour l'obligation de service public ». Ce sont donc ceux qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'installer des panneaux solaires qui paient. C'est injuste et on sous-utilise de cette manière la capacité d'installation de ces panneaux vu que les ménages aux revenus modestes en sont exclus. D'ailleurs, depuis le 1er juillet 2018, il n'y a plus de primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques, car leur rendement est estimé entre 7,3 et 8,4 %. Mais les installations industrielles sont en plein développement, car elles bénéficient encore du mécanisme des certificats verts. Nous retirons de la facture les coûts des certificats verts. Au lieu de reporter les coûts des panneaux solaires sur les consommateurs, nous voulons qu'Electrabel & cie supportent les plus lourdes charges. Et donc aussi la dette contractée dans le cadre du plan Solwatt (2,8 milliards à l'horizon 2027 selon le régulateur wallon).

Nous introduisons donc le système du tiers payant par la Banque d'Investissement pour le Climat afin de donner à chacun la possibilité de placer une installation photovoltaïque. Et, ces installations étant rentables, nous en retirons le coût de la facture d'électricité, une fois l'amortissement réalisé.

9. L'INDUSTRIE COMME ATOUT POUR LE CLIMAT

L'industrie est un levier pour la révolution climatique sociale. Bien qu'elle reste la principale source de gaz à effet de serre, elle peut jouer un rôle central dans le chauffage durable de nos villes, le recyclage de matériaux et l'économie d'énergie. C'est bon pour la planète et cela contribue à la création d'emplois durables. Avec des normes contraignantes et une recherche ancrée dans le domaine public, nous donnons un coup de balai à la logique du profit. Nous mettons l'industrie sur la voie d'un avenir durable.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE

- Nous introduisons des objectifs contraignants pour rendre l'industrie neutre au niveau climatique d'ici 2040. Nous créons ainsi les conditions permettant à l'industrie de se convertir en un capteur plutôt qu'un émetteur de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.
- Grâce aux réseaux de chauffage urbain, nous récupérons la chaleur excédentaire émise par des industries pour répondre à la demande en chaleur d'autres industries et des habitations.
- De nombreuses techniques d'économie d'énergie sont prêtes à l'emploi, mais ne sont pas mises en application. Nous obligeons l'industrie à investir dans les meilleures techniques d'économie d'énergie.

DEUX. PLACE À LA RÉVOLUTION DE L'HYDROGÈNE

- Le soleil ne brille pas tout le temps, le vent ne souffle pas toujours suffisamment fort. Pour compenser les creux de production d'énergie renouvelable, nous utilisons les excédents d'énergie provenant des panneaux solaires et des éoliennes pour produire de l'hydrogène. L'avantage : l'hydrogène peut ensuite être stocké et facilement retransformé plus tard en électricité.
- Avec le soutien de la banque d'investissement pour le climat, nous stimulons le développement d'une pétrochimie circulaire par laquelle le CO₂ produit par l'industrie est capté et transformé avec l'aide de l'hydrogène en matières premières nécessaires dans la pétrochimie.
- En incitant le secteur sidérurgique à investir dans la technologie verte des hauts-fourneaux de nouvelle génération utilisant de l'hydrogène et ne dégageant pas de CO₂, seul de l'acier à faible teneur de carbone sera produit en Belgique d'ici 2035, en vue de passer à l'acier zéro carbone d'ici 2040.

TROIS. POUR UNE AUTRE FAÇON DE PRODUIRE

- Nous optons résolument pour l'économie circulaire, où les matières premières peuvent être utilisées à l'infini. Cela permet non seulement d'économiser des matériaux, mais aussi de l'énergie.
- Nous luttons contre l'excès d'emballages et de matériaux à usage unique. Nous introduisons également un système de consigne sur les emballages de boissons. D'ici 2050, nous voulons une économie zéro déchets.
- Nous luttons contre l'obsolescence programmée des appareils électriques en augmentant de manière significative les durées de garantie légale. Et nous réduisons la montagne croissante des déchets électroniques.
- Nous accélérons la recherche de nouveaux matériaux de construction à base de carbone au lieu de ciment et nous optons pour le bois comme structure portante dans la construction.

QUATRE. LA BELGIQUE SANS AMIANTE EN 2024

- Nous voulons d'ici 2020 dresser une cartographie de l'amiante dans les bâtiments publics et privés, les maisons, les décharges et les sols contaminés. Cette base de données centralisée sur l'amiante sera

accessible à tous.

- Les dépôts d'amiante situés à moins de 500 mètres de zones d'habitation seront immédiatement fermés. Nous renforçons les contrôles sur le stockage de l'amiante. Ce stockage doit être sécurisé, de préférence par vitrification.
- Nous revoyons le financement du Fonds amiante et augmentons la contribution de l'industrie de l'amiante à ce Fonds.
- D'ici 2024, nous éliminerons tout l'amiante identifié dans les bâtiments publics et privés, avec une priorité accordée aux écoles et grâce à l'intervention financière du Fonds amiante.
- Nous ratifions la Convention de Lugano sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement et militons activement pour une interdiction totale à l'échelle mondiale de l'extraction et de l'utilisation de l'amiante.

VISION

L'industrie est l'une des principales sources de gaz à effet de serre dans notre pays. Avec la construction, elle représente 28 % des émissions totales, sans tenir compte de l'énergie qu'elle puise du réseau. Les entreprises sont en effet aussi les plus grandes consommatrices d'énergie. Pourtant, les décideurs politiques belges n'y prêtent guère attention. Ils continuent de s'appuyer sur le système européen d'échange de quotas d'émission pour les plus gros pollueurs.

Il n'est donc pas surprenant que cette politique produise très peu de résultats. Pour les entreprises privées, c'est le profit à court terme qui prime, et non la viabilité de la planète pour les générations futures. Les années de crise ont vu une diminution des émissions de l'industrie belge, mais depuis 2012, les chiffres sont de nouveau à la hausse. En 2016, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles, les émissions de gaz à effet de serre ont atteint leur plus haut niveau en cinq ans. Alors que les effets du changement climatique deviennent de plus en plus visibles, les grandes entreprises vont résolument dans la mauvaise direction.

Nous voulons que d'ici 2050, l'industrie cesse d'émettre des gaz à effet de serre et qu'à la place, elle les capte. Cela nécessitera une véritable révolution, qui ne viendra pas spontanément des grandes entreprises elles-mêmes. Il est plus que temps de donner un sérieux coup de barre pour vaincre la logique du profit et de la concurrence qui paralyse tout changement de cap. C'est pourquoi nous proposons de remplacer l'échange de droits d'émission par des normes contraignantes, avec une voie claire vers des émissions négatives en 2050. De cette manière, l'industrie sera contrainte de prendre des mesures drastiques d'économie d'énergie.

Nous allons également devoir revoir nos modes de production. L'hydrogène constitue la clef de voûte à la fois d'une production d'énergie renouvelable et d'une révolution de la manière de produire dans l'industrie lourde. Aussi, au lieu de constituer une simple pierre d'achoppement à la révolution verte, cette industrie en représentera l'un des principaux atouts. D'ici 2050, elle sera capable d'absorber le CO₂ de l'atmosphère au lieu d'en être le principal émetteur actuellement. Nous garantissons ainsi la viabilité à long terme de l'industrie belge et créons de nouveaux emplois verts. Des emplois qui, loin de constituer un obstacle à un avenir durable, contribuent activement à la viabilité de la planète.

UN. UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE

Les recherches du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent que l'intensité énergétique de l'industrie pourrait immédiatement être réduite d'un quart si elle utilisait les meilleures techniques disponibles. Mais l'investissement en efficacité énergétique ne rapporte pas assez vite selon les normes du marché. C'est pourquoi nous rendons obligatoire l'utilisation de ces techniques, pour mettre un terme au gaspillage d'énergie. D'autres recherches, financées par la banque d'investissement pour le climat, nous aideront à réduire encore davantage notre consommation d'énergie. Ce qui nous permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie de 80 % à l'horizon 2050.

Les tours de refroidissement expulsent d'énormes quantités de chaleur dans l'air. Quel gaspillage d'énergie ! Or cette chaleur peut parfaitement être réutilisée. Par exemple, par des usines proches qui ont besoin de chaleur de haute qualité et qui, à l'heure actuelle, sont obligées de produire elles-mêmes cette chaleur à partir de combustibles fossiles. Ou par des zones résidentielles situées à proximité : les réseaux de chauffage urbain peuvent ainsi rendre superflues les chaudières à gaz et à mazout.

DEUX. PLACE À LA RÉVOLUTION DE L'HYDROGÈNE

Dans le chapitre précédent, on a pu voir comment utiliser l'hydrogène pour compenser les fluctuations de l'énergie renouvelable. L'hydrogène stocké peut faire office de batteries, mais aussi de matière première de base pour l'industrie, se substituant aux processus de production extrêmement polluants en place.

Mais l'hydrogène a encore bien d'autres atouts dans sa manche. En capturant le CO₂ libéré par les processus industriels de combustion et en le faisant réagir avec de l'hydrogène, nous pouvons produire du méthane et du méthanol. Le méthane peut remplacer le gaz naturel fossile ; le méthanol peut servir de matière première de base dans l'industrie pétrochimique. Au lieu de produire ces substances à partir de pétrole et de gaz naturel, nous partons tout simplement d'eau et d'énergie renouvelable ! Nous créons ainsi des circuits fermés : une pétrochimie circulaire, où à terme n'intervient plus une goutte de pétrole. Appliquez ceci sur 220 des plus grosses cheminées en Flandre et l'émission belge diminue déjà au moins de 20 % !

La technologie de l'hydrolyse existe depuis plus d'un siècle. L'île de Goeree-Overflakkee aux Pays-Bas est en bonne voie, à l'aide de cette technologie, de devenir neutre pour le climat d'ici 2020 (!). Et à Augsburg en Allemagne, on produit aujourd'hui déjà du méthane vert à base d'hydrogène et d'énergie renouvelable, qu'on brûle alors en système fermé pour en tirer de l'énergie. Malgré ces bons exemples, les entreprises chez nous ne prennent pas d'initiatives pour développer la technologie à grande échelle. Le risque de tels investissements est trop grand dans le cadre du libre marché et cela ne garantit pas de retour économique certain. C'est pourquoi, avec la banque d'investissement pour le climat, nous avançons les moyens pour mettre en marche la révolution de l'hydrogène. Les entreprises pourront bénéficier de ces nouvelles techniques pour respecter leurs normes d'émission, à condition de payer des redevances à la banque d'investissement pour le climat.

À terme, il sera également possible d'extraire et de capter activement le CO₂ de l'atmosphère et de le stabiliser dans des produits durables. Nous choisissons de ne pas nous débarrasser du CO₂ dans les couches profondes de la terre. Ce qu'on appelle le Carbon Capture and Storage est une technique risquée et inefficace. Et bien sûr, les investissements dans le captage du CO₂ ne peuvent servir de prétexte pour réduire les efforts de lutte contre les émissions de carbone.

L'hydrogène peut également révolutionner le secteur de l'acier. Les fours à coke polluants d'aujourd'hui peuvent être remplacés par la technologie verte des hauts-fourneaux de nouvelle génération utilisant de l'hydrogène et ne dégageant pas de CO₂. Avec de nouvelles techniques de captage, dans lesquelles les gaz de haut fourneau sont transformés en biocarburant par des micro-organismes, nous pouvons faire de l'industrie sidérurgique belge le fer de lance mondial des développements de haute technologie dans ce secteur.

TROIS. POUR UNE AUTRE FAÇON DE PRODUIRE

La quantité de gaz à effet de serre émise par l'industrie dépend principalement du type de produits qu'elle produit. À l'heure actuelle, beaucoup de produits sont destinés à un usage unique. Les ingénieurs sont chargés de concevoir des appareils qui ont une courte durée de vie et qui doivent être remplacés. La meilleure recette pour générer des bénéfices plantureux à court terme est une véritable catastrophe climatique à plus long terme.

Prenons, par exemple, le cas des sacs en plastique. Chaque année, nous en consommons pas moins de 100 milliards rien qu'en Europe. Ils sont fabriqués à partir d'énergies fossiles comme le pétrole et, après

usage, finissent souvent dans la nature, où il leur faut des centaines d'années pour se décomposer. C'est pourquoi les sacs en plastique à usage unique font déjà l'objet d'une interdiction en Scandinavie, aux Pays-Bas et en France, mais aussi en Wallonie et à Bruxelles (pas encore en Flandre). Les produits jetables tels que les sacs, mais aussi les gobelets, les assiettes et les couverts en plastique doivent être remplacés le plus rapidement possible par des produits réutilisables.

À l'heure actuelle, beaucoup d'appareils sont sciemment conçus pour ne pas durer. Car plus les consommateurs se rendent rapidement au magasin pour acheter une nouvelle imprimante, une machine à laver ou un smartphone, plus les caisses enregistreuses tournent. Le résultat ? Un gaspillage invraisemblable de matières premières et d'énergie. La Chambre a voté une résolution pour remédier à cette obsolescence programmée, mais la majorité a fait en sorte que le texte ne puisse pas changer grand-chose dans la pratique. Nous voulons prolonger les périodes de garantie pour mettre un terme à ces pratiques nuisibles. De cette façon, nous réduisons également la montagne croissante de déchets électroniques. D'ici 2050, nous voulons une économie sans déchets pour que les incinérateurs deviennent obsolètes.

À l'heure actuelle, dans le secteur de la construction, nous dépendons fortement du béton. Or sa production émet énormément de gaz à effet de serre. Heureusement, le béton peut dans de nombreux cas être remplacé par le bois. Nous pouvons donc faire appel à une sylviculture durable. Le bois fixe le carbone au lieu de le rejeter. Le bois est en outre solide. Il est même projeté d'ériger pour la première fois des gratte-ciel entièrement en bois. Nous accélérons également le développement de nouveaux matériaux de construction basés sur le recyclage du CO₂.

En produisant moins et en choisissant mieux ce que nous fabriquons, nous aurons déjà énormément accompli. Cependant, la manière dont nous produisons a naturellement aussi toute son importance. Actuellement, la production industrielle se déroule, en grande partie, de manière linéaire. Les entreprises utilisent des matières premières limitées pour fabriquer des produits qui sont incinérés comme déchets ou mis en décharge après une durée de vie souvent courte. En produisant de la sorte, nous sommes en train de miner notre planète : nous prenons plus que ce que la terre est à même de renouveler, et nous générons plus de pollution qu'elle n'est capable d'absorber. Nous devons opérer la transition vers une économie circulaire au lieu d'une économie linéaire. Les déchets sont ainsi utilisés comme matière première, encore et encore. Et en concevant des produits de façon modulaire, nous pouvons plus aisément les réparer. Cela permet d'économiser des matières premières, mais aussi énormément d'énergie. Nous soutenons donc aussi le concept des repair cafés (ou cafés de réparation) où les produits sont réparés pour être réutilisés.

Une production circulaire implique que nous rendions la collecte de déchets plus efficace. Un levier en ce sens est le prélèvement d'une consigne sur les emballages de boissons. Or les gouvernements régionaux rechignent à mettre en place ce système de consignes. La mesure ne coûtera toutefois rien à la personne qui rapporte des canettes et des bouteilles en plastique usagées. Elle a également un impact majeur sur la quantité de matériaux et de déchets pouvant être réutilisés.

QUATRE. LA BELGIQUE SANS AMIANTE EN 2024

Durant des années, notre pays a été l'un des plus grands consommateurs de plaques d'amiante au monde. On sait déjà depuis des décennies que l'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner la mort par cancer. Cependant, sous la pression de la mafia de l'amiante (les sociétés Eternit, SVC et compagnie), il a fallu attendre jusqu'à 1998 avant de voir apparaître une interdiction générale sur l'incorporation de l'amiante dans les matériaux de construction. Des centaines de personnes ont été victimes de l'amiante ou ont perdu des proches des suites d'un cancer de l'amiante. Les personnes qui ont travaillé avec l'amiante ou qui ont vécu à proximité d'une usine de transformation de l'amiante vivent dans la crainte d'être atteintes par le redoutable cancer causé par l'amiante.

L'amiante a été utilisé dans la construction d'innombrables maisons, écuries, abris de jardin et bâtiments scolaires. La plupart des gens ne disposent pas des moyens nécessaires pour le faire enlever par des entre-

prises professionnelles. Nous voulons que les pouvoirs publics cessent de détourner le regard et s'attellent sans plus tarder à faire de notre pays un pays sans amiante. La Flandre s'est muni d'un plan pour éliminer tout amiante à risque d'ici 2040. Aucune date butoir n'est fixée en Wallonie et à Bruxelles. Alors qu'aux Pays-Bas, l'élimination totale de l'amiante a été avancée à 2024... Nous aussi, nous devons pouvoir le faire ! C'est pourquoi, nous voulons d'ici 2020 recourir à une base de données centralisée sur l'amiante qui permet de dresser un inventaire de l'amiante dans l'ensemble des bâtiments publics et privés.

Pour éviter que l'amiante ne continue à faire des victimes, même après son élimination des bâtiments, nous fermons les décharges d'amiante actives à moins de 500 mètres des habitations. Les risques pour les riverains de respirer de la poussière d'amiante sont en effet trop élevés, comme à la décharge SVK à Saint-Nicolas-Waes (en Flandre-Orientale). Suite à une campagne résolue d'un comité d'action et du PTB, la fermeture définitive de la décharge SVK a été décidée. Il faut privilégier la vitrification des déchets d'amiante (les faire fondre pour les transformer en un résidu vitreux totalement inerte), la seule méthode qui soit vraiment sûre pour la santé d'après les spécialistes.

En 2015 et 2016, les autorités n'ont pas payé leur contribution au Fonds amiante (qui verse des indemnités aux victimes d'un cancer causé par l'exposition à l'amiante), parce que les réserves du Fonds étaient jugées suffisantes. Mais c'est une vision à court terme qui témoigne d'un manque total de compréhension de l'impact de l'amiante sur la santé. Le temps d'incubation de cancers comme le mésothéliome et l'intervalle qui sépare l'exposition des premiers symptômes peuvent s'élever à plus de cinquante ans. Le Sénat français considère d'ailleurs pour cette raison que le nombre de cancers va continuer à augmenter jusqu'en 2025. Nous sommes donc encore loin du pic. En outre, le Fonds amiante pourrait intervenir aussi dans le financement de l'élimination de l'amiante dans les bâtiments. Pour cette raison, nous continuons à soutenir le Fonds amiante et nous exigeons une augmentation de la contribution de l'industrie de l'amiante à ce fonds.

Nous ratifierons la Convention de Lugano sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement. Nous allons enfin militer activement pour une interdiction totale à l'échelle mondiale de l'extraction et de l'utilisation de l'amiante.

10. UN AMÉNAGEMENT INTELLIGENT DU TERRITOIRE

Moins de temps perdu dans les embouteillages, plus d'espaces verts, des logements à prix abordable, des PME florissantes : tout commence par un aménagement intelligent du territoire. Nous amorçons un nouveau mouvement vers la ville. Une ville durable, avec des logements de qualité et abordables. Une ville que nous densifions et verdissions. De cette façon, nous pouvons donner plus d'espace à la nature et à l'agriculture. Tout en nous préparant aux conséquences du réchauffement climatique.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Nous élaborons une vision globale de l'aménagement du territoire à travers laquelle nous rapprochons l'habitat des lieux de travail et créons plus d'espaces verts à l'intérieur comme à l'extérieur des villes.
- Nous freinons l'expansion de nos villes et de nos communes et privilégions la densification urbaine. Nous faisons voter un décret « Stop au béton ».
- Dans les lieux dépourvus de transports en commun et d'équipements collectifs, nous substituons aux zones urbanisables des zones non urbanisables
- Nous n'accordons plus de permis de bâtir que pour les constructions supplémentaires dans les centres-villes et le centre des villages. Nous reconvertissons systématiquement les terrains à bâtir en dehors de ces zones en réserves agricoles ou naturelles.
- Les terrains faisant l'objet d'une réaffectation sont compensés au prix d'achat indexé et non au prix du marché avec le revenu dérivé des avantages du plan. De cette façon, les propriétaires ne sont pas perdants et les spéculateurs ne sont pas récompensés.
- Nous encourageons les villes à mener une politique immobilière active pour garantir le droit à un logement abordable dans les centres urbains.
- Nous réinvestissons les moyens initialement prévus pour l'extension des autoroutes dans les transports en commun. Nous n'autorisons pas l'agrandissement du réseau autoroutier.
- Nous encourageons la rénovation plutôt que les nouvelles constructions de maisons.

DEUX. PROTÉGER ET AGRANDIR LES ESPACES VERTS

- Nous transformons les zones d'expansion résidentielles redondantes et les zones dotées d'une grande capacité de stockage d'eau en zones naturelles, forestières ou en parcs naturels.
- Nous développons des forêts mélangées en essences et en âges pour préserver nos forêts des effets des changements climatiques.
- La verdure à l'intérieur et autour de la ville est cruciale pour la qualité de vie et l'attractivité de celle-ci. Nous voulons plus de zones vertes dans la ville et dans les banlieues
- Nous planchons sur un stress-test climatique pour mieux comprendre comment les villes et communes peuvent mieux faire face aux inondations et aux canicules au moyen d'infrastructures vertes et d'eau libre.
- Quiconque recouvre le sol avec de l'asphalte ou du béton sera tenu d'assumer l'intégralité des frais de compensation correspondants. Lorsque cela n'est pas possible, nous demandons une contribution pour prendre des mesures d'ameublement ailleurs.
- Nous essayons autant que possible de réutiliser les bâtiments agricoles inoccupés. Si ce n'est pas possible, on restaure le terrain sous forme d'espace ouvert. Un tel terrain ne pourra en aucune circonstance être utilisé pour de nouveaux travaux de construction.
- Nous respectons notre patrimoine historique, culturel et naturel et réutilisons le patrimoine et les sites industriels abandonnés pour créer de nouvelles zones naturelles et des points de rencontre culturels.
- Nous révisons en profondeur la loi sur la chasse afin de restaurer l'équilibre forêt-faune sauvage.

TROIS. LA MOBILITÉ DURABLE COMMENCE PAR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INTELLIGENT

- Nous concentrons les services autant que possible à l'intérieur et à proximité des zones résidentielles. Nous rapprochons ainsi les lieux de vie et de travail. C'est une façon de réduire la circulation et d'augmenter les déplacements à pied ou à vélo.
- Nous planifions de nouveaux quartiers résidentiels et de bureaux, des centres commerciaux et des campus éducatifs en fonction des plateformes de transport intermodales.
- Nous misons sur des zones mixant fonctions de résidence, de commerces et de services publics, ainsi que des activités économiques non polluantes.
- Nous n'autorisons pas la construction de nouveaux grands centres commerciaux.

VISION

Une vue aérienne de la Belgique nous permet de voir un paysage fragmenté où les quartiers résidentiels, l'étalement urbain, les zones agricoles, la nature et l'industrie s'enchevêtrent. C'est le résultat de deux siècles d'alternance entre exodes ruraux et urbains.

À l'ère de l'industrialisation, les gens se sont déplacés vers les villes, à proximité des usines où ils travaillaient. Mais à force de vivre au même endroit, des idées socialistes ont commencé à voir le jour parmi les ouvriers. Pour éloigner ses paroissiens d'une telle influence, l'Église a donc repoussé les gens vers les campagnes. Avoir sa maisonnette et un petit jardin à l'écart de la ville, voilà qui devint le nec plus ultra. Avec l'adoption de la loi De Taeye, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a accordé des primes et des prêts pour la construction en masse de maisons individuelles. Les villes se vidaient progressivement de leurs habitants, les usines fermaient leurs portes, tandis que les nouveaux immigrants trouvaient leur place dans les quartiers populaires appauvris.

Pour inverser le déclin des villes, les politiciens de tout bord ont alors opté pour une politique néolibérale qui donnait libre cours aux projets de prestige, à la spéculation immobilière, au marketing urbain et à une concurrence débridée entre les villes pour attirer investisseurs, entreprises et touristes. Les espaces ouverts ont été morcelés pour faire place à des chaînes de magasins, des immeubles de bureaux et des centres touristiques. Les promoteurs immobiliers ont construit des appartements coûteux afin de tirer le plus d'argent possible de chaque mètre carré. Une fois encore, ceux qui avaient assez d'argent ont quitté la ville pour se faire une place au vert alors que pour les personnes aux revenus plus modestes, vivre dans le centre est tout simplement devenu hors de prix. Les villes sont devenues de vastes zones alternant quartiers résidentiels, zonings industriels et grandes surfaces, s'adaptant aux besoins des automobilistes se déplaçant de « l'extérieur » pour se rendre au travail. L'étalement urbain a été la réponse à l'exode urbain. Il n'y avait pas de plan d'aménagement du territoire. Les zones vertes ont été laminées. Et les distances pour se rendre au travail n'ont cessé de se rallonger. Un vrai chaos !

Le moment est venu d'opérer un nouveau retour vers la ville : pour préserver les rares espaces verts, vivre confortablement et durablement et mettre fin aux embouteillages et au trafic routier intense. Une ville durable cette fois, avec des logements abordables dans des quartiers agréables et verts, avec des cyclistes et des piétons, et des transports en commun de qualité. Une ville où les habitants peuvent se connaître et travailler ensemble dans toute leur diversité. De cette façon, nous pouvons stopper le morcellement et la fragmentation à l'extérieur de la ville, et faire place à l'agriculture et la nature.

UN. UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour rendre la vie en ville attrayante, nous menons une politique de logement qui place le logement abordable et de qualité au-dessus des profits des spéculateurs immobiliers. Avec de bons transports en commun et des services de proximité, il devient agréable de vivre en ville. Nous créons plus d'espaces verts à l'intérieur et autour de la ville et nous nous concentrons sur les jardins potagers et l'agriculture urbaine. C'est

aussi une façon de contribuer à des chaînes plus courtes.

Nous mettons fin au bétonnage et à l'asphaltage des espaces verts et faisons voter un décret « Stop au béton », à l'instar de la Flandre. Nous ne délivrons des permis de bâtir que dans les centres-villes et les centres-villages, et favorisons la rénovation des bâtiments existants. Il y a encore de la place pour absorber la majeure partie de la croissance démographique dans les années à venir. En dehors des centres, nous transformons systématiquement les zones urbanisables en zones-non-urbanisables pour stopper l'étalement urbain, et ce dans les lieux dépourvus de transports en commun et d'équipements collectifs. Nous n'autorisons pas la construction de projets de nouvelles autoroutes à Liège (liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays) et à Charleroi (Trident Light). Ainsi, nous préservons le bois du Prince à Charleroi, poumon vert de la ville, menacé par le projet de liaison autoroutière Trident Light. Les moyens prévus pour ces projets doivent être réinvestis dans le développement des transports en commun ainsi que dans la navigation fluviale, et non dans la construction d'« aspirateurs » à camions.

DEUX. PROTÉGER ET AGRANDIR LES ESPACES VERTS

Les forêts sont les poumons de notre planète. C'est pourquoi nous les protégeons, notamment du pouvoir de l'argent. Contre une utilisation purement commerciale de nos forêts, nous développons des forêts mélangées en essences et en âges pour les préserver, ainsi que pour les prémunir des effets des changements climatiques.

Avec notre vision globale de l'aménagement du territoire, nous stoppons l'expansion des zones résidentielles et faisons place à de nouvelles zones vertes. Avec de nouvelles forêts périurbaines et plus d'eau libre, nous améliorons la qualité de vie à l'intérieur et autour des villes et contribuons à la prévention des vagues de chaleur. Nous nous attaquons en même temps aux effets des changements climatiques. Nous empêchons ou compensons tout nouveau durcissement du sol et ameublissons autant de sols que possible. De cette façon, l'eau peut mieux pénétrer dans le sol, nous évitons les inondations et les nappes phréatiques sont mieux alimentées.

Pour réaliser cela, nous avons besoin de personnel en suffisance. Nous renforçons donc le cadre de la Conservation de la nature

Le souci pour l'avenir va de pair avec le respect du passé. Nous prenons soin de notre patrimoine culturel et industriel et explorons de nouvelles interprétations sociales, écologiques et interculturelles.

TROIS. LA MOBILITÉ DURABLE COMMENCE PAR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INTELLIGENT

Les zones résidentielles éloignées des services et des lieux de travail et la réduction des transports en commun entraînent des bouchons et des embouteillages. Un aménagement du territoire intelligent peut écourter et même rendre superflus une grosse partie des déplacements. Les distances plus courtes incitent à se déplacer à pied ou à vélo. Ce qui, combiné à une offre de transports en commun à maillage fin, nous permet aussi de laisser plus souvent la voiture à la maison. L'option la plus efficace du point de vue énergétique devient l'option la plus logique

Il s'agit de rapprocher l'habitat et le lieu de travail et d'implanter des services et des équipements collectifs dans les quartiers résidentiels. Fini donc les hypermarchés et les grands complexes hospitaliers à la périphérie de la ville. Retour à des commerces et des institutions médicales de proximité, au niveau des quartiers. Des plateformes de transport intermodales — où on peut facilement passer d'un bus à un train, garer son vélo ou prendre le tram — font du transport en commun le meilleur choix. Les nouvelles zones résidentielles, les zonings industriels ou les campus seront exclusivement aménagés à proximité de ces plateformes.

Par ailleurs, nous misons aussi sur des zones mixant fonctions de résidence, de commerces et de services publics, avec des activités économiques non polluantes. Nous modifions le Code de développement territorial wallon dans ce sens. À Bruxelles, nous développons des activités productives, pourvoyeuses d'emploi peu qualifié, dans la zone du Canal, plutôt que d'y construire du logement de haut standing comme l'ont fait les différentes majorités communales et régionales.

Dans cet aménagement du territoire, il n'y aura plus de place pour de nouveaux centres commerciaux mégalomanes dans les villes et leur périphérie. Comme celui du parc Léopold à Namur : ce projet a suscité beaucoup de résistance en raison de son impact sur les commerces locaux et parce qu'il nécessite la destruction d'un espace vert au centre-ville. Malgré une forte opposition citoyenne et une consultation populaire qui a clairement rejeté le projet en 2015, la majorité cdH-Ecolo-MR veut poursuivre la construction de ce centre commercial. Ailleurs, les grands centres commerciaux en périphérie des villes causent des problèmes de circulation et aggravent la pollution de l'air. De tels projets n'ont pas leur place dans un aménagement territorial intelligent.

OSONS

LES BUS

ET TRAMS

GRATUITS

VOTEZ VISIONNAIRE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

11. UNE MOBILITÉ FLUIDE ET DURABLE

Une circulation fluide, de l'air pur et des conditions propices à la participation de toutes et tous : tel est le défi de la mobilité que nous devons relever. Des réseaux de transports en commun solides et denses peuvent être l'épine dorsale d'une mobilité durable. Aussi nous voulons investir massivement dans les trains, les trams et les bus. En instaurant la gratuité des transports en commun (métro, tram, bus et train pour les navetteurs), nous apportons une solution aux embouteillages étouffants, ainsi qu'une alternative à de nouvelles taxes kilométriques. Nous prenons des dispositions pour augmenter l'espace réservé aux piétons et aux cyclistes et pour promouvoir des véhicules plus propres. Nous privilégions le transport fluvial et ferroviaire pour le transport de marchandises sur longues distances.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LES TRANSPORTS EN COMMUN COMME PREMIER CHOIX

- Avec notre Feuille de route 2030, une vision nationale des transports en commun, nous triplerons d'ici 2030 la part du train, du tram, du bus et du métro dans les déplacements.
- Nous instaurons la gratuité des transports en commun sur l'ensemble des réseaux TEC, STIB et De Lijn. Nous rendons le train gratuit pour les trajets domicile-travail, pour les pensionnés, les chercheurs d'emploi, les mineurs d'âge et les étudiants.
- Au lieu de rembourser l'abonnement domicile-travail, l'employeur paie une contribution transport par travailleur. Le montant varie en fonction de la distance entre domicile et lieu de travail.
- Nous instaurons un indice passagers : la dotation aux transports en commun évolue en fonction du nombre de passagers transportés.
- Nous ajustons minutieusement les horaires de train, bus, tram et métro, suivant l'exemple suisse de « l'horaire cadencé intégré ».
- Nous développons un Réseau express régional (RER) autour de Bruxelles et des grandes villes, avec des fréquences plus élevées sur les lignes ferroviaires et une offre élargie de trams et de bus.
- Nous adaptons tous les arrêts et véhicules des différentes sociétés de transport en commun pour les rendre accessibles aux personnes handicapées d'ici 2024.

DEUX. LE TRAIN COMME COLONNE VERTÉBRALE DES TRANSPORTS EN COMMUN

- D'ici 2030, nous voulons une fréquence de quatre trains par heure entre les grandes villes, de même que sur les lignes à destination et en provenance de leurs agglomérations.
- En investissant davantage dans le personnel et l'équipement, nous assurons des trains à l'heure. Avec plus de personnel dans les gares et à bord des trains, nous augmentons la sécurité.
- Nous réduisons le prix des billets de train à 0,10 euro par km, avec un minimum de 1,5 euro et un maximum de 7,5 euros. Nous maintenons un prix fixe par kilomètre.
- Nous maintenons la SNCB à 100 % dans le secteur public et assurons un refinancement pour garantir un service public de qualité. Nous fusionnons la SNCB et Infrabel.
- Nous voulons ouvrir ou rouvrir 100 gares pour 2030. Nous dédoublons certaines lignes de chemin de fer et examinons où il faut de nouvelles lignes. Nous investissons dans les trains à hydrogène et réduisons ainsi les coûts de maintenance.
- Nous transformons les gares en plateformes de mobilité intermodales, avec offre de voitures et de vélos partagés, une bonne correspondance avec le transport en commun local et des parkings sécurisés pour les vélos.
- Nous encourageons les voyageurs en train à faire le « dernier kilomètre » à vélo. Nous supprimons donc le ticket vélo et développons l'offre de vélos partagés de la SNCB.

TROIS. DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS ET GRATUITS DANS LES VILLES

- Nous garantissons à chacun le droit à des bus qui permettent de se déplacer de façon rapide et efficace.
- Nous augmentons la fréquence des bus dans les zones urbaines et rurales, en heure de pointe mais aussi en heures creuses. Nous introduisons les bus de nuits dans les grandes agglomérations.
- Nous développons pour chaque grande agglomération de la Région wallonne d'un Réseau express qui combine tous les modes de transports en commun.
- Nous développons le tram d'agglomération public à Liège. Nous étudions la création d'un réseau de tram dans d'autres agglomérations wallonnes comme Namur ou Mons.
- Nous prolongeons les lignes de métro et les lignes de tram du réseau STIB pour mieux connecter la première couronne de la périphérie aux 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Nous renforçons la ponctualité et l'information en temps réel. Nous installons des panneaux indicateurs qui transmettent des informations en temps réel aux arrêts qui n'en sont pas encore pourvus.
- Nous développons une mobilité durable en investissant dans des bus à l'hydrogène pour les TEC et la STIB.
- Nous instaurons un indice passagers : la dotation aux transports en commun évolue en fonction du nombre de passagers transportés. Ainsi, nous garantissons aux TEC et à la STIB du personnel en suffisance.
- Pour atteindre ces objectifs, nous investissons dans les TEC et la STIB. Nous augmentons l'enveloppe d'investissements et les subsides publics nécessaires.
- Nous gardons les TEC et la STIB dans des mains entièrement publiques. Pas de privatisation et de libéralisation du transport par tram et bus, y compris entre les agglomérations, malgré la demande de la Commission européenne.

QUATRE. EN TRAIN POUR LES TRAJETS DE MOINS DE MILLE KILOMÈTRES

- Avec des prix fixes, abordables, nous rendons les trains à grande vitesse accessibles à tous, comme une alternative durable au transport aérien.
- Nous développons des liaisons internationales dans les grandes villes belges, avec également des trains de nuit, comme en Autriche.
- Nous revenons sur la libéralisation du trafic ferroviaire international en Europe, pour rendre le train de nouveau attractif.

CINQ. TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LONGUE DISTANCE PAR TRAIN ET PAR BATEAU

- D'ici 2030, nous voulons que la moitié du transport de marchandises se fasse par train ou par bateau.
- Nous améliorons les liaisons ferroviaires aux ports d'Anvers et de Gand pour transporter 40 % du transportement par train d'ici 2030, comme dans les ports allemands aujourd'hui.
- Nous rendons le transport ferroviaire de marchandises à nouveau attractif, en le reconvertissant en service public.
- Pour que le transport longue distance se fasse par train et non par route, nous recherchons une collaboration européenne pour transporter les camions directement sur le train grâce au Rollende Landstrasse (ferroulage).
- Nous encourageons les entreprises à abandonner le just in time, qui multiplie le nombre de camions en circulation.

SIX. À VÉLO OU À PIED, EN TOUTE TRANQUILLITÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ

- Nous lançons un plan Wallonie cyclable 2.0 concerté avec les usagers afin de développer une vision

régionale sur la pratique du vélo. Nous veillons notamment à ce que les pistes cyclables soient continues et ne s'arrêtent pas aux frontières communales.

- Nous étendons le réseau de pistes cyclables sécurisées à 300 km sur l'ensemble de la Région bruxelloise.
- Nous instaurons le principe 30/50/70 : vitesse maximale de 30 km/h sur les routes sans piste cyclable, de 50 km/h sur les routes avec piste cyclable surélevée, et de 70 km/h uniquement avec piste cyclable séparée.
- Nous assurons des parkings à vélos sécurisés à proximité des points nodaux et des services importants.
- Avec un Masterplan Carrefours sûrs, nous éliminons les conflits de tous les croisements de routes régionales. Cela peut se faire notamment par le biais de passages souterrains, de ponts et d'une coordination adéquate des feux de signalisation.
- Nous assurons aux piétons des traversées en sécurité des routes régionales.

SEPT. VOITURES PROPRES EN COMPLÉMENT AU TRANSPORT DURABLE

- En collaboration avec les initiatives existantes, nous développons un réseau national de voitures partagées.
- Nous encourageons la propulsion électrique sur batteries pour les vélos, les scooters et les voitures, en installant des bornes de recharge supplémentaires, comme prévu dans le plan d'action Clean Power for Transport.
- Nous rendons la taxe de circulation plus équitable et plus durable en la rendant proportionnelle au poids et à la cylindrée de la voiture immatriculée. Nous appliquons les mêmes critères aux "zones basses émissions".
- Quant aux gros moyens de transport comme les camionnettes, les autobus et les camions, nous soutenons pleinement l'utilisation de piles à combustible à hydrogène renouvelable.
- Nous nous opposons à une redevance kilométrique pour les voitures particulières. Il s'agit d'une mesure inefficace et antisociale.
- Nous visons un transport à 100 % zéro émissions d'ici 2040. C'est pourquoi nous mettrons fin à la vente de moteurs à combustion interne d'ici 2030.
- Nous supprimons les avantages fiscaux pour les nouvelles voitures de société, afin que ce système s'éteigne. Avec notre Feuille de route 2030, tous les travailleurs peuvent aller au travail gratuitement en transport en commun.
- Nous augmentons le nombre de points de mesure de la qualité de l'air, aussi bien pour les NOx que pour les particules fines, y compris dans les écoles.
- Nous arrêtons l'expansion du réseau routier, sauf nouvelles infrastructures qui dégorgent les zones résidentielles et naturelles.

VISION

La mobilité en Belgique est à l'arrêt. Les files s'allongent, la congestion du trafic est une véritable plaie, tous ces camions et autos affectent dramatiquement la qualité de l'air, les transports en commun sont minés par des retards, des trajets annulés et des trams et trains surchargés. Le transport est responsable de près d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays.

Nous empruntons toutes sortes de moyens de transport différents pour toutes sortes de motifs différents. Le défi est de savoir comment les garantir pour tous, tout en réduisant l'impact de nos déplacements sur la qualité de vie, la qualité de l'air ainsi que sur le climat.

À ce défi, les gouvernements du pays répondent par une inertie peu imaginative et paresseuse, camouflée en « réalisme » : encore plus de voitures ! Des milliards d'euros consacrés à la construction de nouvelles routes autour de Bruxelles et d'Anvers et des milliards d'euros supplémentaires en avantages fiscaux oc-

troués aux voitures de société. Entre-temps, les coupes ne cessent de s'alourdir à la SNCB, au TEC, à la STIB et à De Lijn avec pour conséquence une détérioration visible du service et une hausse continue des tarifs. Quant au nouveau prélèvement kilométrique que le gouvernement flamand et certains partis politiques en Wallonie entendent introduire (et d'autres la vignette autoroutière), celui-ci se dresse comme une nouvelle embûche sur la route des usagers contraints par cette mauvaise gestion de prendre le volant pour aller au travail. Cette taxe touche plus durement les petits revenus.

Aujourd'hui, 80 % des déplacements se font en voiture, souvent faute d'alternative. Nous voulons réduire ce chiffre de moitié pour 2030 : en arriver à 40 %. Pour y parvenir, nous optons pour une approche totalement différente. Nous misons sur une Feuille de Route 2030 qui vise à faire des transports en commun un premier choix fiable, y compris pour des trajets domicile-travail durables. D'ici 2030, grâce à cette Feuille de route, nous voulons multiplier par trois la part des déplacements en train, tram, bus et métro à 35 %.

UN. LES TRANSPORTS EN COMMUN COMME PREMIER CHOIX

Nos gouvernements suppriment des arrêts et ferment des gares, et tandis que les retards et les annulations se multiplient, ils augmentent le prix des billets... Il ne faut pas s'étonner alors que les usagers n'aient jamais été aussi insatisfaits de la SNCB.

Avec la Feuille de route 2030, nous optons résolument pour une autre approche vers la mobilité durable. Nous débloquons des ressources pour faire des transports en commun une alternative fiable. Parce que les bus, les trams et les trains, c'est exactement comme des routes, mais dans une direction durable : prévoyez une offre accrue et la demande suivra d'elle-même. La clé se trouve dans une bonne coordination des différents moyens de transport. Ici, nous allons vers le système suisse de « l'horaire cadencé intégré » avec comme objectif : pouvoir rejoindre Bruxelles en deux heures maximum depuis n'importe quel point du pays. Un indice passagers nous permet d'assurer que le financement des TEC, de la STIB et de la SNCB soit proportionnel au nombre d'usagers.

Afin de faire des transports en commun le premier choix pour les trajets quotidiens entre domicile et lieu de travail, nous instaurons la gratuité de l'offre complète du TEC, de la STIB et De Lijn de même que le voyage en train entre domicile et lieu de travail. A l'intérieur de la Région bruxelloise, tous les transports en commun (en ce compris le train) seront gratuits.

De cette façon, nous offrons une alternative aux voitures de société. Tallinn, Aubagne, Dunkerque... des dizaines de villes européennes prouvent que ça marche. Le Luxembourg a été le premier pays à décider de la mise à disposition gratuite de tous les transports en commun sur son territoire. Nous finançons cette mesure durable et sociale en demandant aux employeurs le versement d'une contribution au transport pour leurs employés. Cette contribution remplace l'indemnité individuelle que de nombreux salariés perçoivent déjà à l'heure actuelle pour leur abonnement. En rendant la contribution au transport proportionnelle à la distance qui sépare les travailleurs de leur lieu de travail, nous incitons les entreprises à embaucher plus près du lieu de travail.

La gratuité est économiquement faisable et profitable. L'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) a estimé que la gratuité généralisée des bus wallons coûterait 59 millions d'euros par an (0,4 % du budget de la Région wallonne). La gratuité générera aussi des bénéfices importants en matière de santé, d'écologie, de mobilité et de justice sociale. En augmentant la fréquentation des bus, on améliore la qualité de l'air et on diminue les coûts liés à la pollution. La gratuité permet aussi d'économiser sur les coûts de voirie par la baisse du trafic.

DEUX. LE TRAIN COMME COLONNE VERTÉBRALE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le développement des chemins de fer comme colonne vertébrale du système de transport en commun

implique un financement à la hauteur des enjeux. Les gouvernements précédents ont fait le contraire. Le gouvernement Michel a réduit chaque année de 663 millions d'euros la dotation de la SNCB et d'Infrabel, soit 3 milliards d'euros au total, en plus des 150 millions d'économies annuelles déjà imposées par le gouvernement Di Rupo. Le gouvernement Michel a également annulé le plan d'investissement 2013-2025 de 26 milliards d'euros. Il a fallu attendre la fin de la législature pour que le gouvernement se décide enfin promettre un investissement d'à peine 5 milliards d'euros : pas plus qu'un sparadrap sur une hémorragie.

Avec la Feuille de route 2030, nous investissons 50 milliards d'euros dans la SNCB pour faire du rail l'épine dorsale de l'ensemble du réseau de transport en commun. Nous assurons des liaisons à plus haute fréquence. Dans les gares, les correspondances avec le tram, bus et métro sont immédiates. Nous élargissons l'offre et ouvrons ou rouvrons dix nouvelles gares chaque année jusqu'en 2030. Nous dédoublons certaines lignes de chemin de fer et nous examinons quelles nouvelles lignes sont nécessaires. Parce que là où l'offre ferroviaire augmente, les voyageurs suivent en grand nombre. Les voyageurs veulent plus de trains. C'est pourquoi les actions du PTB et d'autres pour une revalorisation de petites gares comme Anvers-Sud et contre la suppression de trains à Gentbrugge ont été un succès.

Avec la Feuille de route 2030, nous investissons également dans le personnel et l'équipement, afin d'améliorer la ponctualité des chemins de fer. Nous redéployons du personnel aux guichets des petites gares. Et nous nous assurons de la présence d'au moins un accompagnateur par train.

Nous voulons rendre d'ici 2024 toutes les gares accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour que cette Feuille de route 2030 devienne réalité, nous avons besoin d'un véritable service public de transport en commun. Partout où on a privatisé ou libéralisé, les services ont régressé et les prix se sont envolés. En Grande-Bretagne par exemple, il est aujourd'hui moins cher pour se rendre de Newcastle à Londres de prendre un vol par l'Espagne que de prendre le train. Les navetteurs y sont entassés comme des sardines. Au lieu de coûter moins cher au gouvernement, le rail coûte aujourd'hui quatre fois plus qu'avant la privatisation ! Pas surprenant, dès lors, que deux tiers de la population britannique soient favorables à sa renationalisation. Or en Belgique, le gouvernement Michel a tout fait pour préparer le terrain à la libéralisation.

En Belgique non plus, ces préparatifs ne font aucun bien aux chemins de fer. Avec la scission des chemins de fer entre la SNCB (les trains) et Infrabel (les rails), les retards se sont multipliés. Les coupes budgétaires ont détérioré les services. Le gouvernement a procédé à des essais en vue de l'application du système « one man car », sans accompagnateur de train. Sans compter les projets de billets plus chers en heures de pointe, quand le plus de gens ont besoin du train. Au lieu de cette stratégie du pourrissement, nous réintégrons les trains et les rails au sein d'une même entreprise publique, la SNCB, et nous refusons d'ouvrir le rail à la concurrence.

Nous transformons les gares en plateformes où on trouve non seulement une bonne correspondance avec le bus ou le tram, mais où on peut aussi facilement déposer son auto et enfourcher un vélo partagé. Nous voulons aller vers un modèle bike & ride et supprimer trois principaux obstacles à cela. Premièrement, nous assurons des parkings à vélos bien équipés et sûrs. Deuxièmement, nous poursuivons le développement du système de vélo partagé Bluebike de la SNCB avec un système d'abonnement et un prix de location attractif de 1 euro par jour. Troisièmement, nous prévoyons dans chaque train un wagon dans lequel on peut mettre son vélo gratuitement afin de permettre plus facilement de prendre son vélo dans le train.

TROIS. DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS ET GRATUITS DANS LES VILLES

Au lieu d'encourager les usagers et d'en convaincre encore plus à prendre les transports en public, tout semble fait pour les décourager. Alors que le nombre d'usagers des TEC augmente, le réseau a perdu 5.000 kilomètres. 15 % des arrêts ont été supprimés, le nombre de bus a diminué et le prix a plus que doublé en

quelques années. Les usagers augmentent, mais les moyens diminuent. Nous voulons au contraire garantir le droit à chaque habitant de Wallonie à pouvoir se déplacer avec un bus de l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW, la société qui fait rouler les TEC) de façon rapide et efficace. Nous voulons investir dans les TEC pour atteindre cet objectif et embaucher des travailleurs supplémentaires.

En Wallonie, la fréquence des bus pose beaucoup de problèmes. C'est pourquoi nous voulons augmenter la fréquence dans les zones urbaines et rurales, en heure de pointe mais aussi en heures creuses. Nous introduisons les bus de nuits dans les grandes agglomérations.

Nous développons pour chaque grande agglomération de la Région wallonne un Réseau express qui combine tous les modes de transports en commun. Nous développons le tram d'agglomération public à Liège. Nous étudions également la création d'un réseau de trams dans d'autres grandes villes wallonnes. Le tram est un moyen de transport adapté à des villes et agglomérations de 100.000 habitants comme Namur et Mons, par exemple.

Bruxelles étouffe sous les voitures. Les études montrent qu'une grande partie des voitures des navetteurs est issue des communes périphériques de Bruxelles (Brabant wallon et flamand). Si le train est une partie de la solution, nous voulons également miser sur une plus grande coopération entre les autorités bruxelloises d'un côté, flamandes et wallonnes de l'autre, en vue de prolonger les lignes de métro, tram et bus du réseau STIB en dehors de Bruxelles. Ainsi, les habitants de la première couronne de la périphérie bruxelloise pourront facilement se rendre dans la capitale.

Nous renforçons également la ponctualité et l'information par l'installation aux arrêts de panneaux indicateurs qui transmettent des informations en temps réel.

Le gouvernement wallon PS-cdH a acheté 298 bus hybrides en Pologne. Mais c'est un fiasco. Ces bus tombent très régulièrement en panne et consomment presque autant de carburant que les bus actuels. La même logique est appliquée à Bruxelles: les nouveaux bus sont hybrides. Nous voulons investir dans des bus à l'hydrogène qui polluent infiniment moins que les bus actuels et appliquer notre proposition de loi Van Hool (du nom d'une entreprise belge de construction de bus) qui oblige les services publics qui font un appel d'offre pour l'achat de bus à respecter les critères sociaux et écologiques et non à se baser uniquement sur base du prix d'achat. Tout bénéfice pour l'emploi et l'environnement.

La Commission européenne pousse à la libéralisation du transport en car entre les agglomérations de chaque pays. En Belgique, Flixbus, une multinationale allemande, développe une vingtaine de lignes entre les grandes villes belges depuis moins d'un an. Le ministre wallon des Transports a annoncé fin 2018 la privatisation d'une quarantaine de lignes des TEC. Et il a annoncé qu'il allait augmenter la part du budget pour les lignes que l'OWT gère en sous-traitance avec le privé, au détriment de celles qui sont directement gérées par le public. Même chose avec le tram liégeois qui sera financé avec l'argent public (à un coût élevé) mais construit et géré partiellement par le privé. Nous voulons garder le contrôle sur le développement des transports et les développer en fonction du nombre d'usagers et des enjeux environnementaux et non en fonction du profit. C'est pourquoi nous voulons garder les TEC ainsi que la STIB dans des mains publiques.

QUATRE. EN TRAIN POUR LES TRAJETS DE MOINS DE MILLE KILOMÈTRES

Celui qui veut aujourd'hui prendre le train comme alternative écologique à l'avion en est pour ses frais. Alors que les vols au départ d'aéroports subventionnés décollent à des prix excessivement bas, la libéralisation du trafic ferroviaire international ne s'est absolument pas traduite par des billets bon marché. Dans le même temps, la plupart des trains de nuit ont été supprimés.

Le train à grande vitesse et le train de nuit sont pourtant des alternatives parfaites à l'avion pour des distances de moins de mille kilomètres. Si on inclut le temps d'enregistrement et de récupération de ses

bagages à l'aéroport, on serait déjà arrivé à destination avec le train à grande vitesse. Et avec le train de nuit, on glisse à travers l'Europe comme dans un rêve. Et ce avec un impact sur le climat et la qualité de l'air qui est plusieurs fois inférieur à celui de l'avion. Par ailleurs, l'impact d'un avion sur le climat est important.

Afin de faire du train le moyen de transport de choix pour les déplacements à l'intérieur de l'Europe, nous demandons que le trafic ferroviaire international au sein de l'Union européenne soit repris en mains par le public. Nous réduisons les prix et multiplions les points d'embarquement en aménageant des gares internationales dans les principales villes belges.

CINQ. TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LONGUE DISTANCE PAR TRAIN ET PAR BATEAU

Nos routes débordent des camions et de camionnettes. La Belgique est une plaque tournante européenne pour le transport de marchandises, mais cela ne se fait pas de manière durable. En raison du just in time, de nombreux camions circulent sur nos routes à peine chargés, tandis que l'essor incontrôlé de l'e-commerce a fait exploser le nombre de camionnettes. Ce transport routier a un impact beaucoup plus important sur la santé, l'environnement et le climat que le train ou le bateau. Le transport de marchandises doit donc se faire par le rail ou sur l'eau. Si rien ne change, le transport de marchandises augmentera de 45 % entre 2012 et 2030, dont un quart seulement sera assuré par voie fluviale ou ferroviaire.

Nous voulons freiner, voire inverser cette croissance effrayante du transport de marchandises. C'est pourquoi nous stimulons la production locale, les chaînes courtes, et nous jugulons l'obsolescence programmée de produits et d'appareils. Nous remettons en cause les camions en just in time et le modèle Zalando qui congestionnent nos routes avec des camionnettes.

En même temps, nous passons au train et au bateau. Les camions qui ne font que transiter par le territoire belge, qui représentent 12,5 % du transport de marchandises, nous les embarquons en train avec leur chargement, selon le concept suisse de l'autoroute ferroviaire. Nous travaillons à l'élimination des chaînons manquants dans les liaisons ferroviaires vers les ports d'Anvers et de Gand, afin de transporter plus de conteneurs en train. À l'heure actuelle, à peine 8 % du trafic de fret à Anvers se fait par le rail, seulement 11 % à Gand aussi, alors que les ports allemands atteignent 40 %. En combinant cette croissance avec un effort de navigation intérieure, nous pouvons transporter en 2030 au moins la moitié des marchandises de manière durable.

Il faut pour cela un service public solide. Le gouvernement violet-vert de Verhofstadt prétendait que la libéralisation ferait exploser le trafic ferroviaire de marchandises. C'est tout le contraire qui s'est produit : en quatre ans, la part du train dans le transport de marchandises a diminué de moitié. Dans le reste de l'Europe également, la libéralisation et la privatisation du rail ont conduit les entreprises de transport à se tourner massivement vers le transport routier. Quelle erreur capitale ! Il faut que la SNCB soit de nouveau l'acteur public et exclusif du transport ferroviaire de marchandises.

SIX. À VÉLO OU À PIED, EN TOUTE TRANQUILLITÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Le vélo est plein essor. Vélos pliants, triporteurs, vélos de ville, vélos électriques, BMX, vélos de course et vélos de grand-mère font partie du paysage urbain. Cependant, l'infrastructure cycliste laisse souvent à désirer. L'autorité publique réduit les cyclistes ainsi que les piétons à des usagers de seconde catégorie de la voie publique. Pour augmenter sensiblement la part des modes de déplacement doux, il faut rendre les déplacements à vélo et à pied plus sûrs et plus faciles.

Nous lançons pour cela un plan Wallonie cyclable 2.0 concerté avec les usagers. Ce plan vise à développer une vision régionale sur la pratique du vélo. A Bruxelles, nous étendons le réseau de pistes cyclables sécu-

risées à 300 km sur l'ensemble de la Région.

A Bruxelles, comme en Wallonie, nous en finissons avec les pistes cyclables qui s'arrêtent aux frontières des communes : nous veillons à ce que les pistes cyclables soient continues. Cela rend plus rapides les déplacements entre les villes et les communes, même là où on n'utilise pas encore tellement le vélo aujourd'hui. Parce qu'une bonne infrastructure cyclable attire de nouveaux usagers et retire du même coup des autos de la route.

Les routes régionales où on roule à 70 km/h seront dotées d'une piste cyclable complètement séparée. Là où la limite de vitesse est de 50 km/h, les cyclistes doivent pouvoir rouler sur une piste cyclable surélevée. Autrement, la vitesse doit être limitée à 30 km/h.

Là où cyclistes, piétons et trafic motorisé se croisent, nous évitons le plus possible le contact. Notamment au moyen de tunnels ou de ponts lorsque l'espace le permet. Sinon, au moyen de feux de signalisation où vert veut vraiment dire : traverser en toute sécurité. C'est pour cela que nous introduisons des phases de feux « sans conflit » dans le plus possible de carrefours. Le feu passe au vert pour tous les piétons et cyclistes ensemble tandis qu'il est rouge pour toute la circulation motorisée dans toutes les directions.

SEPT. VOITURES PROPRES EN COMPLÉMENT AU TRANSPORT DURABLE

Avec la Feuille de route 2030, nous effectuons la grande conversion du transport. Plus qu'une alternative, la mobilité durable devient ainsi un premier choix. On a pourtant parfois besoin d'une voiture. Et pour un grand nombre de lieux de travail, il faudra beaucoup de temps et d'investissements avant que les transports en commun ne remplacent la voiture. Ce trafic automobile résiduel, nous le rendons le plus durable possible.

La plupart des voitures restent immobiles presque toute la journée. C'est pourquoi nous instaurons, en collaboration avec les initiatives existantes, un système national de voitures partagées permettant facilement de partager une voiture avec les voisins. L'autorité publique subsidie une serrure électronique, qui peut être déverrouillée par une application centrale. Les coûts d'utilisation de l'auto sont partagés.

Pour rendre les voitures restantes aussi durables que possible, nous développons le réseau de bornes de recharge intelligentes et de stations-service à hydrogène. Nous préférons les bornes de recharge intelligentes qui intègrent les batteries des voitures connectées au réseau intelligent (smart grid). De cette façon, nous rendons possible l'arrêt de l'utilisation de nouveaux moteurs à combustion interne d'ici 2030. Nous rendons la taxe de circulation plus équitable et plus durable en la rendant proportionnelle au poids et à la puissance de la voiture immatriculée. Nous récompensons ceux qui optent pour une voiture plus écologique. Le poids et la puissance d'une voiture sont, en effet, des indicateurs plus fiables de son impact environnemental que les tests officiels d'émission. Surtout maintenant que nous savons que les fabricants n'hésitent pas à falsifier les résultats des tests. Quand a éclaté le Dieselgate, le gouvernement n'est pas intervenu. Il n'y a pas eu de poursuites judiciaires et aucune mesure n'a été prise contre les lobbies ni contre les portes tournantes entre politique et industrie automobile.

Si on roule en voiture de société, on parcourt en moyenne deux fois plus de kilomètres que quelqu'un qui dispose d'une voiture particulière. Les navetteurs en voiture de société constituent la moitié des files sur le ring de Bruxelles. En n'accordant plus de nouveaux avantages fiscaux, nous supprimons progressivement les voitures de société, qui coûtent énormément d'argent mais ne bénéficient qu'à 20 % des salariés. Le service public fédéral Mobilité estime en effet que la formule cash-for-car actuellement en place ne convaincra pas même 10 % des familles à renoncer à la voiture de société en échange de plus de salaire net. Pendant ce temps, le gouvernement continue de perdre 2 milliards d'euros par an de recette fiscale et 1,75 milliard d'euros par an de cotisations de sécurité sociale. Afin de restituer cet argent à la société, nous demandons instamment aux négociations collectives salariales de convertir la perte de cet avantage extra-légal en salaire brut complémentaire.

Nous voulons un report modal de la voiture vers des modes de transport plus durables. Il va donc de soi que nous ne construisons pas de nouvelles infrastructures routières, comme l'élargissement du ring de Bruxelles. Nous explorons néanmoins les endroits où, grâce à de nouvelles infrastructures, nous pouvons alléger le fardeau qui pèse sur les zones résidentielles et naturelles. Nous continuons de soutenir les plans originaux du projet Ringland : la séparation du trafic de transit et du trafic urbain sur le ring d'Anvers et son recouvrement sur toute sa longueur.

12. DROIT À L'EAU, UN DROIT QUI COULE DE SOURCE

L'eau potable est un besoin fondamental et devrait être un droit pour tous. Avec la gestion intégrée de l'eau aux mains des pouvoirs publics, nous renversons la tendance à l'augmentation des factures d'eau et à la diminution des approvisionnements. Nous garantissons l'accès à l'eau et nous nous préparons aux conséquences du changement climatique.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. DROIT À L'EAU GARANTI POUR TOUS

- Nous reprenons le droit à l'eau à l'article 23 de la Constitution. On ajoute l'eau à la liste des biens qui ne peuvent être saisis selon l'article 1408 du Code judiciaire.
- Nous interdisons qu'on coupe ou qu'on restreigne l'eau pour des raisons financières. En cas de retards de paiement, les gens sont accompagnés par un service de médiation de dettes.
- Nous examinons gratuitement la consommation d'eau des ménages où elle est anormalement élevée et nous les aidons à y porter remède.
- Nous refusons toutes nouvelles taxes à la consommation et augmentations de prix inéquitables. Nous avons pour objectif de financer la politique de l'eau par une politique de redistribution (impôt sur le revenu).
- Par personne domiciliée dans un logement, nous garantissons la gratuité des 15 premiers mètres cubes (25 pour un isolé).
- Nous supprimons les tarifs dégressifs pour les gros consommateurs (les grandes entreprises) et nous exigeons que les entreprises couvrent la totalité des coûts d'épuration de l'eau.

DEUX. DES SERVICES PUBLICS EFFICACES, TRANSPARENTS ET DÉMOCRATIQUES

- Nous mettons en œuvre un plan Marshall d'investissement public pour rénover, en particulier, le réseau d'eau potable et pour poursuivre l'épuration jusqu'à atteindre un taux d'épuration de 100 %.
- Nous voulons une seule entreprise publique pour la production et la distribution d'eau potable pour travailler plus efficacement et veiller à une fourniture continue de d'eau potable.
- Les entreprises publiques du secteur de l'eau doivent fonctionner de manière complètement transparente et pouvoir être contrôlées par les citoyens.
- La gestion du cycle de l'eau (tant la fourniture d'eau potable que l'épuration des eaux usées) reste dans le secteur public. Nous refusons la privatisation de ce secteur.

TROIS. PROTÉGER DE LA POLLUTION LES COURS D'EAU ET LES RÉSERVES D'EAU

- Nous visons un taux d'épuration de 100 % en collectant les eaux usées (dans les égouts et collecteurs) et en construisant des stations d'épuration ou des dispositifs locaux et individuels d'épuration.
- Nous réexaminons toutes les autorisations de rejet des entreprises en fonction des objectifs de qualité à atteindre dans les eaux réceptrices.
- Nous lançons un programme de contrôle approfondi des rejets industriels (analyses régulières dans des laboratoires publics d'un large spectre de polluants, selon les secteurs).
- Nous augmentons le personnel du Département de la Police et des Contrôles pour être en mesure d'augmenter le nombre de contrôles impromptus.
- Nous avons pour objectif que toutes les eaux de baignade soient conformes aux normes d'ici 2024. Ces zones devraient être traitées en priorité dans le système d'égouttage et d'épuration.

QUATRE. AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

- Nous augmentons les ressources du Département de l'Étude du milieu naturel et agricole et des universités afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et d'élaborer de meilleures stratégies pour les restaurer.
- Nous restaurons autant que possible l'état naturel de nos cours d'eau en aménageant les berges, en créant des zones tampons, en creusant des méandres, en draguant et en éliminant les boues de dragage, en prenant des mesures contre l'érosion du bassin versant, en réintroduisant des espèces disparues...
- Nous finançons des programmes de recherche sur les « nouvelles » substances dans l'eau (résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens, microplastiques...) et leurs effets sur les organismes et la santé humaine en imposant une contribution aux secteurs concernés.

CINQ. MAINTENIR LES RÉSERVES D'EAU ET COMBATTRE LA SÉCHERESSE

- L'accès aux réserves d'eau souterraine est accordé principalement aux entreprises publiques pour la production d'eau potable et seulement ensuite, et en fonction de ce qui est disponible, aux entreprises privées.
- Le captage par le secteur industriel est strictement contrôlé et facturé afin d'encourager les entreprises à utiliser l'eau de manière économe.
- Nous mettons fin à l'imperméabilisation des sols en limitant au strict minimum les permis et en offrant des incitations financières pour rendre les surfaces existantes perméables à l'eau (places de parking, espaces publics...).
- Nous garantissons que l'eau soit utilisée de manière rationnelle par des mesures de soutien, d'incitation et de tiers investisseur pour moderniser et réparer les systèmes défectueux d'approvisionnement en eau et pour construire des réservoirs et citernes d'eau de pluie.
- Nous équipons les stations d'épuration d'installations où les agriculteurs, les services municipaux et l'industrie peuvent, pour certaines applications, se procurer des eaux usées épurées au prix coûtant.

VISION

UN. DROIT À L'EAU GARANTI POUR TOUS

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu « le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie ». Les gouvernements doivent donc garantir et assurer à tous les citoyens que l'eau usée est collectée et épurée (par la construction d'égouts, de collecteurs et de stations d'épuration collectives ou individuelles) et que suffisamment d'eau saine et potable est disponible. L'exercice de ce droit ne peut pas être entravé financièrement. Tant la production que la distribution d'eau potable, mais aussi la récupération et l'épuration des eaux usées, sont pour nous des services publics essentiels qui ne peuvent être privatisés.

On en est malheureusement encore loin. Une étude récente (parue en avril 2018) de la Fondation Roi Baudouin « conclut à un risque d'assister à une nouvelle forme d'exclusion sociale à cause de l'augmentation constante, d'année en année, de la facture d'eau ». Et la Fondation Roi Baudouin constate : « La précarité hydrique touche un ménage bruxellois sur quatre, un ménage wallon sur cinq et un ménage flamand sur dix. », « Ceci inclut entre autres le risque d'être coupé de l'alimentation en eau potable ».

Entre 2005 et 2016, la facture moyenne d'eau a augmenté de 89 % en Flandre, de 74 % en Wallonie et de 56 % à Bruxelles. Dans le même temps, l'indice santé – qui sert de base aux adaptations des salaires et des allocations sociales – n'a augmenté que de 22 %.

Les familles qui habitent des logements anciens ou de mauvaise qualité sont souvent confrontées à des factures d'eau élevées. La raison n'en est pas tellement une consommation élevée que des fuites. Un robi-

net qui goutte coûte environ 155 euros par an et une chasse de WC qui coule coûte 730 euros par an. Les familles pauvres ont dans l'ensemble des appareils peu économes en eau.

Nous interdisons qu'on coupe ou qu'on restreigne l'eau pour des raisons financières. En cas de retards de paiement, les gens sont accompagnés par un service de médiation de dettes. Nous examinons gratuitement la consommation d'eau des ménages où elle est anormalement élevée et nous les aidons à y porter remède.

La plus forte augmentation des prix est due à l'augmentation des taxes pour l'assainissement et le traitement. Dans le passé – avant 2000 –, le gouvernement payait le coût du traitement des eaux usées et de l'assainissement à l'aide des recettes de la fiscalité. On parlait du principe que le coût global de l'approvisionnement et du traitement de l'eau doit être supporté par la communauté et que le système fiscal doit assurer une répartition équitable du fardeau. Ainsi, ceux qui gagnent plus paient plus d'impôts et donc cotisent aussi plus. Faire payer en fonction de la consommation et non plus en fonction du revenu, c'est socialement injuste.

L'eau étant un bien essentiel, la consommation d'eau n'évolue que faiblement en fonction du prix. Dans le jargon, on dit que l'eau a une « faible élasticité prix ». Ainsi, à Bruxelles, on a calculé qu'une augmentation du prix de 10 % n'entraîne qu'une réduction de 1 % de la consommation.

En Wallonie, le prix de l'eau compte... quatre composantes : une redevance fixe et un « Coût Vérité de Distribution » (CVD, qui comprend l'ensemble des coûts liés à la production et à la distribution de l'eau). S'y ajoute un « Coût-Vérité à l'Assainissement » (CVA), qui comprend l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques, et une contribution au Fonds social de l'eau. C'est surtout le CVA qui a fortement augmenté depuis 2007 pour financer les plus de 3 milliards d'euros d'investissements dans la construction de stations d'épuration des eaux usées, d'égouts et de collecteurs, ainsi que dans la protection des eaux de baignade afin de se mettre en conformité avec les directives européennes. Dans la même période, 2 milliards d'euros ont été investis dans le renouvellement et la sécurisation des réseaux de distribution d'eau potable, dans la protection des captages et de nouvelles unités de traitement de l'eau.

Ainsi, la facture annuelle moyenne d'un ménage wallon (tenant compte d'une consommation de 70 m³ par an) a grimpé de 289 euros en 2005 à 385 euros en 2018.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la facture d'eau se compose d'une redevance d'abonnement fixe par logement, d'une composante variable pour les coûts de distribution, d'une composante variable pour l'assainissement municipal (égouts) et d'une composante variable pour l'assainissement régional (épuration des eaux). Le gouvernement bruxellois a introduit un tarif progressif dans lequel les prix au mètre cube varient selon la consommation et la composition de famille. Il appelle ce taux « solidaire », mais il ne l'est pas vraiment, car il n'y a pas de corrélation forte entre le nombre de membres de la famille, la consommation d'eau et le revenu. En Région de Bruxelles-Capitale, la facture annuelle moyenne d'une famille est passée de 161 euros en 2005 à 252 euros en 2016.

Nous refusons toute nouvelle taxe à la consommation ou augmentation de prix, car c'est inéquitable. Nous avons pour objectif de financer la politique de l'eau par une politique de redistribution (impôt sur le revenu). En Flandre, jusqu'en 2015, les 15 premiers mètres cubes d'eau par membre de la famille étaient gratuits. Nous voulons généraliser cette mesure sociale. Les isolés reçoivent 25 m³ d'eau gratuits.

DEUX. DES SERVICES PUBLICS EFFICACES, TRANSPARENTS ET DÉMOCRATIQUES

En 2013, la Fédération des services publics européens (FSESP) a lancé l'initiative citoyenne européenne Right2water (droit à l'eau). Près de deux millions de citoyens européens l'ont signée grâce au soutien de nombreuses organisations. Elle invite les institutions européennes et les États membres à accorder à tous les Européens et à tous les habitants de la planète le même droit d'accès à l'eau et à l'assainissement et demande que « l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis

aux “règles du marché intérieur” et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation ».

Nous donnons la Slovénie en exemple. En novembre 2016, le droit à l’eau potable non privatisée a été incorporé dans la Constitution de ce pays. Le texte précise notamment : « L’approvisionnement de la population en eau potable et à usage ménager doit être assuré directement par l’État par l’intermédiaire des collectivités locales et sans but lucratif », et « Les ressources en eau sont un bien public géré par l’État. En priorité et de manière durable, les ressources en eau doivent servir à fournir à la population de l’eau potable et elles ne sont donc pas une marchandise. »

Malheureusement, la privatisation des services d’eau n’est pas une illusion. En Italie, il y avait des projets en ce sens en 2011, mais un référendum et un arrêt de la Cour constitutionnelle y ont mis un terme. En Grèce aussi, la population a rejeté la privatisation de l’entreprise publique d’eau potable. Mais elle a été imposée par la troïka européenne et on a imposé de même au Portugal de mettre sur le marché ses Águas de Portugal.

L’Union européenne prépare la privatisation en imposant aux États membres, en vertu de la directive-cadre sur l’eau, de veiller à ce que le prix payé par les consommateurs d’eau corresponde au « coût réel » de la production et de l’épuration des eaux. Toutes les privatisations commencent par la théorie qu’il faut répercuter sur les usagers « les coûts réels », la valeur d’échange déterminée par le marché. Ces utilisateurs seront d’ailleurs désormais appelés « clients ».

Mais il y a aussi une résistance. Dans un mouvement en sens inverse, de plus en plus d’autorités publiques reprennent sous leur contrôle l’eau privatisée. C’est ainsi que la ville de Paris a décidé d’approvisionner de nouveau ses citoyens en eau après un quart de siècle de gestion privée par Suez et Veolia. Le prix de l’eau est immédiatement redescendu. Grenoble, Cherbourg et d’autres villes françaises choisissent également de s’occuper elles-mêmes de l’approvisionnement en eau. En Espagne, un mouvement similaire est en cours. Partout où la population peut prendre position par référendum, on obtient le même résultat : nous voulons que l’eau reste un bien public.

En Belgique, toutes les entreprises de distribution d’eau potable sont actuellement publiques. Il y en a 9 en Flandre, 49 en Wallonie et une seule en Région de Bruxelles-Capitale. Nous croyons qu’il est plus efficace de ne pas avoir plus d’une entreprise de distribution et d’épuration de l’eau par Région. En effet, la gestion de l’eau exige aujourd’hui une grande expertise et, compte tenu du changement climatique et des sécheresses qui y sont associées, un approvisionnement régulier en eau impose de travailler à grande échelle.

En même temps, nous voulons démocratiser les entreprises d’eau régionales et intercommunales en limitant la rémunération de leurs administrateurs, en assurant une transparence totale et en impliquant le secteur associatif et les citoyens dans les organes d’administration. Il va sans dire que la direction doit toujours s’efforcer d’offrir un meilleur service au public.

Nous mettons en œuvre un plan Marshall d’investissement public pour :

- rénover le réseau d’eau potable ;
- poursuivre l’épuration jusqu’à atteindre un taux d’épuration de 100 % ;
- rénover les égouts anciens, qui fuient ou sont endommagés.
- généraliser le raccordement au réseau d’épuration et, là où c’est possible sans mettre en danger l’environnement, séparer les eaux usées des eaux pluviales ;
- déconnecter du réseau d’égouts l’eau parasitaire et propre (sources, cours d’eau, drainage, eaux usées déjà traitées).

TROIS. PROTÉGER DE LA POLLUTION LES COURS D’EAU ET LES RÉSERVES D’EAU

Au cours des dernières décennies, des efforts importants ont été déployés pour traiter les eaux usées des familles, des services et des petites entreprises. Ces dernières années, toutefois, les mesures ont plutôt mis

en évidence une stagnation de la qualité globale des cours d'eau. Les raisons en sont que les capacités d'épuration installées ne sont pas pleinement utilisées parce que tous les logements ne sont pas raccordés à l'égout, des fosses septiques ne sont pas court-circuitées et le réseau d'égouttage est en mauvais état ou mal entretenu. Les égouts communaux sont en effet actuellement le maillon faible du cycle d'épuration de l'eau. Il faut donc aider les communes à gérer leurs réseaux d'égouts. Les institutions publiques chargées de l'épuration de l'eau sont les partenaires les plus appropriés.

La Wallonie a assez récemment équipé toutes ses agglomérations importantes. Elle dispose aujourd'hui de 425 stations d'épuration collectives et son taux d'épuration théorique était de 85 % fin 2016. Il reste cependant encore de gros efforts à faire dans les zones rurales où seulement moins de 40 % des eaux usées sont épurées. Il en résulte une mauvaise qualité de plusieurs eaux de baignade (Amblève, Lesse, certaines parties de la Semois et de l'Ourthe).

Nous voulons poursuivre les efforts d'assainissement et moderniser certaines stations d'épuration des eaux usées en vue d'améliorer leurs performances. Pour les hameaux isolés et les maisons individuelles, des systèmes de traitement de l'eau plus simples, voire individuels, doivent être mis en place.

Sous la pression des autorités, les rejets industriels ont également fortement diminué. Les entreprises doivent assurer une bonne qualité des eaux de surface afin de se conformer aux directives européennes. En Wallonie, les rejets polluants dans les cours d'eau ont été réduits entre 16 % et 94 % selon les substances. Cette diminution est due en partie à la fermeture d'usines polluantes, mais aussi aux mesures prises par l'industrie ou qu'on lui a imposées pour épurer ses eaux usées et améliorer certains procédés. Néanmoins, certains polluants dans l'industrie et l'agriculture continuent de poser des problèmes (métaux lourds, hydrocarbures, pesticides, phénols...). Là aussi, il faut trouver une solution.

Nous réexaminons toutes les autorisations de rejet des entreprises pour atteindre des objectifs de qualité des eaux réceptrices. Nous lançons un contrôle approfondi des rejets industriels. Nous augmentons le personnel du Département de la Police et des Contrôles pour être en mesure d'augmenter le nombre de contrôles imprévisibles.

L'agriculture a un impact significatif sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Il s'agit principalement de la pollution par des nutriments (azote et phosphates) et des pesticides. L'érosion des terres agricoles est également un problème important. Il faut prendre des mesures contre l'érosion : plantation des berges, création et entretien de haies, de bosquets et de bandes d'herbe, couverture du sol...

QUATRE. AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

La directive-cadre européenne sur l'eau exige que les masses d'eau de surface atteignent le bon état ou potentiel écologique fin 2015. Le report est possible jusqu'en 2021 ou 2027. Nous appuyons ces objectifs parce que nous croyons que le bon état écologique de nos cours d'eau, rivières et estuaires, lacs et étangs nous sera bénéfique à tous. C'est important pour la biodiversité, mais aussi pour les loisirs et la production d'eau potable, pour l'agriculture et pour l'industrie.

En Wallonie, pour la période 2010-2015, à peine 41 % des masses d'eau de surface étaient dans un bon état ou un très bon état. Les facteurs qui expliquent le mauvais état des masses d'eau de surface sont essentiellement liés aux rejets domestiques et de services (assainissement insuffisant des eaux usées), aux activités agricoles (nitrate, pesticides) et aux rejets industriels.

Nous restaurons autant que possible l'état naturel de nos cours d'eau en aménageant les berges, en créant des zones tampons, en creusant des méandres, en draguant et en éliminant les boues, en prenant des mesures contre l'érosion du bassin versant, en réintroduisant des espèces disparues...

Aujourd'hui, grâce à des techniques de laboratoire de plus en plus efficaces, de « nouvelles » substances

sont découvertes en concentrations extrêmement faibles dans nos eaux usées et dans nos ruisseaux et rivières : résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens, microplastiques... Nos stations d'épuration ne sont pas équipées pour leur élimination et les connaissances sur leur impact sur les animaux et plantes aquatiques et sur la santé humaine sont encore fragmentaires. C'est pourquoi nous voulons financer des programmes de recherche sur les substances présentes dans l'eau et leurs effets sur les organismes et la santé humaine en imposant une contribution aux secteurs concernés.

CINQ. MAINTENIR LES RÉSERVES D'EAU ET COMBATTRE LA SÉCHERESSE

L'année 2018 a été l'année la plus sèche depuis le début des mesures enregistrées par l'IRM, bien que nous ayons également connu des périodes de sécheresse régulières au cours des années précédentes. L'eau a même été rationnée dans certaines zones de la Flandre et de la Wallonie. Avec le changement climatique, nous nous verrons de plus en plus confrontés à des printemps et des étés secs et à des hivers plus humides. Nos réserves hydriques, mais aussi l'équilibre écologique de nos cours d'eau se verront soumis à une pression croissante.

La baisse sensible des nappes phréatiques est d'autant plus préoccupante que les eaux souterraines sont les plus pures et sont très convoitées pour la préparation de l'eau potable, mais aussi pour l'approvisionnement en eau de l'industrie et de l'agriculture (qui est un très gros consommateur d'eau). Outre le manque de précipitations, cette situation est également due à l'importante surface de sol imperméabilisé (un tiers de la superficie en Flandre et un dixième en Wallonie !). Le recouvrement du sol empêche l'eau de pluie d'y pénétrer et d'alimenter les réserves d'eau souterraines. Au lieu de cela, l'eau est évacuée plus rapidement, créant un risque d'inondations en aval.

Nous devons donc rapidement chercher à économiser l'eau. Nous devons aider les ménages en ce sens, tout en exigeant des efforts cohérents de la part des principaux consommateurs que sont l'industrie et l'agriculture. En même temps, toutes les utilisations de l'eau n'exigent pas la qualité de l'eau potable. Ainsi, par exemple, pour certaines applications (refroidissement, nettoyage, irrigation, etc.), les effluents des stations d'épuration peuvent suffire. Et, dans les foyers, l'eau de pluie peut être utilisée entre autres pour la chasse d'eau, qui représente un tiers de la consommation.

Nous devons également prendre des mesures pour faciliter l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol.

13. UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET RESPONSABLE

L'agriculture de demain fournit de bons emplois, une alimentation saine et nous met sur la voie d'une Belgique climatiquement neutre. Mais l'agrobusiness fait obstacle à une telle agriculture durable pour l'homme et l'environnement. C'est pourquoi nous misons sur les agriculteurs locaux, l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Nous veillons à ce que la terre appartienne à ceux qui la cultivent et faisons de l'agriculture une profession d'avenir.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA TERRE À CEUX QUI LA TRAVAILLENT

- Nous protégeons les terres agricoles et les petites et moyennes exploitations agricoles. Nous stoppons l'artificialisation des sols. Hormis la conversion en zone naturelle dans des cas particuliers, plus aucune terre agricole ne sera sacrifiée.
- Nous interdisons la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et l'achat de terres agricoles par des spéculateurs. Les terres agricoles ne peuvent être achetées que par de véritables agriculteurs ou des opérateurs publics.
- Nous créons des sociétés publiques spécialisées pour gérer le foncier agricole (à l'image de ce qui s'est fait en France). Ces sociétés disposent d'un droit de préemption en cas de vente de terres agricoles.
- Nous voulons un bail à ferme qui renforce les droits de l'agriculteur et des coopératives d'agriculteurs et qui garantit la pérennité des exploitations.

DEUX. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN MÉTIER D'AVENIR

- Nous créons comme filiale de la nouvelle banque publique 4.0 une banque agricole publique pour réellement soutenir nos agriculteurs.
- Une attention particulière sera portée aux investissements visant une amélioration des conditions de travail des agriculteurs (indépendants ou salariés), le bien-être animal et la reconversion vers l'agriculture biologique ou agroécologique.
- Nous dotons l'Observatoire des prix de moyens suffisants pour assurer une répartition plus équitable des marges bénéficiaires entre producteurs, transformateurs (agroalimentaire) et distribution.
- Nous fixons, pour certains produits alimentaires de base - comme le lait et la viande -, des prix minimum aux producteurs et octroyons aux organisations de producteurs le droit de négocier collectivement les contrats avec l'agro-industrie et la distribution (volumes et prix de vente).
- Nous renforçons sérieusement l'accompagnement administratif des agriculteurs, avec des experts indépendants dans différents pôles de compétences : droit, gestion, ressources humaines, fiscalité, écoresponsabilité, innovation,...
- Nous mettons en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural.

TROIS. UNE AGRICULTURE MODERNE BASÉE SUR LES PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE

- Nous conseillons les agriculteurs pour une utilisation la plus limitée possible de pesticides et d'engrais. Les conseillers privés, la publicité, la promotion et la vente liée (engrais-pesticides-semences) sont interdits.
- Nous appliquons le principe de précaution pour l'autorisation de nouveaux pesticides avec de nombreux tests et une période de surveillance suffisamment longue.
- Les centres de recherche agricole publics se concentrent sur la mise au point des meilleures méthodes agroécologiques et biologiques adaptées à nos régions et cultures (en tenant compte du changement

climatique).

- Nous aidons financièrement, matériellement et techniquement les agriculteurs qui veulent se reconvertir vers des formes d'agroécologie plus poussées : agriculture biologique, permaculture, agroforesterie,...
- Nous plaillons pour que l'élevage se fasse en fonction des surfaces de terres disponibles (prairies et cultures fourragères). Nous stimulons les exploitations mixtes et la collaboration entre exploitations complémentaires.
- La recherche en matière d'OGM est publique et indépendante. Nous refusons toute brevetabilité du vivant. Nous prolongeons le moratoire sur la mise en culture des OGM.

QUATRE. UNE NOURRITURE Saine ET ACCESSIBLE

- Nous inscrivons le droit à une alimentation saine, équilibrée et accessible à l'article 23 de la Constitution et instituons des mécanismes de recours pour les personnes dont le droit à l'alimentation est lésé.
- Nous rendons l'AFSCA - l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire - plus efficace et plus transparente. Elle doit opérer prioritairement dans les structures de l'agro-industrie où les risques sont les plus élevés.
- Les petits producteurs et les coopératives, au lieu d'être sanctionnés, sont soutenus et accompagnés pour améliorer la qualité de leurs produits et garantir le respect des normes sanitaires.
- Nous valorisons une alimentation avec un bon équilibre entre protéines végétales et animales. D'abord dans les cuisines collectives d'institutions publiques, d'écoles et d'entreprises.
- Nous donnons la priorité à l'alimentation locale et de saison, et issue de l'agriculture durable dans les services de restauration collective publique.
- Des prix maximum sont imposés aux produits de base au détriment des marges bénéficiaires des distributeurs.

CINQ. SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Nous soutenons la commercialisation en circuit court, c'est à dire sortant du circuit de commercialisation conventionnel (agro-industrie et grande distribution).
- Nous soutenons les initiatives citoyennes qui renforcent les liens avec le monde agricole.
- Nous soutenons la création de ceintures alimentaires autour des villes en y soutenant les agriculteurs et les investissements de projets en circuits courts.
- Nous développons l'agriculture urbaine liée à la terre, entre autres en encourageant les potagers collectifs.
- Nous créons des marchés de gros régionaux et intercommunaux qui s'approvisionnent auprès des producteurs locaux à des prix rémunérateurs (à l'exemple des marchés d'intérêt national en France).

SIX. RÉFORMER EN PROFONDEUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EUROPÉENNE

- Dans tous les traités et règlement internationaux, nous faisons valoir l'exception agricole et alimentaire. Nous faisons respecter les mêmes normes environnementales, sanitaires, sociales et de bien-être animal qu'ici.
- Nous refusons toute réduction des budgets de la Politique agricole commune (PAC) et toute « nationalisation » de la politique agricole commune.
- Nous travaillons à une réforme de la PAC en fonction d'un modèle agricole et alimentaire sain, durable, socialement juste et sans impact négatif sur les droits humains.
- Pour aider les agriculteurs, la nouvelle PAC prend en compte l'activité agricole réelle, l'emploi, les services rendus à la société, la transition vers les pratiques agroécologiques et biologiques, ... Elle soutient davantage les petites exploitations.
- La nouvelle PAC régule les marchés des principaux produits agricoles en se référant à la demande intérieure et en respectant les spécificités de chaque pays et région.
- La nouvelle PAC garantit des revenus corrects pour les producteurs. Les mécanismes utiles aux agriculteurs comme la garantie et le stockage publics sont réinstaurés.

- La spéculation sur les productions agricoles et les produits alimentaires est interdite et sévèrement réprimée.

VISION

Le paysage agricole de notre pays et de l'Europe est en pleine mutation. L'agriculture paysanne sur des superficies relativement petites a, pendant longtemps, été relativement préservée par la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Celle-ci garantissait des prix plancher (et donc une protection par rapport aux bas prix du marché mondial) pour toute une série de cultures et produits. Même si, dans les faits, ces petites exploitations n'étaient qu'un maillon dans la chaîne de production alimentaire capitaliste (l'agrobusiness), un semblant d'indépendance était maintenu.

Depuis la libéralisation initiée dans les années 1990, l'abandon progressif par l'Union européenne de la politique des quotas et l'ouverture au marché mondial, l'agriculture européenne est en crise. En Europe, rien que ces dix dernières années, un quart des fermes ont disparu, soit une toutes les 3 minutes. En Belgique, le nombre d'exploitations est passé de 87.000 en 1990 à moins de 37.000 en 2016. En conséquence, la superficie moyenne des exploitations a plus que doublé, tandis que la main-d'œuvre employée n'est plus que moins de la moitié de celle recensée en 1990. En Belgique, la main-d'œuvre dans l'agriculture est encore et toujours essentiellement familiale. Mais le métier d'agriculteur devenant de plus en plus difficile, la succession pose problème: 70 % des exploitants ont plus de 50 ans et moins d'un sur six est assuré d'avoir une succession pour son exploitation.

L'agriculture est devenue de plus en plus intensive en capital, et ces dernières années on assiste de plus en plus à une séparation entre l'exploitation agricole elle-même et les capitaux financiers investis. La richesse produite est transférée de la production agricole vers le secteur financier. La propriété foncière est de plus en plus aux mains de sociétés et non plus de personnes physiques. De très grandes exploitations et des entreprises de travaux agricoles (non liées à la terre) apparaissent. Le travail salarié augmente, souvent avec des contrats précaires et temporaires. La politique agricole commune se fait de plus en plus au profit des l'agrobusiness et de la grande distribution, qui prennent des marges importantes, tandis que les producteurs voient leurs prix sans cesse baisser.

UN. LA TERRE À CEUX QUI LA TRAVAILLENT

En Belgique, seul un tiers des terres agricoles appartiennent aux producteurs. Les deux tiers restants sont en fermage (c'est-à-dire louées par les agriculteurs en bail à ferme).

De plus en plus de terres sont soustraites à la production agricole parce que d'autres utilisations sont plus rentables : conversion en zones d'habitats ou en zonings industriels (ce qu'on appelle l'artificialisation des terres), élevage de chevaux,... Depuis le début des années 1960, l'Union européenne a ainsi perdu un cinquième de sa surface agricole, soit l'équivalent de onze fois la superficie de la Belgique. En Flandre, un tiers des terres sont aujourd'hui artificialisées et en Wallonie au moins un dixième. Les terres agricoles sont pourtant une richesse naturelle qui n'est pas infinie et nous en avons besoin pour nourrir l'humanité et limiter les émissions des gaz à effet de serre. Il faut donc mettre fin à cette artificialisation des terres.

Nous protégeons donc les terres agricoles et les petites et moyennes exploitations agricoles. Hormis la conversion en zone naturelle dans des cas particuliers, plus aucune terre agricole ne sera sacrifiée

Le rachat des terres pour être destinées à d'autres activités économiques et le placement d'importants capitaux dans le foncier entraînent une spéculation importante sur la terre agricole et accroissent le phénomène de concentration des fermes. En Wallonie, moins de la moitié des terres agricoles qui sont mises en vente sont achetées par des agriculteurs. La pression sur le foncier a entraîné la multiplication par 4 en moyenne du prix de la terre en 30 ans. Aussi, nous interdisons la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et l'achat de terres agricoles par des spéculateurs. Les terres agricoles ne peuvent être achetées que par

de véritables agriculteurs ou des opérateurs publics. Nous créons des sociétés publiques spécialisées pour gérer le foncier agricole à l'image de SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural en France) dans leur mission d'origine.

Nous voulons que le bail à ferme renforce les droits de l'agriculteur et des coopératives d'agriculteurs et qu'il garantisse la pérennité des exploitations (bail classique de minimum 36 ans avec droit de cession privilégié jusqu'à son terme, bail « fin de carrière »). Nous encourageons les agriculteurs à se regrouper en coopératives pour partager les investissements et gros frais dans le matériel. Nous garantissons à ces coopératives un accès prioritaire aux terres agricoles en propriété publique.

DEUX. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN MÉTIER D'AVENIR

De nombreux jeunes renoncent à s'installer du fait de la difficulté d'accéder au foncier, du montant des investissements nécessaires, des perspectives incertaines de revenu et de l'absence de soutien public.

La libéralisation des marchés, la baisse des prix payés aux producteurs et la captation d'une grande partie de la valeur ajoutée par les firmes de l'amont et de l'aval engagent les agriculteurs dans une folle course à la compétitivité. En 15 ans, les prix alimentaires ont grimpé de 28 % pour le consommateur contre une augmentation de 19 % seulement pour les prix à la production dans le secteur agricole. Ce sont les intermédiaires (transformateurs et distributeurs) qui en tirent le plus de profit.

Le revenu des agriculteurs est de plus en plus sous pression, alors qu'on attend de plus en plus d'eux, tant au niveau administratif qu'en terme de services environnementaux. Au niveau européen, le revenu agricole se situe à environ 40 % du revenu moyen. Nous mettons en place l'aide aux agriculteurs. Nous créons une banque agricole publique pour réellement soutenir nos agriculteurs. Une attention particulière sera portée aux investissements visant une amélioration des conditions de travail des agriculteurs (indépendants ou salariés), le bien-être animal et la reconversion vers l'agriculture biologique ou agroécologique.

Pour permettre la transition écologique, les agriculteurs doivent bénéficier de prix agricoles rémunérateurs. Une régulation plus affirmée de ce secteur de notre économie est nécessaire. Nous dotons l'Observatoire des prix de moyens suffisants pour assurer une répartition plus équitable des marges bénéficiaires entre producteurs, transformateurs (agroalimentaire) et distribution. Nous fixons, pour certains produits alimentaires de base - comme le lait et la viande -, des prix minimums aux producteurs.

En même temps, le gouvernement doit mettre à disposition des agriculteurs des services techniques, de formation et de recherche adaptés à la transition écologique et impliquant pleinement les paysans dans leur fonctionnement. Nous renforçons sérieusement l'accompagnement administratif des agriculteurs.

TROIS. UNE AGRICULTURE MODERNE BASÉE SUR LES PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE

L'impact de l'agriculture sur le changement climatique est important. Au niveau mondial, le système agroalimentaire capitaliste est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. En Belgique, l'agriculture à elle seule est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre, et celles-ci n'ont que faiblement diminué depuis la fin du siècle dernier.

Afin de préserver notre environnement, nous devons garantir une transition de notre agriculture vers des modes de production agroécologiques et biologiques. Ceci est nécessaire pour des tas de raisons, pas seulement par rapport aux changements climatiques mais aussi par rapport à la pollution de nos eaux de surfaces et des nappes phréatiques par les nitrates, les pesticides et leurs résidus, ou encore pour préserver les sols.

Nous voulons donc une agriculture moderne qui renverse ses impacts négatifs sur l'environnement, la nature et la santé des populations vivant à la campagne ainsi que des consommateurs. Cette agriculture pour-

ra avoir un apport environnemental positif en stockant de grandes quantités de carbone dans le sol pour réduire le réchauffement climatique. Elle se basera sur les principes de l'agroécologie : réduction drastique de l'utilisation d'intrants artificiels et de substances toxiques qui nuisent à l'environnement, optimisation de la ressource eau, promotion d'une activité biologique des sols et maintenance de la biodiversité.

Durant des millénaires, l'homme n'a cessé d'améliorer les propriétés utiles des animaux d'élevage et des plantes cultivées. Un pas qualitatif a été franchi avec le génie génétique, permettant de modifier directement le génome des êtres vivants. On parle alors d'organismes génétiquement modifiés ou OGM. En soi, cette évolution n'est pas négative. Mais cela devient problématique lorsque la recherche est dans les mains de grands groupes privés, dans le seul but de faire du bénéfice. Elle augmente alors la dépendance des agriculteurs du secteur agro-alimentaire et est orientée, par exemple, vers le développement de variétés résistantes à certains pesticides (comme le glyphosate), au lieu de variétés résistantes aux maladies. De nombreuses questions se posent aussi sur les effets écologiques à plus long terme des cultures d'OGM, car ces plantes peuvent se propager hors des champs, se croiser avec des plantes sauvages ou encore affecter les populations d'insectes. Nous prolongeons donc l'actuel moratoire sur la mise en culture d'OGM en Belgique.

QUATRE. UNE NOURRITURE Saine ET ACCESSIBLE

Aujourd'hui, notre planète produit assez de nourriture pour nourrir les 7,5 milliards d'êtres humains. Et pourtant, le nombre de personnes souffrant de la faim a connu une nouvelle recrudescence ces dernières années : 815 millions de personnes sont touchées. En Belgique également, la situation est préoccupante avec plus de 450.000 personnes qui ont recours à l'aide alimentaire. De plus, les différents scandales des dernières années l'ont montré, l'agriculture et l'agro-industrie capitalistes ne sont pas capables de fournir à la population une nourriture saine et équilibrée, et respectueuse de l'environnement.

Le premier objectif de toute politique agricole doit être l'accès garanti à la nourriture, quantitativement et qualitativement. La production agricole doit être basée sur les besoins réels et ne pas servir à réaliser les bénéfices du monde des affaires ou de l'industrie agro-alimentaire. Nous nous opposons donc aux agrocarburants non durables, issus de la production de cultures agricoles. Ils ne résolvent en rien le problème de mobilité et du climat et accaparent des terres cultivables.

Ces dernières années ont vu éclater plusieurs scandales (Veviba, lasagnes à la viande de cheval, crise des oeufs au fipronil,...) démontrant que la qualité et la traçabilité de notre nourriture n'est pas garantie. Ils montrent l'incompatibilité entre la recherche de profit et le droit à une alimentation suffisante, saine et équilibrée de la population. Les victimes de ces crises sont malheureusement les producteurs, alors qu'à chaque fois ce sont les grosses firmes de l'agrobusiness qui sont en cause. L'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) fait certes de nombreuses descentes chez les petits producteurs et distributeurs, mais les grosses sociétés de transformation alimentaire bénéficient de largesses inacceptables, comme l'autocontrôle. Il faut inverser cette situation et concentrer les efforts sur les grands de l'agrobusiness, car quand on fraude à ce niveau-là, les conséquences sont beaucoup plus dramatiques et à une échelle bien plus importante.

Enfin, il y a aujourd'hui une surconsommation de protéines animales en provenance de l'élevage intensif (non lié au sol). Ceci entraîne d'une part une énorme dépendance des importations de matières premières (destinées à la production d'aliments pour animaux) ; et d'autre part une contribution importante du secteur agricole (et de l'élevage en particulier) aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants (dont l'ammoniac, responsable de l'acidification des sols), ainsi que sur la consommation d'eau douce. Aussi, nous plaçons pour rationaliser notre consommation alimentaire et pour limiter la production de viande à l'élevage extensif (lié au sol). L'élevage à l'herbe a toute sa place dans notre agriculture, d'autant plus que les prairies permanentes fixent beaucoup de carbone, peuvent être importantes pour la biodiversité et sont la seule production agricole possible à de nombreux endroits (sols pauvres, terrains en forte pente,...). Nous valorisons la consommation de protéines végétales (oléoprotéagineux et légumineuses) et leur production en Europe.

CINQ. SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Nous soutenons les initiatives citoyennes qui renforcent les liens avec le monde agricole, qui plaident pour des circuits plus courts et une production plus locale (GAC, GASAC, coopératives de producteurs et consommateurs, agriculture soutenue par les communautés,...).

Avec les circuits courts, les ventes à la ferme et les marchés locaux, pas besoin de conditionner, de transporter et d'avoir de tas d'intermédiaires si on peut aller directement du producteur au consommateur.

Nous développons l'agriculture urbaine, comme conseillé par l'organisation en charge de l'alimentation et l'agriculture des Nations unies, la FAO, en encourageant entre autres les potagers collectifs. Nous le faisons surtout pour des raisons pédagogiques et de vivre ensemble parce que nous ne pensons pas que cette production suffira pour nourrir toute la population de nos villes, loin s'en faut.

Bien sûr tout ne sera pas résolu ainsi, et l'indépendance alimentaire est très compliquée dans un pays densément peuplé et industrialisé comme la Belgique. Il restera une dépendance de pays avec une plus grande vocation agricole. D'autre part, les conditions climatiques ne permettent tout simplement pas certaines productions dans nos contrées.

Nous entretiendrons donc des relations commerciales avec les pays du Sud sur base des principes d'avantages mutuels et d'égalité, et également pour les aider à développer leur agriculture afin qu'ils puissent acquérir eux aussi leur souveraineté alimentaire.

SIX. RÉFORMER EN PROFONDEUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EUROPÉENNE

Toute nouvelle PAC est incompatible avec les traités de libre échange. Ces traités sont une menace pour l'agriculture paysanne car ils facilitent la production et imposent l'importation de produits agricoles issus d'une agriculture industrielle ne respectant pas les mêmes normes environnementales, sanitaires et sociales que celles que nous voulons appliquer.

La politique agricole commune européenne ne permet plus la régulation des marchés, comme le montre la fin des quotas laitiers et sucriers. En conséquence, le prix des matières agricoles en Europe fluctuent désormais au rythme du marché mondial. Il ne permettent plus une rémunération correcte du travail des producteurs.

Les subventions sont actuellement très dépendantes de la taille des exploitations, ce qui favorise les plus grandes : 20 % des producteurs s'accaparent 80 % des aides. La PAC est donc profondément inégalitaire. Parmi les bénéficiaires figurent même des sociétés qui ne font que posséder des terres mais ne produisent rien. Nous voulons que la PAC soutienne davantage les petites exploitations, par exemple en plafonnant les aides ou en les rendant dégressives en fonction de la superficie.

Enfin, la PAC actuelle est taillée sur mesure du modèle capitaliste de l'agrobusiness centré sur une agriculture intensive, consommant de nombreux intrants et détériorant notre environnement.

Il faut donc profondément réformer la PAC tout en maintenant son budget car nous croyons en une politique agricole coordonnée au niveau européen, pour assurer la transition vers un modèle plus écologique et plus social. Nous rejetons la tendance à une « renationalisation » des politiques agricoles qui ne peut que mener à plus d'inégalité et de concurrence entre les agriculteurs des différents États membres.

14. BIEN-ÊTRE ANIMAL : LES ANIMAUX NE SONT PAS DES OBJETS

Là où prévaut la logique du profit, le bien-être des animaux passe à la trappe. Les animaux sont avant tout des êtres vivants, dotés de sensibilité, que nous voulons traiter avec respect. Nous encourageons l'agroécologie, avec plus d'espace pour les animaux et plus de possibilités de vivre conformément à leur milieu naturel. Avec des règles claires et des contrôles scrupuleux, nous améliorons les conditions de vie des animaux, qu'il s'agisse d'animaux d'élevage, de laboratoire ou de compagnie.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL AU-DESSUS DU PROFIT

- Nous encourageons l'agroécologie. Nous promovons ainsi des soins adéquats pour les animaux d'élevage et prévenons la propagation de maladies.
- Nous garantissons un espace suffisant aux animaux d'élevage et l'accès à la lumière naturelle, en plein air, ainsi que la possibilité pour chaque espèce d'avoir son comportement spécifique. Nous voulons des cahiers des charges adéquats pour l'équipement des étables, poulaillers et porcheries.
- Nous œuvrons à une plus grande transparence sur la vie et la mort des animaux dans les filières viande, produits laitiers et œufs.
- Nous limitons le temps de transport des animaux en Europe à huit heures maximum. Nous rationalisons le transport des animaux pour le limiter au strict minimum et améliorons les conditions de transport.
- Nous renforçons le Service bien-être animal et l'AFSCA afin qu'ils puissent effectuer des contrôles inopinés du bien-être animal et de la sécurité alimentaire sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la ferme au supermarché.
- Nous organisons régulièrement des formations sur le bien-être animal s'adressant aux transporteurs et au personnel des abattoirs.
- Dans les abattoirs industriels, nous désignons un responsable du bien-être animal, chargé de veiller de près au bien-être des animaux.
- Nous encourageons la création d'abattoirs locaux. Nous réduisons ainsi le transport des animaux et raccourcissons les chaînes d'approvisionnement alimentaires.
- Nous encourageons l'utilisation de méthodes d'abattage et d'étourdissement moins stressantes.

DEUX. LIMITER L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE AU STRICT MINIMUM

- Un budget accru doit être dévolu à la recherche d'alternatives à l'expérimentation animale. Nous mettons sur pied un centre dédié à ce but, cofinancé par les entreprises qui réalisent des expériences sur les animaux.
- Nous limitons au strict minimum les tests sur animaux. Un essai sur animaux n'est approuvé qu'une fois que sa pertinence scientifique et son utilité sociale est démontrée, preuves à l'appui.
- Les méthodes de recherche et les résultats de toutes les expériences sur les animaux sont dorénavant répertoriés en ligne, y compris lorsque les résultats ne sont pas concluants. De cette façon, nous évitons de répéter inutilement les mêmes tests.
- Nous sommes contre la destruction des animaux de laboratoire « excédentaires ».
- Nous renforçons le Service de bien-être animal afin de pouvoir effectuer des contrôles approfondis et inopinés du respect de la législation sur les animaux de laboratoire.

TROIS. UNE POLITIQUE COHÉRENTE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Nous inscrivons dans la Constitution belge le principe du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles,

- dotés d'intérêts et d'une dignité propres, comme ce qui a été fait en Région wallonne et à Bruxelles.
- Nous promouvons la cause du bien-être animal par le biais de campagnes éducatives dans les écoles. Grâce aux fermes pour enfants et aux visites à la ferme, nous permettons aux écoliers de découvrir la réalité des animaux d'élevage.
 - Dans le cadre de notre politique commerciale, nous misons sur le bien-être animal, pour réduire les activités qui perturbent l'habitat naturel des espèces menacées à l'étranger.

QUATRE. POUR UN BON TRAITEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Nous instaurons un contrôle sur le commerce de tous les animaux, avec des règles comme celles qui sont déjà en place aujourd'hui concernant la vente de chiens et de chats.
- Nous dressons des « listes positives » d'animaux pouvant être détenus en tant qu'animaux de compagnie, sur le modèle de la « liste positive » existant pour les mammifères.

VISION

UN. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL AU-DESSUS DU PROFIT

L'élevage belge consiste en millions d'animaux qui fournissent du lait, des œufs et de la viande. L'industrie de la viande commercialise annuellement 320 millions d'animaux, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Le nombre d'exploitations d'élevage diminue, cependant le nombre d'animaux qu'elles détiennent ne cesse de s'accroître. La plupart des éleveurs s'en occupent bien. Toutefois, la logique du profit débridé et la diminution progressive des marges bénéficiaires des éleveurs précipitent l'ensemble du secteur dans une course effrénée à la productivité. Ce qui n'est pas sans conséquences.

Les images télévisées des traitements cruels infligés aux animaux dans l'abattoir de Tielt étaient abominables. L'entreprise en cause cherchait à maintenir le prix du marché des porcs d'abattage à 1 euro le kilo. Bien en dessous du prix des concurrents allemands et néerlandais et aussi bien sûr nettement en dessous du prix des grandes surfaces. De tels prix de dumping ne permettent évidemment pas d'assurer aux porcs une alimentation saine, des porcheries confortables, une bonne vie et une mort relativement indolore.

La logique du profit compromet le bien-être des animaux sur toute la ligne : production d'œufs en batterie, cages surpeuplées, transport d'animaux dans des conditions intolérables... La législation sur le bien-être des animaux est foulée aux pieds. La législation nécessaire est souvent absente, notamment en ce qui concerne le transport des animaux.

Pour garantir le bien-être animal, nous privilégions l'agroécologie. De cette façon, non seulement nous favorisons un traitement approprié des animaux d'élevage mais nous prévenons aussi la propagation des maladies. Nous veillons à ce que les animaux d'élevage aient accès à la lumière du soleil, en plein air, ainsi que la possibilité pour chaque espèce d'avoir son comportement spécifique. En optant pour des abattoirs plus petits, à l'échelle locale, nous pouvons écourter les distances sur lesquelles les animaux sont transportés et écourter aussi les chaînes d'approvisionnement.

Les enquêtes montrent qu'une formation ciblée des transporteurs, du personnel des abattoirs et des autres personnes en contact avec les animaux contribue à des améliorations notables. C'est pourquoi nous voulons nous orienter vers une formation structurelle en matière de bien-être animal, y compris dans les exploitations où aucune infraction n'a été constatée. Dans les abattoirs industriels, des responsables seront désignés pour surveiller de près le respect de la législation relative au bien-être des animaux. Ces responsables du bien-être animal sont des employés permanents et ils doivent pouvoir travailler de manière totalement indépendante.

Nous renforçons le Service bien-être animal et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

(AFSCA). Cela afin de permettre aux deux services d'effectuer des contrôles inopinés du bien-être animal et de la sécurité alimentaire dans l'ensemble du secteur. Le bien-être des animaux, les conditions de travail et la santé publique devraient l'emporter sur le profit des actionnaires.

DEUX. LIMITER L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE AU STRICT MINIMUM

En Belgique, plus de 500 000 animaux sont utilisés chaque année pour des expériences, des tests et des recherches scientifiques. Malheureusement, les animaux de laboratoire restent dans certains cas indispensables pour le développement de nouveaux médicaments et thérapies. Dans le même temps, de plus en plus d'alternatives voient le jour. Nous voulons limiter strictement l'utilisation d'animaux de laboratoire.

A cette fin, nous créons un centre de recherche sur les alternatives à l'expérimentation animale et mettons au point un programme d'investissement cofinancé par des entreprises qui réalisent des tests sur des animaux. Nous accélérons ainsi l'introduction de nouvelles méthodes et techniques qui rendent superflus les animaux de laboratoire, comme la culture de tissus, les organes-sur-puce, le microdosage humain ou les simulations informatiques. Nous soumettons chaque demande d'utilisation d'animaux de laboratoire à une évaluation de la pertinence scientifique et du bénéfice social. A l'heure actuelle, les expériences dont les résultats ne s'avèrent pas concluants ne sont souvent pas publiées dans les revues scientifiques. D'où le risque, quand des animaux de laboratoire sont en jeu, que les mêmes tests soient inutilement répétés par des chercheurs qui ignorent tout des résultats de leurs collègues. Nous répertorions donc en ligne tous les tests effectués sur des animaux, y compris ceux dont les résultats n'ont pas été probants.

Afin de réduire autant que possible les souffrances des animaux pendant et après les expériences en laboratoire, nous demandons au Service bien-être animal renforcé d'effectuer des inspections approfondies et inopinées sur les lieux où les expérimentations animales sont réalisées. Nous interdisons la destruction des animaux de laboratoire « excédentaires » ou qui ont déjà été testés quand cette destruction n'est pas nécessaire pour le bien-être des animaux.

TROIS. UNE POLITIQUE COHÉRENTE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La question des animaux dépasse le champ des animaux d'élevage et de laboratoire. Le bien-être animal exige une attention constante à tous les échelons de la société. Car les animaux ne sont pas des objets. Nous inscrivons dans la Constitution belge le principe du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, dotés d'intérêts et d'une dignité propres. C'est déjà le cas aujourd'hui en Allemagne, au Luxembourg et en Suisse. La Wallonie et Bruxelles ont également inclus ce principe dans leur législation. Nous encourageons ainsi tous les gouvernements à contrôler systématiquement le bien-être des animaux.

Ce que nous apprenons jeunes nous servira durant toute notre vie. Pour renforcer la prise de conscience sur le bien-être des animaux, nous travaillons à des campagnes de sensibilisation dans les écoles. Au travers de visites à la ferme et aux fermes pour enfants, nous permettons aux enfants d'entrer en contact avec le rôle et le traitement des animaux de la ferme.

Dans le cadre de notre politique commerciale, nous évaluons les décisions en fonction de leur impact sur le bien-être animal dans le monde. Nous prenons des mesures pour réduire l'impact du commerce sur l'habitat naturel des animaux à l'étranger, comme dans le cas de l'importation d'huile de palme.

QUATRE. POUR UN BON TRAITEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Un bon point de départ pour les animaux de compagnie serait qu'ils soient élevés par un professionnel agréé qui possède toutes les connaissances requises. Un professionnel à même de correctement informer

les propriétaires sur le traitement et les soins à apporter à leur nouvel animal de compagnie. Nous réservons donc l'élevage d'animaux de compagnie aux éleveurs qui puissent produire un agrément attestant de leur compétence, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les chiens et les chats.

La vente de chiens et chats est interdite dans les commerces d'animaux. Il est également interdit de vendre des chiens ou des chats sur la voie publique, les marchés et les foires. Nous voulons que ces règles s'appliquent à toutes les ventes d'animaux de compagnie.

Il existe déjà actuellement des « listes positives » de mammifères pouvant être détenus en tant qu'animaux de compagnie. Nous recourons à de telles listes pour d'autres catégories d'animaux. De cette façon, nous nous assurons que seuls sont détenus des animaux dont des personnes privées sont en mesure de s'occuper. Et nous empêchons également la vente d'espèces vulnérables et exotiques.



POUR DES
LOGEMENTS
VRAIMENT
ABORDABLES

VOTEZ POUR UN AVENIR CHALEUREUX



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

III. INVESTISSEMENTS SOCIAUX

CONTENU

15. Un enseignement qui fait briller tout le monde.....	97
16. Réaliser le droit au logement pour tous.....	104
17. Prendre soin de l'humain, du berceau aux vieux jours.....	110
18. Une politique du handicap inclusive	115
19. Une culture populaire, participative et diverse	120

15. UN ENSEIGNEMENT QUI FAIT BRILLER TOUT LE MONDE

Chaque enfant est capable de grandes choses et de développer des compétences scientifiques, techniques, artistiques, linguistiques. Chaque école est capable d'offrir un enseignement de grande qualité et qui fait briller tout le monde. Nous pouvons le réaliser si nous tournons le dos à la politique actuelle d'enseignement à deux vitesses, avec des barrières financières et où l'échec est souvent répandu.

Nous refinançons l'enseignement pour le rendre réellement accessible à tous, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Nous le transformons pour en faire un enseignement de qualité et de la réussite pour tous.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. ENSEIGNEMENT MATERNEL : DE BONNES BASES POUR TOUS LES ENFANTS

- Nous voulons rendre l'enseignement obligatoire dès trois ans, avec une campagne de sensibilisation.
- Nous rendons l'enseignement maternel gratuit. La gratuité doit comprendre le matériel scolaire, les différentes activités, les garderies avant/après les heures de classe et pendant le temps de midi.
- Nous évaluons l'expérience de gratuité des repas dans les 74 écoles maternelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'étendons progressivement à tout l'enseignement maternel.

DEUX. FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Nous réduisons la taille des classes. Jusqu'en deuxième primaire, nous voulons des classes de quinze enfants maximum. Dans les années suivantes, nous voulons au maximum vingt élèves par classe.
- Nous créons un « pool » d'enseignants qui assureront des remplacements immédiats en cas de maladie des titulaires et renforcerons les équipes pédagogiques des écoles.
- Nous formons les enseignants à repérer les difficultés d'apprentissage et à soutenir les élèves en classe. Ils pourront faire appel au « pool » pour aider à résoudre les difficultés scolaires.
- Nous rendons l'enseignement primaire réellement gratuit.
- Les garderies avant/après les cours et durant le temps de midi deviennent gratuites.
- Nous adaptons les cours pour que tous les élèves y trouvent leur place. L'école doit expliquer à tous les enfants ce qu'on attend d'eux.

TROIS. UN TRONC COMMUN JUSQU'À 16 ANS QUI PRÉPARE À LA VIE FUTURE

- Nous allongeons le tronc commun jusqu'à 16 ans, selon le modèle finlandais. Les élèves suivent les mêmes cours (général, technique et artistique). Après 16 ans, les jeunes effectuent leur choix d'études.
- Nous réformons le contenu des cours pour qu'ils répondent aux défis de la société (crise environnementale, explosion des inégalités...) plutôt qu'aux intérêts des grandes entreprises.
- Nous rendons également l'enseignement secondaire gratuit. Nous commençons par un kit de rentrée scolaire, comprenant le matériel de base, gratuit pour tous les élèves.

QUATRE. UNE PLACE POUR CHAQUE ÉLÈVE

- Nous lançons un plan pour construire des écoles et créer des places dans les zones en tension, à commencer par Bruxelles, la région liégeoise, ainsi que l'ouest du Brabant wallon.
- Nous travaillons d'urgence à la rénovation des écoles. Nous libérons nos écoles de l'amiante, et les rendons durables.
- Nous centralisons les inscriptions par zone géographique, pour tous les réseaux et les niveaux d'enseignement. Nous garantissons que chaque enfant puisse choisir une école facilement accessible et socialement mixte.
- Nous privilégions la coopération entre réseaux. À terme, nous travaillons à la mise en place d'un réseau unique pluraliste.
- En dehors des heures scolaires, nous ouvrons les bâtiments aux associations du quartier. La culture, le sport, et le soutien scolaire peuvent ainsi y trouver leur place.
- Nous fournissons des aliments sains à l'école. Cuisiner avec les élèves peut faire partie des leçons. L'échange culinaire international peut également favoriser les liens entre les élèves, les parents et l'équipe éducative.
- Nous généralisons l'enseignement en immersion à Bruxelles pour rendre tous les jeunes bilingues d'ici 2030. Nous favorisons l'apprentissage du néerlandais en Wallonie.

CINQ. DU PERSONNEL EN SUFFISANCE POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

- Nous augmentons la formation des enseignants en la portant à cinq ans, en concertation avec les syndicats, avec une revalorisation salariale à la clé.
- Nous aidons les jeunes enseignants à ne pas quitter le métier, notamment grâce à un accompagnement individuel en début de carrière par des enseignants expérimentés. Les enseignants de plus de 55 ans pourront ainsi lever le pied.
- Nous rendons le métier d'enseignant plus collectif. Une partie de l'horaire des enseignants doit devenir du travail en équipe.
- Nous facilitons la possibilité de devenir enseignant en cours de carrière. En valorisant les années prescrites dans une autre profession, nous attirons des nouveaux enseignants motivés.
- Nous refinançons l'enseignement. Les besoins augmentent (nouveaux bâtiments, gratuité, réforme de l'enseignement...), les budgets doivent suivre.

SIX. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RÉUSSITE

- Nous augmentons le taux d'encadrement et renforçons l'aide à la réussite. Nous introduisons le cours « apprendre à étudier » en première année de chaque cursus, et organisons des blocus assistés.
- Nous mettons en place une structure d'accompagnement permettant à l'étudiant de bénéficier d'une aide personnalisée.
- Nous garantissons un accès pour tous à l'enseignement supérieur sans mécanisme de sélection comme des examens ou tests d'entrée.
- Nous diminuons les frais d'inscription, comme étape en vue d'atteindre la gratuité. Nous rendons auto-

matique l'octroi des bourses. Elles doivent couvrir tous les frais d'études.

- Nous construisons et rénovons des logements étudiants publics. Nous généralisons un contrat de bail étudiant type. Nous encadrons les loyers avec une grille contraignante, basée sur des critères objectifs.
- Nous lions le financement de l'enseignement supérieur à la hausse du nombre d'étudiants. Ainsi nous faisons correspondre le financement de l'enseignement supérieur à ses besoins.

SEPT. UN ENSEIGNEMENT TOURNÉ VERS LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

- Nous encourageons les chaires et les partenariats avec le milieu associatif, les ONG et les syndicats afin de sensibiliser les étudiants aux problématiques dans la société.
- Nous interdisons des chaires d'entreprises privées dans les universités et encadrons strictement les partenariats avec les entreprises privées.
- Nous maintenons les cours visant à répondre aux besoins de la société et à former des citoyens critiques.
- Nous garantissons un numéro Inami pour chaque étudiant en médecine et une nouvelle évaluation de la planification des besoins de personnel de santé.
- Nous mettons fin à la discrimination et rendons le minerval des étudiants internationaux identique à celui des étudiants nationaux.
- Nous encourageons l'adoption de la motion Université hospitalière dans l'ensemble des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

VISION

UN. ENSEIGNEMENT MATERNEL : DE BONNES BASES POUR TOUS LES ENFANTS

Plus tôt l'enfant va à l'école, meilleures sont ses chances de réussite. Toutes les études s'accordent pour le dire. Nous voulons rendre l'enseignement obligatoire dès trois ans, comme le demandent également de nombreuses associations. Nous assurons une vaste campagne de sensibilisation et prenons des mesures pour éliminer les difficultés pour les parents.

Alors que l'accès à l'éducation est un droit censé être gratuit, l'école reste trop chère pour beaucoup de parents. L'accueil avant ou après les cours s'ajoute encore à la facture. Sans compter les fameuses « taxes tartines », lorsque les parents doivent payer pour que leur enfant ait simplement le droit de s'asseoir à la cantine pour manger ses tartines apportées de la maison.

L'enseignement maternel, primaire et secondaire doit être gratuit. La gratuité doit comprendre le matériel de cours, les différentes activités, les garderies avant/après les heures de classe et pendant le temps de midi.

Nous commençons par rendre l'enseignement maternel entièrement gratuit avant d'étendre cette gratuité aux autres niveaux d'enseignement (primaire puis secondaire). Dans le primaire et le secondaire, nous instaurons un kit de rentrée pour tous les élèves. Ils reçoivent ainsi gratuitement le matériel de base dont ils ont besoin pour les cours. Les garderies avant et après les cours deviendront gratuites et la « taxe tartines » sera entièrement supprimée.

DEUX. FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Chaque enfant est capable de grandes choses. Mais parfois, un coup de main supplémentaire est nécessaire. C'est pourquoi nous avons besoin de classes plus petites. L'étude américaine STAR a comparé les résultats des élèves de 6 à 10 ans quand ils étaient à 13 ou 15 en classe, ou bien à 22 ou 25. Tout au long de leur carrière scolaire, les élèves des classes plus réduites ont obtenu de meilleurs résultats dans l'enseignement supérieur. Tous les élèves ont enregistré un meilleur acquis d'apprentissage. C'est pourquoi nous proposons de limiter le nombre d'élèves par classe à 15 jusqu'à 8 ans, et à 20 dans les années suivantes du primaire et dans le secondaire.

Nous créons un « pool » de remplacement. Les enseignants du « pool » de remplacement sont engagés pendant 12 mois afin de remplacer des collègues malades dans une certaine région. Entre deux remplacements, ils effectuent des tâches pédagogiques dans une école (enseignant auxiliaire, rattrapage...). Le remplacement rapide des enseignants malades réduira considérablement le nombre d'heures de cours perdues. Aujourd'hui, des élèves prennent parfois du retard parce que certaines matières ne sont pas enseignées pendant un temps assez long. Le « pool » fournit aux enseignants une sécurité d'emploi et aux élèves la certitude d'avoir cours.

Nous voulons sortir de la « culture de l'échec » pour développer une « école de la réussite ». Nous prenons exemple sur la Finlande, où tous les enseignants ont été formés à repérer les difficultés d'apprentissage et à y remédier en classe. Quand la tâche est trop importante ou spécifique, ils peuvent faire appel à un professionnel de la remédiation. Dans la plupart des cas, celui-ci vient en classe et accompagne l'élève dans l'activité qui est en cours. Le but est d'éviter de sortir l'élève de la classe, comme cela se fait toujours en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ce qui stigmatise l'enfant et provoque d'autres difficultés. Aujourd'hui, la remédiation est prise en main trop tard et souvent externalisée avec des écoles de devoirs, payantes ou non.

Nous voulons former les enseignants à repérer les difficultés d'apprentissage et à soutenir les élèves en classe. Lorsque des difficultés importantes surviennent, les enseignants pourront faire appel au « pool » pour aider à résoudre les difficultés.

Enfin, nous sommes convaincus que chaque élève est capable de grandes choses. Pour les familles avec un haut capital culturel (dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur), les enfants savent en général très bien ce que l'école attend d'eux. Mais ce n'est pas le cas de toutes les familles. Il faut donc « partir d'une feuille blanche » et expliquer à chaque enfant ce que l'école attend de lui.

TROIS. UN TRONC COMMUN JUSQU'À 16 ANS QUI PRÉPARE À LA VIE FUTURE

La Fédération Wallonie-Bruxelles est championne. Championne pour un enseignement de mauvaise qualité, et championne pour un enseignement inégalitaire. Les résultats de nos élèves sont de mauvaise qualité. À 15 ans, plus de la moitié des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont au moins une année de retard. L'inégalité sociale à l'école est favorisée par la présence d'écoles « ghettos » de pauvres ou de riches. La scission précoce en branches d'études hiérarchisées, dès l'âge de 14 ans, fait elle aussi le jeu de la sélection sociale. Cela fait vingt-cinq ans que ces constats sont connus. Vingt-cinq ans que le PS et le cdH (parfois avec Ecolo) gèrent l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et vingt-cinq ans que cela ne s'améliore pas. Depuis le début des années 2000, nous proposons un changement radical, à la hauteur des défis auxquels l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles fait face : l'application du modèle finlandais. Ce système scolaire non seulement donne un enseignement de haute qualité, mais en plus est beaucoup plus égalitaire : les élèves issus de familles pauvres y réussissent beaucoup mieux. Ce système repose sur un tronc commun plus long de dix ans (de la première primaire jusqu'à la quatrième secondaire). Les élèves y reçoivent les mêmes cours, et ceux qui ont de difficultés sont immédiatement aidés en classe. Nous misons sur l'évaluation tout au long de l'année. Nous supprimons le Certificat d'études de base (à 12 ans) et organisons une évaluation commune à la fin du tronc commun. Celui-ci contient des cours qui développent la tête (cours généraux), le corps (cours sportifs), le cœur (cours artistiques) et les mains (cours techniques). À 16 ans, les jeunes peuvent faire leur choix en connaissance de cause.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence propose lui aussi un tronc commun... mais qui n'en est pas tout à fait un. Il dure jusqu'à 15 ans seulement, et il n'est pas tout à fait « commun » : des mécanismes sont prévus pour différencier les élèves. C'est donc un modèle entre les deux qui ne résoudra pas les problèmes.

Le tronc commun doit préparer les jeunes à l'avenir. Nous refusons donc de préparer les élèves aux seuls besoins des grandes entreprises. Nous voulons préparer les jeunes à devenir des citoyens et qu'ils aient un

enseignement polyvalent pour qu'ils puissent s'en sortir sur le marché du travail. Ainsi, nous augmenterons la qualité de l'enseignement pour tous les élèves et toutes les écoles.

QUATRE. UNE PLACE POUR CHAQUE ÉLÈVE

Il est inacceptable au 21^e siècle d'encore craindre de ne pas trouver une place dans une école pour son enfant. Cela fait des années que la situation est connue et les projets de construction d'écoles sont insuffisants pour répondre à la croissance de la population scolaire. Ainsi, à Bruxelles, même si on mène à bien tous les projets de construction d'écoles secondaires programmés (ce qui comprend donc des projets qui n'existent aujourd'hui que sur papier et pour lesquels les permis ne sont pas encore octroyés), il manquera plus de 3 000 places dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en 2025. Nous réalisons les projets prévus et nous lançons un plan pour créer des places dans les zones en tension, à commencer par Bruxelles. Nous créons aussi en urgence 1300 places dans l'enseignement fondamental bruxellois pour combler le manque de places. D'autres régions sont également touchées par la pénurie, comme la région liégeoise ainsi que l'ouest du Brabant wallon. Nous lançons également un plan de rénovation des écoles.

Nous voulons sortir de la logique d'appels à projet. Aujourd'hui, le gouvernement lance des appels à projets pour construire ou rénover des écoles, à charge des pouvoirs organisateurs de répondre à ces appels. Conséquence : sans volonté locale, aucune école n'est créée ou rénovée. Nous voulons au contraire partir d'un plan identifiant précisément les besoins. Ce plan prévoira la création ou la rénovation d'écoles là où cela s'avère nécessaire.

Pour avoir une vue objective des besoins, et pour limiter l'arbitraire, nous centralisons les inscriptions par zone géographique, pour tous les réseaux et les niveaux d'enseignement. Nous privilégions tout ce qui peut faciliter la collaboration entre les réseaux. Cela permettra d'avoir une politique d'inscription plus cohérente. À terme, nous défendons un réseau d'enseignement public unique pluraliste.

Nous apprenons à tous les élèves à vivre la diversité en classe et dans la société. L'enseignement de l'histoire et de l'apport des migrations, des méfaits de l'esclavagisme, du capitalisme et du fascisme doivent recevoir plus de place dans le programme obligatoire.

Nous généralisons l'enseignement en immersion à Bruxelles et favorisons l'apprentissage du néerlandais dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous voulons rendre tous les jeunes Bruxellois bilingues d'ici 2030. C'est un choix politique pour l'unité de la Belgique et pour permettre à tout le monde de se comprendre dans notre pays. La maîtrise du français et du néerlandais est aussi un critère de sélection pour trouver un emploi. Ces classes d'immersion doivent être généralisées.

CINQ. DU PERSONNEL EN SUFFISANCE POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Nous voulons lutter contre l'abandon précoce des enseignants débutants. À côté de notre proposition de création d'un « pool » d'enseignants, nous aidons les jeunes enseignants notamment grâce à un accompagnement individuel en début de carrière par des enseignants expérimentés. Ceux-ci pourront ainsi souffler un peu en fin de carrière. Les enseignants doivent garder leur ancienneté, quel que soit leur réseau. Cela facilitera le début de carrière des enseignants ainsi que les remplacements.

De nombreuses personnes se découvrent tardivement une vocation pour l'enseignement. Nous voulons faciliter la possibilité de devenir enseignant, notamment en valorisant les années prestées dans une autre profession.

Pour faire face à tous les défis qu'on attend des enseignants, nous augmentons la formation des enseignants à cinq ans. C'est une des clés du succès du modèle scolaire finlandais. Cela permet aussi une revalorisation salariale pour les enseignants.

Les réformes que nous menons (lutte contre le redoublement via le tronc commun, collaboration entre réseaux) permettent d'économiser d'importantes sommes d'argent. Néanmoins, notre programme pour l'enseignement est ambitieux, car les besoins sont immenses : nouveaux bâtiments, gratuité, engagement de professeurs supplémentaires... Grâce à la taxe des millionnaires, nous pouvons augmenter le budget de l'enseignement au niveau national d'au moins un milliard d'euros.

SIX. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RÉUSSITE

Nous voulons offrir à chaque étudiant un enseignement supérieur de qualité et qui offre une véritable chance de réussir. Cependant, alors que le nombre d'étudiants augmente, le financement reste bloqué par le système de l'enveloppe fermée. Le financement par étudiant a ainsi diminué de plus de 10 % par étudiant dans le supérieur non universitaire et de près de 20 % à l'université ces dix dernières années. Résultat : un encadrement des étudiants insuffisant et un taux d'échec qui atteint aujourd'hui 65 % en première année d'université. Le sous-financement de l'enseignement supérieur est dénoncé depuis de nombreuses années par la Fédération des étudiants francophones (FEF). C'est pourquoi nous voulons sortir du mécanisme de l'enveloppe fermée afin de faire correspondre le financement de l'enseignement supérieur à ses besoins.

Nous augmentons le taux d'encadrement et renforçons l'aide à la réussite à travers des cours de méthodologie obligatoires et valorisés en terme de crédits en première année, l'organisation d'examens blancs facultatifs pour permettre à l'étudiant de se confronter aux conditions d'un réel examen, des blocus assistés dans chaque établissement, l'obligation d'organiser une séance de questions-réponses lors de la dernière semaine de cours, l'obligation de mettre en ligne des questionnaires d'examens corrigés. Nous souhaitons également mettre en place une structure d'accompagnement permettant à l'étudiant de bénéficier d'une aide personnalisée.

Nous garantissons un accès pour tous à l'enseignement supérieur sans mécanisme de sélection comme des examens ou tests d'entrée. Certaines voix se font entendre aujourd'hui pour faire porter la responsabilité de l'important taux d'échec en première année sur les étudiants eux-mêmes. Le MR propose notamment de mieux « orienter » les étudiants et définir lesquels ont les « compétences » pour pouvoir réussir. Cette vision individualisante est aveugle à la principale cause de l'échec : l'inégalité sociale. En effet, le contexte socio-économique reste le principal facteur expliquant la réussite ou non dans l'enseignement supérieur. Le ministre Marcourt lui-même a instauré des mécanismes de sélection dans plusieurs filières universitaires lors de cette législature (comme la médecine), et d'autres filières risquent de subir le même sort (formation des enseignants, psychologie...).

La situation financière de plus en plus précaire de nombreux étudiants constitue non seulement une barrière à l'accès aux études, mais aussi à la réussite. En 2010, les luttes étudiantes menées par la FEF ont permis d'obtenir le gel du minerval à 835 euros ainsi que la gratuité du minerval et des syllabus pour les étudiants boursiers. Nous voulons continuer dans cette voie et diminuer sensiblement les frais d'inscription, comme étape en vue d'atteindre la gratuité comme s'y est d'ailleurs engagée la Belgique en ratifiant le Pacte de New York (pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Minerval, syllabus, logement, transports... Les frais s'accumulent, jusqu'à atteindre entre 8 000 et 12 000 euros pour une année d'étude. De plus en plus d'étudiants se retrouvent dans une situation financière précaire et 25 % d'entre eux sont obligés de travailler — souvent pendant leurs cours — pour pouvoir payer leurs études. Le nombre de demandes de bourse ne cesse d'augmenter, tout comme le nombre d'étudiants au CPAS.

Pour que le droit à l'aide sociale soit effectif, nous voulons également renforcer et rendre automatique l'octroi des bourses. Les bourses doivent être augmentées afin de couvrir l'entièreté des frais liés aux études et les seuils d'octroi de bourse doivent être relevés. Son automatisation permettra de mettre un terme aux dérives en vigueur à l'heure actuelle.

Le logement représente également un coût important. C'est pour cela qu'il est indispensable d'investir dans des logements étudiants publics à prix démocratique. Nous établirons un plan de construction de loge-

ments étudiants publics, en fonction des besoins, à étudier. Nous discutons avec les autorités académiques des différents établissements afin que celles-ci investissent elles aussi dans la construction de nouveaux logements étudiants. Un contrat de bail étudiant type est mis en place. Nous plaidons pour un encadrement des loyers contraignant, réalisé sur base d'une grille avec des critères objectifs (surface, situation, état du « kot », etc.).

SEPT. UN ENSEIGNEMENT TOURNÉ VERS LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, ce qui détermine de plus en plus les orientations de l'enseignement supérieur, ce sont les classements internationaux des universités ou les besoins des multinationales, et non les besoins sociaux ou environnementaux. Toutes les recommandations (européennes, nationales), comme le « Décret paysage » du ministre Marcourt, encouragent les partenariats avec les entreprises privées afin de faire correspondre l'enseignement supérieur à leurs besoins. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui gère l'enseignement supérieur francophone est aujourd'hui dirigée par l'ancien vice-président de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). Tout un symbole.

Pourtant, notre société fait face à de nombreux défis sociaux et environnementaux comme la crise environnementale, la recherche contre le cancer ou encore la révolution technologique. L'enseignement supérieur pourrait mettre ces défis au centre de l'attention et permettre à la fois de former des citoyens capables de prendre en main ces défis, et de contribuer prioritairement à la recherche dans ces matières.

Les mécanismes de sélection en médecine ont contribué à la pénurie de médecins, à l'encontre des besoins de la société. C'est pourquoi nous défendons la possibilité pour chaque étudiant de recevoir un numéro Inami. Une nouvelle évaluation de la planification du personnel de santé doit être réalisée pour répondre à la pénurie actuelle.

Les étudiants doivent non seulement être préparés au marché du travail, mais aussi à pouvoir réfléchir de manière critique sur notre société. L'enseignement est et reste un service public et les partenariats avec les entreprises privées doivent être strictement encadrés. Les acteurs issus d'entreprises privées n'ont pas leur place dans la direction de l'enseignement supérieur. Nous encourageons au contraire les chaires avec les associations de la société civile et les organisations syndicales afin de sensibiliser les étudiants aux problématiques sociales et leur donner les outils permettant l'action citoyenne et le développement de l'esprit critique.

Le minerval des étudiants doit être identique pour les étudiants nationaux et internationaux. Ces derniers ont vu ces dernières années leur minerval augmenter à plusieurs milliers d'euros.

Enfin, nous proposons l'adoption — dans toutes les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles — de la motion Université hospitalière favorisant la formation, l'encadrement, l'accès, la réussite des personnes migrantes.

16. RÉALISER LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS

Nous voulons un logement pour tous, accessible, de qualité et 100 % durable. Nous reprenons le contrôle de l'aménagement du territoire et du logement des mains des spéculateurs et promoteurs immobiliers pour répondre aux besoins. Nous élaborons un plan ambitieux de construction de logements sociaux de qualité. Nous reprenons le contrôle sur le marché locatif avec une grille de loyers contraignante. Nous rendons plus facile l'achat de maisons pour les classes populaires.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. BAISSER LES LOYERS

- Pour faire baisser les loyers, nous mettons en place une grille contraignante des loyers au niveau régional qui se base sur le revenu médian et sur la qualité du logement (nombre de chambres, chauffage, superficie, salubrité...).
- Une attestation de conformité sera désormais nécessaire pour mettre un bien en location afin de garantir la qualité du logement. Comme tout véhicule en circulation, chaque logement loué est soumis, chaque année, à ce contrôle de qualité.
- En 2030, personne ne devrait consacrer plus de 30 % de son revenu à des coûts locatifs.

DEUX. UN ACCÈS PLUS FACILE À L'ACHAT D'UN LOGEMENT POUR LES CLASSES POPULAIRES ET MOYENNES

- Nous révisons la fiscalité immobilière pour que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. Pour que les promoteurs immobiliers paient beaucoup plus, les multipropriétaires plus et les petits propriétaires moins.
- Nous appliquons un précompte immobilier et un droit d'enregistrement progressif.
- Nous facilitons l'accès à l'emprunt à taux réduit pour l'achat d'un logement à la nouvelle banque publique.

TROIS. CONSTRUIRE UN LARGE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Nous rétablissons et réalisons l'engagement d'avoir au moins 10 % de logements sociaux et publics dans chaque commune.
- Nous établissons un master-plan de construction et de rénovation de logements avec une société publique régionale de logement en Wallonie et à Bruxelles. L'objectif est d'atteindre un taux de 20 % de logements sociaux publics pour le parc immobilier wallon et bruxellois d'ici 2030.
- Nous imposons à chaque nouveau projet immobilier privé, de minimum 17 logements, comme charges d'urbanisme, d'avoir un tiers de logements sociaux et un tiers de logement d'achat à prix abordable.
- Une attestation de conformité est délivrée pour chaque logement public en cas de mise en location. La conformité de ce logement est vérifiée une fois/an par la société de logement.
- Nous gelons les loyers des logements sociaux et plafonnons les charges locatives à maximum 10 % du montant du loyer.
- Nous remettons en place en Wallonie les subsides pour la fête des voisins pour les locataires de logements sociaux.
- Nous arrêtons la chasse aux locataires des logements sociaux.

QUATRE. L'HABITAT DURABLE ET DE QUALITÉ EST UN DROIT

- Nous instaurons un guichet unique chargé de la politique du logement au niveau régional. Cela dans le but de soutenir le citoyen dans toutes ses démarches pour obtenir un logement.

- Nous avançons, avec la Banque d'investissement pour le Climat, des prêts financés par les économies d'énergie (tiers payant) pour permettre la rénovation et l'isolation des logements. Nous réalisons l'isolation de tous les logements sociaux par les autorités publiques.

CINQ. EN TERMINER AVEC LES LOGEMENTS ET BUREAUX VIDES

- Nous créons des brigades spéciales « bâtiments vides » chargées d'assurer les travaux nécessaires pour pouvoir rapidement remettre les logements vides publics sur le marché locatif.
- Nous publions en toute transparence les rapports des comités d'attribution pour que les gens sachent pourquoi un logement public est vide.
- Nous instaurons un cadastre public (en Wallonie et à Bruxelles) des logements et bureaux vides et des raisons pour lesquelles ces espaces sont inoccupés. Pour réaliser ce cadastre, nous mettons à la disposition des communes suffisamment de personnel.
- Un logement privé qui est vide depuis trois ans est repris en gestion par les services publics. Même chose pour les grands espaces de bureaux vides après un délai d'un an.
- Les propriétaires qui ne peuvent remettre leur bien sur le marché suite à des difficultés financières sont soutenus par les services régionaux pour que le bien puisse être remis en état.

VISION

Le droit au logement est un droit reconnu comme fondamental. Ce n'est pas du tout le cas dans notre pays. La Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations unies le 10 décembre 1948 stipule pourtant dans son article 25 que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Mais, sur le marché immobilier, la seule loi respectée est celle des moyens financiers. Le marché immobilier est essentiellement laissé aux mains de promoteurs privés et de spéculateurs qui voient Bruxelles et les grandes villes wallonnes comme un immense Monopoly. C'est ce qu'illustre par exemple le cas du site de Tour et Taxis à Bruxelles qui va rapporter au promoteur-acheteur 33 fois la somme versée aux pouvoirs publics.

C'est aussi ce qu'a fait Iret Développement, maître d'œuvre pour le centre commercial Rive gauche à Charleroi, qu'il a vendu par la suite en faisant 100 millions d'euros de bénéfice. Ce ne sont pas les promoteurs qui doivent détenir les clés du marché de l'immobilier. Ce sont les citoyens.

La conséquence, c'est que les jeunes qui débudent maintenant dans la vie ont de plus en plus de mal à avoir accès à l'achat ou à la location d'un logement.

Nous sommes face à une véritable crise du logement, une pénurie de logements accessibles et de qualité. Ainsi, la ministre wallonne du Logement Valérie De Bue admet elle-même qu'il faudra 150 000 logements de plus en Wallonie pour satisfaire la demande qui se manifestera d'ici 2026. Les besoins à Bruxelles sont tout aussi criants avec une démographie en hausse (plus de 200 000 habitants en plus en vingt ans).

Cette pénurie de logements engendre une pression sur les prix. C'est dans le segment des logements le meilleur marché que cette pression est la plus forte. La conséquence est que ceux qui peuvent acheter sont ceux qui bénéficient d'une aide extérieure. Les autres se retrouvent exclus du marché de l'achat de logement.

Cette montée des prix ne pousse pas les acteurs propriétaires sur le marché locatif à rendre les logements plus qualitatifs. Ce cocktail d'un marché privé non régulé et d'un parc immobilier public très réduit fait que l'offre est souvent chère et de piètre qualité.

UN. BAISSER LES LOYERS

Le parc locatif représente un tiers du parc immobilier wallon et sept dixièmes du parc immobilier bruxellois, et les prix des loyers explosent. À Bruxelles-Ville, les loyers ont augmenté de plus de 30 % dans les dix dernières années. Dans les communes populaires bruxelloises, les loyers ont encore plus fortement augmenté : près de 50 % de hausse à Schaerbeek et même plus de 60 % à Molenbeek. En dix ans, les loyers ont augmenté de plus de 20 % au-dessus du coût de la vie. Les loyers augmentent donc beaucoup plus vite que les salaires. C'est aussi le cas dans beaucoup de villes en Wallonie.

Et pourtant, ces logements n'ont pas augmenté en taille ou en confort. Au cours de cette période, on peut aussi constater que, pour une partie importante de la population, la part des revenus consacrée aux coûts locatifs est en augmentation constante.

Il est urgent d'instaurer un véritable contrôle des loyers des logements privés afin de stopper cette augmentation. En effet, les coûts locatifs représentent 36 % en moyenne des dépenses d'un ménage wallon locataire et même près de la moitié pour un ménage bruxellois locataire.

Nous voulons que la Région wallonne et la Région bruxelloise instaurent une grille contraignante des loyers. À Bruxelles, les parlementaires du PTB ont introduit un projet de décret dans ce sens en 2015, et en Wallonie en 2016.

Cette grille des loyers contraignante se base sur le revenu médian et sur des critères objectifs : la qualité du logement, le nombre de chambres, le confort, l'économie d'énergie... Nous attribuons à chaque critère un certain nombre de points et chaque point correspond à une somme fixe. Ainsi, nous pouvons déterminer le loyer maximum qui ne pourra pas être dépassé par les propriétaires. Si le propriétaire ne respecte pas la grille des loyers, le locataire aura le droit de s'adresser gratuitement au juge afin que le propriétaire réajuste le loyer.

Cette proposition du PTB a été rediscutée en 2018 en commission au Parlement wallon. Le MR et le cdH s'y sont opposés et le PS s'est abstenu. Le gouvernement MR/CDH a finalement mis sur pied une grille simplement indicative. Ce qui signifie que le locataire qui paie un loyer trop élevé sera juste informé par cette grille qu'il est floué, mais ce sera sans effet sur le propriétaire.

Même chose en Région bruxelloise, où l'instauration par le gouvernement bruxellois (PS-CDH-Défi) d'une grille indicative en 2017 a pour seule conséquence que le propriétaire d'un logement trop cher... n'est pas obligé de baisser le loyer. Comble de cette grille : la référence des loyers de base est trop élevée et laisse une marge au propriétaire. Résultat : selon cette grille, plus de 85 % des loyers ne sont pas trop chers. Un amendement en juillet 2017 du PTB à la nouvelle loi concernant le bail demandant l'instauration d'une grille contraignante a été rejeté par les partis de la majorité régionale.

Or la proposition PTB permettrait au contraire de faire baisser les loyers de 20 % en moyenne, pour revenir aux prix de 2004, avant que les loyers explosent. À Bruxelles, par exemple, pour un loyer de 700 euros à l'heure actuelle, le locataire gagnerait en moyenne 140 euros par mois de pouvoir d'achat. Ce genre de mesure s'applique déjà dans d'autres pays comme les Pays-Bas, ou dans d'autres villes à l'étranger comme Vienne ou Berlin.

Malgré l'explosion des prix, la qualité des logements loués n'est pas en amélioration. Ainsi, près d'un tiers des logements wallons ont des problèmes d'humidité, de chauffage ou provoquent des soucis de santé. Nous voulons aussi instaurer l'obligation pour chaque bien de disposer d'une attestation de conformité permettant d'évaluer la qualité du bien mis en location. Comme tout véhicule mis en circulation, chaque logement loué sera ainsi soumis à un contrôle de qualité. Cette attestation sera soit délivrée par un professionnel du secteur agréé par la commune, soit par les services communaux ou régionaux.

DEUX. UN ACCÈS PLUS FACILE À L'ACHAT D'UN LOGEMENT POUR LES CLASSES POPULAIRES ET MOYENNES

Actuellement, ce sont surtout les gens ayant les plus gros revenus qui peuvent se permettre d'acheter un bien. Une grande partie des biens sont aussi acquis par des promoteurs immobiliers dans le but de s'enrichir (spéculation).

Or un tiers des jeunes ménages wallons est dans l'impossibilité d'acheter une maison. La hausse du prix d'achat des maisons rend peu accessible le logement à des habitants aux revenus modestes et moyens. Au cours de ces huit dernières années, le prix d'achat d'une maison a fait en moyenne un bond de plus de 18 % en Wallonie. À Bruxelles, le prix moyen d'un appartement dépasse les 250 000 euros.

Nous voulons permettre aux candidats-proprétaires moins nantis de pouvoir acquérir un logement.

Nous voulons réviser la fiscalité immobilière pour qu'elle soit plus progressive, que les promoteurs immobiliers et les grands multipropriétaires (plus de dix logements en location) paient beaucoup plus et les petits propriétaires moins.

Nous le réalisons par une réforme du précompte immobilier qui serait progressif et tiendrait compte du revenu.

Nous mettons aussi en place une réforme des droits d'enregistrement qui seraient allégés pour les habitations de moindre valeur, uniquement dans le cadre d'un achat par un ménage à revenus modestes (pour éviter les effets pervers d'une éventuelle spéculation). Là aussi, nous voulons appliquer le principe de la progressivité.

Nous voulons aussi élargir l'offre de logements à bon marché. C'est possible par l'instauration de charges d'urbanisme pour les grands projets immobiliers des promoteurs privés, obligeant ceux-ci à construire un tiers de logement d'achat à prix abordable.

TROIS. CONSTRUIRE UN LARGE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Il y a trop peu de logements sociaux par rapport à la demande. Le logement social est considéré comme un parent pauvre des politiques de logement. Les gouvernements wallons et bruxellois (avec la participation de tous les partis traditionnels) qui se sont succédé considèrent le marché immobilier comme la chasse gardée des promoteurs qui font de juteuses affaires dans les centres-ville. Ceux-ci profitent de l'explosion des prix à la location et à l'achat et concentrent les investissements sur des logements destinés à un public à hauts revenus. Dans ces conditions, il est inévitable que les prix augmentent. Les pouvoirs publics peuvent changer cette situation en construisant un large parc de logements publics qui exerce une pression à la baisse sur les prix en augmentant l'offre de logements de qualité et bon marché.

En comparaison avec d'autres pays européens, la Belgique compte une faible proportion de logements sociaux par rapport au nombre de ménages. Les listes et délais d'attente pour obtenir un logement social sont particulièrement longs. Et pourtant, le parc locatif social est en diminution. Entre 2006 et 2016, la Région wallonne a perdu quelque 2 000 logements sociaux. Et cela alors que 40 000 candidats-locataires sont en attente d'un logement social. À Bruxelles, 43 000 personnes sont sur les listes d'attente et seulement 110 logements sociaux sont construits par an.

Pour les partis traditionnels, le logement social se réduit à une solution temporaire destinée aux personnes trop pauvres pour pouvoir avoir accès au parc locatif privé ou pour pouvoir acheter un logement. Notre vision est inverse. Un parc locatif public, étendu et de qualité est une solution à une série de problèmes sociaux et environnementaux.

Nous voulons développer de manière bien plus large le logement social comme élément pour un meilleur pouvoir d'achat, contre la pauvreté, pour une meilleure qualité de vie et pour un meilleur environnement. Nous voulons aussi que des dizaines de milliers de travailleurs accèdent à ces logements. En élargissant le nombre de locataires, avec une partie qui a des revenus plus importants (et qui donc peuvent payer un loyer lié à leur revenu plus important), nous élargissons la base financière et nous pouvons beaucoup plus facilement assumer les investissements nécessaires pour les sociétés de logement. Nous quittons le concept actuel du « logement social parce qu'on a pas le choix » pour aller vers un logement social populaire qui peut accueillir tous ceux qui le souhaitent. Le logement social fait alors partie de la solution, pas du problème. À Vienne et à Amsterdam, le logement public social frôle les 50 %. Aux Pays-Bas, on dépasse un tiers de logements publics dans l'ensemble du parc locatif contre 6 % en Wallonie et 7 % à Bruxelles.

Dans notre pays, après la Seconde Guerre mondiale, le logement social était ouvert à de larges catégories de travailleurs, leur construction était promue et soutenue par des aides publiques. On a même atteint le chiffre de 12 000 logements construits par année dans les années 1970. Ce qui a été arrêté avec la vague des politiques d'austérité des années 1980-1990.

Aujourd'hui, la Région wallonne et la Région bruxelloise ne se posent plus d'objectifs ambitieux en matière de logements sociaux. Elles espèrent que les acteurs privés du marché vont résoudre le problème. Ce qui n'est pas le cas.

Il est temps d'inverser la tendance. Pour garantir une offre suffisante, un seuil de 10 % de logements publics est une obligation élémentaire à respecter pour chaque commune. Or le gouvernement wallon PS-cdH n'avait déjà pas fait grand-chose pour faire respecter ce seuil légal, mais le gouvernement actuel MR-cdH l'a carrément supprimé. Les communes ne sont ainsi plus poussées à construire du logement social. La Région wallonne doit à nouveau rendre effective pour les communes l'obligation de disposer de 10 % de logements sociaux sur leur territoire. Même chose en Région bruxelloise. Mais il faut plus. Beaucoup plus.

La Région wallonne et la Région bruxelloise lancent un vaste master-plan de construction et de rénovation de logements. Ce master-plan est mis sur pied et exécuté par une société publique régionale de construction et de rénovation de logements publics. Cette société chapeaute toute l'offre publique de logements dans la Région (CPAS, commune, AIS...). Cette société publique de logements peut exercer son droit de préemption et peut acheter, rénover et transformer des habitations à vendre en location publique. De cette manière, les logements publics créés sont des « maisons de rangée » intégrées dans la rue et nous évitons les grands blocs d'habitations.

Au niveau de l'ensemble de chacune des Régions, l'objectif est d'atteindre le cap de 20 % de logements publics de l'ensemble du parc immobilier à l'horizon 2030. C'est un objectif ambitieux, mais nécessaire au vu des besoins.

Les promoteurs privés peuvent aussi contribuer à ce qu'il y ait plus de logements sociaux.

Dans toutes les grandes villes wallonnes et à Bruxelles, on voit apparaître des projets immobiliers d'ampleur financés par des promoteurs privés. La création de centres commerciaux et de logements onéreux fait rage. Lorsqu'ils peuvent faire une plus-value, ces promoteurs vendent et s'en vont. Ce n'est pas acceptable.

Les communes peuvent imposer des charges d'urbanisme aux promoteurs de ces projets et la Région wallonne doit les soutenir dans cette démarche. Nous voulons imposer comme charge d'urbanisme une obligation à chaque promoteur d'un nouveau projet immobilier privé excédant 17 logements de construire un tiers de logements sociaux et un tiers de logement d'achat à prix abordable.

Nous voulons aussi protéger les locataires de logements sociaux.

En avril 2018, la ministre wallonne du Logement Valérie De Bue (MR) a décidé de supprimer le subside de

30 000 euros alloué au soutien de la fête des voisins au sein des logements sociaux. Elle a aussi modifié le mode de calcul des loyers des logements sociaux. Ce système de calcul aura pour conséquence d'augmenter certainement les loyers et, de manière très hypothétique, de diminuer les charges. Enfin, la ministre libérale veut aussi organiser la chasse aux logements comptant « trop » de chambres par rapport à la taille du ménage. En effet, selon la composition de votre ménage, vous pouvez accéder à un logement avec plus ou moins de chambres. La ministre veut faire déménager les locataires qui occupent un logement dont le nombre de chambres dépasse ce à quoi ils ont droit. Une décision que les sociétés de logements ne pratiquent pas systématiquement, car, comme elles le reconnaissent, le nombre de pièces ne fait pas la taille du logement et certains appartements sont trop exigus pour des familles malgré un nombre de chambres plus élevé.

QUATRE. L'HABITAT DURABLE ET DE QUALITÉ EST UN DROIT

La question de la rénovation est essentielle. Avec la banque d'investissement pour le climat, nous permettons à chacun de faire des emprunts écologiques autofinancés, via les économies d'énergie engendrées (tiers payant), pour les propriétaires.

Nous créons un guichet régional unique qui aura pour mission de gérer les demandes de location ainsi que d'offrir des informations pratiques utiles quand on cherche à louer ou à acheter.

CINQ. EN TERMINER AVEC LES LOGEMENTS ET BUREAUX VIDES

En Wallonie, il y a entre 15 000 et 20 000 logements qui sont vides. Et il y a 15 000 autres logements vides à Bruxelles. À Bruxelles, il y a aussi près d'un million de mètres carrés de bureaux vides. Un tiers de cette surface peut être utilisée et reconvertie en logements sociaux.

Les logements vides ne peuvent pas exister dans le logement public, en dehors d'un petit nombre de logements de rotation, et il y en a pourtant plus de 5000 en Région wallonne. Il nous faut donc un cadastre précis des logements publics vides en Wallonie et à Bruxelles avec les raisons de cette vacance. Il est nécessaire d'avoir du personnel en suffisance de telle manière à pouvoir rapidement effectuer les travaux nécessaires à la remise en location des logements publics vides. Ainsi, les comités d'attribution peuvent fonctionner à plein régime et attribuer les logements vides.

Pour les logements vides privés, les outils existants comme l'amende administrative et le recours en justice pour cessation d'inoccupation doivent être maintenus et renforcés. Mais il est nécessaire d'en faire davantage.

Là aussi, nous réalisons un cadastre précis et transparent des logements vides. À cet effet, il est essentiel de disposer du personnel public nécessaire. Une ville comme Verviers fait figure d'exemple dans ce combat, car elle a simplement mandaté un de ses agents qui sillonne les rues à la recherche de logements inoccupés.

Un logement vide depuis trois ans doit être repris en gestion par les services publics. Soit par les Agences immobilières sociales qui doivent alors recevoir suffisamment de moyens pour gérer ce logement. Soit par les sociétés publiques de logements qui doivent recevoir les ressources nécessaires pour en assurer la rénovation et la remise sur le marché. Les propriétaires qui ne peuvent remettre leur bien sur le marché suite à des difficultés financières sont soutenus par les services régionaux pour que le bien puisse être remis en état.

17. PRENDRE SOIN DE L'HUMAIN, DU BERCEAU AUX VIEUX JOURS

Nous défendons une société solidaire qui prend soin de ses citoyens, du plus jeune âge jusqu'à leurs vieux jours. Mais à l'heure actuelle, la planification des besoins et les investissements publics font partout défaut, tandis que les entreprises privées transforment nos besoins en business lucratif, où les soins ne deviennent accessibles qu'à ceux qui en ont les moyens. Aujourd'hui, trouver une crèche pour son enfant est un parcours du combattant, et vieillir une source d'inquiétude. Nous voulons planifier les besoins et effectuer les investissements publics nécessaires pour y répondre.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. POUVOIR VIEILLIR CHEZ SOI

- Nous développons les services publics indispensables au maintien à domicile des personnes qui le souhaitent.
- Nous faisons la promotion et soutenons l'habitat « Kangourou » et les autres initiatives d'habitat solidaire.
- Nous favorisons la construction de résidences-services sociales.
- Nous réalisons l'automatisation des droits. Nous simplifions les procédures.
- Nous menons des campagnes luttant contre les discriminations et violences à l'égard des aînés.
- Nous imposons aux communes de mettre en place des visites à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans, à raison de deux visites par an, comme cela se fait au Danemark.

DEUX. DES PLACES ACCESSIBLES POUR TOUS EN MAISONS DE REPOS, UN MASTER-PLAN PUBLIC POUR LE POPY-BOOM

- Nous plafonnons les tarifs des maisons de repos, qui ne peuvent plus dépasser le montant de la pension.
- D'ici 2030, nous construisons 12 000 nouvelles places dans des maisons de repos plus familiales, répondant prioritairement aux problèmes sociaux et de solitude.
- Nous voulons que le personnel soit en suffisance pour répondre aux besoins, dispose d'un statut sûr et de conditions de travail correctes.
- Nous organisons des inspections dans les maisons de repos pour déceler les situations de maltraitance, mais aussi pour garantir que le personnel est respecté et a les moyens de réaliser son travail correctement.
- Nous soutenons les équipes palliatives multidisciplinaires, aussi bien dans leur démarche d'information que dans l'accompagnement en fin de vie.

TROIS. UNE CRÈCHE POUR CHAQUE ENFANT

- Nous voulons que chaque besoin de place de crèche soit rencontré. D'ici 2025, nous voulons une place en crèche par deux enfants (contre une pour trois aujourd'hui) sur toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Nous développons un plan pour créer des places, plutôt que des appels à projets. Les besoins seront répertoriés, et les crèches seront créées en fonction des besoins.
- Nous centralisons les demandes pour éviter les passe-droits et l'arbitraire. Nous traitons tous les parents à égalité.
- Nous limitons la participation financière des parents.

QUATRE. ASSURANCE AUTONOMIE EN WALLONIE : PAS DE NOUVELLE TAXE

- La prise en charge de la dépendance à cause du vieillissement ou d'un accident est assurée à travers un refinancement de la sécurité sociale. Nous œuvrons à une refédéralisation des compétences en matière de santé.

- Nous nous opposons à l'introduction de l'assurance autonomie telle qu'elle est prévue par le gouvernement wallon. Il s'agit en réalité d'une nouvelle taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte du revenu.
- Pour assurer financièrement les besoins en soins, une réforme des droits de donation sera appliquée qui permettra de dégager des fonds en faisant contribuer les plus fortunés.
- Nous engageons une réforme de la procédure de reconnaissance de la dépendance.

VISION

UN. POUVOIR VIEILLIR CHEZ SOI

Les personnes âgées doivent pouvoir participer pleinement aux activités de la collectivité le plus longtemps possible, jouir des mêmes droits que les autres citoyens et vivre leur vieillesse dans la dignité. Nous voulons mettre en place une politique qui leur assure une autonomie, une sécurité, une participation à part entière dans la société et qui leur permette de s'épanouir pleinement.

La grande majorité de nos aînés préfèrent rester le plus longtemps possible chez eux, dans leur maison et dans leur quartier. Nous développons les services publics indispensables au maintien à domicile des personnes qui le souhaitent, tels que les soins infirmiers, l'aide aux travaux ménagers, la livraison de repas sains.

Nous voulons promouvoir l'habitat « Kangourou » qui peut se développer plus rapidement, car demandant moins de moyens financiers. Il s'agit de scinder une maison unifamiliale en deux logements autonomes, mais pas séparés pour autant : le rez-de-chaussée est occupé par la ou les personnes en perte d'autonomie, alors que les étages le sont par un jeune ménage ou un étudiant. La solidarité, le partage et l'entraide entre les générations sont ici de mise. Les modalités d'occupation sont à convenir entre les parties, avec l'encadrement d'un service tiers. Cette alternative lancée en Australie est aujourd'hui développée aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, et donne de bons résultats. Le principe simple permet en prime d'offrir à des ménages ou à des étudiants un accès au logement en dessous des loyers du marché locatif.

Nous favorisons la construction de résidences-services sociales. Ces résidences sont pensées pour permettre à la personne de préserver son autonomie et son intimité, en offrant un cadre confortable et les services nécessaires. Elles seraient « reconvertibles », c'est-à-dire construites pour devenir des logements publics une fois le pic de vieillissement passé.

Nous mettons en place l'automatisation des droits. Le service public vérifie de sa propre initiative si les conditions requises pour octroyer le droit sont remplies, sans que l'ayant droit potentiel ne doive introduire une demande. Dans certains cas, il peut clôturer entièrement cet examen du dossier et octroyer à la personne, sans formalité complémentaire, le droit auquel elle peut prétendre. Il se peut aussi qu'une personne soit un ayant droit potentiel. Elle doit alors en être informée et l'autorité lui demande d'office de communiquer certaines informations afin de pouvoir procéder à l'examen de son dossier. Nous voulons aussi simplifier les procédures (de demande), éviter que la personne doive chaque fois fournir des renseignements qui ont déjà été transmis.

En matière de prévention, nous imposons aux communes de mettre en place des visites à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans, à raison de deux visites par an, pour repérer la perte d'autonomie le plus précocement possible, comme cela se fait au Danemark. Nous pouvons aussi nous appuyer sur des référents de quartier, en lien avec le niveau communal, pour combattre l'isolement de personnes en perte d'autonomie.

DEUX. DES PLACES ACCESSIBLES POUR TOUS EN MAISONS DE REPOS, UN MASTER-PLAN PUBLIC POUR RÉPONDRE AU DÉFI DU POPY-BOOM

Le vieillissement de la population belge va s'intensifier jusqu'en 2060. Plus de 2 millions de Belges auront alors plus de 67 ans. Le nombre d'octogénaires va doubler d'ici 2060. Aujourd'hui déjà, les besoins aug-

mentent. Une situation prévisible depuis 70 ans, mais qui n'a pas été planifiée. Plusieurs multinationales ont vu dans le manque d'infrastructures publiques pour répondre à ces besoins une opportunité de faire du profit. Elles appellent cela la « silver economy », le « business argenté », en référence à la couleur des cheveux. Pour ces multinationales, on ne parle pas d'« aîné », mais d'une « part de marché ».

Nous voulons investir afin de répondre aux besoins de nos aînés. D'autre part, nous souhaitons réglementer le marché en plafonnant les coûts d'une maison de repos, en contrôlant la qualité de la prise en charge et en assurant des conditions de travail convenables pour les travailleurs du secteur. Les soins aux aînés ne doivent pas être laissés aux mains du marché.

Nos aînés ont pour la plupart travaillé toute leur vie, mais qu'il s'agisse d'un maintien à domicile ou d'un placement, le montant de la pension ne suffit généralement pas à payer les frais. Environ 75 % des aînés ne disposent pas d'un revenu suffisant pour assumer le coût mensuel en maison de repos, qui a par ailleurs augmenté de 20 % en six ans. La différence retombe donc sur les proches, en général les enfants de la personne en perte d'autonomie. Nous voulons plafonner les tarifs des maisons de repos privées à maximum le montant de la pension.

Nous voulons que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités pour répondre aux besoins de nos aînés et ne les laissent pas aux mains du marché, où seuls les plus aisés peuvent disposer d'un cadre de vie et de soins corrects.

D'ici 2025, nous construisons annuellement 15 établissements d'hébergement de 80 lits (à des opérateurs non marchands) afin de répondre à l'augmentation des besoins en matière de maisons de repos et de maisons de repos et de soins.

L'actuel gouvernement wallon promet de créer près de 12 000 nouvelles places d'ici 2030. Le plan reste encore vague et, surtout, le soutien public ne serait plus réservé aux opérateurs non marchands (le secteur public et le secteur associatif), mais aussi au secteur privé. Ces aides publiques seraient alors versées à des entreprises privées pourtant déjà très rentables.

Nous voulons investir dans le personnel nécessaire pour garantir des soins et services de qualité, mais aussi pour que les travailleurs puissent réaliser leurs tâches dans un bon état d'esprit et avec un minimum de problèmes physiques et de maladies impliquant des jours d'absence.

Beaucoup de travailleurs du secteur ont par ailleurs alerté de la dégradation de leurs conditions de travail et par conséquent de la qualité des soins qu'ils assurent : toilettes et repas chronométrés, personnes incontinentes dont on ne change le linge qu'une fois par jour (idéalement), alimentation de moins bonne qualité... Nous organisons des inspections dans les maisons de repos privées et publiques pour déceler les situations à problème et de maltraitance, mais aussi pour garantir que le personnel soit respecté et dispose des moyens de réaliser son travail correctement.

Nous soutenons les équipes palliatives multidisciplinaires, aussi bien dans leur démarche d'information que dans l'accompagnement en fin de vie. La demande d'euthanasie, comme l'acte lui-même, doit pouvoir se dire et se poser sans jugement, avec l'encadrement nécessaire. Tout comme l'accompagnement palliatif. Chaque personne doit avoir la liberté de choisir la manière dont elle souhaite terminer sa vie.

TROIS. UNE CRÈCHE POUR CHAQUE ENFANT

Combiner le travail, la formation ou la recherche de travail avec l'éducation des enfants et le souci de trouver un accueil ou un baby-sitting ne va pas toujours comme sur des roulettes. En outre, les employeurs exigent plus de flexibilité avec des horaires toujours plus variables ; les parents n'ont bien souvent qu'à se débrouiller. Or sans crèche, pas d'emploi, et une vie sociale plus compliquée. Le manque d'investissements publics dans le milieu de l'accueil engendre non seulement une pénurie de places, mais pousse aussi aux partena-

riats public-privé. Et les multinationales y voient un marché lucratif, aux dépens de familles bien entendu.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit dans son plan Cigogne III 6 400 places à créer entre 2019-2022. C'est un premier pas, mais c'est insuffisant pour répondre aux besoins. Nous voulons développer un plan pour aboutir d'ici 2025 à un taux de couverture de 50 % (le rapport entre nombre de places en crèches agréées ou subventionnées par l'ONE et le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans). À terme, nous voulons que chaque parent qui a besoin d'une place en crèche puisse trouver une réponse à l'ONE, dans une crèche subventionnée, avec participation financière limitée.

Nous voulons également sortir de la logique d'appels à projet. Aujourd'hui, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se contente de lancer des appels à projet, à charge de collectivités locales ou d'ASBL de créer des projets. Conséquence : sans volonté locale de créer une crèche, celle-ci ne voit pas le jour. Ce genre de pratiques avantage aussi les localités plus « dynamiques », même si ce n'est pas là que les besoins sont les plus criants. Résultat : certaines communes disposent d'un taux de couverture de plus de 100 % (comme Lasne) alors que d'autres (comme Seraing) sont autour de 10 à 15 %. Loin d'être une variable « naturelle », il s'agit du résultat des politiques menées aux échelons locaux et communautaires depuis des années. Nous voulons au contraire partir d'un plan identifiant précisément les besoins en termes de places de crèche. Ce plan ne fonctionnera pas par appel à projet mais créera les places là où elles sont nécessaires. À Bruxelles, plutôt que de rester au balcon et de garder l'argent sur un compte alors que les besoins en crèche sont criants, la Commission communautaire française (COCOF) créera d'elle-même des crèches.

Enfin, comme cela se fait en Flandre, nous centralisons les demandes de places en crèche. Les parents ne s'inscrivent qu'une seule fois, dans une procédure standardisée. Cette demande de la Ligue des familles permet de lutter contre l'arbitraire, de mieux coller aux besoins des parents, de favoriser la mixité sociale. Enfin, nous traitons tous les parents à égalité : les parents qui cherchent un emploi doivent aussi avoir accès à une place en crèche pour leurs enfants. Ce droit leur est trop souvent refusé aujourd'hui, en donnant la priorité à des parents qui travaillent. Or sans place en crèche, il est beaucoup plus difficile de trouver un emploi.

QUATRE. ASSURANCE AUTONOMIE EN WALLONIE : PAS DE NOUVELLE TAXE

L'assurance autonomie telle que préconisée par le gouvernement wallon couvrirait les dépenses en soins de santé ambulatoires et en aide sociale. Elle aurait deux branches : une aide sous forme de services pour toute personne en perte d'autonomie, à domicile, indépendamment de son âge, assurés par un service d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) agréé par la Région. D'autre part, une allocation spécifique sera versée aux plus de 65 ans qui vivent en résidence ou à domicile. Le montant de cette allocation, l'allocation forfaitaire autonomie (AFA) dépendra des revenus de la personne, de 85 à 571 euros par mois. Cette allocation forfaitaire remplacera l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existant dans la sécurité sociale fédérale. Toute personne qui réside depuis plus de trois ans en Wallonie, en ordre de cotisation et en état de dépendance, pourra y prétendre. Pour financer cette assurance, tout Wallon âgé de 26 ans et plus devra payer une cotisation annuelle de 36 euros (18 pour les bénéficiaires du statut BIM/OMNIO), qui sera perçue par les mutuelles.

Pour nous, la prise en charge de la dépendance à cause du vieillissement ou d'un accident devrait être assurée à toutes et tous à travers un refinancement de la sécurité sociale fédérale. La sixième réforme de l'État a transféré aux Régions les compétences en lien avec les personnes âgées, dont l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA). Cette réforme de l'État fragmente, fractionne et fragilise la sécurité sociale.

Aussi nous défendons une refédéralisation de cette allocation pour les personnes en manque d'autonomie et ainsi que des compétences en matière de santé.

Or, avec ce projet d'assurance autonomie, le gouvernement wallon demande aux citoyens de la Région

wallonne de cotiser pour un problème qu'ils finançaient déjà via les cotisations sociales avant la réforme de l'État. Les besoins supplémentaires liés au vieillissement de la population pourraient être rencontrés en arrêtant de réduire sans cesse les cotisations sociales dites patronales à la sécurité sociale (de 34 % de la masse salariale brute au début des années 1980 à 25 % aujourd'hui). La cotisation forfaitaire obligatoire, liée à l'assurance autonomie, représente également un changement fondamental des règles du jeu dans le système actuel de la sécurité sociale. On passe d'un système qui a pour principe de base la solidarité collective à un système assurantiel forfaitaire et individuel. De plus, elle dispense le grand patronat de contribuer à la solidarité, contrairement à la sécurité sociale. Sous le prétexte de renforcer la sécurité sociale, ce projet en casse la logique.

Nous sommes contre cette nouvelle taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte du revenu. Les moyens octroyés au transfert des compétences d'aide et de soins aux personnes âgées en institution vont par ailleurs se révéler rapidement insuffisants en raison de l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population et des moyens accordés. Car avec le transfert des compétences, les réformes de l'État ont aussi transféré des mécanismes d'assainissement budgétaire auxquels les Régions doivent contribuer. Résultat : la cotisation à l'assurance autonomie augmentera nécessairement et/ou le service rendu sera moindre. Le budget prévu actuellement de 416 millions sera totalement insuffisant et les 36 euros de cotisation devront être revus à la hausse. On l'a vu au nord du pays où le système existe depuis plusieurs années. Afin de réduire les dépenses, les critères d'accès y deviennent de plus en plus stricts. L'aide est refusée à des personnes dont les besoins sont importants, alors même que la cotisation a déjà été doublée de 25 à 50 euros par personne. Une autre dérive probable viendra aussi du caractère obligatoire de cette mesure. En Flandre, si, dans le courant de votre vie, vous sautez trois paiements ou si vous payez tardivement, vous recevez une amende de 250 euros. Le secteur lui-même est fort préoccupé par les répercussions de cette mesure. Les aides familiales craignent que 30 à 40 % de la population actuellement soutenue ne soient plus aidée.

En attendant une réintégration de l'aide à l'autonomie des personnes dépendantes dans la sécurité sociale fédérale, nous finançons des besoins sociaux par une réforme des droits des donations touchant les plus fortunés, par la suppression de la distinction en matière de droits de donation entre biens immobiliers et biens mobiliers (financiers). Cette distinction permet aujourd'hui aux plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession. En mettant un terme à cette niche fiscale pour grandes fortunes, nous pourrions refinancer les caisses régionales de centaines de millions d'euros (voir chapitre fiscalité).

Nous voulons assouplir les conditions et majorer les allocations. Les plafonds d'abattement de revenus fixés dans chaque catégorie selon le degré de handicap doivent être revus à la hausse.

Nous préconisons aussi une réforme dans la procédure de reconnaissance de la dépendance. Nous mettons en place un système d'examen automatique du droit à l'allocation.

18. UNE POLITIQUE DU HANDICAP INCLUSIVE

Nous voulons une société inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap font partie de la société. Nous voulons qu'elles puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. L'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours pour garantir une vie digne. Et cela passe par le respect des droits des personnes ayant un handicap, avec les budgets nécessaires pour les réaliser.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. GARANTIE DE SOINS ET REVENUS DÉCENTS

- Nous recensons les besoins et identifions les besoins en matière d'accueil et de soins qui ne sont pas rencontrés.
- Nous garantissons des soins pour toutes les personnes confrontées à un handicap. Et ce, pas seulement pour les personnes ayant un important besoin de soins ou qui sont dans une situation d'urgence absolue, mais pour toutes et tous.
- Nous développons une approche proche du sur-mesure. Chaque handicap a ses propres besoins, qui nécessitent une assistance appropriée.
- Nous relevons les indemnités et les allocations au-dessus du seuil de pauvreté européen.
- L'allocation d'intégration est liée au handicap et doit être versée indépendamment du revenu.

DEUX. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE CIRCUIT RÉGULIER

- Nous favorisons le travail dans le circuit régulier de l'emploi comme première possibilité pour les personnes ayant un handicap.
- Nous garantissons des conditions de travail équivalentes à celles du circuit normal de travail dans des ateliers protégés.
- Nous imposons un quota de 5 % de personnes ayant un handicap dans les pouvoirs publics et les entreprises privées de plus de 20 employés. Un processus concret et suivi étalé sur cinq ans est élaboré à cet effet.

TROIS. UN HABITAT INCLUSIF, UNE GARANTIE DE MOBILITÉ ET DE SERVICES ACCESSIBLES

- Nous développons une offre de services variée et suffisante afin de permettre aux personnes ayant un handicap de vivre chez elles.
- Nous remboursons entièrement les dispositifs et les travaux nécessaires pour vivre de façon autonome.
- Nous adaptons des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite.
- Nous interdisons et sanctionnons la discrimination à l'encontre des personnes handicapées sur le marché privé du logement.
- Nous créons des centres d'accueil et de résidence supplémentaires, de qualité et adaptés aux personnes avec handicap de grande dépendance.
- Nous incluons la question de l'accessibilité dans tout nouveau projet de construction, en particulier dans l'espace public et les logements.
- Nous supprimons toutes les barrières qui limitent l'accessibilité non seulement dans les bâtiments administratifs, mais aussi dans les écoles, les parcs, les centres culturels...
- Nous adaptons des guichets pour les personnes en fauteuil roulant.
- Nous installons une signalisation claire également pour les malvoyants.
- Nous rendons les transports en commun totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Nous encourageons les commerçants et les hôteliers à rendre leurs commerces aussi accessibles que possible, y compris les toilettes.
- Nous appliquons des critères accessibles, compréhensibles et serviables aux besoins des personnes ayant des limitations spécifiques.
- Nous garantissons que l'information gouvernementale soit accessible à tous et dans un langage clair. La communication avec les personnes aveugles et malvoyantes ne se fait numériquement que par le biais de formats qui rendent possible l'agrandissement ou la lecture.
- Nous encourageons financièrement les associations à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées.

QUATRE. UN ENSEIGNEMENT INCLUSIF

- Nous refinançons l'enseignement pour réaliser la pleine inclusion dans l'enseignement ordinaire en règle générale avec l'enseignement spécial en complément.
- Nous assurons des services de garde d'enfants inclusifs.
- Compte tenu de la spécificité et des contraintes différentes, nous organisons un enseignement et des formations spécialisées pour les enseignants.
- Nous offrons gratuitement la logopédie.

CINQ. APPROCHE PARTICULIÈRE DE L'AUTISME

- Nous garantissons une approche multidisciplinaire tant dans le diagnostic que dans la prise en charge des troubles complexes du développement tels que les troubles du spectre autistique. Cette approche doit être détachée de la psychanalyse.

SIX. UNE REPRÉSENTATION POSITIVE ET UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Les personnes handicapées sont représentées de façon positive, en particulier dans les médias publics.
- Nous voulons que chacun se familiarise avec les personnes handicapées à travers des campagnes d'information et des rencontres. La réticence à l'égard des personnes handicapées existant chez certains peut ainsi rapidement être dépassée.
- Nous instaurons un conseil consultatif des personnes en situation de handicap, malades ou à mobilité réduite à tous les niveaux de pouvoirs.
- Nous rationalisons la politique du handicap en refédéralisant certaines compétences.
- Nous interdisons l'enfermement en prison des personnes atteinte d'un handicap mental.

VISION

Les handicaps moteurs, visuels, auditifs ou mentaux sont une réalité quotidienne et permanente pour 850 000 personnes en Belgique. Cependant, les difficultés que rencontrent un grand nombre de ces personnes sont moins liées à leur handicap ou à leur maladie qu'à la manière dont la société prend la question du handicap en considération. La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique en 2009 stipule que les personnes présentant un handicap doivent pouvoir participer effectivement à la vie en société. Toute personne doit pouvoir s'épanouir, s'impliquer et être reconnue dans ses capacités et ses potentiels. Il s'agit de ne pas être discriminé et réduit à son handicap. Trop peu de choses sont mises en place aujourd'hui pour permettre à ces personnes de vivre chez elles, de pouvoir être actrices de leur santé, d'avoir les ressources financières pour mener une vie décente et pour être capables de se déplacer en société. Nous voulons une société inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap font partie de la société. Nous voulons que ces personnes puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. L'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours pour garantir une vie digne.

UN. GARANTIE DE SOINS ET REVENUS DÉCENTS

L'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes avec un handicap affirme qu'elles doivent avoir la possibilité de choisir librement leur lieu de résidence, où et avec qui elles vivent. Elles devraient également avoir accès à un certain nombre de services de soutien, y compris une assistance personnelle. Nous voulons mettre en pratique cette convention.

Aujourd'hui, un choix libre est très difficile lorsque les listes d'attente pour les équipements ou pour les budgets d'aide sont aussi longues. En Flandre, en 2014, 22 000 personnes handicapées se trouvaient sur une liste d'attente pour une forme quelconque de prise en charge. En Wallonie et à Bruxelles, le nombre de personnes en attente d'un séjour dans un établissement ou d'une autre forme de soutien n'était même pas recensé par les autorités publiques. La priorité est d'établir un cadastre des besoins, avec une mise à jour régulière, et établir un plan de prise en charge de ces besoins, avec les budgets nécessaires et un plan pour les rencontrer, plan qui engage plusieurs législatures successives.

Les personnes avec un handicap ont droit à un revenu inconditionnel au-dessus du seuil de pauvreté. En Belgique, 25 % des personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 15 % de la population moyenne. Le revenu est l'un des déterminants de l'autonomie des personnes handicapées. Combien de personnes handicapées ne restent pas chez leurs parents en raison de leur faible revenu ? Nous voulons relever au-dessus du seuil de pauvreté les allocations auxquelles les personnes présentant un handicap ou les malades ont droit. Les différentes formules qui améliorent l'accessibilité financière aux soins de santé prévues pour les personnes présentant un handicap ou malades doivent également être octroyées de manière automatique aux bénéficiaires qui y ont droit.

DEUX. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE CIRCUIT RÉGULIER

Selon l'article 27 de la Convention des Nations unies, les personnes handicapées ont droit à l'emploi sur une base d'égalité avec les autres. Ce qui inclut le droit à la possibilité d'assurer sa subsistance par un emploi librement choisi ou accepté sur le marché du travail et dans un environnement de travail ouvert et inclusif accessible aux personnes handicapées. Trouver un emploi est beaucoup plus difficile pour les personnes handicapées. Moins de la moitié des personnes handicapées travaillent, contre plus de trois quarts des personnes non handicapées. L'emploi dans un lieu de travail protégé ou social est possible à condition que la participation à l'économie régulière soit la première possibilité et que les conditions de travail dans les lieux de travail protégés soient équivalentes à celles du circuit normal du travail. Depuis un certain temps déjà, les autorités publiques se sont fixé comme objectif que 3 % de leurs emplois soient occupés par des personnes handicapées. Or on est à peine à 1,3 % aujourd'hui. Nous libérons les moyens financiers afin de pouvoir aménager le lieu de travail de manière raisonnable pour leur permettre de travailler. Nous faisons également respecter l'obligation d'aménagements raisonnables aux employeurs, opérateurs de formation, organismes de mise à l'emploi et agences d'intérim.

TROIS. UN HABITAT INCLUSIF, UNE GARANTIE DE MOBILITÉ ET DE SERVICES ACCESSIBLES

Pour permettre aux personnes avec un handicap d'avoir réellement le choix de leur lieu de vie et de leur organisation de vie, nous voulons élargir l'offre de services. Chaque personne doit pouvoir choisir ce qui lui convient le mieux : aide à domicile, service résidentiel, accompagnement à la vie en autonomie... Pour les personnes avec handicap de grande dépendance, nous voulons créer des centres d'accueil et de résidence supplémentaires, de qualité et adaptés.

Nous remboursons entièrement les dispositifs et les travaux nécessaires pour vivre de façon autonome. Des équipements essentiels (comme un ascenseur) ou des transformations d'un logement sont encore être partiellement à charge de la personne avec un handicap. C'est un obstacle pour vivre en société. Trop peu de logements sociaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les personnes avec un handicap font

souvent l'objet d'une discrimination cachée ou manifeste sur le marché locatif en raison de leurs revenus limités. De plus, l'acquisition d'une maison est parfois plus difficile en raison d'une assurance de solde restant dû refusée.

Un problème spécifique est la qualité des initiatives d'aide à la vie autonome à petite échelle qui sont souvent mises en place par les parents fortunés ou d'un crowdfunding. Ces projets devraient également bénéficier d'un financement collectif intégral, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'obstacles financiers pour ceux qui ont moins de moyens.

Les seuils sont souvent trop élevés et les pièges trop importants pour les personnes avec un handicap : trottoirs mal entretenus, passages difficiles, poteaux électriques au milieu des piétonniers, terrasses trop larges qui obstruent le passage, places de stationnement réservées qui sont occupées. Il n'y a pas assez de bus accessibles aux personnes handicapées et surtout trop peu d'arrêts adaptés. La mobilité et l'accessibilité sont des domaines par excellence pour organiser la démocratie. Les personnes moins mobiles sont les mieux placées pour identifier les nombreux points douloureux et exiger des améliorations.

Nous voulons inclure la question de l'accessibilité dans tout nouveau projet de construction, en particulier dans l'espace public et les logements. Nous supprimons toutes les barrières qui limitent l'accessibilité non seulement dans les bâtiments administratifs, mais aussi dans les écoles, les crèches, les terrains de jeux, les salles de sport, les piscines, les parcs, les centres culturels, les événements publics. Nous rendons partout les toilettes publiques facilement accessibles. Nous adaptons des guichets pour les personnes en fauteuil roulant, avec une signalisation claire également pour les malvoyants. Nous rendons les transports en commun parfaitement accessibles.

QUATRE. UN ENSEIGNEMENT RÉELLEMENT INCLUSIF

La Convention des Nations unies implique le droit à l'éducation inclusive. Cela signifie que l'école ordinaire est ouverte à tous les élèves. Pour les élèves handicapés qui ont besoin d'aide, cela signifie que, tout en ayant leur propre parcours d'apprentissage, ils sont intégrés dans l'enseignement ordinaire et qu'ils ne sont pas orientés vers un enseignement spécialisé. Une grande majorité d'enfants handicapés peuvent tout à fait suivre un enseignement normal, à condition qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies : adaptation des salles de classe, mais surtout plus d'enseignants ayant une formation adaptée. Cela signifie évidemment davantage de ressources financières pour l'éducation qui est déjà chroniquement sous-financée. La Wallonie et Bruxelles souffrent d'un manque d'espace dans l'éducation spécialisée de sorte que les parents gardent leurs enfants à la maison. Les enseignants ne reçoivent pas non plus de formation spécifique et la division en différents types ne correspond pas à la réalité. C'est pourquoi la Ligue des droits de l'homme a déposé une plainte collective auprès du Comité européen des droits sociaux en 2017 pour efforts insuffisants pour donner aux élèves handicapés mentaux une place dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire. Cette plainte a été appuyée par Unia et par le Commissaire aux droits de l'enfant d'expression française. Des mesures structurelles doivent être prises pour rendre les établissements, mais également l'apprentissage, accessibles à tous, notamment en adaptant la pédagogie aux élèves. Les enseignants doivent bénéficier rapidement d'un meilleur soutien et de formations approfondies quant à la gestion de la diversité en classe. Le décret du 6 septembre 2017 sur les Aménagements raisonnables doit être mis en pratique sans restrictions.

CINQ. APPROCHE PARTICULIÈRE DE L'AUTISME

Les troubles du spectre autistique sont une question particulière. L'autisme est un trouble du développement basé sur une anomalie congénitale du cerveau. Jusqu'à il y a une dizaine d'années dominait en Belgique francophone la théorie selon laquelle l'autisme était un trouble psychiatrique qui, selon la psychanalyse, était basé sur un lien mère-enfant perturbé. Pour beaucoup de mères, c'est un véritable traumatisme. Cette approche psychanalytique dommageable a encore une certaine influence. Il est impératif de séparer l'autisme de cette approche psychanalytique. Des équipements, des possibilités d'accompagnement et une

formation spécifiques sont nécessaires pour s'occuper des enfants autistes. Lorsqu'ils atteignent dix-huit ans, les soins sont encore plus difficiles et le besoin de soins est souvent sous-estimé, surtout lorsqu'il s'agit de personnes ayant un talent normal ou élevé en combinaison avec un diagnostic de trouble du spectre autistique. Le diagnostic et l'orientation ne sont pas faciles non plus, il faut des années avant de vraiment connaître quelqu'un qui souffre d'autisme. Nous soutenons la demande des parents d'adultes autistes : un budget solide et une attention aux besoins particuliers des personnes autistes.

SIX. UNE REPRÉSENTATION POSITIVE ET UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Il est essentiel d'impliquer les associations représentatives des personnes handicapées dans les décisions concernant le handicap et de tenir compte des personnes présentant un handicap dans les décisions qui sont prises dans les différents domaines de la politique. C'est pourquoi nous voulons instaurer un conseil consultatif des personnes en situation de handicap, malades ou à mobilité réduite à tous les niveaux de pouvoirs. Des conseils consultatifs existent déjà au niveau fédéral, communal et en Région bruxelloise, mais il doit également voir le jour au niveau de la Région wallonne et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous souhaitons que ces conseils puissent se prononcer d'initiative sur toutes les matières susceptibles de les concerner et que le gouvernement soit obligé de les consulter.

Enfin, nous voulons rationaliser la politique du handicap en refédéralisant certaines compétences. Aujourd'hui, la politique du handicap est rendue inutilement complexe par le partage des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Le financement des soins aux personnes handicapées dans notre pays est un enchevêtrement complexe auquel participent le gouvernement fédéral et les gouvernements constituants. À Bruxelles, les effets néfastes de cette situation sont exacerbés par le fait que les personnes handicapées vivant sur un même territoire dépendent de deux systèmes communautaires différents. Cet enchevêtrement inextricable est à lui seul un plaidoyer en faveur de l'inversion de la division rampante de la sécurité sociale. Elle est injuste et discriminatoire et rend plus difficile pour les personnes présentant un handicap la possibilité de faire respecter leurs droits.

19. UNE CULTURE POPULAIRE, PARTICIPATIVE ET DIVERSE

Nous voulons que l'art et la culture soient entre les mains de la société, aussi pour que le plus grand nombre possible de personnes puissent participer activement aux activités artistiques et culturelles. Nous mettons en pratique l'article 23 de la Constitution : « Chacun a droit à l'épanouissement culturel et social. »

Contrairement aux grandes « industries de la création », nous optons pour une vie artistique et culturelle riche. Nous voulons une culture qui part de la base, qui émancipe les gens, en fait des acteurs critiques et les pousse à agir, pour eux-mêmes et pour la société. Nous visons donc une offre large et accordons une place privilégiée à la culture des jeunes.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE VIE CULTURELLE DYNAMIQUE, POPULAIRE ET DIVERSE

- Pour encourager les initiatives qui partent de la base, nous voulons des coordinateurs de culture dans tous les quartiers, qui soutiennent les habitants et les artistes des quartiers à exprimer et réaliser leurs projets culturels.
- Nous voulons ouvrir les activités et la programmation des centres culturels aux différentes couches de la population pour que tous puissent s'investir activement dans le développement culturel.
- Nous ouvrons également les académies à de nouvelles formes d'art et de culture. Nous privilégions l'expérience et l'originalité.
- Nous voulons que notre pays participe activement à la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Nous soutenons les initiatives multilingues et multiculturelles.

DEUX. RENDRE L'ART ET LA CULTURE PLUS ACCESSIBLES

- Nous voulons augmenter le nombre de « journées portes ouvertes » dans les musées.
- Nous encourageons l'accès à la culture numérique en favorisant l'utilisation de logiciels libres, en stimulant les licences creative commons, en créant une bibliothèque et une médiathèque publiques en ligne ainsi qu'en mettant en place une application numérique centrale d'accès aux œuvres culturelles.
- Nous réinstaurons le rôle central des bibliothèques publiques comme lieu d'apprentissage et de renouveau. Chaque commune a besoin d'au moins une bibliothèque de qualité.
- Des freins financiers ne peuvent limiter l'accès aux académies des arts et aux bibliothèques.

TROIS. DONNER TOUTES LEURS CHANCES AUX JEUNES TALENTS ET À LA CULTURE DES JEUNES

- Nous encourageons la création de lieux permettant à des talents et des nouveaux créateurs de culture de se développer.
- Nous voulons un coordinateur culturel dans chaque école.
- Nous instaurons, tout au long du parcours scolaire, des heures de cours dédiées à la culture et aux arts, avec une attention particulière aux formes non classiques.
- Nous offrons aux jeunes et aux étudiants un Pass Culture gratuit qui doit être valable pour toutes les régions du pays.

QUATRE. L'ART ET LA CULTURE COMME RICHESSE PUBLIQUE

- Nous voulons plus de salles de qualité et plus de lieux créatifs alternatifs au service de la culture et de l'art.

- Nous augmentons le soutien aux radios et télévisions publiques. Nous devons nous rapprocher de la moyenne européenne et mettons sur pied un Conseil public chargé de veiller à leur indépendance.
- Nous remettons à plat le principe du tax-shelter. L'art et la culture ne peuvent pas être dépendants du sponsoring privé qui les transforme en instruments de publicité.
- Nous empêchons le monde des affaires et le monde bancaire de prendre le contrôle des conseils d'administration des institutions culturelles et les rendons plus ouverts à leurs employés, aux artistes et à la société civile.

CINQ. RESPECTER LES TRAVAILLEURS DE LA CULTURE, SOUTENIR LES BÉNÉVOLES

Nous luttons aux côtés des syndicats et des artistes pour améliorer et garantir la sécurité sociale des artistes. Grâce à un statut public qui libère l'artiste des contraintes angoissantes des engagements temporaires et précaires, celui-ci peut s'engager pleinement dans son art, y compris par une implication sociale s'il le souhaite, comme dans un quartier, une école ou la rue.

Nous éradiquons le fléau du travail à la prestation ou au cachet dans le secteur culturel. Le respect inconditionnel des honoraires et des conventions collectives vaut aussi pour le secteur culturel.

Nous voulons sur les lieux du travail créatif une réglementation de l'emploi stricte, qui interdise la discrimination, améliore les droits des femmes et le statut des travailleurs flexibles.

Nous accordons énormément d'importance aux bénévoles et à leur encadrement.

Nous voulons mettre fin au sous-financement global des lieux de culture et assurons une politique de subvention équitable, transparente, tenant compte de la diversité et de la durabilité des projets culturels.

VISION

La culture peut élargir et approfondir notre compréhension du monde, de la société et de nous-mêmes. L'art et la culture ont un rôle fondamental à jouer lorsqu'il est question d'aller vers une société plus inclusive, plus juste, plus solidaire et plus humaine.

Nous assistons néanmoins à une marchandisation de tout ce qui est lié à la vie culturelle. Rihanna et Johnny Depp pour du parfum, George Clooney pour du café, Picasso pour une voiture : l'artiste est devenu une marque, l'amateur de culture un client et l'art une marchandise. Quand le capital part à la conquête du monde culturel, la société perd son emprise sur l'art et la culture. Ce qui conduit à l'uniformité, à l'appauvrissement et au formatage. Nous voulons inverser cette tendance.

UN. UNE VIE CULTURELLE DYNAMIQUE, POPULAIRE ET DIVERSE

Nous voulons que chacun d'entre nous ait la possibilité de participer à la vie artistique et culturelle. Nous faisons de la place pour tous les goûts et tous les genres, pour une vie artistique et culturelle qui parle à toutes les couches de la société. Nous aspirons à une expérience culturelle active. L'art n'est pas réservé aux personnes ayant des talents hors du commun, c'est une activité à laquelle tout être humain doit pouvoir accéder et dont il a besoin : en tant que consommateur, mais aussi en tant que créateur. La culture ne devrait pas être enfermée dans une tour d'ivoire. Nous voulons valoriser l'art dans toutes ses formes : les pratiques artistiques classiques, mais aussi l'art amateur, la culture populaire, celle portée par les jeunes, les arts de la rue...

Nous misons sur les initiatives culturelles de quartier, qui permettent aux gens de se découvrir et de s'enrichir mutuellement en se nourrissant de la vie qui anime leurs quartiers. En nous inspirant du modèle hollandais des Cultuur Scouts, nous voulons des « coordinateurs de culture » dans tous les quartiers, qui encouragent les habitants et les artistes des quartiers des villes à exprimer et réaliser leurs idées, petites et grandes, dans le domaine de l'art et de la culture. Ces initiatives contribuent à renforcer le tissu social.

Nous encourageons les projets socioartistiques. Pour nous, l'expérience artistique ne peut se limiter aux

musées et aux salles de concert, mais s'étendre aux institutions de soins, aux petites salles, aux rues et aux places publiques.

Nous diversifions la programmation de nos maisons de la culture pour atteindre toutes les couches et tous les segments de la population. Nous recrutons des programmateurs et du personnel venant d'horizons divers afin de pouvoir offrir un large éventail d'options culturelles où chaque personne puisse se reconnaître.

La richesse de la culture se trouve dans sa diversité. Nous ouvrons les académies aux formes d'art et de culture non classiques : hip hop, slam, rap, graffiti, urban-danse, arts visuels, photo... Nous donnons toutes leurs chances aux initiatives innovantes qui partent de la base.

Quand le gouvernement pousse les initiatives culturelles dans les bras du marché, cela conduit à l'appauvrissement et à une culture uniformisée. 80 % de la musique enregistrée dans le monde est distribuée par seulement quatre sociétés. Et on se retrouve donc avec un paysage culturel insipide où les monopoles mènent la danse. Pour répondre à cette tendance, il existe la « Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Cette Convention encourage les pays à élaborer, au plan culturel, des politiques et des mesures pour contrer la menace que représentent ces monopoles. Bien que la Belgique ait ratifié cette Convention, il ne s'est pas encore passé grand-chose. Les prétextes, eux, ne manquent pas : investir de l'argent public dans la culture fausserait la liberté des échanges et la concurrence. Pendant ce temps, l'emprise des monopoles culturels devient de plus en plus étouffante. Il y a un besoin urgent de politiques qui défendent la pluralité et la diversité culturelle.

La réforme de l'État a entraîné une division de la culture entre les communautés linguistiques. Mais le secteur culturel n'en est pas découragé pour autant, et prend des initiatives multilingues. C'est Bruxelles qui prend le plus d'initiatives dans ce domaine. Nous soutenons cette approche multiculturelle. Les initiatives qui transcendent les barrières linguistiques et culturelles et rapprochent les communautés méritent d'être appuyées.

DEUX. RENDRE L'ART ET LA CULTURE PLUS ACCESSIBLES

Pour beaucoup de gens, les seuils d'accès aux lieux culturels sont trop restrictifs : barrières financières, difficultés d'accès en transports en commun le soir, numérisation de la billetterie, etc.

Nous luttons pour un accès abordable à l'art et à la culture. Quand le Musée du Louvre, à Paris, a commencé à expérimenter l'entrée libre un dimanche par mois, le nombre de visites a augmenté de 60 %. Le public des dimanches libres est plus jeune et on y retrouve aussi plus de travailleurs et de familles avec enfants. À Londres, il est possible de visiter le British Museum, le Tate Modern, la National Gallery et d'autres grands centres culturels sans frais d'entrée.

Le numérique est partout aujourd'hui. Cela crée de nouvelles formes de connexion et d'échange. Mais Internet a été « kidnappé » par quelques grandes sociétés : Apple, Google, Facebook, pour ne citer qu'elles. Celles-ci ne voient pas leur environnement numérique comme un espace public où la fonction sociale et l'attention culturelle ont la priorité. Pour ces géants du Web, c'est avant tout de commerce qu'il s'agit. Nous nous engageons à mettre en œuvre une stratégie de libre accès dans le domaine culturel et encourageons les institutions culturelles à accorder un accès en licence libre à leurs produits et leurs publications numériques par le biais de creative commons. De cette façon, nous abattons les murs qui empêchent les gens de partager leurs connaissances.

Pour rendre les produits culturels accessibles à tous, il est urgent que les pouvoirs publics développent une stratégie centrale de numérisation et de préservation de la culture. Seule une toute petite partie des collections de notre patrimoine culturel et historique a été numérisée, avec une qualité très variable. Un plan d'action central s'impose d'urgence, parce que les décideurs politiques se rejettent la balle et laissent les choses au hasard, et au secteur privé. D'où le besoin d'une bibliothèque numérique centralisée du gouvernement, pour mettre en réseau les institutions et organisations culturelles et scientifiques. Seule une telle plate-forme commune publique permettra de partager les contenus, informations et services entre les

différents départements. Ils pourront aussi se connecter à europeana.eu, le portail qui donne accès aux données image, texte, son et vidéo des produits scientifiques et culturels européens. Une médiathèque publique en ligne est également nécessaire, avec une plate-forme qui offre de la musique, des films et des contenus culturels en ligne.

Nous voulons au moins une bibliothèque par commune et un accès suffisant aux services bibliothécaires au niveau des quartiers. Les bibliothèques publiques sont des lieux d'apprentissage et de rencontre pour les habitants d'un quartier.

Les académies des arts et de musique sont des lieux cruciaux pour le développement des talents et le climat culturel du futur. Nous voulons les soutenir afin qu'elles puissent assurer l'encadrement approfondi dont une école d'art a besoin.

TROIS. DONNER TOUTES LEURS CHANCES AUX JEUNES TALENTS ET À LA CULTURE DES JEUNES

Nous privilégions le développement des talents en accordant une place centrale au talent des jeunes, dans la musique, le cinéma, la danse, l'écriture et autres. Nous ouvrons l'infrastructure culturelle aux jeunes actifs sur la scène culturelle, afin qu'ils aient leur place dans notre champ de travail culturel. Les talents n'ont une chance que si la société leur ouvre la porte.

Nous privilégions la formation culturelle à l'école. Nous voulons accorder une place importante à la culture dans l'éducation et proposer des cours d'initiation aux différentes formes d'art et de culture tout au long du parcours scolaire, à partir du niveau préscolaire. La culture à l'école est plus qu'une simple excursion. Elle doit faire partie intégrante du programme scolaire. Pour cela, nous faisons appel à des artistes et à des organismes artistiques. Nous accueillerons toutes les disciplines artistiques et partirons des expressions culturelles qui parlent aux jeunes. On pense par exemple au mixage DJ, aux clips vidéo, au web design, à l'urban danse, etc.

Aux Pays-Bas, il y a 6 000 enseignants qui travaillent en même temps en tant que coordinateurs culturels. Un certain nombre d'heures est mis à leur disposition spécifiquement à cet effet. Ils veillent à ce que les écoles, les institutions culturelles, les artistes et la commune entrent et restent en contact les uns avec les autres. Ils assurent aussi un meilleur échange d'expériences et de matériel pédagogique. Nous sommes en faveur d'un modèle de ce genre en Belgique.

Nous voulons offrir des Pass Culture gratuits pour les jeunes et les étudiants, qui permettent un accès aux lieux artistiques de toutes les régions du pays. On leur donne ainsi un coup de pouce pour développer leur propre goût et leur vision. On assure ainsi aussi aux organisations artistiques un public large et diversifié pour l'avenir.

QUATRE. L'ART ET LA CULTURE COMME RICHESSE PUBLIQUE

Dans les années 1960 et 1970, le gouvernement a investi dans le développement d'une vaste infrastructure culturelle avec des centres communautaires, des centres culturels, des maisons des jeunes, des académies, des bibliothèques, etc. Cependant, les restrictions budgétaires à partir des années 1990 ont entraîné son démantèlement graduel : bibliothèques, écoles et académies de musique fermées ou plus chères, pénurie de studios, de salles de répétition et d'exposition, de plaines de jeux.

Nous faisons face à un manque criant d'espaces, de locaux et de salles abordables pour les associations socioculturelles, les fêtes, les groupes de théâtre et de musique, les orchestres amateurs, les groupes de jeunes, etc. À cela s'ajoute le besoin d'espaces d'exposition pour les projets expérimentaux et autres qui ne sont pas couverts par le circuit des galeries.

Les chaînes publiques de radio et télévision – RTBF et VRT – et les nouveaux médias sont en concurrence avec des grands conglomerats multimédias qui veulent les pousser à la marge. En même temps, ils sont sous le feu des politiques d'austérité. Les aides de l'État par habitant aux deux chaînes de diffusion nationales sont aujourd'hui parmi les plus faibles d'Europe. Cela se répercute sur les services fournis, mais aussi sur la rémunération et les conditions de travail du personnel : sous-effectifs, pression accrue du travail et contrats médiocres. L'aide doit être au moins conforme à la moyenne européenne. Les diffuseurs nationaux pourront ainsi se convertir en vecteurs à part entière d'un large éventail culturel, y compris au niveau local.

Les radios et télévisions publiques doivent informer sur l'actualité de tout le pays, et pas seulement celle propre à leur Région ou Communauté. Ils ne doivent pas être soumis aux diktats de la politique et du marketing. L'établissement d'un Conseil public avec des représentants des secteurs de la société civile, comme en Allemagne et au Royaume-Uni, peut aider à garantir l'indépendance de la RTBF et de la VRT.

De nombreux centres culturels doivent sacrifier leurs ressources opérationnelles structurelles. Ils sont aujourd'hui obligés de soumettre des demandes de financement projet par projet. Ce sous-financement public ne peut que pousser les créateurs du monde de la culture dans les bras des banques, des industries... ou à augmenter le prix d'accès à leurs œuvres. C'est ainsi que prend forme la marchandisation de la culture. Une chasse aux organisations culturelles et aux professionnels de l'art est ainsi engagée sur le marché. Ils sont jugés sur leur rendement financier et sur le nombre de visiteurs plutôt que sur la qualité de leur travail.

Parallèlement aux coupes budgétaires dans le domaine de la culture, on a développé le tax-shelter, une niche fiscale qui profite aux grands investisseurs. Le tax-shelter agit au détriment d'une politique culturelle publique parce que l'argent de ces investisseurs n'est soudainement plus soumis à un comité d'évaluation. Les grands noms se voient ainsi avantagés alors que les petits sont mis de côté. « Et si on demandait à ces soi-disant grands mécènes de verser leur argent directement au gouvernement sous forme d'impôts ? », entendons-nous dire sur le terrain. Nous demandons une remise à plat du principe du tax-shelter. Nous voulons que tout le monde paie ses impôts correctement, sans évasion ni fraude fiscale. Le gouvernement disposera ainsi des budgets nécessaires pour développer une politique culturelle de qualité.

Pendant ce temps, les places au sein des conseils d'administration de nos grandes institutions culturelles sont de plus en plus occupées par des hommes d'affaires et des banquiers. Ils offrent des cadeaux par-ci et des cadeaux par-là en échange de l'autopromotion et de l'utilisation exclusive de certaines infrastructures culturelles, même quand celles-ci sont de l'État. Nous voulons, au contraire, que toutes les couches de la population soient représentées dans ces conseils d'administration, y compris les professionnels de la culture (artistes et autres), des représentants de la société civile et de groupes défavorisés. Nous rejetons l'ingérence des banques et des grandes entreprises dans les lieux de culture.

CINQ. RESPECTER LES TRAVAILLEURS DE LA CULTURE, SOUTENIR LES BÉNÉVOLES

Les meilleures réalisations artistiques et créatives sont dans bien des cas le fruit d'une activité libre et indépendante. Or, souvent, les auteurs et interprètes ne touchent pas une juste rémunération de leur travail. Au contraire, les travailleurs de la culture vivent trop souvent à la limite du minimum vital, avec le risque de devenir des pensionnés pauvres. La marchandisation de la culture les contraint à assumer le rôle de flexi-travailleurs et de (faux) indépendants dynamiques, qui enchaînent les contrats précaires. Ils sont « payés » en fonction de ce qu'ils vendent, par « prestation » : une performance, un sketch, un concert, un texte, une traduction... Les répétitions ou la création ne sont pas prises en compte. Cela doit changer. Nous sommes en faveur d'emplois à part entière au lieu d'emplois précaires et de statuts bidon. Les contrats à plus long terme sont une meilleure solution que le « travail à la prestation » d'aujourd'hui. Nous voulons qu'il soit tenu compte de l'ensemble de l'activité du travailleur culturel. Les travailleurs culturels ont droit à un statut social à part entière avec des contrats à long terme garantissant la sécurité sociale.

Sur les lieux du travail créatif, la tolérance zéro doit être appliquée en ce qui concerne la discrimination et

les comportements sexistes et dénigrants. À l'ère du #MeToo, un grand nettoyage est de mise. Grâce à des réglementations strictes en matière d'emploi, des conseillers de confiance et des points de contact confidentiels, nous améliorons les droits des femmes et la position des travailleurs ultra-flexibles dans le secteur.

Nous voulons promouvoir l'idée du « travailleur culturel », à l'instar de ce qui a été fait en France avec les intermittents du spectacle. Nous voulons tenir compte de l'ensemble de l'activité du travailleur culturel. Nous voulons nous assurer que les employeurs du secteur culturel traitent leurs employés avec respect et prennent des mesures basées sur une politique proactive contre la pression croissante du travail résultant des nombreuses années d'austérité dans le secteur.

Nous sommes pour des pratiques plus justes : bonnes conditions de travail, honoraires décents, transparence et participation de ceux qui coopèrent ou collaborent avec une organisation culturelle. Nous voulons obliger le gouvernement à stipuler dans les conditions d'accès aux subsides que les organisations doivent respecter les conventions collectives de travail et les recommandations concernant les honoraires de tous les employés, y compris les indépendants.

Cela suppose bien entendu que les projets en question disposent d'un budget adéquat. Nous voulons mettre fin au sous-financement global des lieux de culture et assurons une politique de subvention équitable, transparente, tenant compte de la diversité des projets culturels et permettant d'assurer leur durabilité.

De nombreux emplois dans le secteur culturel ont été supprimés et remplacés par du travail bénévole. C'est notamment le cas des concierges et du personnel de cafétéria de nos centres culturels. L'action bénévole enrichit énormément notre société, mais il n'est pas admissible de supprimer des emplois réguliers et de les remplacer par des bénévoles.

De nombreux groupes artistiques et musicaux locaux, compagnies de théâtre, maisons de jeunes, groupes de personnes âgées, etc. font également appel à des bénévoles. Ils rendent beaucoup de choses possibles. La politique devrait en tenir compte. Ils contribuent à accroître la cohésion sociale. Or la politique actuelle n'y consacre que relativement peu d'énergie. Ce statut doit lui aussi être revalorisé.



IMPOSONS
LA JUSTICE
FISCALE

VOTEZ TAXE DES MILLIONNAIRES



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

IV. LE REDGREEN DEAL

CONTENU

Le RedGreen Deal	127
20. Une banque publique 4.0 et une banque d'investissement pour le climat	130
21. Recherche scientifique publique	135
22. Démocratiser la digitalisation	140
23. Une véritable politique en faveur des indépendants et des petites entreprises	146
24. Fiscalité équitable	153

Le RedGreen Deal

Après dix ans de stagnation économique, de précarité et d'inégalités croissantes, un changement de cap radical est nécessaire. Tourner le dos aux politiques actuelles est capital pour redonner espoir aux travailleurs qui créent les richesses de notre pays, aux jeunes qui veulent construire un avenir meilleur. C'est possible avec le RedGreen Deal, un plan d'investissements sociaux et écologiques.

C'est aussi nécessaire, car les recettes pour sortir de la crise de 2008 ne marchent pas, ni économiquement, ni socialement et encore moins environnementalement. Au contraire.

Deux tiers des ménages des pays riches ont vu depuis dix ans leurs revenus stagner, voire reculer, tandis qu'une infime minorité de super-riches ont vu leurs fortunes exploser. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, nous connaissons une période où les jeunes risquent de vivre moins bien que leurs parents si on continue comme aujourd'hui.

Investir avec le RedGreen Deal, c'est tourner le dos à une politique de désinvestissement menée par les partis traditionnels. Depuis plus de trente ans, la Belgique consacre 2 à 2,5 % de son PIB aux investissements publics au lieu d'un bon 5 % avant la vague d'austérité néolibérale des années 80. Conséquence, il n'y a pas seulement des plafonds qui s'écroulent dans les tunnels, il y a des pans entiers de la protection sociale et des services à la population qui sont tombés. Ou qui ont été marchandisés par les privatisations. Pour les énergies renouvelables, nos gouvernements sont dépendants d'acteurs privés qui privilégient les énergies fossiles polluantes pour leur profit à court terme. Les restrictions massives dans les transports en commun aggravent la situation en matière de mobilité. La gestion anarchique de l'aménagement du territoire, l'absence d'approche collective et publique de la construction de logements, mène au chaos urbanistique actuel. Tout ceci augmente de manière considérable les risques de dérèglement climatique majeur, dont les conséquences financières seront tout aussi majeures.

Or ce qui n'est pas investi aujourd'hui devra être quand même investi plus tard au quintuple. Par exemple, combien de digues devra-t-on construire pour protéger notre pays des inondations s'il n'y a pas de lutte contre le réchauffement climatique ? Combien de prisons devront encore être construites si on ne refinance pas l'enseignement (sachant que la prise en charge d'un prisonnier coûte beaucoup plus cher que l'éducation d'un jeune) ?

Il est temps de changer de cap, nous avons besoin d'un RedGreen Deal. Pas parce que le RedGreen Deal résout tous les problèmes. Mais parce qu'il peut rompre avec la logique néfaste actuelle et apporter de l'oxygène à notre pays. Il ose pointer et activer le capital accumulé au sommet de la société.

Il est ambitieux et nécessaire.

1. Pour affronter le réchauffement climatique, nous avons besoin d'une planification écologique articulée par un plan d'investissements massifs. Pour réduire les émissions de CO2 des grandes industries, pour basculer vers les 100 % d'énergies renouvelables, pour construire un réseau dense et fréquent de transports en commun, pour installer des chauffages urbains, pour isoler tous les bâtiments du pays. Nous voulons y consacrer au moins 5 milliards d'euros d'argent public par an et obliger les grandes entreprises polluantes à investir 5 milliards par an pour diminuer leurs émissions de CO2. (Voir partie II.)
2. Pour affronter les urgences sociales, nous construisons des dizaines de milliers de logements publics à prix social, nous investissons dans des programmes urbains pour des quartiers intégrés, nous refinançons l'éducation, l'hôpital, la culture, le sport, l'aide aux personnes en perte d'autonomie et l'accueil de la petite enfance. Nous consacrons cinq autres milliards d'investissements par an à cet effet. (Voir partie III.)
3. Nous avons besoin d'investir massivement dans la recherche publique et dans la révolution numérique. La collectivité doit se mettre à la tête de la révolution technologique et digitale en cours et ne pas courir derrière les géants privés comme Google, Uber, Amazon ou Facebook. Les nouvelles technologies doivent être au service des gens, alléger le travail au lieu de le rendre plus stressant et permettre de résoudre des questions cruciales d'environnement, de mobilité, de logistique et de communication. Nous avons besoin de soutenir les indépendants et petites entreprises qui font le tissu économique du pays. (Voir partie IV.)

Des investissements créateurs d'emplois pour donner un avenir stable aux jeunes

Ce RedGreen Deal permet de développer de nouvelles activités économiques dans notre pays, en s'appuyant sur une dynamique propre. En stimulant des industries spécialisées dans les énergies renouvelables, l'isolation et les transports en commun. En faisant grandir les secteurs de la construction et de la rénovation. En développant les secteurs sociaux d'aides aux personnes.

Non délocalisables, ces activités permettraient de créer des centaines de milliers d'emplois variés, qualifiés et non qualifiés. À partir de ces nouvelles activités, il est possible d'avoir des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes, sans discrimination selon le genre ou l'origine.

Investir du public vers le public

Nous voulons des investissements du public vers le public. Il ne s'agit plus de jeter l'argent à fonds perdu dans des cadeaux aux grandes entreprises qui terminent sous forme de dividendes dans les caisses des grands actionnaires. Ni d'investir dans de soi-disant « partenariats public-privé » qui grugent la collectivité (qui vend des biens publics pour une bouchée de pain et prend tous les risques) et rapportent au privé (qui ont la garantie d'en tirer des profits juteux privés).

Non, nous voulons des investissements venant de la collectivité, de l'argent public (l'État fédéral, les Régions, les communes) à destination de la population, du public. Ce sont les seuls investissements sûrs dont on connaît la destination et le retour garanti vers la société. Nous avons besoin de reprendre le contrôle de l'argent qui est injecté dans l'économie. Pour des projets précis répondant à des besoins réels de la société. Pour des projets contrôlables en termes de résultats sociaux et environnementaux. Et en termes de création d'emplois. Chaque euro investi doit pouvoir être tracé et jugé sur son efficacité en termes sociaux et écologiques et en termes d'emploi. Dans un partenariat public-public.

Un RedGreen Deal qui rapporte à court et long terme : des effets retour sociaux et environnementaux

Nous pouvons investir pour ces plans d'investissements publics, à condition de quitter la logique des traités

d'austérité européens. Il est possible de trouver les fonds nécessaires pour financer cet endettement et payer les intérêts sur cette dette. Par une taxe des millionnaires. Par une lutte efficace contre la grande fraude fiscale et les paradis fiscaux. Par un impôt des sociétés progressif. Et à terme chaque euro investi en rapportera deux.

Car ces plans d'investissement vont avoir des effets retour sociaux et environnementaux considérables. Ils vont rapporter. De meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, une meilleure santé grâce à un meilleur environnement, un meilleur enseignement, moins d'insécurité. Ils, amènent aussi des effets retour financiers, par exemple une plus grande consommation interne et à terme moins de dépenses de chômage et de santé. Alors, en avant pour le RedGreen Deal.

20. UNE BANQUE PUBLIQUE 4.0 ET UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT

Les banques ne peuvent pas continuer à agir comme elles le font. Quand tout va bien, elles encaissent les bénéfices et les distribuent aux grands actionnaires, qui s'en mettent tranquillement plein les poches. Par contre, quand tout va mal, c'est l'État qui doit intervenir.

Nous voulons changer ça et commençons par créer une nouvelle grande banque publique 4.0, une banque qui offre une garantie d'État sur les comptes bancaires, un taux d'épargne garanti et des crédits bon marché pour les particuliers, qui aide les communes et les PME.

D'autre part, nous avons besoin d'une banque publique d'investissement pour le climat qui mobilise des fonds d'investissements publics pour le RedGreen Deal de 10 milliards par an.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE BANQUE PUBLIQUE 4.0 AU SERVICE DES GENS, DU DÉVELOPPEMENT ET DU CLIMAT

- Nous créons une véritable banque publique 4.0 à partir des capitaux de l'actuelle banque Belfius.
- Cette banque offre une garantie d'État sur les comptes bancaires, un taux d'épargne garanti pour les déposants et des crédits bon marché pour les particuliers.
- Nous garantissons l'accès aux services de la banque publique sur l'ensemble du territoire.
- Cette banque offre un service de gestion du surendettement et donc d'aide à la dépense, pour que moins de personnes « tombent en faillite ».
- Cette banque contribue au développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant les investissements communaux dans le logement et les services publics (écoles, salles de sport...).
- Elle propose des crédits attractifs aux indépendants et aux petites entreprises qui poursuivent un objectif social et écologique ou qui intègrent des personnes éloignées du marché du travail.
- Cette banque a l'interdiction de prêter à des fonds financiers comme les hedge funds ou les mutual funds (à la différence des banques privées).

DEUX. UNE BANQUE PUBLIQUE DÉMOCRATIQUE SOUS LE CONTRÔLE DU PUBLIC

- Nous installons une commission de contrôle transparente, avec des représentants des organisations du personnel et de citoyens qui disposent d'un droit de veto.
- Les rémunérations des membres de la direction de la banque sont plafonnées à maximum trois fois le salaire moyen et ne peuvent pas dépasser le salaire du Premier ministre. Il n'y a plus de bonus liés aux bénéfices.
- Les directeurs de la banque publique ne peuvent pas avoir d'intérêts dans le secteur privé. Il y a une interdiction de cumul de mandats pour les directeurs.
- Nous donnons aux citoyens le droit d'accès à des informations détaillées sur l'activité des banques dans chaque quartier, et sur les aides publiques octroyées aux entreprises.

TROIS. UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT ET LES BESOINS SOCIAUX

- Pour réaliser notre plan d'investissement public de 10 milliards par an, nous créons une société publique d'investissement destinée explicitement à des projets de planification écologique et d'investissements sociaux, pour le RedGreen Deal.

- Nous injectons du capital frais, pour porter rapidement les investissements publics à la hauteur de 10 milliards d'euros par an.

VISION

Ne l'oublions pas : le sauvetage des banques en 2008 a été l'opération la plus coûteuse de l'histoire de l'humanité. L'effondrement total n'a pu être évité qu'au prix de cette gigantesque intervention de l'État. Les États sont parvenus à calmer la panique par des nationalisations temporaires, d'énormes injections de capitaux et des garanties accordées aux banques. Entre 2008 et 2014, les gouvernements de l'Union européenne ont versé 750 milliards d'euros au secteur bancaire, soit 5 % de leur produit national. De quoi creuser de profonds cratères dans les budgets publics.

Le sauvetage massif des banques est allé de pair avec des promesses solennelles et de grands serments : on allait réformer en profondeur le monde de la finance. Tous les initiés le savent aujourd'hui, rien n'est fondamentalement résolu dans le secteur bancaire. Les problèmes s'accumulent. Pour l'essentiel, il n'y a pas d'amélioration.

La spoliation des clients, la fermeture des agences, l'exploitation forcenée du personnel, les plans de licenciement massif, la grande fraude fiscale... Aucune de ces pompes à profit n'a cessé de tourner à plein rendement. Et le taux de profit des banques, qui avait logiquement chuté en 2008 vu les milliards de pertes, est très rapidement remonté. Les banques belges affichent aujourd'hui un rendement sur fonds propres de 10 %, deux fois plus que la moyenne de la zone euro.

Un grand banquier qui met 100 euros dans le capital de sa banque touche donc 10 euros de bénéfices. Alors qu'un épargnant qui met 100 euros sur le compte d'épargne de cette même banque va toucher, au taux actuel de 0,1 %, un intérêt de... 0,1 euro. Cent fois moins.

Les banques systémiques ne peuvent continuer à agir comme elles le font. Quand tout va bien, elles encaissent les bénéfices et les distribuent aux grands actionnaires, qui s'en mettent tranquillement plein les poches. Par contre, quand tout va mal, c'est l'État qui doit intervenir, malgré toutes ses belles promesses. Quoi qu'elles fassent, les grandes banques ne paient jamais les pots cassés. C'est cela qui est pervers.

D'où l'importance stratégique d'un secteur bancaire public. C'est à la société de gérer les banques systémiques pour ne pas être livrée aux caprices des banquiers et des financiers. Et nous devons commencer par une nouvelle grande banque publique, afin de protéger l'épargne des citoyens et destiner les crédits aux particuliers, à la production et non à la spéculation.

La seule façon d'éviter que votre épargne ne soit pas investie dans les fonds spéculatifs qui peuvent partir en fumée du jour au lendemain, c'est d'avoir des banques publiques qui investissent dans des projets sociaux et écologiques, sûrs et utiles à la société. La meilleure manière de placer l'argent de son épargne est de le déposer à la nouvelle banque publique.

D'autre part, nous avons besoin d'une société publique d'investissement qui mobilise des fonds d'investissements publics pour le RedGreen Deal de 10 milliards par an. Tout le contraire de l'actuelle Société fédérale de participations et d'investissements (SFPI).

UN. UNE BANQUE PUBLIQUE 4.0 AU SERVICE DES GENS, DU DÉVELOPPEMENT ET DU CLIMAT

Nous avons besoin de cette banque publique 4.0, pour au moins sept raisons.

Un. Cette banque se tient à l'écart des marchés internationaux de capitaux super spéculatifs et est donc à l'abri des placements hasardeux qui ont plongé tant de banques privées dans les problèmes. La banque

publique offre une garantie d'État sur les comptes bancaires.

Deux. Une banque publique offre un taux d'épargne garanti pour les déposants et des crédits bon marché pour les particuliers. Elle doit permettre aussi aux jeunes ménages de pouvoir contracter des prêts bon marché pour l'achat éventuel d'une maison (à la mesure de leurs moyens financiers). La banque publique offre des crédits non sophistiqués, compréhensibles pour les clients, avec des règles simples comme des taux fixes ou éventuellement variables (mais avec des limites). Aux antipodes des pratiques qui ont conduit Dexia à la faillite. Les produits financiers feront l'objet d'une information plus large que celle portant sur leur seule rentabilité financière ; cette information sera compréhensible par le plus grand nombre. Ainsi, les usagers connaîtront en toute transparence l'usage qui est fait de leurs dépôts.

Trois. Une banque publique est moins chère. Les banques privées sont particulièrement inventives lorsqu'il s'agit de calculer le coût à facturer aux clients pour le moindre service. Logique : si l'objectif est le profit maximum, tous les moyens sont bons.

Quatre. Une banque publique ne traite pas les gens comme des numéros. Elle lie l'accessibilité à une information de qualité, tout en développant de nouvelles technologies bancaires conviviales pour le client. Cette banque offre aussi un service de gestion du surendettement et donc d'aide à la dépense, pour que moins de personnes « tombent en faillite ». Nous garantissons l'accès aux services bancaires sur l'ensemble du territoire. Les réseaux d'agences de proximité seront maintenus, voire développés, et offriront gratuitement les services de conseillers en plus des outils digitaux et automates mis à disposition des usagers. En effet, tous les usagers ne sont pas en capacité d'utiliser les outils numériques.

Cinq. Une banque publique est aussi une garantie pour investir dans la société : dans le logement social, dans les économies d'énergie pour les particuliers, l'économie durable et l'aide aux PME. Cette banque contribue au développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant les investissements communaux dans le logement et les services publics (écoles, salles de sport...). Les communes sont responsables d'un tiers des investissements publics. La banque publique propose des crédits attrayants aux indépendants et aux petites entreprises qui poursuivent un objectif social et écologique ou qui intègrent des personnes éloignées du marché du travail. Une banque publique n'investit pas dans le commerce des armes ou dans des projets nuisibles à l'environnement.

Six. Une banque publique 4.0 peut redevenir le créancier privilégié de l'État et des communes. Aujourd'hui, les banques privées exigent des taux d'intérêt élevés sur la dette publique. Bien sûr, il est plus facile de renégocier cette dette avec une banque publique. Il serait absurde de continuer à payer des intérêts élevés sur la dette publique.

Sept. Une banque publique assure une politique du personnel correct. Elle élimine la surpression sur les employés de la banque, les heures supplémentaires non rémunérées, le stress de réaliser du chiffre à tout prix.

Nous voulons une véritable banque publique 4.0 à partir des capitaux de l'actuelle banque Belfius. Nous ne voulons donc pas simplement garder Belfius telle quelle. Belfius a été acquise par l'État belge en 2011 suite à la deuxième faillite de Dexia, au prix de 4 milliards d'euros. Rapportés à la population de Belgique, cela correspond à 363 euros par personne.

Belfius n'existe que par l'argent public. Pourtant, même si l'État est seul propriétaire, il se comporte comme un investisseur privé dont le principal objectif est de rendre la banque la plus rentable possible afin de la revendre au prix le plus élevé possible. Les restructurations, réductions de personnel et fermetures d'agences des dernières années en attestent.

Belfius est pour le moment une banque à capitaux publics, gérée comme une banque privée :

- les crédits ou les produits d'investissement sont vendus aux particuliers, sans prise en compte sérieuse

- de leur impact social et environnemental ;
- les rendements générés par le financement des communes et du secteur social sont maximisés sans envisager que la banque assure un service allégeant la charge des intérêts qui pèse sur les communes ;
- le service proposé aux clients est uniquement guidé par la rentabilité, quitte à ce que l'accessibilité du service pour certains en souffre. Le nombre d'agences chez Belfius a fortement diminué (au rythme d'une quinzaine par an depuis 2011), tout comme le nombre d'employés (- 20 % depuis l'acquisition par l'État)

Résultat, depuis 2012, le bénéfice net de la banque est passé de 415 millions en 2012 à 606 millions en 2017. Et les dividendes culminent à 215 millions en 2017.

C'est finalement à cette privatisation, sous la forme d'une entrée en Bourse, que le gouvernement Michel voulait aboutir. Mis à part le fait que le CD&V exerçait un chantage, en liant la vente de Belfius à une solution pour les coopérateurs d'Arco (victimes collatérales de la débâcle de Dexia), tous les partenaires de la majorité fédérale étaient d'accord avec la privatisation. Cette privatisation n'a finalement pas eu lieu, mais sera sur la table du prochain gouvernement. Nous pouvons encore l'arrêter et nous pouvons, tant que Belfius est encore sous le contrôle de l'État, lui donner une autre orientation comme le propose aussi la large plateforme associative et syndicale « Belfius est à nous ».

Nous pouvons mettre sur pied une task force composée des organisations syndicales, des associations de consommateurs et de citoyens pour élaborer un scénario de développement d'une véritable banque publique 4.0, au service du public.

DEUX. UNE BANQUE PUBLIQUE DÉMOCRATIQUE SOUS LE CONTRÔLE DU PUBLIC

Il est tout à fait logique qu'un État qui apporte des capitaux à une banque en assure également la gestion. Qu'il en fasse une banque réellement publique. Bien sûr, un statut public n'offre pas de garantie contre tout. Mais ce statut est en tout cas une garantie contre les banquiers spéculatifs sauvages et contre les opérations risquées menées avec notre épargne et nos pensions.

Aucun mandat dans les conseils d'administration privés pour les administrateurs. Pas de cumul. Des rémunérations fixes pour la direction de la banque, sans parachutes dorés. Une commission de contrôle transparente composée de représentants des syndicats, des organisations sociales et des clients, et disposant d'un droit de veto sur les décisions stratégiques.

C'est le contraire de la gestion actuelle de Belfius qui s'exerce aujourd'hui loin de tout contrôle de la population (et même du contrôle parlementaire). Aucun débat public de fond sur le rôle de la banque, sa gestion et son futur n'a eu lieu depuis la prise de contrôle par l'État. Alors qu'on y a injecté des milliards de deniers publics.

Les nombreux intérêts concernés, qu'ils soient ceux des usagers, employés, collectivités, communes, entreprises, ou autres, ne sont par ailleurs pas représentés dans l'appareil décisionnel de la banque. Il en résulte que les seules informations reprises dans les médias portent sur la « bonne santé » et la probable revente de la banque au privé.

Nous tournons le dos à ces pratiques opaques. Une banque publique doit être sous le contrôle public avec des dirigeants au service du public.

Nous installons une commission de contrôle transparente, avec des représentants des organisations du personnel et de la clientèle. Les membres de cette commission auront le droit de recevoir des informations compréhensibles sur les projets financés. Ils auront un droit de veto sur des décisions du management non conformes avec la philosophie de la banque. Dans ce cas, la décision est bloquée et la direction doit faire une proposition alternative.

Les rémunérations des membres de la direction de la banque publique sont plafonnées à maximum trois fois le salaire moyen et ne peuvent pas dépasser le salaire du Premier ministre. Aujourd'hui, Marc Raisière, président du comité de direction de Belfius perçoit un total de 910 000 euros par an.

Les directeurs de la banque publique ne peuvent pas avoir d'intérêts dans le secteur privé. Il y a donc une interdiction de cumul de mandats pour les directeurs.

Nous donnons aux citoyens le droit d'accès à des informations détaillées sur l'activité de la banque dans chaque quartier, et sur les aides publiques octroyées aux entreprises.

TROIS. UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT ET LES BESOINS SOCIAUX

Pour réaliser notre plan RedGreen Deal d'investissement public de 10 milliards par an, nous créons une banque publique d'investissement destinée explicitement à de grands projets de planification écologique et d'investissements sociaux.

Nous pouvons nous inspirer de certains aspects de sociétés publiques d'investissement allemandes. Prenons la banque allemande KfW : avec un capital de près de 4 milliards d'euros, elle investit principalement dans la transition écologique, en particulier pour un programme d'efficacité énergétique. Depuis 2001, ses prêts ont permis d'isoler plus de deux millions de maisons, employant ainsi 200 000 personnes par an.

Les obligations émises sont garanties par l'État. Ce qui lui donne une cote de AAA sur le marché. La banque peut donc prêter à faible taux d'intérêt. Et l'État subventionne en bonus ses taux d'intérêt.

Ainsi en 2011, l'État a investi un peu moins d'un milliard d'euros, que la KfW a transformés en 6,5 milliards d'euros de prêts, ce qui a créé un investissement total de 18,5 milliards d'euros, soit vingt fois plus que la subvention publique. C'est ce qu'on appelle un effet de levier. Mais cet effet de levier est utilisé ici non pas pour financer des projets privés tous azimuts, mais pour financer des projets publics.

Ainsi si l'État verse 1,5 milliard d'euros dans KfW (pour subventionner les taux d'intérêt), il récupère 3 à 4 milliards d'euros de recettes fiscales sur les travaux effectués pour l'isolation.

Pourquoi ce qui est possible en Allemagne ne le serait pas en Belgique en garantissant que cette banque n'investisse pas dans des projets spéculatifs ? L'État et les Régions devraient faire appel prioritairement à cette banque pour ces grands investissements. Les obligations émises par cette banque et garanties par l'État pourraient mobiliser l'épargne encore abondante dans notre pays.

Afin de favoriser l'épargne via des obligations à la banque d'investissement climatique, un taux avantageux sera garanti aux clients de la banque publique 4.0.

Pour démarrer la banque d'investissement climatique, nous y injectons régulièrement du capital frais, pour porter rapidement les investissements publics à la hauteur de 10 milliards d'euros par an.

21. RECHERCHE SCIENTIFIQUE PUBLIQUE

Nous avons besoin de plus de science, de plus de savoir, de plus de recherche pour relever les grands défis de notre temps.

Ces défis peuvent être relevés à condition que la science soit développée dans l'intérêt de la majorité de la population et de la planète, contrairement à la marchandisation et la privatisation actuellement en cours. C'est une tâche de la collectivité et c'est pourquoi la recherche scientifique doit être la plus publique possible.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. INVESTIR DANS UNE RECHERCHE PUBLIQUE POUR LE PUBLIC

- Nous refinançons la recherche scientifique publique au service du progrès social, de l'innovation écologique, de la culture... Nous augmentons le budget de la recherche publique pour arriver à 1 % du PIB d'ici 2024.
- Nous veillons à un financement équilibré entre la recherche fondamentale (en sciences et sciences humaines) et la recherche appliquée.
- Nous réduisons la durée des brevets issus de la recherche privée dans tous les domaines d'utilité publique comme les soins de santé et les innovations environnementales.
- Nous autorisons les entreprises privées à utiliser les découvertes issues de la recherche publique moyennant le paiement d'une redevance. Nous encadrons cette pratique via une loi.

DEUX. UNE RECHERCHE COLLECTIVE, STABLE ET DÉMOCRATIQUE

- Nous misons sur des contrats à durée indéterminée pour l'ensemble du personnel scientifique, en créant plus de postes de chercheurs qualifiés. Nous réorientons les fonds en misant sur la stabilité et non sur des contrats à court terme.
- Nous installons, comme norme pour tous les chercheurs boursiers, deux contrats successifs de deux ans. La supervision des projets de recherche et des doctorats se fait autant que possible dans un cadre collectif.
- Nous stimulons la publication des résultats de la recherche scientifique en libre-accès, pour augmenter l'efficacité et limiter les coûts pour les universités. Nous installons une base de données centrale de préimpression pour toutes les recherches publiées en Belgique.
- Nous sauvegardons et renforçons la liberté académique, pour que les chercheurs puissent participer librement au débat public, sans risque de sanctions et sans pression de la part des bailleurs de fonds.
- Nous prônons une politique active pour développer les talents de tous les chercheurs, en particulier en rendant les équipes plus féminines et plus diverses.
- Nous renforçons le lien entre recherche scientifique et enseignement supérieur. Les chercheurs transmettent l'état et l'évolution de leurs recherches aux étudiants.

TROIS. LA COOPÉRATION EN RECHERCHE, SOURCE DE PROGRÈS ET D'EFFICACITÉ

- Nous augmentons de façon intensive la coopération entre les institutions publiques de recherche scientifique du pays.
- Nous évoluons vers un financement non compétitif en répartissant structurellement plus d'argent entre les universités pour des périodes de 5 ans. Nous nous éloignons du financement actuel basé sur un système d'enveloppes fermées.

- Nous affectons une majorité du financement de la recherche sur une base non concurrentielle, en répartissant au moins la moitié du budget entre tous les chercheurs qualifiés.
- Une commission indépendante sera chargée d'évaluer le bilan et les effets de la régionalisation de la recherche, et d'élaborer des propositions pour renforcer la coopération.
- Nous maintenons Belspo (service public de programmation de la Politique scientifique fédérale) et les institutions scientifiques fédérales.

VISION

UN. INVESTIR DANS UNE RECHERCHE PUBLIQUE POUR LE PUBLIC

Depuis des siècles, scientifiques et chercheurs font reculer l'ignorance, tentent de mieux comprendre le monde, trouvent des solutions aux problèmes de l'humanité. La recherche scientifique est un outil à disposition de l'humanité, qui doit être utilisé dans l'intérêt de la majorité de la population et de la planète. La masse des connaissances actuelles et leur développement peuvent permettre de s'attaquer aux grands problèmes de notre siècle : comment lutter contre le réchauffement climatique, comment subvenir aux besoins de base (nourriture, logement, vêtements...) de milliards d'êtres humains sans détruire la planète, comment éradiquer des maladies qui tuent des millions de personnes chaque année...

Dans son livre *L'État entrepreneurial*, l'économiste italienne Mariana Mazzucato montre que la plupart des grandes innovations sont issues de la recherche publique. Presque toutes les innovations qui ont propulsé le capitalisme au cours des cent dernières années peuvent être reliées à l'investissement public. Du train au voyage spatial, de la nanotechnologie à la biotechnologie, les grandes percées viennent sans cesse des recherches financées par les autorités publiques. C'est, par exemple, grâce aux recherches fondamentales menées au CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) dans les années 1980 que nous pouvons aujourd'hui surfer sur le World Wide Web (Internet).

D'autre part, la recherche scientifique ne se limite pas seulement à la résolution de problèmes pratiques. La recherche scientifique fondamentale, en particulier dans les sciences humaines, contribue aussi grandement au niveau culturel et à l'éducation critique des citoyens et au développement d'une société démocratique. La société a aussi besoin de chercheurs critiques en sociologie, en psychologie, en histoire, en philosophie, en linguistique... même si cela n'est pas directement « rentable économiquement ». Elle a besoin que ces connaissances et le résultat de ces recherches soient mis à la disposition du plus grand nombre.

Aujourd'hui, de plus en plus de voix s'élèvent dans le monde de la science (comme les chercheurs « désexcellents ») pour valoriser l'apport de la recherche à la société et au bien-être de tous. Aussi, c'est en priorité dans la recherche publique, dans tous ces domaines, qu'il faut aujourd'hui investir. L'objectif est d'atteindre 1 % du PIB destiné à la recherche publique, contre à peine 0,7 % actuellement.

Nous veillons à un financement équilibré entre la recherche fondamentale (en sciences « exactes » et en sciences humaines) et la recherche appliquée. À l'opposé de la logique actuelle qui draine les fonds de recherche vers les secteurs rentables, directement applicables.

Ainsi, le pacte national pour les investissements stratégiques promu par le gouvernement sortant n'envisage la recherche que sous l'angle de la rentabilité pour les entreprises privées et leur « compétitivité ». Ce qui est extrêmement dommageable. Par exemple, le géant pharmaceutique Pfizer a décidé d'arrêter ses recherches sur la maladie d'Alzheimer parce que la rentabilité immédiate de ces recherches n'était pas garantie.

Contrairement à cette vision libérale, donner du temps à la recherche scientifique aujourd'hui, en particulier la recherche fondamentale, sans se soucier de la rentabilité immédiate, c'est investir dans l'avenir. L'innovation essentielle prend au moins dix à quinze ans, écrit l'économiste italienne Mazzucato, mais les investisseurs privés en capital à risque n'investissent pas dans des programmes au-delà de cinq ans. Ils n'entrent

en jeu qu'une fois que les risques les plus importants ont déjà été pris par l'État.

Nous refinançons la recherche scientifique publique au service du progrès social, de l'innovation écologique, de la culture... Aussi, nous stimulons aujourd'hui, par exemple, la recherche scientifique publique vers les secteurs comme l'économie hydrogène, la mobilité douce, l'efficacité énergétique, la préservation de la nature, les soins de santé, la culture, l'allègement du travail par l'introduction des nouvelles technologies...

Nous voulons aussi limiter l'emprise du privé sur la recherche scientifique publique. Car pour les capitalistes, les fonds publics destinés à la recherche doivent servir leurs profits et leurs intérêts immédiats sans se soucier du bien commun.

Pour limiter l'emprise du marché et du privé sur la recherche publique, nous rendons ces liens publics quand ils existent. Les entreprises privées ne seront autorisées à développer des applications concrètes et industrielles à partir de découvertes issues de la recherche publique que moyennant le paiement d'une redevance. Ces pratiques seront encadrées par la loi, pour éviter que les instituts de recherche publics et les universités soient seuls à devoir négocier avec les investisseurs privés.

Enfin, nous réduisons la durée des brevets issus de la recherche privée dans tous les domaines d'utilité publique comme les soins de santé et les innovations environnementales. Nous commençons d'abord au niveau national en modifiant la loi belge, et nous plaillons aussi dans ce sens au niveau international.

DEUX. UNE RECHERCHE COLLECTIVE, STABLE ET DÉMOCRATIQUE

Comme le soutient le mouvement « slow science », nous voulons permettre à des chercheurs de... chercher, de prendre le temps, d'effectuer des recherches fondamentales dont on ne découvrira les applications concrètes que dans plusieurs dizaines d'années. Et permettre à des universitaires de continuer à étudier les mathématiques, les langues anciennes, la philosophie, ou d'autres matières pas directement rentables. Plutôt que de tout miser sur ce qui peut être directement applicable (et donc rentable à court terme).

Pour cela, nous voulons privilégier des équipes stables de chercheurs, construites sur des bases sociales et éthiques. A tous les niveaux, les chercheurs scientifiques doivent avoir une garantie d'emploi. Cela passe par l'octroi d'un statut, qui permet aux chercheurs de réaliser une recherche réellement indépendante des pressions des multinationales et du politique.

Ces dernières années, les fonds pour la recherche ont surtout été orientés vers des contrats courts et des doctorants (contrats de 4 ans en général). Au détriment de fonds structurels pour payer des postes de professeurs ou de chercheurs stables. Résultat, il y a aujourd'hui 10 docteurs pour un poste académique à l'université. De plus, trop de chercheurs voient leurs postes menacés par des contrats courts ou le manque de budget.

Par des « appels à projets », de plus en plus de chercheurs universitaires sont mis en concurrence pour répondre à des projets de recherche limités dans le temps. Cela freine des projets de recherche à plus long terme pourtant nécessaires, cela augmente la précarité des chercheurs, et enfin cela accroît une bureaucratie aussi néfaste qu'inutile. Aussi, nous voulons réorienter les financements vers des financements à plus long terme de la part des pouvoirs publics.

Nous tendons à des contrats à durée indéterminée pour l'ensemble du personnel scientifique. La « pyramide » actuelle du personnel (beaucoup de doctorants, moins de post-doctorants et encore moins de professeurs) doit être redressée en offrant plus de postes de post-doctorants et chercheurs qualifiés dans une perspective à long terme.

Le nombre de doctorants que chaque professeur peut encadrer doit être limité. La supervision des projets

de recherche et des doctorats se fait autant que possible dans un cadre collectif (par exemple, un groupe de recherche plus large).

Nous installons, comme norme pour tous les chercheurs boursiers, deux contrats successifs de deux ans avec évaluation au milieu, et la garantie que des ressources suffisantes soient disponibles pour un contrat de quatre ans au début du doctorat. Une plus grande stabilité pour les chercheurs devrait permettre de planifier la recherche à plus long terme et de ne pas être contraint de publier à tout prix à court terme des recherches insatisfaisantes, ce qui a conduit à une série de cas de fraude ces dernières années.

Aujourd'hui, les instituts publics de recherche et les universités doivent payer des sommes astronomiques pour avoir accès aux articles de revues (privées) qui présentent les résultats des recherches... de leurs propres chercheurs ou d'autres institutions publiques. Le fait de devoir payer limite l'accès aux connaissances pour tous les chercheurs, ainsi que pour tout citoyen. En outre, chaque année, ce sont des dizaines de millions d'euros qui sont payés par les universités, les bibliothèques universitaires, les chercheurs pour avoir accès à ces publications. C'est une forme de privatisation de la recherche.

Nous nous opposons à cette évolution. L'avenir de la recherche est le libre-accès. Nous rendons entièrement et gratuitement accessibles les résultats des recherches et les articles des universitaires et chercheurs payés par l'État, sans enrichir les revues et bases de données privées. Ces résultats doivent être entièrement disponibles en libre-accès.

Cela permet d'une part d'intensifier les échanges de connaissances et de collectiviser au maximum les recherches. D'autre part, cela dégage des moyens. L'argent ainsi économisé par les universités belges peut être réinvesti dans l'engagement de centaines de chercheurs.

Nous préconisons dès lors l'installation d'une base de données centrale de préimpression pour toutes les recherches publiées en Belgique. Comme première étape et incitant pour l'organiser au niveau européen en promouvant les revues publiques à accès libre.

Il est crucial d'avoir des chercheurs indépendants, qui ne sont pas soumis aux pressions du secteur privé, des autorités. Nous sauvegardons et renforçons la liberté académique. Les chercheurs doivent pouvoir participer librement au débat public, sans risque de sanctions formelles ou informelles et sans pression de la part des bailleurs de fonds (qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de gouvernements) pour ne pas défendre certaines positions, ou pour garder secrets des éléments de recherche.

Nous prônons une politique active pour développer les talents de tous les chercheurs, en particulier en rendant les équipes plus féminines et plus diverses. Aujourd'hui, les universités belges sont dans l'ensemble très masculines et très peu diverses. La pression des publications, les horaires irréguliers, les séjours à l'étranger... provoquent une véritable vague de départ de nombreuses femmes au niveau postdoctoral. Les préjugés implicites jouent un rôle majeur dans les inégalités en matière de recrutement, en particulier en ce qui concerne les minorités d'origine étrangère. Des contrats plus stables, plus de perspective réelle pour les chercheurs et chercheuses ayant passé le doctorat, une plus grande prise de conscience des préjugés (en incluant la formation sur ces thèmes dans les parcours professionnels) peuvent contribuer à changer les choses. Encourager la collaboration entre chercheurs au sein de groupes de recherche et entre eux peut apporter la solidarité nécessaire, contrairement à la logique concurrentielle actuelle. Pour chaque niveau de carrière, nous imposons des normes objectives pour corriger le déséquilibre actuel, en tenant compte de la population étudiante de la discipline concernée. Pendant le congé de maternité, le salaire doit continuer à être versé et les contrats à durée déterminée doivent être prolongés.

Par ailleurs, une mission de la recherche est aussi de développer un enseignement (supérieur) à la pointe. Or, l'enseignement supérieur est de plus en plus coupé de la recherche de pointe. Au contraire de cette évolution, nous voulons renforcer le lien entre recherche scientifique et enseignement supérieur. Les chercheurs doivent transmettre l'état et l'évolution de leurs recherches aux étudiants en formation.

TROIS. LA COOPÉRATION EN RECHERCHE, SOURCE DE PROGRÈS ET D'EFFICACITÉ

Nous voulons augmenter la coopération au sein de la recherche scientifique en Belgique.

Notre pays est un mouchoir de poche. Plutôt que de mettre les centres de recherche en concurrence les uns avec les autres pour l'obtention de contrats de courte durée, nous misons sur la collaboration et la complémentarité entre universités et institutions publiques de recherche.

Nous nous éloignons du système d'enveloppes fermées qui finance les universités aujourd'hui. Nous voulons évoluer vers un financement non compétitif en répartissant structurellement plus d'argent entre les universités pour des périodes de 5 ans avec des contrats de gestion.

Nous voulons aussi qu'au moins la moitié du financement de la recherche soit allouée sur une base non concurrentielle. Aujourd'hui, la grande majorité du financement de la recherche est répartie par voie de concurrence entre les universitaires individuels ou des groupes de recherche qui présentent des projets, souvent avec des taux de réussite très faibles. C'est extrêmement inefficace et rend plus difficile la recherche innovante ou qui sort des sentiers battus. Nous proposons de répartir au moins la moitié du budget entre tous les chercheurs qualifiés.

Ensuite, nous renforçons la coopération entre les différentes parties de la Belgique. Pas moins de 5 ministres sont en charge de la recherche scientifique à différents niveaux. Cela nuit à l'efficacité de la recherche scientifique en Belgique.

Le maintien d'une institution fédérale comme Belspo est important pour distribuer les budgets scientifiques fédéraux. Contrairement au jeu communautaire pratiqué par tous les partis traditionnels et en particulier la NVA, nous voulons maintenir et renforcer la recherche scientifique fédérale. Comme le football, la recherche est un sport collectif, et ce que nos chercheurs font ensemble, ils le font mieux.

Nous refinançons aussi la recherche scientifique fédérale, qui peut être un moteur de cette collaboration. Elle a subi des coupes budgétaires importantes en partant d'une situation déjà peu brillante. Ainsi, l'action des Secrétaires d'État NVA en charge de la Politique scientifique au niveau fédéral (Elke Sleurs puis Zuhair Demir), avec la complicité tacite des autres partis de la majorité, a été de paralyser et de rendre exsangue la recherche fédérale. Plus de 33,1 millions d'économies sur un budget de 371 millions. Les coupes budgétaires détruisent la recherche, mais surtout jettent des scientifiques expérimentés à la rue. Il y a donc un appauvrissement de la recherche, mais aussi de la transmission du savoir et de l'expérience. Nous ne l'acceptons pas. Aussi, nous réinvestissons dans la recherche dans une logique nationale.

22. DÉMOCRATISER LA DIGITALISATION

Nous sommes au plein milieu d'une révolution technologique. Le numérique a changé notre vie. Cette évolution devrait être source de progrès pour tout le monde. Or ce n'est pas le cas. La révolution numérique doit avoir un autre point de départ. Nous utilisons la technologie là où elle est utile pour les hommes et la planète. Nous l'utilisons pour que chacun puisse faire résonner sa voix en toute liberté. C'est un défi démocratique, écologique et social. Avec un agenda propre pour le travail 4.0, une démocratie renforcée, des partenariats sans but lucratif, et une meilleure protection contre les géants du Web.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UN AGENDA PROPRE POUR LE TRAVAIL 4.0

- Nous développons notre propre programme pour le travail 4.0 associant autorités publiques, scientifiques, ingénieurs et travailleurs. Ce programme comprend des lois anti-stress, le droit de veto individuel des travailleurs destiné à contrer la surcharge numérique, de nouvelles règles et des temps de repos pour le télétravail.
- Nous garantissons aux travailleurs un droit à la formation. Pour exécuter de nouvelles tâches ou pour retrouver du travail si besoin. Ces formations doivent être à charge de l'employeur.
- Nous privilégions le recours à la réduction collective du temps de travail dans les entreprises en cas de hausse de productivité par l'automatisation.
- Nous garantissons aux travailleurs le droit à la déconnexion.
- Nous voulons encourager les innovations, notamment dans les start-ups, qui vont dans le sens du progrès social et de la transition écologique, même si elles ne sont pas directement rentables.

DEUX. DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PAR LE NUMÉRIQUE

- Nous donnons aux citoyens un droit de regard sur les décisions du gouvernement en visualisant bien clairement les priorités dans le budget du gouvernement et en rendant les informations à ce propos disponibles en ligne.
- Nous créons un Bureau d'éthique — comme à Barcelone — dans laquelle tous les citoyens peuvent signaler digitalement et anonymement des cas de fraude ou malversations dans le domaine public.
- Nous créons une large plate-forme digitale démocratique permettant aux citoyens de faire des propositions, d'en discuter et de les soumettre au débat et au vote du Parlement.
- Nous utilisons le temps libéré par la digitalisation des services publics et des administrations pour mieux assister la population et rendre les services publics plus accessibles.

TROIS. TRAVAILLER À LA MISE EN PLACE D'UNE SOCIÉTÉ DIGITALE SOCIALE

- Nous mettons en place dans l'enseignement des initiatives pour que les jeunes puissent déployer leur créativité technologique.
- Nous organisons des sessions accessibles à tous dans la société, pour des initiations aux nouvelles technologies, pour que chacun puisse en tirer parti pour exercer ses droits numériques.
- Nous misons sur un Internet rapide, gratuit et ouvert, en priorité dans tous les lieux et bâtiments publics. La technologie doit être disponible pour tous.

QUATRE. POUR DES PLATES-FORMES COLLABORATIVES SANS BUT LUCRATIF

- Nous soutenons la création de coopératives de plates-formes sans but lucratif. Nous incitons les jeunes innovateurs à développer des applications pour améliorer la qualité des services publics.
- Pour améliorer la mobilité et réduire la pression automobile, nous créons une application publique de taxi et de partage de voitures contrôlé par les villes.
- Nous réglementons les plates-formes de logement. Nous dressons un quota maximum de logements mis en location sur des plates-formes de type Airbnb, en s'inspirant des pratiques de la mairie de Barcelone.
- Nous considérons les travailleurs des plates-formes comme des salariés et non des indépendants. Comme tous les salariés, ils ont droit à un salaire minimum pour pouvoir vivre décemment, ainsi qu'à la sécurité sociale.
- Nous démocratisons les plates-formes. Nous améliorons la loi pour permettre l'organisation d'élections sociales pour les travailleurs de ces plates-formes numériques dès 2020.
- Nous supprimons l'exonération d'impôt et de cotisations sociales pour le travail occasionnel (jusqu'à 6 130 euros par an) introduite par le gouvernement Michel.

CINQ. POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES CITOYENS FACE AUX GÉANTS DU WEB

- Nous inscrivons le principe de neutralité du Net dans la Constitution belge.
- Nous protégeons davantage les citoyens contre les géants du Web.
- Dans la collecte de données dans des endroits publics, nous garantissons la vie privée et la sécurité. Ainsi, nous optons pour des technologies s'articulant autour du principe de « privacy by design », de sorte que les données ne puissent être détournées pour d'autres objectifs.
- Nous développons une fiscalité adaptée en faisant payer les sociétés qui ont une « présence numérique » sur notre territoire pour éviter qu'elles échappent à l'impôt.
- Pour nous libérer de la mainmise des grandes multinationales technologiques, nous généralisons l'usage des systèmes d'exploitation informatiques et des logiciels libres dans les services publics. Tous les logiciels développés par les autorités publiques sont rendus disponibles en open source.

VISION

UN. UN AGENDA PROPRE POUR LE TRAVAIL 4.0

Nous sommes entrés dans une révolution industrielle, combinant les techniques les plus brillantes dans l'industrie. Les machines qui communiquent numériquement entre elles, la robotisation poussée avec impression 3D et la production sur mesure. C'est ce que l'on appelle « l'usine intelligente » ou la smart factory de la « quatrième vague d'industrialisation ». La première vague d'industrialisation fut celle de la fonte, des machines à vapeur et des usines, qui a donné lieu à la révolution industrielle à partir des années 1780. La deuxième vague est venue avec l'acier, l'électricité et le premier partage du travail industriel à partir des années 1870. Cette vague s'achève par la production de masse réalisée par la première chaîne de montage du célèbre modèle T de Ford. C'est le fordisme des années 1930. La troisième vague d'industrialisation a donné naissance aux premiers ordinateurs, à l'électronique et à la production automatisée des années 1970. Les nouvelles méthodes de production de Toyota dans les années 1980 marquent la fin de cette troisième vague, avec le passage des stocks à la production just-in-time préconisée par le toyotisme.

Aujourd'hui, nous vivons la quatrième vague d'industrialisation, appelée « Industrie 4.0 ». Les nouvelles technologies web, permettant aux machines, équipements et pièces de communiquer entre eux, créent des réseaux dynamiques qui optimisent les coûts, les matières premières et la consommation énergétique. The Internet of Things, l'Internet des objets. L'industrie 4.0 permet de réagir extrêmement rapidement aux désirs du client et d'organiser plus efficacement les réseaux logistiques et énergétiques.

Mais pour les travailleurs, l'industrie 4.0 qui pourrait devenir source d'émancipation devient plutôt synonyme d'exploitation 4.0 : flexibilisation des horaires, intensification du travail, ultra-polyvalence, perte d'emplois.

Il est encore difficile d'imaginer et de déterminer avec précision l'impact qu'aura cette quatrième révolution industrielle. Ce qui est certain, c'est que des millions d'emplois sont menacés partout en Europe.

Il s'agit dès lors de développer un plan spécifique au monde du travail pour l'industrie 4.0, un programme pour le travail 4.0, associant autorités publiques, scientifiques, ingénieurs et travailleurs.

Nous ne laissons aucun travailleur sur le carreau. Toute une série de tâches dangereuses, pénibles, mauvaises pour la santé des travailleurs, peuvent être réalisées par des robots. Pourquoi s'en priver ?

Nous privilégions le recours à la réduction collective du temps de travail dans les entreprises en cas de hausse de productivité par l'automatisation. Nous avons besoin d'une telle mesure ambitieuse face à cette quatrième vague d'industrialisation qui menace des millions d'emplois. Une revendication qui nous unisse tous et qui permette de pouvoir à nouveau disposer de son temps libre. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que la semaine des 30 heures soit une exigence de plus en plus centrale des syndicats allemands (là où la 4e révolution industrielle est la plus avancée). Il s'agit d'une revendication nécessaire, qui vise à transformer l'innovation technologique en nouveaux emplois et en nouvel équilibre social.

Nous garantissons aux travailleurs un droit à la formation. Le mécanisme prévu par la Convention collective de travail n° 39 du Conseil national du travail doit être renforcé : au-delà de la concertation, nous garantissons aux travailleurs impactés par l'introduction de nouvelles technologies un droit à la formation.

Des nouvelles conventions collectives de travail, et de nouvelles règles sont aussi nécessaires. Nous faisons voter une loi anti-stress pour garantir aux travailleurs le droit à la déconnexion ainsi qu'un droit de veto individuel destiné à contrer la surcharge numérique. De nouvelles règles pour encadrer le télétravail doivent aussi être introduites.

DEUX. DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PAR LE NUMÉRIQUE

En lieu et place de la politique des salons feutrés où tout se décide en secret, nous utilisons les nouvelles technologies pour « ouvrir » les fenêtres du 16 rue de la Loi. Nous rendons beaucoup plus accessibles les décisions du gouvernement et du parlement, par exemple, en établissant les budgets avec clarté et en rendant disponibles pour plus ample analyse les données qu'ils contiennent. Ainsi nous pouvons impliquer véritablement les citoyens, les syndicats et les associations.

Les nouvelles technologies révèlent un potentiel incroyable pour faire participer toute la population aux débats entre deux élections. Au contraire des partis traditionnels, nous voulons renforcer ces débats. C'est pourquoi nous aménageons une plate-forme digitale de démocratie participative où tout citoyen pourra faire des propositions et les discuter. Des consultations citoyennes en ligne pourront régulièrement être organisées sur des points concrets qui préoccupent un groupe important de citoyens. En plus d'être accessibles sur cette plate-forme, ces consultations sont également accessibles dans les maisons communales « hors ligne », pour permettre à tous de participer.

Quant au temps libéré grâce à la digitalisation et à une plus grande efficacité de l'administration, nous faisons en sorte que les travailleurs des services publics le consacrent à aider les gens dans leurs démarches. Ainsi, le gouvernement ne pourra pas utiliser la digitalisation ni pour supprimer des emplois ni pour rendre les services plus difficilement accessibles. Quand nous développons des nouvelles technologies, l'accessibilité est une préoccupation centrale. Nous pouvons le faire en diversifiant le contact avec les citoyens. Nous faisons en sorte qu'il y ait la même qualité de service via un accès en ligne accessible pour les citoyens férus de technologie, que par un accès hors ligne. Personne ne reste ainsi sur la touche.

TROIS. TRAVAILLER À LA MISE EN PLACE D'UNE SOCIÉTÉ DIGITALE SOCIALE

Les autorités fédérales et régionales abandonnent aujourd'hui l'innovation de nouvelles applications et technologies au libre marché et aux investisseurs privés. Des projets qui entendent générer rapidement de gros profits excluent automatiquement les gens moins nantis. Très peu de projets digitaux sociaux voient ainsi le jour. Nous inversons cette logique. Nous stimulons l'innovation à partir des besoins de la population et recherchons des solutions, tant high-tech que low-tech. Nous choisissons les options comportant le moins de risques pour la vie privée.

Dans les écoles, nous misons sur la créativité à partir d'un maximum d'applications et de technologies pour former les jeunes afin qu'ils disposent du savoir-faire pour développer des innovations à venir. Mais aussi pour que tous les jeunes puissent tirer profit d'expériences positives avec des innovations digitales.

Pour stimuler le développement d'innovations sociales, les autorités publiques organisent des « hackathons », des événements où des groupes de développeurs se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative. Les résultats obtenus peuvent ainsi servir la collectivité, améliorer la qualité des services publics et ne pas être soumis à des brevets privés. Nous stimulons le développement des fab labs ou makerspaces sociaux novateurs, dans lesquels des organisations coopératives expérimentent de nouvelles formes de production écologique et locale.

Enfin, la technologie doit être disponible pour tous. Nous misons sur un Internet rapide, gratuit et ouvert, surtout dans les lieux publics.

QUATRE. POUR DES PLATES-FORMES COLLABORATIVES SANS BUT LUCRATIF

Depuis plusieurs années se développe à travers le monde un nouveau modèle productif : des plates-formes comme Uber, AirBnB ou Deliveroo en sont les modèles les plus connus chez nous. Au lieu de développer la coopération et l'amélioration des conditions de vie, elles sont utilisées comme instruments de dérégulation, d'exploitation des travailleurs et de destruction d'emplois stables.

Nous voulons agir doublement. D'une part, développer des plates-formes numériques, et les mettre au service de la population. D'autre part, arrêter ces multinationales du capitalisme des plates-formes, protéger usagers et travailleurs.

D'une part, pour développer des plates-formes au service de la population, nous voulons développer des applications publiques dans de nombreux secteurs, qui respectent travailleurs, usagers et planète.

Un exemple est la coopérative FairBnB, une alternative fair trade à AirBnB. FairBnB n'a pas d'investisseurs anonymes. C'est une plate-forme détenue par ceux qui l'utilisent. Elle fonctionne selon un modèle démocratique alliant décisions collectives et transparence.

Cela vaut pour toute une série d'autres domaines où des plates-formes d'échange publiques ou coopératives sans but lucratif peuvent être créées : covoiturage, échanges/partages de biens et de services...

D'autre part, face au marché des plates-formes financées à coups de centaines de millions de dollars par des spéculateurs, d'autres mesures doivent être prises.

Des plates-formes comme Uber et ListMinut (plate-forme qui met en contact des clients avec des techniciens comme des jardiniers, plombiers, etc.) peuvent offrir des services apparemment moins chers. Mais cela se fait sans règles minimales de conditions de travail. Par exemple, les travailleurs peuvent être licenciés sur-

le-champ par un simple « clic » de la plate-forme. Cyniquement, ces plates-formes parlent de « désactivation » du travailleur (plutôt que de licenciement). Leurs concurrents « traditionnels » en souffrent aussi. Des plombiers à 5 euros de l'heure sur le site ListMinut mettent ainsi la pression sur tous les plombiers du pays.

Or quelle a été l'action du gouvernement belge ? Il a directement facilité cette « ubérisation », ce capitalisme des plates-formes. Il a notamment permis de ne plus payer un seul euro d'impôt ou de cotisation sociale sur les premiers 6 130 euros de revenu annuel par personne active sur ces plates-formes qui organisent une relation financière entre des particuliers.

Nous voulons suivre une autre voie. Comme de nombreuses villes dans le monde, nous interdisons l'application Uber. Nous requalifions les faux contrats d'indépendant en contrats de travail salarié. Dans la lutte qui a opposé les livreurs à vélo à leur plate-forme Deliveroo, le SPF Emploi a décidé que le soi-disant contrat d'indépendant « devrait être considéré comme une relation de travail salarié ».

Nous étendons les droits des salariés (conventions collectives de travail, sécurité sociale...) aux travailleurs de ces plates-formes. Nous garantissons le salaire minimum pour tous ces travailleurs, même pour les tâches fragmentées et courtes (une heure de livraison de plats à domicile par exemple).

Enfin, nous démocratisons ces plates-formes. Nous voulons modifier la loi de telle manière à ce que les travailleurs de ces plates-formes puissent élire leurs représentants lors des prochaines élections sociales (en 2020).

CINQ. POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES CITOYENS FACE AUX GÉANTS DU WEB

Internet est comme une route : riche ou pauvre, vous pouvez rouler dessus, en respectant les mêmes règles de circulation. Le plus riche n'est pas autorisé à rouler plus vite. C'est ce principe, la neutralité du Net, que la FCC, organisme américain de régulation des télécommunications, a décidé de supprimer. La raison ? En créant un Internet à deux vitesses (un pour les riches et un autre pour les pauvres), ils peuvent augmenter leurs profits. En Europe aussi, des forces poussent dans le même sens pour changer la situation actuelle. Nous défendons au contraire une égalité d'accès à Internet en garantissant la neutralité du Net dans la Constitution.

Dans nos villes intelligentes truffées de senseurs et de caméras, nous créons en permanence, par nos allées et venues, de nouvelles informations sur ce que nous faisons. En respectant strictement la vie privée, et en s'y prenant de façon intelligente, ces métadonnées peuvent être d'une grande utilité (par exemple pour gérer la mobilité de milliers de véhicules). Pour cela, il est crucial d'assurer la sécurité et la confidentialité selon le principe « privacy by design » : dès leur collecte, seules les informations nécessaires peuvent être conservées, de manière anonyme et en respectant la vie privée.

Le problème est qu'actuellement, ces données sont dans les mains de multinationales privées du Web. C'est pourquoi nous proposons de les récolter dans une banque de données transparente et ouverte, afin que tout le monde puisse voir ce qui en est fait. Le gouvernement doit clairement indiquer comment il traite ces données. Pour pouvoir les conserver et les utiliser, la condition de base est qu'elles soient anonymisées.

Dans ce cadre, nous encourageons les citoyens, les associations et les autorités publiques à en faire usage. Il est toutefois important de continuer à savoir ce qu'il advient de ces données et que les nouvelles données générées par ces applications soient à leur tour conservées dans la banque de données pour utilisation ultérieure. Nous soumettrons l'utilisation des données à l'obligation de travailler selon le principe d'« open source, architecture ouverte, open standard et open data ».

Le droit à la vie privée est un droit fondamental. Si nous avons applaudi les nouvelles règles du fameux GDPR (règlement général sur la protection des données mis en place par l'Union européenne), il ne s'agit

pas encore d'un droit de contrôle démocratique général des données personnelles. Par exemple, l'Union européenne a autorisé les multinationales américaines du Web à stocker sur le continent américain les données récoltées en Europe. De cette manière, elle limite les possibilités de contrôle sur les données récoltées par des entreprises comme Facebook. Les citoyens ont besoin d'être mieux protégés contre les géants du Web.

Si ces multinationales sont passées maîtres dans un art, c'est bien celui d'é luder l'impôt. Comment ? Quand vous commandez une marchandise sur Amazon par exemple, vous concluez un contrat via la société Amazon basée au Luxembourg. Les bénéfices d'Amazon sont donc taxés au Luxembourg. Bien souvent, ces bénéfices filent après vers un paradis fiscal encore plus avantageux.

Pour tenir compte de la réalité numérique, nous devons donc adapter notre législation fiscale. Aujourd'hui, une entreprise est taxée si elle a une présence physique stable (un « établissement stable ») dans notre pays : une usine ou un magasin par exemple. Les multinationales numériques n'ont bien souvent pas d'établissement stable physique, mais bien une présence numérique. C'est cette présence numérique qu'il faut prendre en compte. Ainsi, les bénéfices des multinationales du web ainsi que des plates-formes numériques seront taxés en Belgique dès le moment où elles y ont une activité.

Nous voulons que les autorités publiques adoptent des logiciels open source dans toutes leurs activités. Cela permettra de garantir leur indépendance vis-à-vis des grandes entreprises technologiques internationales. Les nouveaux programmes des services publics (administration, mais aussi entreprises publiques comme la SNCB) seront créés eux aussi en open source. Ainsi, les citoyens et associations pourront continuer à travailler avec des applications pour améliorer ces programmes.

23. UNE VÉRITABLE POLITIQUE EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES PETITES ENTREPRISES

Nous voulons rendre moins difficile la vie de nombreux indépendants et petites entreprises et réellement protéger leur dynamisme et leur créativité. Nous soutenons ces petites entreprises qui font le tissu économique et l'activité principale de nos quartiers et communes, qui jouent souvent un rôle social, un rôle d'innovateur. Aujourd'hui, la politique de nos gouvernants, en dépit de leurs discours, soutient les multinationales, les banques et les grands centres commerciaux, plutôt que les PME et les indépendants. Nous voulons une imposition plus juste en fonction de la taille et du revenu des entreprises et favoriser les commerces de proximité. Nous voulons des aides publiques réellement ciblées pour indépendants et petites entreprises, et leur assurer une sérieuse protection sociale.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE IMPOSITION PLUS JUSTE EN FONCTION DE LA TAILLE ET DU REVENU DES ENTREPRISES

- Nous favorisons une meilleure progressivité des taxes imposées aujourd'hui aux indépendants et aux petites entreprises, tenant compte de leur capacité contributive.
- Nous créons un fonds de mutualisation au profit des petites entreprises, qui interviendra pour les salaires et les droits sociaux dans les périodes de non-emploi, telles que le chômage économique.
- Nous supprimons les niches fiscales qui permettent aux grandes entreprises et aux banques d'échapper à l'impôt, alors que les indépendants et petites entreprises paient le taux plein.

DEUX. UN ACCÈS À L'EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE PUBLIQUE FACILITÉ POUR LES PETITES ENTREPRISES

- Nous favorisons l'accès des petites entreprises et des indépendants à l'emprunt auprès de la banque publique 4.0, pour faciliter l'embauche. Nous les sortons ainsi de la dépendance aux grands groupes bancaires privés.
- La banque publique 4.0 propose des crédits plus attractifs aux indépendants et aux petites entreprises qui poursuivent un objectif social et écologique ou qui intègrent des personnes éloignées du marché du travail.

TROIS. FAVORISER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

- Nous proposons un encadrement des loyers commerciaux. Nous nous opposons à la création de nouveaux centres commerciaux.
- Nous maintenons des heures d'ouverture décentes pour garantir l'équilibre de la vie familiale des indépendants.
- Nous offrons une meilleure compensation en cas de travaux publics. Pas d'obligation de fermeture pour obtenir une indemnité compensatoire en cas de travaux publics.
- Nous rendons les paiements électroniques moins chers.

QUATRE. DES AIDES PUBLIQUES RÉELLEMENT CIBLÉES EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES PETITES ENTREPRISES

- Nous étendons les primes à l'emploi aux indépendants et petites entreprises qui engagent des personnes éloignées du marché du travail et des primoarrivants.

- Nous créons un service public d'accompagnement des entrepreneurs indépendants et des petites entreprises, pour lever les freins juridiques, commerciaux et administratifs rencontrés par leurs projets. Il sera accessible à toute personne souhaitant créer ou reprendre une petite entreprise.
- Nous simplifions l'accès des petites entreprises aux marchés publics en réformant les réglementations européenne et nationale en la matière.
- Nous remboursons plus vite le crédit de TVA.
- Nous réduisons à 6 % la TVA pour toutes les réparations, afin de réduire le gaspillage.

CINQ. ASSURER UNE SÉRIEUSE PROTECTION SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS ET PETITES ENTREPRISES

- Nous proposons un élargissement du droit-passerelle actuel vers des allocations de chômage pour les indépendants et une indemnité en cas de maladie ou d'incapacité de travail (dès le premier jour) à hauteur d'un revenu de remplacement dont bénéficie un salarié.
- Nous soutenons les femmes indépendantes en accordant un congé maternité d'au moins dix semaines, avec la possibilité d'engager un.e remplaçant.e ou aidant.e dans leur activité professionnelle au travers de la mise en place d'un fonds solidaire d'aide au remplacement.
- Nous refinançons la caisse d'allocations sociales des indépendants en supprimant le plafond de 80 000 euros par mois pour les cotisations sociales.
- Nous mettons en place un dispositif général permettant aux indépendants et aux petites entreprises de préparer au mieux la transmission de leur entreprise, essentielle à la survie du tissu économique local et au maintien du savoir-faire.

VISION

Nous visons à rendre la vie de nombreux indépendants et petites entreprises moins difficile et à réellement protéger leur dynamisme et leur créativité. De nombreux indépendants jouent un rôle économique de première importance, mais souvent aussi un rôle social dans les quartiers, un rôle d'innovateur. Ainsi, la proportion d'indépendants dans l'emploi total est de 14 %.

Beaucoup de travailleurs indépendants ont des conditions de vie proches de celles des travailleurs salariés. Seul un groupe limité d'indépendants est très aisé (20 % des indépendants les plus aisés concentrent 60 % des revenus de tous les indépendants). Nous soutenons ces petites entreprises qui font le tissu économique et l'activité principale de nos quartiers et communes.

Aujourd'hui, la politique de nos gouvernants, en dépit de leurs discours, soutient les multinationales, les banques et les grands centres commerciaux, plutôt que les PME et les indépendants. On le voit dans la fiscalité. On le voit aussi avec les atteintes faites par le gouvernement au pouvoir d'achat des citoyens : la baisse de pouvoir d'achat d'une bonne partie de la population affecte particulièrement les chiffres d'affaires des petits commerçants, artisans, agriculteurs et autres petites entreprises qui subissent la crise de plein fouet.

Nous proposons dès lors un programme général susceptible d'améliorer le niveau de vie de la grande majorité de la population (voir les autres chapitres). Cela aura un impact positif direct sur la situation de nombreux indépendants et petites entreprises.

Nous proposons un programme fiscal et social qui vise à mettre un terme au pillage des caisses de l'État et de la sécurité sociale par les grandes multinationales au détriment des travailleurs et des PME.

Nous avons aussi besoin de mesures fortes pour les indépendants et les petites entreprises, à partir de cinq axes forts.

UN. UNE IMPOSITION PLUS JUSTE EN FONCTION DE LA TAILLE ET DU REVENU DES ENTREPRISES

Nous voulons que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. Cela vaut aussi pour les entreprises. Il y a un nombre important de multinationales comme AB Inbev qui paient beaucoup moins d'impôt que des PME, alors qu'elles font des bénéfices considérables.

Nous avons besoin d'une plus grande progressivité de l'impôt des sociétés pour mieux répartir les charges. Or, la réforme récente de l'impôt des sociétés par le gouvernement Michel favorise au contraire à nouveau les plus grandes entreprises. Sur les cinq milliards de baisse d'impôt, à peine 2,5 % vont aux PME profitant d'un taux réduit (qui, à la faveur de la réforme, passe de 25 à 20 %). Les 97,5 % restant vont aux sociétés soumises au taux normal (qui passe lui de 34 à 25 %). Quant à l'éradication des niches fiscales, on est loin du compte. Pour ainsi dire, aucune niche n'est éliminée (voir chapitre 24 Fiscalité équitable).

Plusieurs éléments de la réforme sont discriminatoires envers les plus petites entreprises. Ainsi, la seule niche fiscale qui disparaît totalement, la « réserve d'investissement » était réservée aux PME. Pour les dépenses non admises, le droit à l'erreur sera limité. Si une dépense est refusée à deux reprises par le fisc, la société devra payer l'impôt dû sur celle-ci, même si elle déclarait des pertes antérieures qui auraient pu annuler cet impôt. C'est une pénalité qui touchera beaucoup plus les PME que les grandes sociétés.

De plus, pour beaucoup de petites entreprises qui tentent de garder la tête hors de l'eau, économiquement parlant, une réforme de l'impôt des sociétés était de peu d'intérêt puisque l'impôt s'applique sur les bénéfices. Or, pour elles, l'enjeu est surtout de ne pas tomber dans le rouge...

Nous supprimons les niches fiscales qui permettent aux grandes entreprises et aux banques d'échapper à l'impôt, alors que les indépendants et les petites entreprises paient le taux plein. Nous arrêtons cette discrimination.

Nous proposons d'augmenter la progressivité des impôts pour les indépendants. Les indépendants personnes physiques sont taxés comme les salariés, selon le même barème progressif. Nous réalisons une meilleure progressivité de l'IPP, ce qui bénéficiera aux indépendants avec des revenus modestes et moyens.

Nous favorisons une meilleure progressivité d'autres taxes imposées aujourd'hui aux indépendants et aux petites entreprises, en tenant compte de leur capacité contributive. Nous supprimons ainsi le plafonnement de la cotisation pour les grandes entreprises, de la taxe provinciale, du fonds de fermeture... Ainsi, il n'est pas normal qu'une grosse multinationale ne paie que 868 euros de « cotisation à charge des sociétés » alors qu'une très petite entreprise (TPE) doit payer 347,5 euros, à peine deux fois moins, bien que la différence de chiffre d'affaires soit de 1 à 1 000. Le même principe vaut pour toute une série de taxes et de cotisations. Ce genre de taxes forfaitaires à deux vitesses favorise les plus grosses entreprises.

Nous créons aussi un fonds de mutualisation, financé par les cotisations patronales, avec un barème progressif selon la taille de l'entreprise qui compensera pour l'État la perte de ces cotisations. Ce fonds pourrait aussi assurer la continuité des salaires et des droits sociaux dans les périodes de non-emploi. La responsabilité collective des employeurs existe déjà pour les indemnités liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Nous voulons étendre cette logique. Les difficultés des entreprises et les licenciements économiques sont une responsabilité collective du patronat liée à la concurrence généralisée entre les entreprises. Ce n'est pas aux salariés d'en subir les conséquences, mais au patronat, conçu comme une entité collective. Cette mesure favorisera les petites entreprises par rapport aux grandes.

DEUX. UN ACCÈS À L'EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE PUBLIQUE FACILITÉ POUR LES PETITES ENTREPRISES

Nous favorisons l'accès des petites entreprises et des indépendants à l'emprunt auprès de la nouvelle

banque publique, pour faciliter l'embauche. Nous les sortons ainsi de la dépendance aux grands groupes bancaires privés. Cela permettra notamment aux PME d'assumer la hausse de masse salariale lors d'une embauche.

La banque publique peut également être une solution pour les crédits de démarrage ou d'expansion. À l'heure actuelle, il est très difficile d'obtenir des prêts des banques en tant que travailleur indépendant. Aujourd'hui, le conseil donné par les banques aux indépendants est souvent d'« essayer d'emprunter dans la famille ou chez des amis ». Les affaires bancaires sont ainsi sous-traitées à des particuliers.

Nous proposons que les travailleurs indépendants et les PME qui démarrent une entreprise qui offre une valeur ajoutée à la société (par exemple en engageant des personnes éloignées du marché du travail et/ou qui sont au CPAS) puissent demander des prêts avantageux auprès de la banque publique.

TROIS. FAVORISER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

De nombreux indépendants se plaignent des loyers de plus en plus élevés dans le centre des villes. N'étant plus en mesure de payer de tels loyers, ils quittent le centre et sont remplacés par de grandes chaînes. Pour contrer ce phénomène, nous proposons un encadrement des loyers commerciaux, à l'image de ce que nous proposons pour les loyers d'habitation.

Nous nous opposons à l'ouverture de nouveaux mégacentres commerciaux : l'ouverture de nouveaux grands espaces commerciaux tue souvent les petits commerces en centre-ville. Or, nous sommes à saturation. Il n'y a pas de réel besoin pour de nouveaux centres commerciaux. À partir du moment où on en crée un nouveau, ce sera toujours au détriment d'autres plus petits commerces. Ces projets se développent parce qu'ils sont une source de profit pour ceux qui les développent et ceux qui les possèdent.

Nous rendons les paiements électroniques moins chers. Ils sont en effet une charge proportionnellement plus lourde pour les petits commerçants que pour les grandes chaînes.

Nous offrons une meilleure compensation en cas de travaux publics dans une rue commerçante. La fermeture d'un commerce n'est plus la seule condition pour obtenir une indemnité compensatoire en cas de travaux publics. Des travaux rendant l'accès plus difficile aux commerces restés ouverts entraînent souvent une perte majeure de chiffre d'affaires. Il est nécessaire d'avoir un revenu garanti suffisant pour payer les principales charges fixes durant la durée des travaux.

Des partis, comme l'Open VLD, veulent prolonger les heures d'ouverture des magasins jusqu'à 22 h. Ils disent qu'ils veulent aider les petits indépendants, mais ils vont plutôt leur porter un coup de massue. Actuellement, la législation permet l'ouverture des magasins jusqu'à 20 voire 21 h. La majeure partie des petits commerçants n'est pas demandeuse d'une possibilité d'ouvrir jusqu'à 22 h. Il est déjà possible de faire ses courses en dehors des heures de bureau, jusqu'à 20 voire 21 h le vendredi ou le samedi. Et selon la fédération des classes moyennes flamandes (l'Unizo), la plupart des commerces n'en font pas usage. Ce sont des coûts supplémentaires en personnel sans que le chiffre d'affaires ne décolle vraiment. Dans certains pays, où les heures d'ouverture ont été élargies, la fréquentation des magasins n'a pas pour autant augmenté.

Beaucoup d'employés de magasin sont âgés de moins de 35 ans et il s'agit souvent de mères ou de pères de famille pour qui il n'est pas aisé de travailler en soirée. En proposant une ouverture de 5 à 22 h tous les jours et en laissant la porte ouverte à des dérogations arbitraires par règlement communal pour élargir ces plages horaires après 22 h et avant 5 h, les libéraux voudraient déréguler encore plus le secteur et ajoutent une couche de flexibilité au détriment des travailleurs et des indépendants. Nous nous opposons à cette mesure.

QUATRE. DES AIDES PUBLIQUES RÉELLEMENT CIBLÉES EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES PETITES ENTREPRISES

Nous étendons les primes à l'emploi pour des indépendants et des petites entreprises ayant un but social et écologique, qui engagent des personnes éloignées du marché du travail, des nouveaux arrivants, qui investissent dans l'économie sociale. Ces mesures ciblées ont un impact réel et sont socialement utiles, au contraire des mesures linéaires actuelles qui servent pour une bonne partie à augmenter les dividendes des plus grandes firmes.

Pour simplifier la vie des indépendants et des TPE, nous créons un service public d'accompagnement des entrepreneurs indépendants et des petites entreprises, surtout dans l'économie sociale. Il sera composé d'experts accompagnateurs avec différents pôles de compétences : droit, gestion, ressources humaines, fiscalité, écoresponsabilité, innovation... Il permettra aux petites entreprises et aux indépendants de lever les freins juridiques, commerciaux et administratifs rencontrés par leurs projets et sera accessible gratuitement à toute personne souhaitant créer, reprendre ou diriger une petite entreprise.

Nous simplifions l'accès des petites entreprises aux marchés publics (qui représentent environ 15 % du PIB belge). Nous voulons une réforme des réglementations européenne et nationale en la matière. PME et marchés publics ne font pas bon ménage à cause des charges administratives trop lourdes, des conditions d'accès trop exigeantes, des chances de succès trop minces, des délais de paiement trop longs. Nous voulons aller plus loin dans la subdivision en lots d'offres de marchés publics pour que les plus petites entreprises y aient accès, en tenant compte de la plus-value en qualité (et pas seulement du prix) et de l'impact social. Or aujourd'hui, ce sont souvent les autorités locales qui ont le moins recours à des PME pour réaliser leurs marchés publics. Les start-ups sont sous-représentées en tant que participantes directes à des marchés publics. La simplification de la procédure et l'accès à l'information pour accéder aux marchés publics doivent être améliorés.

L'État doit rembourser plus vite le crédit de TVA pour les PME. Devoir attendre son argent pendant longtemps et sans intérêt est injustifiable alors que les liquidités ne sont pas importantes.

Nous réduisons à 6 % la TVA pour toutes les réparations (pas seulement pour celles pour vélos, chaussures et vêtements), afin de réduire le gaspillage. Dans quatre magasins sur dix qui vendent des ordinateurs ou des appareils électroménagers, le nombre de réparations a chuté ces cinq dernières années. Deux tiers des clients ayant un produit défectueux préfèrent acheter un nouveau produit plutôt que de faire réparer l'ancien. L'impact écologique est énorme. Certains produits sont pourtant facilement réparables et les réparations ne coûtent pas très cher.

CINQ. ASSURER UNE SÉRIEUSE PROTECTION SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS ET LES PETITES ENTREPRISES

Nous sommes pour un élargissement du droit-passerelle actuel vers des allocations de chômage pour les indépendants et pour une indemnité en cas de maladie ou d'incapacité de travail dès le premier jour. Actuellement, les indépendants ne reçoivent rien durant les quatorze premiers jours d'incapacité de travail et, à partir du deuxième mois, ils reçoivent une indemnité forfaitaire qui est loin de correspondre à leurs revenus précédents.

Nous soutenons les femmes indépendantes en accordant un congé maternité d'au moins dix semaines, avec la possibilité d'engager un.e remplaçant.e ou aidant.e dans leur activité professionnelle grâce à la mise en place d'un fonds solidaire d'aide au remplacement.

Nous voulons améliorer le statut social des indépendants et des employeurs des petites entreprises en faisant appel à la solidarité des grandes entreprises. Nous refinançons la caisse d'allocations sociales des

indépendants par la suppression du plafond de 80 000 euros par mois pour les cotisations pension et en instaurant une progressivité plus grande dans les cotisations.

La question de la transmission des entreprises concerne de nombreux petits commerçants et artisans. Dès 2020, le phénomène touchera près de 30 000 entreprises belges par an. Nous mettons en place un dispositif permettant aux indépendants et aux petites entreprises de préparer au mieux la transmission de leur entreprise, essentielle à la survie du tissu économique local et au maintien du savoir-faire. Nous voulons généraliser, garantir et amplifier les aides régionales spécifiques à la transmission d'entreprises comme les aides au tutorat pour l'encadrement d'un stagiaire.

BAISSONS

LA TVA SUR

L'ÉNERGIE

À 6%



VOTEZ POUR DES IDÉES LUMINEUSES



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

24. FISCALITÉ ÉQUITABLE

On nous dit qu'il n'y a pas d'alternative, que nous devons nous serrer la ceinture. Pourtant les moyens existent. Jamais la société n'a produit autant de richesses. Mais ces richesses produites par les travailleurs sont de plus en plus injustement réparties. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. Mais les plus fortunés vivent sur nos moyens. Aujourd'hui, la Belgique est un paradis fiscal pour les fortunés et un enfer fiscal pour les autres. Il est temps d'aller rechercher un peu des richesses qui nous ont été prises. Par une taxe des millionnaires, en supprimant les niches fiscales pour les grandes entreprises, en chassant la grande fraude fiscale. En ayant une fiscalité équitable qui fait que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes et pas le contraire comme aujourd'hui.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. TAXER LES MILLIONNAIRES ET SUPPRIMER LES NICHES FISCALES DES GRANDES ENTREPRISES

- Nous instaurons une taxe des millionnaires sur les patrimoines nets dépassant un million d'euros. Les taux sont de 1 % au-dessus de 1 million d'euros, 2 % au-dessus de 2 millions d'euros et 3 % au-dessus de 3 millions d'euros.
- Nous supprimons les niches fiscales de l'impôt des sociétés, notamment en mettant fin à l'exonération des plus-values sur actions.
- Nous instaurons une taxe sur les surprofits bancaires, appliquée à la partie des bénéfices dépassant 5 % de rendement sur fonds propres.
- Nous créons une taxe sur les transactions financières (« taxe Tobin »). La Belgique doit être à l'avant-garde de la création de cette taxe permettant de combattre la spéculation.

DEUX. FISCALITÉ ÉQUITABLE : LES ÉPAULES LES PLUS LARGES DOIVENT PORTER LES CHARGES LES PLUS LOURDES

- Nous avançons une double réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP) : nous globalisons les revenus et améliorons ainsi la progressivité de l'impôt, en réduisant les taux d'imposition sur les bas et moyens revenus.
- Nous gelons toute hausse de taxe indirecte. Nous n'appliquons plus aucune augmentation des taxes indirectes fédérales, régionales et communales, comme la TVA, les taxes poubelles, etc.
- Nous réduisons les accises sur le carburant et nous supprimons le mécanisme du cliquet (qui augmente les accises à chaque baisse des cours du pétrole).
- Comme l'électricité doit être considérée en tant que produit de base, nous lui appliquons une TVA de 6 % plutôt que de 21 %.
- Au niveau régional, nous supprimons la distinction en matière de droits de donation entre biens immobiliers et biens mobiliers (financiers), qui permet aux plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession.
- Également au niveau régional, nous introduisons un tarif progressif du précompte immobilier en fonction de la valeur des immeubles. Cette mesure doit permettre un refinancement des communes et alléger l'impôt pour les petits propriétaires.

TROIS. LUTTE CONTRE LA GRANDE FRAUDE FISCALE

- Nous créons un cadastre des fortunes avec la constitution d'une plate-forme informatique « Fortune-On-Web », extension de Tax-On-Web.
- Nous créons une cellule spéciale « grandes fortunes » au ministère des Finances telle que pratiquée par plusieurs pays.

- Nous renforçons les cellules « paradis fiscaux » et « prix de transfert ». Une augmentation drastique des effectifs des cellules financières de la Justice est également nécessaire.
- Nous supprimons le secret bancaire avec obligation pour les banques de communiquer au fisc le solde et une synthèse annuelle des opérations des comptes bancaires et comptes de filiales à l'étranger.
- Au niveau européen ou, à défaut, au niveau belge, nous levons le secret bancaire sur les organismes belges Swift et Euroclear, actifs dans les transactions financières internationales.
- Nous interdisons les transactions économiques avec les paradis fiscaux. Les seules transactions admises avec ces pays sont celles dont il est démontré préalablement qu'elles sont justifiées par des activités économiques réelles.
- Nous interdisons aux banques toute activité dans les paradis fiscaux en retirant les licences bancaires des établissements récalcitrants. Les paradis fiscaux membres de l'Union européenne doivent cesser leurs pratiques dommageables.
- Nous supprimons la transaction pénale élargie. Nous augmentons fortement les sanctions pour les auteurs de fraude fiscale grave. Y compris pour les banques livrant assistance à la fraude.
- Nous supprimons le mécanisme des rulings. Nous obligeons les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxons les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés.

QUATRE. MORATOIRE SUR DE NOUVELLES RÉDUCTIONS DES COTISATIONS SOCIALES

- Nous évaluons les réductions de cotisations sociales. En analysant en profondeur chacun de ces subsides salariaux pour en évaluer l'impact sur l'emploi par rapport au coût, ainsi que les éventuels effets pervers.

VISION

Nous avons besoin de moyens pour réinvestir dans la société et pour la sauvegarde de la planète. Or, on nous dit qu'il n'y a pas d'alternative, que nous devons nous serrer la ceinture, car nous sommes en déficit. Le gouvernement Michel-De Wever, avec les libéraux et la N-VA, allait être le champion du retour à l'équilibre par la rigueur budgétaire. L'austérité, on l'a subie. Mais le retour à l'équilibre, nada. En 2019, le déficit sera toujours de dix milliards d'euros. Tous les milliards d'efforts budgétaires durant quatre ans et demi de gouvernement n'ont pas permis le retour à l'équilibre, parce que cette austérité a, elle-même, créé des trous.

La spirale de l'austérité a eu comme conséquence qu'à chaque nouveau budget, le gouvernement est allé couper pour plusieurs milliards dans les budgets sociaux. Et qu'il a donné des cadeaux fiscaux pour les plus riches. Il a bloqué les salaires, augmenté la TVA sur l'électricité et fait un saut d'index.

Nous voulons inverser cette spirale. Et ces moyens existent. Jamais la société n'a produit autant de richesses. Mais ces richesses produites par les travailleurs sont très mal réparties. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. Mais les plus fortunés vivent sur nos moyens. Il est temps d'aller rechercher un peu des richesses qui nous ont été prises.

UN. TAXER LES MILLIONNAIRES ET SUPPRIMER LES NICHES FISCALES DES GRANDES ENTREPRISES

Les riches plus riches, les travailleurs plus pauvres, ce n'est pas un slogan, mais une réalité dans notre pays. S'il y a quarante ans, 60 % du gâteau produit (le PIB) revenaient en tant que salaires aux travailleurs, on en est à la moitié aujourd'hui, soit une perte de 40 milliards d'euros au bénéfice des grandes entreprises. Rien que sur la période du gouvernement (2014-2017), les travailleurs ont perdu 9 milliards d'euros, dans un gigantesque transfert vers les caisses des grandes entreprises.

Les grandes fortunes sont ainsi toujours plus riches : en 2000, selon le top-200 des fortunes (établi par le

journaliste Ludwig Verduyn), une seule famille belge détenait un patrimoine supérieur à un milliard d'euros. En 2018, elles sont 26 à appartenir au club des milliardaires.

Or, à côté des richesses créées par la nature, c'est le travail qui crée les richesses dans notre société. Prenez n'importe quelle entreprise : les bâtiments, les machines ou les logiciels ont été construits pas les travailleurs et ce sont encore les travailleurs qui font tourner les entreprises. Pourtant ce n'est pas eux qui bénéficient en premier lieu de ces richesses créées, mais les grands actionnaires privés, car c'est en fonction de leur profit qu'est conçue la production dans la société capitaliste.

Et la fiscalité atténuée de moins en moins la répartition inégalitaire des richesses. Pire, les plus grandes fortunes et les grandes sociétés profitent de chemins de traverse, légaux ou non, pour éviter une série de prélèvements fiscaux, ce qui est contraire à l'article 72 de la Constitution belge qui proclame qu'« il ne peut être établi de privilège en matière d'impôts ».

Taxer les scandaleusement riches

Si les inégalités de revenus sont gigantesques, les inégalités de patrimoine sont encore plus importantes. Comment ne pas considérer comme anormalement élevée une fortune comme celle d'Alexandre Van Damme, actionnaire d'AB Inbev : 17,3 milliards d'euros ? Un patrimoine qu'un travailleur moyen n'atteindrait qu'en épargnant l'entièreté de son salaire durant... 817 siècles.

Or, il n'y a pas d'impôt sur les grandes fortunes comme celle d'Alexandre Van Damme.

Aussi, pour la justice fiscale, nous voulons instaurer une taxe des millionnaires sur les patrimoines nets dépassant un million d'euros, avec exonération de la maison d'habitation et exonération des actifs professionnels (chacune jusqu'à 500 000 euros).

Les taux sont de 1 % au-dessus de 1 million d'euros, 2 % au-dessus de 2 millions d'euros et 3 % au-dessus de 3 millions d'euros.

Pour nous, taxer les super-riches est une alternative logique à la politique d'austérité. Une « taxe des millionnaires » ne concerne qu'une petite minorité de la population, mais génère un rendement important en raison de la forte concentration des fortunes : le 1 % le plus riche de la population belge possède autant que les 60 % les moins riches. Nous estimons que cette taxe pourrait rapporter dix milliards d'euros par an, argent qui pourrait être injecté pour financer des projets d'investissement publics écologiques et sociaux, pour refinancer la sécurité sociale et l'enseignement.

À l'inverse de cette alternative réelle à l'austérité, le gouvernement Michel a conçu des taxes purement symboliques servant plutôt de pied-de-biche à l'austérité

Ainsi, la « taxe spéculation », qui visait un très petit nombre de plus-values sur actions, a été tellement de l'ordre du symbolique qu'elle a finalement coûté plus cher qu'elle n'a rapporté au Trésor public. Après seulement douze mois d'application, durant l'année 2016, elle a été reléguée au musée des tromperies fiscales. Le gouvernement a alors inventé la « taxe sur les comptes-titres » qui est une grande mystification, car, alors qu'elle prétend prendre pour cible les riches, les plus grandes fortunes y échappent sans même rien n'avoir à faire. Le club du 1 % le plus riche en Belgique possède près de 500 milliards d'euros, mais le gouvernement a budgété à peine 254 millions d'euros comme rendement de sa taxe sur les comptes-titres. C'est une goutte d'eau prélevée dans l'océan. Et même ce maigre montant risque de ne pas être atteint vu la facilité avec laquelle il est possible d'éviter la taxe.

S'attaquer aux niches fiscales de l'impôt des sociétés

Depuis des années, nous dénonçons les « niches » (déductions fiscales) de l'impôt des sociétés, qui font de la Belgique un paradis fiscal pour les multinationales, où de grandes entreprises paient moins d'impôt qu'une femme d'ouvrage.

Or, les grandes sociétés sont encore les principales bénéficiaires de la baisse des taux opérée par la réforme de l'impôt des sociétés (et pas les PME). Par contre, la réforme n'a pratiquement pas revu les niches fiscales dont profitent surtout ces mêmes grandes sociétés. Elle en a même ajouté de nouvelles. Il convient donc de s'attaquer réellement aux niches fiscales.

Nous supprimons les niches fiscales de l'impôt des sociétés, notamment en mettant fin à l'exonération des plus-values sur actions, en supprimant la consolidation fiscale (qui permet à un groupe d'imputer la perte d'une filiale sur le bénéfice d'une autre), en réformant l'immunisation des dividendes (le mécanisme des revenus définitivement taxés – RDT).

Le rendement de l'impôt des sociétés est estimé à 14,7 milliards d'euros en 2017 (soit un plus du dixième des recettes fiscales). Après avoir payé cet impôt, les sociétés ont encore un revenu disponible de 78 milliards d'euros. Sans compter les 37 milliards d'euros qu'elles ont distribués aux actionnaires. Le Capital ne manque donc pas de ressources pour contribuer plus aux besoins de la collectivité. Et si, de ces 14,7 milliards d'euros d'impôt des sociétés, on déduit les 16 milliards d'euros dont les employeurs (principalement des sociétés) bénéficient chaque année sous forme de réductions de cotisations sociales et autres subsides salariaux, on peut même considérer qu'elles ne paient pour ainsi dire pas d'impôt.

De 1980 à 2020, le taux de l'impôt des sociétés aura été abaissé à sept reprises. De 48 % il y a quarante ans à 25 % en 2020. Sur ces quatre décennies, le taux a donc pratiquement été divisé par deux. La Confédération internationale des syndicats libres estime que si les « réductions de l'impôt sur les sociétés, dans les pays de l'OCDE et dans les autres, se poursuivent à l'avenir, les taux d'imposition seront proches de zéro vers le milieu du siècle ».

Le gouvernement a vendu sa réforme de l'impôt des sociétés en affirmant qu'il s'attaquerait aux niches fiscales en contrepartie d'une baisse générale du taux de l'impôt. Cette double opération est présentée comme neutre budgétairement : les impôts en moins dans les caisses de l'État du fait de la baisse des taux seraient compensés par les impôts en plus générés par la suppression des niches.

Au final, c'est surtout la baisse des taux qui est assurée. Et l'addition est particulièrement lourde : une perte annuelle de quelque cinq milliards d'euros pour un impôt qui rapporte environ quinze milliards par an. Quant à l'éradication des niches fiscales, on est loin du compte. Aucune niche n'est pour ainsi dire éliminée. La seule qui disparaît totalement, la « réserve d'investissement » était réservée aux PME.

Par contre, les deux niches qui profitent le plus aux grandes sociétés sont maintenues : l'immunisation des plus-values sur action et l'immunisation des dividendes (le mécanisme des RDT, « revenus définitivement taxés »). Le gouvernement va même jusqu'à introduire une nouvelle niche : la consolidation fiscale. Elle doit permettre à un groupe de réduire le bénéfice imposable d'une filiale en lui déduisant la perte d'une autre filiale. Le coût avancé n'est pas mince : 500 millions d'euros. Et certains pensent que ce pourrait être beaucoup plus. Comme l'ont été les intérêts notionnels, cette mesure pourrait devenir une sorte de Frankenstein fiscal causant des dommages incontrôlables dans les finances publiques.

Taxer les surprofits bancaires

Nous estimons que les banques privées ne sont que des intermédiaires entre acteurs économiques et ne peuvent profiter de cette situation pour réaliser des surprofits parasites. L'État a dû les secourir d'une quasi-faillite en 2008 et elles renouent aujourd'hui avec les surprofits. C'est pourquoi nous voulons instaurer une taxe sur ces surprofits, taxe appliquée à la partie des bénéfices dépassant les 5 % de rendement sur fonds propres.

Imposer les transactions financières (« taxe Tobin »)

Nous voulons créer une taxe sur les transactions financières (« taxe Tobin »). Dix États membres de l'Union européenne, dont la Belgique, planchent depuis plusieurs années sur la création d'une taxe sur les transactions financières dans le cadre du processus dit de « coopération renforcée ». Toutefois, le gouvernement belge multiplie les embûches en plaidant pour des conditions et exemptions, freinant ainsi l'obtention d'un

accord définitif. Pour le PTB, la Belgique devrait au contraire être à l'avant-garde de la création de cette taxe permettant de combattre la spéculation.

DEUX. FISCALITÉ : LES ÉPAULES LES PLUS LARGES DOIVENT PORTER LES CHARGES LES PLUS LOURDES

Si la Belgique est un paradis fiscal pour les plus fortunés, elle est un enfer fiscal pour les autres. Taxes indirectes injustes, imposition sur les personnes physiques qui touche fortement les revenus bas et moyens...

Globaliser les revenus et améliorer la progressivité de l'impôt : moins d'impôts pour la grande majorité, plus pour les plus riches

Nous voulons que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. Il n'est pas normal qu'un revenu du capital soit moins taxé qu'un revenu du travail. Dès lors, nous défendons une double réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Nous voulons globaliser les revenus et améliorer la progressivité de l'impôt.

Globaliser les revenus : tous les revenus — professionnels, financiers et immobiliers — sont additionnés pour être soumis à l'impôt des personnes physiques. Il ne faudrait pas toutefois que, par exemple, un retraité ayant une petite pension et quelques maigres revenus financiers voient ses impôts augmenter. Dès lors, le gain budgétaire de la globalisation est utilisé pour financer une meilleure progressivité de l'impôt.

Améliorer la progressivité de l'IPP : un impôt est progressif lorsque le taux est plus faible sur un bas revenu qu'un haut revenu. Aujourd'hui, la progressivité de l'IPP est relativement faible (on paie rapidement un grand pourcentage d'impôt à hauteur de 30-40 %, au lieu d'un taux plancher à 10 % augmentant graduellement). Il s'agit d'améliorer cette progressivité en réduisant les taux d'imposition sur les bas et moyens revenus. Seuls les revenus les plus élevés (les 20 % les plus riches) verraient leur imposition augmenter.

Si l'amélioration de la progressivité de l'IPP devait ne pas être adoptée au niveau fédéral, il est possible de l'améliorer via les additionnels régionaux. Par défaut, le taux des additionnels régionaux est de 33 % appliqué sur l'impôt fédéral. À la place de ce taux unique, nous envisageons un tarif progressif. Les additionnels seraient inférieurs à 33 % pour près de huit contribuables sur dix qui verraient leurs impôts diminuer. Seuls les revenus les plus élevés verraient leur imposition augmentée.

Cette réforme s'oppose à l'actuel tax-shift, ce « glissement fiscal » censé s'effectuer dans le cadre d'une neutralité budgétaire. Car ce tax-shift est fondé sur trois mystifications.

Première mystification : « Grâce au tax-shift, votre salaire poche augmente », affirme Charles Michel. S'il ne vient ni de l'employeur ni du ciel, d'où vient ce supplément de salaire net ? Des travailleurs, forcément. C'est eux qui paient d'une poche ce qu'ils reçoivent dans l'autre. L'impôt des personnes physiques baisse d'environ 4 milliards d'euros, les taxes indirectes (TVA, accises, etc.) augmentent plus ou moins du même montant. Le gouvernement augmente donc les taxes injustes pour réduire un impôt moins injuste.

Deuxième mystification : le tax-shift profite aux plus bas revenus, affirme le gouvernement. C'est doublement faux. Pile, la hausse des taxes indirectes touche plus durement les bas revenus. Face, la baisse de l'impôt des personnes physiques profite davantage aux plus hauts revenus : les 50 % les plus riches reçoivent 80 % du total de l'avantage fiscal et, donc, les 50 % les moins riches n'en obtiennent que 20 %.

Troisième mystification : cette opération ne se résume pas à des impôts qui augmentent contre d'autres qui diminuent, il contient un troisième volet : d'énormes cadeaux au patronat. C'est l'intrus du tax-shift : 4 milliards d'euros offerts chaque année au patronat et qui viennent s'ajouter aux plantureux cadeaux dont ils profitaient déjà. C'est la partie non financée du tax-shift. Celle qui prépare déjà l'austérité à venir...

Arrêter la hausse des taxes indirectes

Nous gelons toute hausse de taxe indirecte. Les taxes indirectes sont injustes, car chacun paie le même

taux, voire le même montant, quel que soit son revenu. Or, comme l'indique l'économiste Thomas Piketty, « une taxe sur la consommation est une taxe du 19^e siècle, pas du 21^e. La taxation indirecte comme la TVA est identique pour tout le monde. Elle pèse également plus sur les bas revenus parce que les plus hauts revenus ne consomment pas tout ce qu'ils gagnent. » Il convient donc d'arrêter toute augmentation des taxes indirectes fédérales, régionales et communales, telles que la TVA, les accises, les taxes poubelles, etc. De plus, certaines de ces taxes seraient revues à la baisse. Ainsi, l'électricité doit être considérée comme un produit de base soumis à une TVA de 6 % plutôt que de 21 %.

De même, nous réduisons les accises sur le carburant et nous supprimons le mécanisme du cliquet. Celui-ci a été introduit en 2003 et a encore été activé en 2015 dans le cadre du tax-shift. Principe du cliquet : sachant que les cours du pétrole jouent au yo-yo, le gouvernement profite de chaque baisse de prix pour augmenter les accises. Sur le coup, c'est donc inodore, incolore et indolore. Mais à terme, le niveau de taxation augmente sérieusement et fait très mal : le montant des accises sur le diesel a pratiquement été multiplié par trois de 2003 à 2018 (de 23 à 60 cents le litre). C'est antisocial et inefficace en matière d'environnement puisque les autorités n'offrent pas d'alternative crédible dès lors qu'elles désinvestissent dans les transports en commun. Il en va de même pour une éventuelle taxe carbone qui, dans les pays européens où elle a été introduite, consiste à ajouter une sorte d'accise supplémentaire sur les produits pétroliers.

Empêcher les plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession

En matière de droits de succession, aucune distinction n'est faite entre biens mobiliers (essentiellement les avoirs financiers) et biens immobiliers. Le tarif est légèrement différent dans les trois régions, mais il est toujours progressif. Par contre, en matière de droits de donation, les trois régions font une distinction : les biens immobiliers sont soumis à un tarif progressif, mais pas les biens mobiliers, taxés en ligne directe à 3 %, quel que soit le montant. Cela profite aux plus riches, dont une grande partie du patrimoine consiste en des biens mobiliers (même leurs immeubles sont transformés en actifs financiers via un apport en société). Dès lors, les plus nantis utilisent ces droits de donations préférentiels pour échapper aux droits de succession et, donc, à la progressivité, qui est un élément essentiel de la justice fiscale. Pour nous, il y a lieu de soumettre les biens mobiliers au tarif progressif des droits de donation applicables aux biens immobiliers.

Un tarif progressif du précompte immobilier

Le précompte immobilier est une taxe régionale qui alimente fort peu les caisses régionales, mais constitue une recette importante pour les communes. Ce sont d'ailleurs celles-ci qui fixent l'essentiel du taux d'imposition. Tous les citoyens d'une même commune paient ainsi un taux identique quels que soient leurs revenus et quelle que soit la valeur de leur habitation (exprimée par le revenu cadastral). Il n'y a donc pas de progressivité de cet impôt. Il y a même une progressivité inversée étant donné que le taux est généralement plus élevé dans les communes pauvres que dans les communes riches (la valeur plus élevée des immeubles dans ces dernières permettant un même rendement budgétaire avec un taux moindre). Nous défendons un tarif progressif du précompte immobilier, selon le revenu cadastral du ou des immeuble(s) détenu(s). Ce tarif serait le même dans toutes les communes, avec un transfert budgétaire entre communes, de manière à ce que chacune d'elles perçoive un même montant par habitant.

TROIS. LUTTE CONTRE LA GRANDE FRAUDE FISCALE

La fraude fiscale est largement concentrée chez les plus riches qui fraudent plus et sur de plus gros montants (puisque leurs revenus et patrimoines sont plus importants). Et si les riches échappent largement aux impôts, les très très riches y échappent très très largement. Il s'agit du 0,01 % : le 1 % le plus riche au sein du 1 % le plus riche. L'économiste Gabriel Zucman, spécialiste des paradis fiscaux, a montré que chez les hyper-riches de cette catégorie, la probabilité de détenir des sociétés offshore dans des paradis fiscaux est de 70 % et qu'ils éludent 30 % de leurs impôts.

En Belgique, dans ce club du 0,01 % le plus riche, le montant d'impôts éludés s'élève en moyenne à 5,3 millions d'euros par an pour chaque ménage, soit... 26 000 fois plus que parmi les 50 % les moins riches, pour lesquels ce montant n'est en moyenne que de 201 euros. Mais le gouvernement s'est opposé explicitement

à une telle mesure.

Dans la même logique de défense des plus riches (fraudeurs), le gouvernement s'est opposé à deux mesures essentielles, selon le PTB : lever réellement le secret bancaire et établir un cadastre des fortunes. À l'inverse, le gouvernement a répondu positivement à la demande douteuse des diamantaires (qui représentent pourtant, à eux seuls, 60 % des dossiers belges du scandale international Swiss Leaks) : être imposé sur base du chiffre d'affaires plutôt que sur base du bénéfice, en évitant que le fisc ne mette son nez dans les stocks (dont on sait qu'une bonne partie n'apparaît que dans la comptabilité en noir). C'est ainsi que le ministre N-VA Van Overtveldt a fait adopter en 2015 la taxe « diamant » (ou taxe « carat »), qui répond exactement aux exigences du secteur. Depuis l'instauration de la taxe, les cent principales sociétés diamantaires ont vu leurs bénéfices multipliés par un facteur douze, alors que leur chiffre d'affaires est demeuré inchangé.

Les coupes dans les effectifs du SPF Finances ont également un impact négatif sur la lutte contre la fraude. Le personnel a connu une perte de 2 680 postes. Le ministre des Finances avait promis en 2015 que si le SPF Finances perdait des postes de travail, ce ne serait pas au détriment des contrôleurs fiscaux, pour lesquels chaque départ serait compensé par une embauche. Pourtant, de 2016 à 2018, le nombre de contrôleurs fiscaux a chuté de 30 %.

Le ministre des Finances a prétendu qu'il avait frappé un grand coup contre la fraude en faisant adopter la taxe Caïman (ou taxe de transparence), qui est censée rapporter quelque 500 millions d'euros par an en soumettant à l'impôt des constructions fiscales élaborées dans des paradis fiscaux. Son rendement effectif : cent fois moins qu'annoncé...

Selon nous, des mesures timides ne viendront pas à bout de la grande fraude fiscale et des paradis fiscaux. Il faut des mesures simples et radicales qui pourront rapporter des milliards :

Nous créons un cadastre des fortunes avec la constitution d'une plateforme informatique « Fortune-On-Web », extension de Tax-On-Web. Il s'agit du meilleur instrument pour lutter contre la grande fraude fiscale étant donné qu'il permet de comparer les revenus et les avoirs. Ce cadastre permettra d'endiguer la fraude aux impôts sur le revenu, la fraude à la TVA, la fraude sur les droits de succession et les pratiques de blanchiment.

Nous créons une cellule spéciale « grandes fortunes ». C'est d'ailleurs une recommandation de l'OCDE, pratiquée par plusieurs pays.

Nous supprimons le secret bancaire avec l'obligation pour les banques de communiquer au fisc le solde et une synthèse annuelle des opérations de tous les comptes bancaires, comptes individuels, comptes de filiales à l'étranger, etc. Les banques devront également répondre aux questions posées par le fisc, sans avoir recours aux procédures de blocage permises par la législation en vigueur. Des contrôleurs à demeure dans les banques doivent pouvoir contrôler toute opération à tout moment. Au niveau européen ou, à défaut, au niveau belge, levée du secret bancaire sur les organismes belges Swift et Euroclear, actifs dans les transactions financières internationales.

Nous renforçons les cellules « paradis fiscaux » et « prix de transfert » au ministère des Finances (SPF Finances). Les paradis fiscaux et les prix de transfert (manipulation des prix pratiqués dans les échanges entre filiales d'une même multinationale) sont des armes redoutables aux mains de ceux qui pratiquent l'évasion fiscale internationale. Les cellules du fisc dédiées à leur contrôle manquent cruellement de moyens. Ainsi, la cellule « paradis fiscal » compte à peine quatre agents pour contrôler des milliards d'euros de transactions. Il convient de renforcer l'ensemble des effectifs du SPF Finances, mais particulièrement celui de telles cellules. Une augmentation drastique des effectifs des cellules financières de la Justice est également nécessaire.

Nous voulons interdire les transactions économiques avec les paradis fiscaux. Les seules transactions admises avec ces pays sont celles dont il est démontré préalablement qu'elles sont justifiées par des activités économiques réelles. Cette mesure implique l'annulation des conventions fiscales et économiques conclues par la Belgique avec les paradis fiscaux, sauf en ce qui concerne les échanges de renseignements fiscaux. Interdire aux banques toute activité dans les paradis fiscaux en retirant les licences bancaires des établissements récalcitrants. Les paradis fiscaux membres de l'Union européenne doivent cesser leurs pratiques dommageables sous peine d'exclusion de l'Union.

Nous voulons supprimer la transaction pénale élargie. Il convient de renforcer les sanctions pour les auteurs de fraude fiscale grave. Ceux-ci ne doivent pas pouvoir avoir pour seule sanction possible un simple risque de pénalité financière, souvent sous-proportionné et peu dissuasif. Ils doivent être soumis aux risques d'un procès public, de sanctions pénales allant jusqu'à l'emprisonnement et à l'expropriation de leur établissement. Y compris pour les banques livrant assistance à la fraude. Dans ce cadre, il y a lieu de supprimer la transaction pénale élargie, instrument de justice de classe permettant aux grands délinquants financiers d'échapper à un procès.

Nous voulons supprimer le mécanisme des rulings, ces décisions fiscales anticipées qui permettent aux grandes fortunes et grandes sociétés d'obtenir du « sur-mesure » pour leurs montages fiscaux. Ces rulings sont source de privilèges : ils ne doivent pas être maintenus. Par ailleurs, il y a lieu d'obliger les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxer les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés.

QUATRE. MORATOIRE SUR DE NOUVELLES RÉDUCTIONS DES COTISATIONS SOCIALES

Les réductions de cotisations sociales et dispenses de versement de précompte professionnel représentent une gigantesque manne de 16 milliards d'euros accordée aux employeurs sans que leurs effets bénéfiques ne soient démontrés. Il y a lieu d'analyser en profondeur chacun de ces subsides salariaux pour en évaluer l'impact sur l'emploi par rapport au coût, ainsi que les éventuels effets pervers (par exemple, voir dans quelle mesure les dispenses de précompte professionnel sur le travail à pause n'incitent pas les employeurs à augmenter les cas de travail nuit, nuisible pour la santé des travailleurs).

STOP AUX

GRANDS

PROFITEURS

VOTEZ JUSTE HONNÊTE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

V. DÉMOCRATIE

CONTENU

25. Abolir les privilèges de la caste politique	163
26. Participer aux décisions de la société de demain	170
27. Des syndicats forts sont un pilier de la démocratie	174
28. Investir dans les jeunes.....	178
29. Un pays de diversité, sans racisme, où tout le monde compte.....	183
30. Pour l'égalité complète entre les femmes et les hommes	189
31. Une société arc-en-ciel et sans discriminations pour les LGBT+	195
32. Combattre les addictions et réglementer le cannabis.....	200
33. Défendre l'unité d'une nouvelle Belgique	205
34. Assurer la sécurité des citoyens	209
35. Pour une justice accessible, proche des gens et pour les gens.....	215

25. ABOLIR LES PRIVILÈGES DE LA CASTE POLITIQUE

Il est facile de prendre des mesures qui font mal au portefeuille des citoyens, surtout quand cela ne touche pas les politiciens eux-mêmes qui gagnent tellement plus ! Au moment des élections, la caste politique accorde un peu d'attention à ceux qui touchent entre 1 000 et 2 000 euros par mois, mais le reste du temps, elle vit au milieu de ceux qui gagnent 10 000 euros par mois et plus. Cette caste vit au pays des profiteurs. Faire de la politique, c'est un engagement pour servir la société, pas se servir. Aujourd'hui, la politique est atteinte par le mal des privilèges, de l'argent-roi et de la collusion avec la haute finance. Pour être au service de la société, et non de son propre intérêt ou de celui des grosses fortunes, nous avons besoin d'un nouveau politique dans lequel la transparence est inscrite au cœur de la lutte contre la corruption en politique.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. METTRE FIN À LA CULTURE DES PROFITEURS EN POLITIQUE

- Nous divisons par deux les revenus des ministres et des députés. Nous supprimons les scandaleuses primes de sortie des parlementaires.
- Nous plafonnons le montant total des revenus (publics et privés) des mandataires politiques. Ce plafond est fixé à trois fois le salaire médian.
- Nous supprimons les privilèges des parlementaires en matière de pension. Nous examinons tous les privilèges des élus et nous les limitons.

DEUX. METTRE FIN À LA PRÉDOMINANCE DES PARTIS TRADITIONNELS

- Nous prévoyons la possibilité pour chaque élu(e) de prendre un congé politique sans risquer de perdre son emploi. Nous démocratisons de cette façon l'accès à la vie politique.
- Nous diminuons la dotation des partis politiques dans le cadre d'un nouveau système transparent et équitable. Nous supprimons les subventions supplémentaires accordées aux partis et aux groupes poli-

tiques au sein des parlements régionaux.

- Nous mettons fin à la prédominance des partis traditionnels en instaurant un système électoral entièrement proportionnel. Nous abolissons le seuil électoral des 5 %.
- Nous garantissons l'égalité d'accès aux médias pour tous les partis pendant toute la durée des élections, à l'exception des partis qui sèment la haine et le racisme.

TROIS. COMBATTRE LA COLLUSION ENTRE LA POLITIQUE ET LA HAUTE FINANCE

- Nous rendons publics les revenus – tant pour les mandats publics que privés – et le patrimoine des députés et des mandataires politiques. Les politiciens doivent remplir une déclaration de tous les intérêts et participations dont ils disposent.
- Nous introduisons l'incompatibilité du mandat de député, sénateur, ministre, chef de cabinet ou chef de cabinet adjoint avec des hautes fonctions au sein de sociétés cotées, de multinationales et de banques.
- Nous mettons fin aux portes tournantes entre le monde politique et celui des grandes entreprises en interdisant pendant cinq ans après l'exercice d'un mandat politique important le passage de l'un vers l'autre.
- Nous limitons l'influence des cabinets. Nous luttons contre les conflits d'intérêts, les portes tournantes, le népotisme et le copinage qui en découle.

QUATRE. VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE POLITIQUE

- Nous mettons sur pied une haute autorité pour la transparence politique. Celle-ci sera chargée de veiller à la transparence, à la bonne gouvernance et à la prévention des conflits d'intérêts au sein des organes politiques et de l'administration.
- Nous luttons contre les lobbies qui manipulent les débats parlementaires et le travail du gouvernement au profit des grandes entreprises et des grosses fortunes. Chaque contact avec des lobbyistes devra être scrupuleusement déclaré.
- Nous rendons les commissions d'enquête de la Chambre accessibles à tous les partis politiques.
- Nous veillons à ce que les débats des organes gouvernementaux puissent être suivis en direct sur Internet.

VISION

UN. METTRE FIN À LA CULTURE DES PROFITEURS EN POLITIQUE

Dans son livre *Au pays des profiteurs*, Peter Mertens, président du PTB, décrit comment des politiciens surpayés virevoltent dans les portes tournantes qui mènent du monde politique à celui de la grande entreprise et vice-versa, sans jamais être inquiétés, et comment cela conduit à la corruption. Loin d'être le reflet de la population, les politiciens constituent une caste de privilégiés. Ils sont à peu près les seuls à déterminer leur salaire. Ils bénéficient d'indemnités et autres primes généreuses, qu'ils décident seuls de s'octroyer. Et même pour leur pension, c'est le deux poids deux mesures. Ils bénéficient de règles différentes de celles qui touchent durement la population. Et tandis qu'ils reprochent aux travailleurs de s'accrocher à « des privilèges indéfendables », ils n'hésitent pas à préserver leurs propres avantages en matière de pension.

En plus de toutes ces primes et privilèges, la grande majorité des politiciens cumule les fonctions : outre leurs mandats publics, ils occupent toutes sortes de postes dans le privé. Trouver des failles dans les règles relatives au cumul est une question vitale pour ces politiciens à 10 000 euros qui ont encore le culot de nous dire : « Les Belges vivent tous au-dessus de leurs moyens. »

Ils ne ressentent pas, eux, les conséquences d'une hausse de la TVA sur l'électricité ni d'une augmentation du prix des médicaments. Ils trouvent leurs privilèges normaux. Comment se fait-il qu'ils soient les seuls à avoir encore droit à la retraite à 55 ans ? « Nous sommes pour le respect des droits acquis », répond Siegfried Bracke, le président de la Chambre.

Ces privilèges en matière de pension contrastent fortement avec la pension d'un salarié moyen. Celle-ci s'élève à 1 210 euros alors que la facture moyenne pour une maison de retraite tourne autour de 1 600 euros. « Vous devez apprendre à vivre dans la réalité », a déclaré Raoul Hedebouw en s'adressant à l'expert des pensions de la N-VA, Jan Spooen. Ce dernier a, en effet, affirmé qu'il considérerait une pension de 1 100 euros comme « décente ».

Les politiciens vivent dans un petit monde de privilégiés où se lever le matin pour moins de 10 000 euros par mois est inenvisageable. Dans ces cercles, on parle le langage de la rue de la Loi, on est toujours tiré à quatre épingles et on trouve bien évidemment naturel que « tout le monde doit travailler plus longtemps ». Il y est aussi d'usage de considérer les gens comme de simples statistiques.

À propos des cumuls, Louis Michel, « père de » et membre du Parlement européen, a affirmé : « Limiter le parlementaire à un mandat rémunéré de 4 800 euros net par mois ? Vous obtiendrez un Parlement coupé de la réalité, peuplé de fonctionnaires et d'enseignants mais déserté par le monde de l'entreprise et les avocats. Ce genre de mesure éloignera de la politique des tas de gens qui ont la motivation, le talent, l'intelligence et la formation pour accomplir un job où ils pourront tout simplement gagner davantage. »

Selon le père du Premier ministre, il est préférable qu'il n'y ait pas trop de gens ordinaires en politique. Si cette déclaration a au moins un mérite, c'est celui d'être honnête. Elle reflète l'opinion largement répandue dans le monde politique selon laquelle l'homme ou la femme ordinaires peuvent cocher un bulletin de vote, mais ont juste le droit de se taire pour le reste. C'est ce qu'on nomme « la primauté du politique ». Ou comment la caste politique règne en collusion avec le milieu des affaires et les grandes fortunes et ne souhaite, de préférence, pas trop de démocratie.

Nous devons mettre un terme à cette habitude de ces politiciens déconnectés de la réalité des gens ordinaires. Il faut empêcher qu'ils prennent constamment des mesures contre les intérêts du peuple, en reniant souvent leurs promesses électorales. Ces experts du self-service, ces profiteurs et ces spéculateurs n'ont pas leur place dans notre démocratie. Leur devise, « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais », ne doit plus s'appliquer. Ils doivent reprendre contact avec les gens ordinaires. Ils doivent servir le peuple et non se servir. Les ressources publiques sont précieuses et doivent être employées avec parcimonie. Les politiciens doivent être intègres et avoir à l'esprit l'intérêt général, et non l'intérêt privé, et certainement pas leur intérêt personnel.

Nous nous attaquons aux hauts revenus et aux privilèges de la caste politique. Nous mettons fin au cumul de fonctions et d'indemnités en tout genre : fini l'enrichissement personnel et les conflits d'intérêts !

Le PTB a présenté une proposition de loi qui vise à introduire un plafond maximal pour le montant total des revenus (publics et privés) que les représentants politiques peuvent toucher. Ce montant ne pourra dépasser un plafond fixé à trois fois le salaire médian. Cela reste une somme considérable : environ 9 000 euros brut par mois. Nous mettons également fin aux indemnités de départ faramineuses des parlementaires.

Mais le Parlement n'a même pas encore daigné examiner notre proposition de loi.

DEUX. METTRE FIN À LA PRÉDOMINANCE DES PARTIS TRADITIONNELS

Sous la législature précédente, il n'y avait qu'une personne issue du monde du travail et seulement quatre personnes sans diplôme de l'enseignement supérieur qui siégeaient au Parlement fédéral. Certains milieux sociaux sont surreprésentés alors que d'autres sont sous-représentés, voire totalement absents.

La participation à la vie politique devrait être à la portée de tous. Il est inadmissible qu'une personne soit sanctionnée par la perte de son emploi pour avoir assumé une fonction politique. Nous prévoyons pour chaque élu(e) la possibilité de prendre un congé politique garantissant le maintien de son emploi. Chacun

et chacune d'entre nous pourra dès lors présenter sa candidature aux élections.

Les dotations soumettent les partis aux subsides de l'État. Ils en tirent au total 70 millions d'euros par an. Le parti de Bart De Wever, par exemple, reçoit 13,4 millions d'euros de l'argent du contribuable chaque année, le PS 10 millions et le MR plus de 8 millions. Mais alors que les partis traditionnels encaissent un jackpot, le PTB, lui, se voit privé de 350 000 euros de sa dotation (car les voix obtenues en Flandre par le PTB ne sont pas comptabilisées dans le calcul, ce qui est contraire à l'esprit de la loi). C'est-à-dire le tiers de ce à quoi le PTB a légalement droit. Il est également révélateur que les partis les plus opposés à « l'ingérence de l'État » sont aussi ceux qui dépendent le plus des subsides. Les libéraux flamands de l'Open Vld obtiennent 95 % de leurs revenus de l'État et le MR 83 %. Ces partis au pouvoir parasitent les coffres de l'État, ils se financent aux frais du contribuable tout en étant totalement déconnectés de ce dernier. Le PTB fait une nouvelle fois figure d'exception : il génère 45 % de ses revenus des cotisations de ses membres. Les partis politiques ont un rôle à jouer dans la démocratie parlementaire. En principe, les dotations peuvent donc renforcer la démocratie. Mais le système en place est l'incarnation même de la culture de self-service et des profiteurs en politique. Le PTB veut chambouler le système actuel en réduisant ces dotations et en les inscrivant dans le cadre d'un système transparent et équitable.

Pour se maintenir au pouvoir, les partis traditionnels ont introduit un seuil électoral de 5 % qui avantage les partis traditionnels. Ils ont parlé d'un « risque de fragmentation du paysage politique et d'ingouvernabilité ». Nous nous opposons par principe à un seuil électoral : le parlement est avant tout un organe représentatif et non un organe administratif. La société se compose d'un large éventail de courants hétérogènes. Or, un seuil électoral a pour effet d'exclure une partie de l'électorat. Les Pays-Bas n'ont pas de seuil électoral. Là-bas, il faut 0,67 % des voix pour obtenir un siège de député. En instaurant un tel seuil électoral, plus d'un million d'électeurs qui votent pour des partis plus petits ne sont pas représentés au Parlement.

Nous sommes enfin d'avis que tous les partis figurant sur les listes électorales ont droit à un accès égal aux médias, à l'exception des partis qui sèment le racisme et la haine.

TROIS. COMBATTRE LA COLLUSION ENTRE LA POLITIQUE ET LA HAUTE FINANCE

De nombreux politiciens assument toutes sortes de mandats rémunérés en plus de leurs fonctions d'élu. Il y a un grand manque de transparence autour de ces revenus. Les citoyens ne peuvent rien savoir au sujet de leur situation financière. C'est malsain. Un ministre qui détient des actions dans une société concurrente d'une société publique, par exemple, pourrait être tenté de provoquer la perte de cette société publique. Les collusions d'intérêts peuvent être multiples et se retrouver à tous les niveaux de pouvoir. Du niveau communal (pensons aux liens qui unissaient le bourgmestre d'Anvers, le N-VA Bart De Wever, et celui de Seraing, le PS Alain Mathot, à la société Land Invest Group active dans des gros projets immobiliers) au sommet de l'Union européenne (rappelons les liens entre les multinationales et les commissaires européens tels que Karel De Gucht et José Manuel Barroso...).

Le cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat privé conduit directement à un conflit d'intérêts. Le président de la Chambre N-VA Siegfried Bracke, le libéral flamand Patrick Dewael et le socialiste flamand Peter Vanvelthoven touchaient du fournisseur d'accès à Internet, Telenet, « un petit extra » de 12 000 euros par an et de 2 000 euros par conseil fourni. Dans le même temps, ils votent des lois sur le secteur des télécommunications et sur la société publique Proximus, le principal concurrent de Telenet. Ces personnes persistent ensuite à affirmer qu'elles offrent des « conseils neutres ». « Mais de quoi parliez-vous donc au juste à Telenet ? De la pluie et du beau temps ? », leur a demandé Raoul Hedebouw à la Chambre.

Suite aux grands scandales Kazakhgate, Publifin, Telenet, etc. qui ont éclaté en 2017, un nouveau « groupe de travail sur le renouveau politique » a été constitué à la Chambre. Les partis traditionnels se sont sentis obligés de faire certains ajustements. En dehors de la N-VA, ils ont appuyé la proposition portant sur la publication des revenus exacts tirés des mandats publics. Dorénavant, certains collaborateurs de cabinet

(ceux chargés de rendre des avis sur la politique) seront, eux aussi, tenus de soumettre leur liste de mandats. La pression de l'opinion publique a enfin rendu obligatoire de déclarer une « fourchette » de revenus pour les mandats auprès de sociétés privées : pas de montant exact, une estimation approximative suffit. Par exemple : « entre 5 000 et 10 000 euros brut par mois ». Une telle ambiguïté est inopérante et, pour les montants supérieurs à 10 000 euros, il n'y a qu'une seule catégorie qui couvre tout. Plus vous gagnez, plus c'est flou.

Nous voulons disposer du montant annuel exact pour les fonctions exercées auprès d'entreprises privées. Car, ne l'oublions pas, les scandales de 2017 concernaient des recettes issues de mandats privés : le MR Armand De Decker dans le scandale Kazakhgate, le PS Stéphane Moreau chez Nethys, Siegfried Bracke chez Telenet. Nous avons déposé une proposition de loi visant à rendre publics tous les revenus, mandats publics et privés compris, ainsi que tous les patrimoines des députés et des mandataires politiques.

Il est moralement indéfendable que des ministres, des responsables provinciaux ou communaux occupent des mandats rémunérés auprès de banques, de multinationales ou de sociétés cotées en bourse. Il faut choisir : soit vous travaillez pour la collectivité, soit vous travaillez pour des intérêts privés. Être un représentant du peuple n'est pas une responsabilité à prendre à la légère. Pour nous, il doit y avoir une séparation entre les différents types de pouvoir. Il y a une raison toute simple à cela : empêcher la concentration du pouvoir. C'est pourquoi nous avons déposé une proposition de loi qui rend l'exercice de hautes fonctions dans le privé incompatible avec un mandat parlementaire. Nous stipulons expressément, parmi elles, la fonction d'administrateur, de membre du conseil d'administration, de membre d'un comité ou d'un organe consultatif de sociétés cotées, de multinationales et de banques. Les personnes qui occupent ces postes sont des représentants du pouvoir économique. Le cumul de ces fonctions avec un mandat parlementaire peut facilement conduire à une concentration du pouvoir et à un conflit d'intérêts.

En Belgique, mais aussi dans le reste de Europe, il est d'usage qu'après leur mandat, les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires siègent dans les organes de direction ou dans un conseil consultatif d'une grande entreprise ou d'une banque, voire deviennent lobbyistes pour de gros capitaux privés. Inversement, des lobbyistes et des représentants des grandes entreprises sont directement parachutés dans des cabinets ministériels. C'est la fameuse porte tournante entre la politique et le milieu des affaires. Celle-ci constitue une menace sérieuse pour la démocratie.

Les exemples ne manquent pas. Dans le cas de la députée anversoise, Annick De Ridder, on n'a même pas fait mine d'occulter les faits. En tant que députée flamande de l'Open VLD, elle a maintenu des liens étroits avec le milliardaire Fernand Huts, patron de l'entreprise portuaire et de logistique Katoen Natie. En 2011, elle a quitté la politique pour devenir consultante au sein de cette entreprise. « Pour apprendre comment pensent les entrepreneurs », devait-elle affirmer par la suite. À peine deux ans plus tard, elle a rejoint la N-VA, cette fois. Fernand Huts a déclaré dans la presse : « Une fois qu'elle était fin prête pour l'action politique, j'en ai fait cadeau à Bart De Wever. »

Le seul moyen efficace d'éviter de telles situations est d'introduire une période de transition suffisamment longue ou ce que l'on peut appeler une « période de décantage ». Elle existe dans l'Union européenne, mais se limite à 18 mois. C'est beaucoup trop court. L'ancien Commissaire européen libéral Karel De Gucht, par exemple, a commencé à travailler chez ArcelorMittal puis chez Proximus exactement un jour après la fin de cette période de 18 mois.

Il conviendrait de prévoir une période d'exclusion de cinq ans après l'exercice d'un mandat public important. Pendant cette période, un ministre, un député, un chef de cabinet ou un chef de cabinet adjoint ne peut exercer les fonctions de membre du conseil d'administration, de membre d'un conseil consultatif ou de consultant auprès de banques, de multinationales ou de sociétés cotées en Bourse. Le PTB a également déposé un projet de loi en ce sens.

Vient ensuite la question du fonctionnement des cabinets ministériels. Il est logique qu'une petite équipe

de collaborateurs assiste le ministre. Mais là, on dépasse toutes les bornes. On se retrouve devant des cabinets colossaux et opaques. Cela doit cesser. Nous voulons limiter le nombre de collaborateurs et rendre les cabinets plus transparents. Une liste doit être dressée des postes occupés par les collaborateurs du cabinet au cours des cinq années précédant leur nomination, de même qu'une liste de toutes les missions de consultance effectuées auprès des cabinets. Le gouvernement publie et met à jour ces listes sur son site Web. Le fait que des collaborateurs de cabinet passent au secteur privé est également rendu public.

QUATRE. VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE POLITIQUE

Lorsque les scandales Publifin, Kazakhgate, etc. ont éclaté au grand jour en 2017, les politiciens rusés ont fait tout ce qu'ils ont pu pour que les choses restent inchangées. Pour le Premier ministre Charles Michel, les accusations portées contre la culture des profiteurs en politique n'étaient que « démagogie, populisme, généralisation extrême ». « Ne jetons pas en pâture l'honneur d'hommes et femmes politiques qui assument des responsabilités », a-t-il avancé au Parlement ! Ce qui revenait à dire : ne fourrez pas le nez dans nos affaires ! La majorité des partis établis a estimé qu'il suffisait que les politiques « appliquent simplement les règles déontologiques » entre eux. Raoul Hedebouw a réagi avec indignation : « S'il y a bien une chose qui a été démontrée, c'est que l'autocontrôle des politiques ne fonctionne absolument pas. »

Nous ne pouvons laisser aux politiques le soin de jouer aux arbitres de la politique. C'est pourquoi nous voulons mettre en place une haute autorité pour la transparence politique. Celle-ci sera chargée de vérifier s'il y a suffisamment de transparence, s'il y a des conflits d'intérêts et s'il y a une bonne gouvernance. Elle délivrera des recommandations sur les améliorations à apporter. En cas de corruption ou de conflit d'intérêts, elle pourra intervenir sévèrement. Le cas échéant, elle procédera à une enquête et transmettra un rapport d'infraction au parquet ou à un juge d'instruction. Quant à la façon de procéder, des exemples existent déjà dans d'autres pays. À Barcelone, par exemple, l'Oficina para la Transparencia y las Buenas Prácticas (bureau chargé de la transparence et des bonnes pratiques), avec son équipe de 56 collaborateurs, veille à ce que la gestion des fonds publics se déroule en stricte conformité avec la loi. Une « boîte aux lettres éthique » — *buzón ético* en espagnol — est à la disposition des fonctionnaires et des résidents qui souhaitent dénoncer les abus et la corruption.

La transparence de la gestion politique est sabotée d'une autre manière encore : par le lobbying intense mené par l'establishment économique et financier. Les gros capitaux ne lésinent pas sur les moyens lorsqu'il s'agit de tourner les décisions politiques en leur faveur. On pense au lobby bancaire Febelfin, à l'industrie pharmaceutique, au lobby pour les avions de chasse, aux géants de la chimie ou encore au lobby nucléaire, pour ne citer que quelques exemples. Les lobbyistes sont constamment fourrés au cabinet du ministre des Finances, a avoué clairement l'ancien ministre N-VA Johan Van Overtveldt. Il est frappant de constater qu'un homme d'affaires condamné par la justice pour fraude a également été invité à plusieurs reprises à prendre le café avec le ministre ou son cabinet pour parler de nouvelles règles d'exonération de TVA pour les diplomates qui était trop perméable à la fraude. Démocratie, avez-vous dit ?

Nous préconisons une transparence totale des contacts avec les lobbyistes. Les députés doivent déclarer tout contact avec des lobbyistes, y compris à l'extérieur des murs du Parlement. Il faut aussi instaurer une interdiction totale de toutes formes de cadeaux offerts par des lobbyistes aux parlementaires. Une liste devrait également être établie de toutes les personnes avec lesquelles un contact a été pris dans le cadre du processus législatif de l'ensemble des propositions et projets de loi. Lorsque des lobbyistes ont rédigé des textes ou des parties de textes législatifs pour le gouvernement ou pour des députés, cela doit être explicitement communiqué.

Toujours pour éviter les décisions politiques qui se prennent dans les coulisses, nous proposons que tous les partis puissent participer aux commissions d'enquête parlementaires. Au cours de la dernière législature, on a soudain assisté à une prolifération de commissions spéciales de ce genre. Chaque scandale a eu sa commission : pour enquêter sur l'affaire, pour la mettre au congélateur, pour noyer le poisson dans une mer de propositions futiles ou pour traiter la question entre initiés. Reste qu'une commission d'enquête

peut s'avérer utile. Elle a les compétences d'un juge d'instruction et peut auditionner des témoins sous serment. La première commission d'enquête de la législature précédente portait sur la faillite de la banque Optima. Elle a enquêté sur le conflit d'intérêts entre le monde politique et cette banque. « Il n'y aura pas de restrictions dans cette enquête », nous a-t-on dit à l'époque. Mais bien sûr ! Les députés du PTB ont été soigneusement tenus à l'écart de la commission. Seules les fractions comptant cinq députés ont été autorisées à participer. C'est ainsi qu'en a décidé la majorité, arbitrairement. Cela signifie qu'une commission entre initiés passe au crible une histoire entre initiés. Les partis traditionnels veulent éviter à tout prix que le PTB mette le nez dans leurs affaires. Ils excluent le PTB de toute commission d'enquête. C'est ce qui est aussi arrivé lors du Kazakhgate, où l'on a examiné s'il y avait eu manipulation dans la création de la « loi sur la transaction pénale » qui permet à la criminalité en col blanc de payer pour éviter des poursuites judiciaires. Ce fut également le cas de la commission d'enquête sur les attentats terroristes. Il est fondamental que tous les partis au Parlement puissent faire partie d'une commission d'enquête.

Enfin, nous voulons que le public puisse prendre connaissance de toutes les délibérations et décisions des organismes publics et des entreprises publiques. Les procès-verbaux de leurs réunions devraient être disponibles sur Internet. Pour toutes les institutions dont les décisions concernent un grand nombre de personnes, les réunions doivent pouvoir être suivies en direct et en ligne.

26. PARTICIPER AUX DÉCISIONS DE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

La démocratie fait-elle son travail ou existe-t-il un autre type de pouvoir ? Un pouvoir qui n'est pas soumis aux élections, celui de l'establishment qui contrôle et oriente les grandes décisions dans les coulisses, cette caste financière et politique qui s'efforce de limiter les tentatives de contre-pouvoir qui partent de la base. Nous voulons une société où les citoyens ont réellement leur mot à dire sur les grands enjeux de la société : travail, enseignement, santé, logement, sécurité, environnement, paix... Il est essentiel de conquérir la démocratie en la reprenant des mains de l'élite. Pour tout simplement mettre en pratique les paroles d'Abraham Lincoln : avoir un « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

CE QUE NOUS VOULONS

UN. ACCROÎTRE CONSIDÉRABLEMENT LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Nous introduisons le référendum d'initiative citoyenne contraignant. Si 1 % de l'électorat concerné le demande, une proposition ou une décision est soumise à la population.
- Nous faisons en sorte que les acteurs impliqués de la société civile soient systématiquement consultés pour tout changement important dans la loi.
- Nous protégeons le rôle crucial et l'indépendance de la société civile.

DEUX. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DÉMOCRATIQUES

- Nous protégeons la liberté d'association et le droit à la liberté d'expression qui s'expriment notamment par des manifestations, la distribution de tracts, des actions, les réseaux sociaux, etc. Les lois et règlements ne peuvent éroder ces droits.
- Nous plaçons la Déclaration universelle des droits de l'homme au cœur de notre engagement pour une société humaine.

TROIS. UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROPICE À L'ENGAGEMENT CITOYEN

- Nous privilégions une reconnaissance structurelle des associations de la société civile et des ONG et assurons un financement transparent de leur fonctionnement de base. Nous mettons fin aux restrictions budgétaires.
- Nous nous opposons à toutes les tentatives de brider le travail socioculturel et l'action de la société civile à ce qui plaît et sert la politique du gouvernement. La société civile n'est pas un prolongement du gouvernement.
- Nous œuvrons à une simplification administrative pour les travailleurs bénévoles et leurs associations.
- Nous augmentons les possibilités pour les acteurs de la société civile de représenter les intérêts collectifs de ses membres devant les tribunaux.

VISION

UN. ACCROÎTRE CONSIDÉRABLEMENT LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Quand nous demande-t-on notre avis ? Qu'en est-il de notre droit de participer à la prise de décision sur une question sociale ? Nous pouvons bien sûr cocher tous les cinq ans une case sur les listes électorales et choisir les représentants qui siégeront au Parlement. Mais ces derniers pèsent de moins en moins dans

la balance. Seulement 5 % des lois belges sont encore proposées par le parlement. 95 % des lois émanent du gouvernement. Ces projets de loi sont dans la plupart des cas calquées sur les directives de l'Union européenne.

Ce n'est pas nous mais la Commission européenne qui aujourd'hui ratifie les budgets nationaux. Or, le budget ne devrait-il pas être l'occasion d'un large exercice démocratique pour décider des grandes orientations politiques d'un pays ? Lorsqu'ils ont ratifié le Pacte budgétaire européen, nos parlementaires ont accordé les pleins pouvoirs à l'Union européenne pour toutes les grandes décisions sociales et économiques.

Ces décisions sont systématiquement précédées d'un intense lobbying du milieu des affaires. Et c'est ainsi que le processus démocratique est en réalité pris en otage durant toute la période qui sépare deux élections. La démocratie est, au mieux, réduite à une simple transaction commerciale libérale. Les gens ne participent pas à la politique, ne sont pas impliqués dans les choix. Ils sont considérés comme des consommateurs de cette politique. Ils sont de simples spectateurs au lieu d'être des participants. La mainmise de l'Union européenne a relégué les parlementaires belges au rôle de vulgaires marionnettes acquiesçant aux prescriptions imposées d'en haut par « l'Europe ». Nous nous trouvons dans une démocratie « de basse intensité » que la crise est venue affaiblir encore davantage.

Tout n'est que mensonges et apparences. Aucun des partis du gouvernement Michel n'avait annoncé qu'ils relèveraient l'âge de la retraite à 67 ans. Ils affirmaient même tout le contraire avant d'avoir été élus. L'immense majorité des Belges rejettent la pension à 67 ans, le gouvernement l'a pourtant fait adopter au Parlement. Pour les ministres, la question était réglée, leur décision était sans appel. Comment est-ce possible ?

Nous prônons une démocratie depuis la base, directe et dynamique, une démocratie axée sur la participation. Il s'agit de laisser le pouvoir au peuple, y compris après les élections. La participation est au cœur d'une telle démocratie participative. Et c'est précisément là qu'intervient le référendum d'initiative citoyenne contraignant. Si 1 % de l'électorat concerné le demande, une proposition ou une décision est soumise à la population. Ce qui implique qu'on doive modifier l'article 39bis de la Constitution belge. Contraignant signifie que lorsqu'une proposition obtient la majorité du vote, l'establishment politique ne peut l'ignorer. Nous veillerons, cependant, à ce qu'aucune proposition soumise à référendum ne soit contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un tel système de référendum existe déjà en Suisse. Alors pourquoi pas chez nous ?

Un autre moyen d'accroître la participation de la population est d'avoir une société civile active. Son rôle critique et son indépendance sont essentiels. Nous veillons à ce que les organisations de la société civile soient consultées sur toute décision législative importante.

DEUX. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DÉMOCRATIQUES

Il s'agit d'un phénomène mondial : les mastodontes industriels et financiers contrôlent les secteurs économiques alors que les États les aident à maintenir ce pouvoir. Mais partout et dans tous les domaines, la résistance à ce pouvoir sans limites est bien là : pour obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire, pour préserver l'environnement et la planète, pour arracher la participation du peuple et accroître l'espace démocratique, pour promouvoir une vie culturelle diverse et libérée de l'emprise du commerce, pour œuvrer à la solidarité internationale et à la paix en ces temps de guerre et de militarisation à travers le monde.

Longue vie à la résistance ! Car c'est grâce à elle que nous jouissons aujourd'hui d'acquis aussi cruciaux que la sécurité sociale, la législation sociale, la journée de huit heures, les congés payés et l'éducation, pour ne citer que ces exemples. Lorsqu'en 1887, le mouvement ouvrier a imposé l'interdiction du travail des enfants, aucun parlementaire n'était en faveur de cette mesure. En raisonnant sur la base d'une « majorité parlementaire », nous n'aurions jamais sorti les enfants des mines et des usines textiles. La lutte sociale, la

force de la mobilisation et de l'organisation à la base de la société ont fait basculer l'équilibre du pouvoir et ont forcé l'interdiction du travail des enfants. C'est de la même façon que nous avons conquis le droit de nous organiser, la liberté d'expression et le droit de vote, notamment. Nous estimons qu'il est essentiel que ces droits fondamentaux soient protégés.

Nous défendons la première génération des droits de l'homme : les droits fondamentaux classiques tels que le droit à la liberté d'expression ou d'association. Ces droits sont aujourd'hui encore bafoués, notamment par les atteintes portées à notre vie privée et aux droits syndicaux.

Mais les droits de l'homme de la deuxième génération sont tout aussi essentiels. Ils sont apparus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit des droits sociaux et collectifs comme le droit au travail, au logement, à l'instruction et à une vie conforme à la dignité humaine. Bien qu'énumérés dans la Constitution belge, en particulier dans son article 23, ces droits ne sont généralement pas contraignants. C'est pourquoi nous œuvrons pour qu'ils le deviennent.

Pour nous, les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont qualifié délibérément celle-ci d'« universelle ». Les droits de l'homme appartiennent à « tous les membres de la famille des êtres humains », peut-on lire dans la première phrase du préambule.

De Donald Trump aux États-Unis à Jair Bolsonaro au Brésil, en passant par Matteo Salvini en Italie et à Theo Francken chez nous, nous vivons la résurgence de courants politiques qui remettent en question la pensée égalitaire et l'universalité des droits humains. Theo Francken s'insurge contre ce qu'il nomme « l'amour excessif des droits de l'homme » ou « le fondamentalisme des droits de l'homme de la Cour européenne des droits de l'homme ».

Les droits de l'homme se fondent sur un mode de pensée égalitaire. Un mode de pensée qui est désormais fortement mis à mal par ses détracteurs. Dans leur discours, les réfugiés et les migrants sont déshumanisés. L'idée même des droits humains universels est en train de faire place au discours primitif du « chacun pour soi ». C'est une tendance dangereuse où la démocratie risque de sombrer dans l'exclusion et la brutalité.

TROIS. UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROPICE À L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dans l'histoire de notre pays, une large vie démocratique s'est construite à la base de la société. Malgré les persécutions et la misère, les travailleurs ont mis en place entre eux des caisses de solidarité qui ont progressivement évolué pour prendre la forme de mutuelles, offrant une protection collective contre les maladies et les accidents. Ces mêmes caisses vont aussi prendre la forme de caisses de grève et permettront l'émergence des futurs syndicats. Une vie culturelle foisonnante est aussi née, avec des maisons du peuple, des bibliothèques, des associations d'éducation populaire, des troupes de théâtre, des fanfares, des ciné-clubs, des organisations de jeunesse...

Mai 68 a ouvert à nouveau le champ à la création de nouvelles initiatives de la base de la société : avec la naissance de comités de locataires, de maisons médicales de quartier, d'associations de juristes progressistes, de maisons des jeunes, d'organisations pour la paix, de mouvements féministes, antiracistes, environnementalistes, etc. Les associations de consommateurs et d'usagers se sont encore ajoutées par la suite. Quelle créativité démocratique !

Tout cela forme ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile, c'est-à-dire un réseau d'organisations, d'associations et d'institutions qui s'étendent à de nombreux niveaux de la société. Ce sont les poumons qui permettent à notre société de respirer. Les acteurs de la société civile peuvent faire pression sur les décideurs politiques et contraindre le grand patronat à faire des concessions. Plus la société civile dispose de marge de manœuvre et de pouvoir d'influence, plus le mouvement social a des chances d'obtenir des acquis sociaux ou démocratiques.

Une société civile émancipatrice apprend aux gens à se valoriser, à cultiver une réflexion critique, à se défendre et à agir pour leurs droits. C'est ce qu'on appelle l'« empowerment », le travail social qui renforce les droits et la capacité des gens à agir par eux-mêmes. Il se situe aux antipodes de la vision archaïque de l'aumône et de la charité, où les personnes dans le besoin n'ont aucun droit, mais dépendent des faveurs des autres.

Aux yeux de partis comme la N-VA, notamment, une société civile émancipatrice représente une épine dans le pied des gouvernants. Le rôle de la société civile se limite dans ce cas, au mieux, à formuler une opinion, sans plus. Le secrétaire d'État Theo Francken n'a pas hésité à évincer les associations comme le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen des initiatives mises en place pour accueillir les demandeurs d'asile en Belgique. « Ces associations — par leur discours et leurs pratiques — gênent », notamment par leur défense d'un modèle d'accueil respectueux des droits des demandeurs d'asile, écrira le CIRÉ. Une autre secrétaire d'État N-VA, Zuhail Demir, s'en est aussi pris à Unia, l'ancien Centre pour l'égalité des chances, au prétexte qu'il n'était pas suffisamment aligné avec sa vision politique. Lors d'une opération de police au sein de l'asbl Globe Aroma, un centre culturel à Bruxelles qui travaille avec des artistes migrants, on a utilisé un simple contrôle administratif quant au respect des normes imposées aux ASBL pour identifier tous ceux qui participaient aux activités de l'asbl et arrêter des sans-papiers.

Les associations de personnes en situation de pauvreté ou les organisations actives dans l'aide sociale ou les soins de santé sont également contraintes de s'engager dans cette voie. En particulier si elles sont actives dans le domaine de l'empowerment. Mais elles ne sont pas les seules. Quiconque critique ou désapprouve la politique court le risque de voir ses ressources financières et ses pouvoirs restreints. Le baromètre annuel des associations de la Fondation Roi Baudouin montre combien leur situation économique se dégrade. Les diminutions de subventions que subissent les associations mettent leurs activités en péril.

Bref, certains veulent rendre la société civile fidèle et docile, en faire le prolongement du gouvernement. Ils veulent une société civile dépolitisée qui ne soit pas en mesure d'avancer des alternatives. Avec le PTB, nous privilégions une reconnaissance structurelle des organisations de la société civile et des ONG et assurons un financement transparent de leur fonctionnement de base. Nous mettons fin aux restrictions budgétaires.

27. DES SYNDICATS FORTS SONT UN PILIER DE LA DÉMOCRATIE

Dans les pays dépourvus du contre-pouvoir syndical, les droits sociaux sont plus faibles et les inégalités plus marquées que dans les pays dotés de syndicats forts. Les libertés d'association, d'expression et d'action sociale sont des droits fondamentaux qui nous concernent tous. Les droits syndicaux en font partie. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la justice sociale.

Cette force démocratique qu'est le syndicat est une épine dans le pied de l'establishment. Les partis au pouvoir, N-VA en tête, mettent tout en place pour museler les moindres tentatives de contre-pouvoir. Le droit de grève est aussi sous pression. Nous défendons des syndicats forts, plus de démocratie au sein des entreprises, plus de transparence et plus de contrôle par les travailleurs.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. RENFORCER LA CAPACITÉ DE LUTTE ET D'ACTION DES SYNDICATS

- Nous rejetons toute mesure qui restreint le droit de grève. Celui-ci occupe une place centrale dans la lutte pour la justice sociale.
- Nous interdisons l'utilisation des astreintes contre les piquets de grève. Les tribunaux ne peuvent intervenir dans les conflits collectifs.
- Nous renforçons la participation des organisations de travailleurs et des mutuelles dans les organes de concertation de notre système de sécurité sociale. Leur rôle social ne peut être restreint.
- Nous nous opposons à toute tentative de l'establishment de donner une personnalité juridique aux syndicats.

DEUX. PLUS DE DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- La citoyenneté doit également être reconnue dans l'entreprise. Les droits fondamentaux des travailleurs doivent être respectés en son sein.
- Nous étendons les élections sociales à toutes les entreprises d'au moins cinquante salariés pour l'élection des conseils d'entreprise, et à toutes les entreprises d'au moins vingt salariés pour l'élection des comités pour la prévention et la protection au travail.
- Nous renforçons la protection contre le licenciement des délégués syndicaux et du personnel en instaurant une obligation de réintégration sous peine d'astreinte.
- Nous accordons également le droit de vote aux intérimaires qui ont travaillé dans l'entreprise durant six mois au cours de l'année précédant les élections sociales.

TROIS. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE PAR LES EMPLOYÉS

- Nous obligeons les entreprises à donner complètement et de manière transparente toutes les informations sur leur recours à la sous-traitance.
- Nous ouvrons les conseils d'administration des entreprises publiques aux représentants des syndicats et des associations d'utilisateurs.
- Nous interdisons le licenciement collectif pour motifs économiques si l'entreprise ne fournit pas de preuves préalables des motifs invoqués.

VISION

UN. RENFORCER LA CAPACITÉ DE LUTTE ET D'ACTION DES SYNDICATS

Les grands acquis sociaux de ce pays sont le fruit de mouvements sociaux de masse et, en premier lieu, des syndicats. Comme les mouvements de grève des années 1920, qui ont contribué à réduire le temps de travail et à étendre le droit de grève. Même en pleine période de crise des années 1930, la vague de grèves européenne de 1936, avec une lutte commune des socialistes et des communistes, a suscité une telle crainte dans les rangs du pouvoir que de nouvelles concessions ont été accordées. C'est à ce moment, notamment, que les congés payés ont été introduits.

Sans les grandes manifestations et grèves du 19^e siècle, le suffrage universel n'aurait pas vu le jour. Ce n'est qu'au prix de décennies d'âpres luttes que les femmes ont obtenu le droit de vote en 1948.

Le gouvernement Michel et, a fortiori, la N-VA veulent se débarrasser des organisations qui défendent les intérêts collectifs des travailleurs. Ce qu'ils veulent, ce sont des syndicats corporatistes qui se préoccupent de la productivité des travailleurs et n'ont d'yeux que pour l'intérêt de l'entreprise. Des syndicats qui mènent des actions ou qui font grève pour défendre les intérêts des travailleurs se heurtent, bien sûr, diamétralement à une telle vision. Un député de la N-VA a déclaré sans détours : « Si les allocations de chômage ne sont toujours pas limitées dans le temps, c'est la faute aux syndicats. » Les syndicats et les mutuelles sont présentés comme des groupes qui n'ont pas la légitimité de parler au nom du peuple. Le gouvernement Michel a à plusieurs reprises accusé : « Certaines mutuelles et syndicats se détournent de leur objet social et démocratique pour se livrer à une propagande politicienne, militante et partisane. » Il cherche, sous l'impulsion de la N-VA et l'appui du MR, à limiter le pouvoir des syndicats en abolissant les services qu'ils offrent et en prenant des mesures contre le droit de grève. Nous voulons au contraire renforcer la capacité de lutte du syndicat.

Les syndicats et les mutuelles fournissent des services, notamment le paiement des allocations de chômage et de maladie à leurs affiliés. Les caisses de chômage et les caisses de maladie ont été fondées, non pas par un quelconque gouvernement, mais par les travailleurs eux-mêmes, à travers leurs syndicats et leurs mutuelles. La sécurité sociale appartient aux travailleurs. La N-VA veut retirer cette prestation de services des mains des syndicats parce que cela leur permet d'avoir des affiliés et des moyens de former des militants et de les pousser à l'action. La N-VA cherche également à réformer en profondeur le dialogue social et les organes de concertation au sein du système de sécurité sociale parce qu'elle estime qu'ils laissent trop d'influence aux organisations de travailleurs.

Plusieurs partis gouvernementaux ont lancé des projets de loi pour limiter les ressources et le pouvoir des syndicats. Le gouvernement veut contrôler les finances des syndicats. Et, en particulier, les montants des caisses de grève. C'est quelque chose dont les employeurs rêvent depuis longtemps. Le but étant, bien entendu, de pouvoir plus facilement connaître et saisir les moyens financiers qui permettent aux travailleurs de mener des actions sociales.

Le gouvernement Michel voulait aussi donner une personnalité juridique aux syndicats. Afin de pouvoir les poursuivre en cas de « grèves irresponsables » ou d'incidents éventuels lors de manifestations. Aujourd'hui, on ne peut poursuivre que les auteurs des faits et non pas les syndicats en tant que tel. C'est d'ailleurs logique. Imaginez que l'organisation syndicale puisse être tenue responsable de chaque incident et de chaque provocation. C'est pourtant ce que veulent le gouvernement et le patronat : menacer en permanence les syndicats de poursuites judiciaires et limiter ainsi leur capacité à mener des actions collectives.

Le gouvernement veut également limiter le droit de grève. Cela a commencé avec la proposition d'un « service minimum » dans le chemin de fer. Le gouvernement est ensuite allé plus loin en intervenant également dans le droit de grève des gardiens de prison, qui pourraient être réquisitionnés et contraints à travailler dans certaines circonstances. Le gouvernement – applaudi par les organisations patronales – a aussi de-

mandé aux syndicats d'élaborer des règles qui restreignent le droit de grève. Le droit d'interrompre le travail pour défendre les intérêts collectifs des travailleurs est pourtant essentiel. C'est ce que nous avons pu voir dernièrement avec la grève des pilotes de Ryanair, du personnel de Lidl ou de bpost, entre autres. Nous rejetons toute mesure qui restreint le droit de grève et nous nous opposons à l'introduction d'un service minimum obligatoire.

C'est d'ailleurs dans cette même logique que s'inscrit la condamnation du président de la FGTB d'Anvers pour « entrave méchante à la circulation » lors de la grève générale du 24 juin 2016. La ville d'Anvers, le tribunal correctionnel et le procureur ont fait de cette affaire une question de principe. Cette condamnation établit un dangereux précédent pour les droits démocratiques. Le jugement de juin 2018 condamnant le dirigeant de la FGTB fait primer le droit pénal sur le droit fondamental d'action collective qu'est le droit de grève. L'article invoqué pour la condamnation est l'article 406 du Code pénal. Cette disposition vise à condamner des individus qui ont volontairement bloqué la circulation, bloqué des véhicules et créé ainsi volontairement des situations dangereuses. Elle vise des chauffards, des fous du volant, des inconscients du rail, etc. Lorsqu'il a été adopté par le Parlement, il a d'ailleurs été précisé que cet article de loi ne sera bien entendu « jamais appliqué à l'encontre de grévistes et piquets de grève pacifiques ».

Qu'en sera-t-il demain des cyclistes qui font des sit-in pour réclamer des pistes cyclables plus sécurisées ? Qu'en sera-t-il des parents qui stoppent momentanément la circulation avec leurs enfants pour réclamer moins de particules fines dans l'atmosphère ? Qu'en sera-t-il des militants pacifistes qui bloquent des transports d'armes ? Qu'en sera-t-il des étudiants qui font des manifestations spontanées ? L'histoire sociale de la Belgique est faite d'entraves à la circulation. Des milliers. Elles ont permis d'installer un rapport de force, de « peser » sur le cours des choses... Sans ces entraves, nous n'aurions jamais arraché le droit de vote, la journée des huit heures ou les congés payés. Ces entraves à la circulation – qui sont le fait même de n'importe quelle manifestation sur la voie publique – n'avaient rien de « méchant », elles n'avaient pas pour but de provoquer des situations dangereuses ou des accidents. C'étaient des entraves populaires, des entraves de résistance sociale, des entraves qui, souvent, ont permis le progrès social.

De la même manière, le droit de grève est intimement lié au droit de faire des piquets de grève. Il ne se limite pas au droit individuel de ne pas aller travailler. C'est ce qu'a encore rappelé il y a quelques années le Comité européen des droits sociaux qui est responsable de faire appliquer la Charte sociale européenne. Celle-là même qui garantit le droit de grève. La Belgique a été condamnée pour le recours aux astreintes contre des piquets de grève.

Le verdict est également grave parce que le président du syndicat anversoïse n'a pas été condamné pour avoir lui-même entravé de manière méchante la circulation. Non, il a été condamné pour avoir « organisé » une entrave méchante de la circulation. En condamnant l'organisateur du piquet de grève, ce sont tous les organisateurs potentiels d'actions qui sont visés. Là encore, il s'agit d'un dangereux précédent. Jusqu'ici, jamais un délégué ou un organisateur de manifestation n'avait été condamné pour des actes commis lors de cette manifestation.

Même l'OCDE et le FMI confirment que dans les pays dépourvus d'un contre-pouvoir syndical, les droits sociaux sont faibles et les inégalités plus marquées. Les libertés d'association, d'expression et d'action sociale sont des droits fondamentaux qui nous concernent tous. Les droits syndicaux sont des droits humains. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la justice sociale.

DEUX. PLUS DE DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Le contrat de travail est le seul contrat qui subordonne une personne à une autre. En effet, vous perdez toute une série de droits pendant votre travail. Trop souvent, vous êtes tenus d'effectuer un certain nombre d'heures de travail sans respect des droits démocratiques fondamentaux. C'est pourquoi il est grand temps que la notion de « citoyenneté » soit également introduite au sein des entreprises. Autrement dit, que vous conserviez vos droits humains pendant votre travail. Que vous puissiez aussi exprimer vos opinions au travail, que vous puis-

siez vous organiser et que votre employeur respecte votre vie privée. Nous ne voulons pas que la démocratie s'arrête à la porte de l'entreprise. La citoyenneté doit également être reconnue dans l'entreprise.

Des élections sociales ont lieu tous les quatre ans pour élire le conseil d'entreprise (dans les entreprises de plus de cent employés) et le comité de prévention et de protection au travail (dans les entreprises de plus de cinquante employés). Plus de gens siègent au sein de ces comités qu'au sein des conseils communaux du pays. Nous voulons rabaisser ces seuils, respectivement à cinquante et à vingt travailleurs. Nous voulons aussi donner le droit de vote aux intérimaires. De cette façon, nous renforçons la dimension démocratique des élections sociales.

À l'heure actuelle, une entreprise peut se débarrasser de ses délégués du personnel ou syndicaux simplement en payant une indemnité forfaitaire. Nous voulons renforcer la protection des délégués du personnel afin que toute personne qui le souhaite puisse obtenir réellement sa réintégration sous peine d'astreinte. Nous modifions donc la loi du 19 mars 1991.

Les travailleurs non protégés et les délégués syndicaux du secteur public méritent également une meilleure protection pour qu'ils puissent défendre les revendications syndicales. Dans le droit français, tout licenciement pour motif syndical est nul et non avenu. Nous aimerions examiner comment cette disposition pourrait être introduite dans le droit belge.

TROIS. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE PAR LES EMPLOYÉS

La concertation sociale a été institutionnalisée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait d'une concession du patronat pour garantir la paix sociale et éviter des troubles révolutionnaires. Les mouvements sociaux, y compris les syndicats, sont étroitement associés à la gestion de différents services et à la prise de décisions dans les domaines des salaires, des soins de santé et de la sécurité sociale. La loi sur les conventions collectives de travail (CCT) a été adoptée, au même titre que les lois sur les commissions paritaires, les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection au travail. Nous voulons qu'on ne touche pas à ces questions.

Les entreprises publiques comme la SNCB et bpost ont un impact direct sur la vie de la population : le fait de disposer d'un bureau de poste dans son quartier ou que la gare locale reste ouverte... Les citoyens et les travailleurs doivent avoir leur mot à dire et exercer un contrôle pour que ces services publics remplissent correctement leur fonction. Nous proposons donc que les conseils d'administration des entreprises publiques soient ouverts aux représentants des syndicats et des associations d'usagers, afin qu'ils puissent défendre les besoins collectifs satisfaits par les services publics. Les débats au sein de ces conseils doivent être publics.

En matière de licenciement, la Belgique se classe parmi les pays les plus libéraux d'Europe. Contrairement à ce qui se passe en Allemagne, en France ou aux Pays-Bas, un employeur peut toujours procéder au licenciement, même en l'absence d'un motif valable. C'est incompréhensible et injuste, encore plus dans le cas des licenciements collectifs. Nous demandons une réforme de la loi Renault afin que l'employeur soit légalement tenu de prouver à l'avance qu'il a des raisons économiques de procéder à un licenciement.

Les entreprises ne sont pas tenues de fournir des informations sur leurs sous-traitants et fournisseurs, alors qu'elles y recourent massivement. Quel est le coût ? Quels sont les droits des personnes qui travaillent pour ces sous-traitants ? Comment sont-elles traitées en cas de licenciement collectif ? Nous voulons obliger les entreprises à donner complètement et de manière transparente toutes les informations sur le recours à la sous-traitance. Les syndicats doivent recevoir cette information et avoir leur mot à dire.

28. INVESTIR DANS LES JEUNES

Les jeunes sont des experts quand il s'agit de l'endroit où ils vivent, apprennent et se divertissent. Si nous leur donnions la parole, nous en tirerions une mine de propositions et d'engagements.

Quand on s'attaque à la question de la participation, du loisir et du bien-être des jeunes, on est inévitablement ramené à la question de l'espace. Les jeunes ont besoin de plus d'espace public propre. Espace(s) de rencontre et d'épanouissement. Espace(s) suffisant(s) pour aussi faciliter l'accès au sport, au jeu et à la culture. Plus d'espace : le travail de jeunesse et l'éducation jouent un rôle crucial en ce sens.

Nous voulons une véritable politique de la jeunesse qui part du grand potentiel que les jeunes portent en eux : ils sont et font le monde de demain. De par leur position, ils sont tournés vers l'avenir. C'est pourquoi ils sont un moteur de changement.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

- Nous accordons le droit de vote dès l'âge de seize ans.
- Nous mettons en place un Conseil de la jeunesse à chaque échelon de pouvoir. Celui-ci opère de façon autonome et dispose du droit d'initiative au sein du Parlement compétent.
- Nous obligeons le gouvernement à consulter le Conseil de la jeunesse pour chaque décision qui concerne les jeunes, de l'organisation des maisons de jeunes aux décisions en matière d'éducation.
- Nous organisons une enquête annuelle auprès des jeunes pour nous informer de leurs besoins. Une attention particulière est accordée à la participation des jeunes moins favorisés.
- Nous impliquons activement les jeunes dans la politique et abaissons les seuils de participation par le biais de sondages, de forums en ligne où les politiciens sont invités à réagir, de la cyberdémocratie, d'un site web gouvernemental...

DEUX. INVESTIR DANS LA CULTURE, LE SPORT ET LE LOISIR

- Nous rendons la culture et le sport plus accessibles et moins chers en renforçant l'infrastructure, en allouant davantage de ressources aux associations sportives et culturelles et par le biais de chèques culture et sport.
- Tout jeune et tout club sportif a droit à une salle de sport, un terrain de sport ou une piscine accessible à proximité.
- Nous encourageons les institutions culturelles à adapter davantage leur offre aux jeunes afin de mieux refléter la part des jeunes dans la population.
- Nous réinvestissons dans les écoles. Nous stimulons la culture, la poésie, la musique, le chant, l'image, le son... à l'école.

TROIS. PLUS DE PLACE AUX JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC ET AU TRAVAIL DE JEUNESSE

- Nous voulons plus de locaux pour les jeunes : maisons de jeunes, salles de répétition, salles de fêtes, cercles de jeunes... Un local pour jeunes offre un point d'ancrage permanent pour le travail de jeunesse.
- Nous affectons davantage de ressources structurelles et de personnel aux organisations de jeunesse et aux maisons de jeunes, pour leur permettre de développer un travail de jeunesse durable.
- Nous impliquons le secteur de la jeunesse et les associations culturelles et sportives dans le développement de nouveaux espaces publics.
- Nous donnons aux jeunes à partir de 16 ans la responsabilité de leur propre espace, en collaboration avec des coaches professionnels spécialisés dans le travail de jeunesse.

QUATRE. UN TRAVAIL STABLE POUR LES JEUNES

- Nous mettons un terme à la flexibilité excessive qui s'est développée. Finis les contrats intérimaires à vie.
- Nous reconnaissons les jobs étudiant comme un travail à part entière. Le job étudiant est pris en compte dans le calcul des droits sociaux tels que le chômage et la pension et un salaire est garanti en cas de maladie.
- Nous annulons la limitation du droit aux allocations d'insertion pour les jeunes et nous annulons les mesures prises par les gouvernements Di Rupo et Michel.

VISION

UN. DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

Le gouvernement tient très peu compte des jeunes. Il considère les jeunes comme une source de nuisance plutôt que comme des partenaires à part entière, dotés d'une opinion. Il a souvent tendance à ignorer l'avis des organisations de jeunesse. Pire, l'organisation et le contenu de la participation des jeunes sont souvent imposés d'en haut. Les conseils de la jeunesse n'ont pas de droit d'initiative au Parlement et ne sont pas consultés sur les budgets et décisions qui concernent les jeunes. Les choses doivent changer radicalement dans tous ces domaines.

Les moins de 18 ans ne peuvent pas faire entendre leur voix lors des élections. Le PTB plaide en faveur du droit de vote dès l'âge de 16 ans. Ce qui implique la nécessité d'une réforme constitutionnelle.

Sans communication réciproque, il n'y a pas de démocratie. Les décideurs politiques doivent prendre conscience que les jeunes sont des experts lorsqu'il s'agit de leur voisinage, de leur quartier, de leur école. Si on veut pouvoir dire ce que l'on pense, alors il faut aussi être écouté. Une attitude ouverte de la part du gouvernement est donc indispensable. Nous voulons organiser la politique de manière à ce que les jeunes puissent avoir accès au gouvernement, aux organes administratifs et aux institutions gouvernementales qui viennent activement à leur rencontre. Le gouvernement peut alors mieux impliquer les jeunes et leur demander leur avis de diverses manières. Tout d'abord à travers les organismes structurels comme le Conseil de la jeunesse. Ce qui sous-entend une représentation et une participation réelles des jeunes. Il est important que le Conseil de la jeunesse dispose d'un droit d'initiative auprès des organes de prise de décision. D'autre part, les jeunes qui n'ont pas de lien direct avec le Conseil de la jeunesse devraient également pouvoir exposer leurs idées. Par exemple, par le biais d'un forum numérique ouvert où les jeunes peuvent soumettre leurs questions et suggestions. Nous attendons de la part du gouvernement qu'il s'engage à répondre à chacune des questions posées et à traiter de manière effective les propositions qui obtiennent l'appui d'un nombre suffisant de jeunes.

Les jeunes pourront ainsi faire entendre leur voix et être des partenaires dans l'élaboration de nouveaux plans et projets. Faute d'un travail bien organisé avec et entre les jeunes, la politique ne pourra compter sur leur engagement actif.

DEUX. INVESTIR DANS LA CULTURE, LE SPORT ET LE LOISIR

Pour les jeunes, les seuils liés à l'accès au sport et à la culture doivent être abaissés. C'est ce qui ressort également de Big Ask, le grand sondage du mouvement de jeunesse RedFox auprès de 7 500 jeunes.

Suites aux coupes budgétaires du gouvernement, les associations sportives et de danse ont dû augmenter leurs frais d'admission. Pour beaucoup de gens, le prix d'inscription au club de foot ou au cours de danse est devenu trop élevé. Il s'agit de donner aux clubs la possibilité de baisser à nouveau leurs prix. Une possibilité serait de rehausser leur budget de fonctionnement. Grâce à une politique de financement bien pensée, le gouvernement peut rendre le sport et la culture plus accessibles, afin que tout le monde puisse accéder aux infrastructures sportives, aux salles de concert et aux musées.

Les services de la jeunesse devraient, eux aussi, veiller à maintenir des seuils accessibles. Le service jeunesse de Borgerhout, par exemple, a rendu ses activités gratuites, supprimé l'inscription et est allé à la rencontre des jeunes là où ils ont l'habitude de se retrouver. Nous voulons que le travail de jeunesse dans son ensemble soit organisé suivant cette approche. À Borgerhout, le service jeunesse atteint aujourd'hui dix fois plus de jeunes qu'auparavant. Dans ce district d'Anvers, les jeunes à partir de 16 ans peuvent également suivre une formation pour devenir des moniteurs, qui sont chargés de veiller à ce que tout se passe bien au niveau de « leur » quartier. À Anvers, on les appelle les « *plein patrons* » (littéralement les responsables de place/square). Ce projet a été initié par le PTB qui participe à la coalition progressiste (PTB-SPa-Groen) au pouvoir. Les jeunes qui se sentent investis de responsabilités et d'une mission se sentent mieux dans leur peau et dans leur quartier.

Il faut impliquer les jeunes dans le développement du sport et de la culture afin que l'offre corresponde à la population. L'art et la culture ne se limitent pas aux tableaux des primitifs flamands dans un musée. Il s'agit aussi des nouveaux groupes de musiques dans une ville, des jeunes humoristes dans les quartiers, des youtubeurs et youtubeuses en vogue... Ces formes de culture populaire méritent aussi qu'on leur accorde leur place. C'est pourquoi nous incluons ces jeunes artistes et leur public dans le circuit culturel.

TROIS. PLUS DE PLACE AUX JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC ET AU TRAVAIL DE JEUNESSE

Pour beaucoup de jeunes, le travail de jeunesse représente un deuxième chez-soi, un endroit où ils se sentent en sécurité, se font des amis et peuvent se développer. Le travail de jeunesse permet aux jeunes de sortir de leur isolement et de s'épanouir, et parfois aussi de se préparer à un premier job. À l'heure actuelle, les associations de jeunes font de l'excellent boulot. Il s'agit d'un travail de jeunesse assuré par un personnel professionnel permanent, dont l'action cible plus particulièrement les jeunes les plus vulnérables de la société. Mais il y a aussi le travail de jeunesse assuré par des bénévoles – des mouvements de jeunesse. Ceux-ci consacrent chaque week-end et chaque été une partie de leur temps à des milliers de jeunes.

Pourtant, les organisations et associations de jeunesse travaillent souvent dans l'incertitude. Les communes ne disposent plus de budgets suffisants. Dans beaucoup d'organisations, l'incertitude liée à une partie des subventions est trop importante pour pouvoir construire des projets à long terme, alors que la marchandisation du travail de jeunesse menace son indépendance. Le travail de jeunesse ploie sous la pression du travail et le manque d'argent. Bien trop souvent, il s'agit de choisir entre épargner, passer des contrats bidons ou libérer du temps pour se mettre en quête d'argent privé. Et ce alors que tout le monde sur le terrain ne veut qu'une chose : un travail de jeunesse de qualité. Il faut redonner plus de moyens au travail de jeunesse professionnel.

QUATRE. UN TRAVAIL STABLE POUR LES JEUNES

Avoir une vie autonome constitue un droit. Et un travail stable et de qualité constitue la meilleure garantie en ce sens. Or, pour beaucoup de jeunes, cela devient de plus en plus problématique. Ils doivent faire face à des périodes d'attente de plus en plus longues, à des flexi-jobs comme Deliveroo. Ils doivent constamment enchaîner les contrats intérimaires ou temporaires. Les plus grands employeurs de notre pays sont... les agences d'intérim. Cette tendance doit être inversée pour que les jeunes puissent commencer leur vie d'une manière décente.

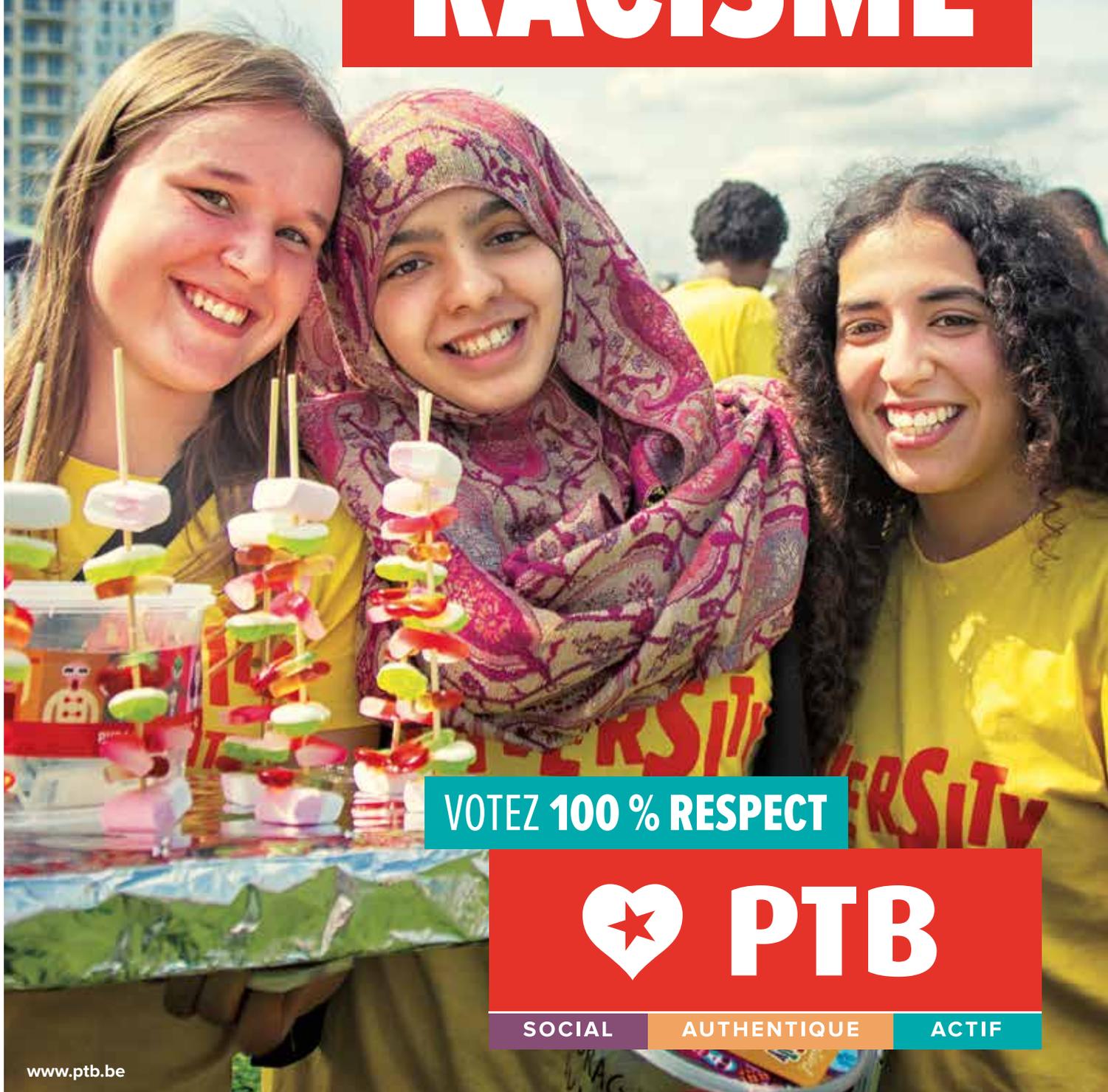
Les stages offrent aux jeunes la possibilité de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises au cours de leurs études ou de leur formation. Or, à l'heure actuelle, les stages remplacent dans certains cas des emplois rémunérés et les stagiaires ne bénéficient généralement pas de protection sociale et ne reçoivent pas de compensation financière.

Les jobs étudiant doivent bénéficier de tous les droits sociaux en vigueur : le job étudiant doit être pris en compte dans le calcul des droits sociaux tels que le chômage et la pension.

L'allocation d'insertion est une allocation accordée aux jeunes demandeurs d'emploi s'ils n'ont toujours pas trouvé d'emploi un an après la fin de leurs études. Le gouvernement Di Rupo a limité la durée de cette allocation à 36 mois. Le gouvernement Michel est, lui, allé encore plus loin. Il a en effet décidé que l'allocation d'insertion ne pouvait être octroyée que jusqu'à l'âge de 25 ans et que, pour entrer en ligne de compte, les moins de 21 ans devaient être en mesure de présenter un diplôme, un certificat ou une attestation. L'ONEM estime que cela a réduit de 45 % le nombre de jeunes entrant en ligne de compte pour l'allocation d'insertion. Cette mesure n'a pas entraîné d'augmentation significative du taux d'emploi des jeunes. Il s'agit purement et simplement d'une mesure de réduction des coûts qui frappe de plein fouet les jeunes. Nous voulons révoquer les mesures introduites successivement par les gouvernements Di Rupo et Michel. Si la société n'offre pas suffisamment d'emplois, elle doit garantir le droit à la sécurité sociale dans son intégralité. Après leurs études, les jeunes doivent avoir droit à une allocation d'insertion s'ils ne trouvent pas immédiatement du travail.

L'économiste Guy Standing décrit comment des groupes importants de la société sont contraints de travailler dans des conditions sous-payées, incertaines et dangereuses. En Europe, 10 % des jeunes actifs vivent dans la pauvreté. Les jeunes pauvres ont des bas salaires, une protection sociale limitée et des conditions de travail précaires. Beaucoup de jeunes occupent des emplois temporaires, à temps partiel, intérimaires ou travaillent en tant que stagiaires. Le nombre de jeunes exerçant des emplois en intérim est également très élevé. Cela doit cesser.

LEVONS-NOUS CONTRE LE RACISME



VOTEZ 100 % RESPECT



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

29. UN PAYS DE DIVERSITÉ, SANS RACISME, OÙ TOUT LE MONDE COMPTE

Les migrations existent depuis toujours. Au cours des dernières décennies, l'immigration a contribué à une transformation rapide de la composition de la population. Cette super-diversité représente un atout majeur, pour autant que nous parvenions à offrir à tous et toutes des droits et des chances égaux, garantissant ainsi que la solidarité l'emporte sur la concurrence.

Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le risque de vivre dans la pauvreté, au chômage, dans un logement insalubre ou d'avoir un plus faible niveau de scolarité est beaucoup plus grand lorsque vous avez une couleur différente ou quand votre nom suggère une origine étrangère. Le racisme est une triste réalité.

Avec le PTB, nous voulons éliminer la concurrence entre les personnes en difficulté. Nous offrons suffisamment d'emplois, d'infrastructures et un enseignement à la mesure de tous les enfants, quelle que soit leur origine ou leur origine sociale. Nous nous attaquons au racisme parce qu'il nous empêche de combattre ensemble les véritables coupables de l'injustice et de l'inégalité.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. PLUS D'EMPLOIS, PLUS D'ÉGALITÉ

- Nous garantissons suffisamment de services sociaux pour briser la mise en concurrence des couches défavorisées de la société.
- Notre objectif est de parvenir à un marché du travail offrant suffisamment d'emplois de qualité afin d'éliminer la concurrence pour les postes vacants.
- Nous imposons des objectifs de diversité dans l'accès des postes de travail, aussi bien dans les services publics que dans le secteur privé. Des actions positives s'imposent pour venir à bout des inégalités.
- Nous introduisons le testing, des tests de situation proactifs anti-discrimination menés par les services d'inspection et les organisations de la société civile. Les employeurs qui commettent des infractions doivent être sanctionnés proportionnellement à la taille de leur entreprise.
- Nous veillons à ce que le secteur public, les institutions subsidiées par des fonds publics et les entreprises qui participent aux appels d'offres publics jouent un rôle exemplaire en matière de politique d'égalité.

DEUX. UN PAYS OÙ LE RACISME N'A AUCUNE CHANCE

- Nous appuyons tous les efforts visant à établir un plan d'action national contre le racisme.
- Nous évaluons et modifions la loi contre le racisme et la xénophobie, celle contre les discriminations en général et celle contre les discriminations entre les hommes et les femmes, de manière à ce qu'elles permettent de réduire de manière effective le racisme et la discrimination.
- Nous introduisons aussi les tests de situation anti-discrimination sur le marché locatif.
- Nous mettons un terme au profilage ethnique. Pour ce faire, nous soutenons les cellules Diversité au sein de la police, nous y rendons obligatoire une formation complémentaire sur la lutte contre le racisme et rendons obligatoire la remise d'un récépissé à chaque contrôle d'identité.
- Nous protégeons la citoyenneté pour les enfants nés en Belgique ou ayant grandi en Belgique, ainsi que pour tous les citoyens ayant la double nationalité. Nous ne voulons pas qu'il y ait des citoyens de première et de seconde zone.
- Après cinq ans de résidence légale dans notre pays, toute personne doit acquérir automatiquement la nationalité belge, afin de faciliter son intégration dans notre pays.

TROIS. UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

- Nous élaborons une stratégie de lutte contre le décrochage scolaire des jeunes issus de l'immigration et des familles en difficulté financière.
- Nous promovons une politique d'admission non discriminatoire et mettons fin aux écoles ghettos, à la ségrégation entre écoles pauvres et écoles riches, entre écoles où les enfants issus de l'immigration sont concentrés et écoles où ils sont quasiment non admis.
- Nous prônons une approche pédagogique interculturelle. Nous considérons la diversité comme une richesse et non comme une tare. Nous valorisons l'origine et la langue de chaque élève et encourageons le multilinguisme.
- Dans les programmes scolaires et la formation des enseignants, nous veillons à inclure une analyse critique de notre passé colonial ainsi qu'un aperçu de l'histoire des migrations et de la lutte contre le racisme.
- S'agissant de la formation des enseignants, nous élaborons un plan d'action visant à augmenter la part des candidatures issues de l'immigration. La diversité du personnel enseignant contribue à la lutte contre la discrimination.

QUATRE. IMPLIQUER ACTIVEMENT LES COMMUNAUTÉS

- Nous abrogeons l'interdiction du port du foulard dans les entreprises privées et les services publics ainsi que dans les écoles.
- Nous défendons une politique interculturelle active, avec mise à disposition concertée d'un lieu à l'intérieur de l'espace public réservé à la célébration des différentes traditions et fêtes religieuses et confessionnelles.
- Nous organisons le dialogue et impliquons les différentes communautés dans l'organisation des fêtes et traditions religieuses.
- Nous investissons dans des lieux de rencontre culturels. Ceux-ci permettront à des personnes de cultures différentes d'apprendre à se connaître d'une manière accessible.

VISION

UN. PLUS D'EMPLOIS, PLUS D'ÉGALITÉ

Au cours des dernières décennies, le nombre d'habitants issus de l'immigration a fortement augmenté. Dans les grandes villes, près de quatre habitants sur dix sont aujourd'hui d'une origine différente. La moitié d'entre eux sont des « nouveaux Belges », tandis que l'autre moitié n'a pas la nationalité belge. À l'échelle de tout le pays, ils représentent respectivement 20 % et 10 % de la population. Dans le même temps, le racisme a également augmenté, non pas en raison de la présence de ces nouveaux compatriotes, mais plutôt en raison des choix politiques d'une frange particulière de l'establishment.

La super-diversité est un grand atout, à condition que nous réussissions à donner à chacun.e les mêmes droits et les mêmes chances, et à traduire cela dans la réalité de tous les jours. Cependant, le manque de travail, de services et de prestations sociales engendre des tensions entre les travailleurs. Si nous voulons que la super-diversité réussisse, nous devons combler ces déficits et y investir des moyens. Mais les gouvernements font le contraire : ils persistent dans l'austérité. Pendant ce temps, les politiciens de droite pointent du doigt un groupe de population après l'autre. Les gens sont montés les uns contre les autres et les problèmes demeurent.

Il est temps de changer de cap. Nous voulons une société qui soit fière de sa diversité et dans laquelle les travailleurs de toutes origines réalisent à quel point la division et le racisme nuisent à leurs intérêts.

L'immense majorité des personnes issues de l'immigration sont des travailleurs. Eux-mêmes, leurs parents ou grands-parents ont été amenés ici ou sont venus ici pour travailler. Mais une fois sur le marché du travail, ils se voient confrontés à la discrimination, au chômage, à la surreprésentation dans les emplois précaires,

à l'absence de possibilités de promotion... Ils finissent dans les rangs des réservistes du marché du travail. Le travail est la condition préalable d'une vie digne et d'une pleine participation à la société. En unissant nos forces au travail, les préjugés et le racisme peuvent être vaincus.

La discrimination dans la recherche d'emploi doit être prévenue, détectée et éradiquée. Nous appelons les services d'inspection et les organisations de la société civile à entreprendre des tests de situation proactifs en ce sens. Ces tests peuvent également servir dans le cadre de la lutte contre la discrimination sur le marché du logement, dans l'enseignement, dans les soins de santé et la vie nocturne.

Le projet d'instaurer des tests de situation au niveau fédéral a été bloqué. Le rapport de force a été plus favorable en Région bruxelloise. Le député bruxellois du PTB, Youssef Handichi, a introduit l'idée du testing anti-discrimination suite à l'affaire « Samira/Cécile » qui a éclaté dans la presse le 22 janvier 2016. Cette jeune professeure de français a postulé à un emploi vacant mais s'est vu refuser tout entretien d'embauche. Elle a alors décidé d'envoyer, dès le lendemain, une autre candidature au nom de Cécile. Avec moins d'expérience, Cécile a décroché non pas une mais deux propositions de rendez-vous et ce, en moins de dix minutes. Le cas de discrimination flagrante dont a été victime Samira-Cécile en 2016 a focalisé l'attention des médias. Le réseau associatif a lancé une campagne et le PTB a présenté une proposition d'ordonnance pour instaurer le testing anti-discriminations. Grâce à la pression et au mouvement créé suite à l'affaire Samira-Cécile, le Parlement bruxellois a adopté une telle ordonnance en octobre 2017. Elle représente un pas en avant, même si elle reste insuffisante pour gagner la lutte contre la discrimination en matière d'emploi. Cette ordonnance ne prévoit pas la possibilité de procéder à un testing proactif et les associations sont exclues de la possibilité d'effectuer des tests de situation.

Dans les années 1960 et 1970, aux États-Unis, le mouvement des droits civiques, une coalition d'organisations et de syndicats afro-américains, a adopté pour mot d'ordre « plus d'emplois, plus d'égalité ».

Aspirer à atteindre un taux d'emploi chez les citoyens issus de l'immigration qui soit proportionnel à leur part dans la population totale ne signifie pas que nous allons donner des emplois aux personnes issues de l'immigration en enlevant à d'autres. L'action en faveur d'un accès égal au marché de l'emploi doit aller de pair avec l'action en faveur de la création d'emplois. À cette fin, nous investissons dans les secteurs en pénurie de personnel et réorganisons l'emploi disponible grâce à une diminution du temps de travail.

Si jamais l'écart sur le marché du travail ne se résorbe toujours pas, il faudra alors prendre des mesures positives contraignantes pour réduire l'inégalité réelle des groupes défavorisés. Diverses associations ont systématisé les expériences d'actions positives pour attirer de façon très ciblée des employés qui ne seraient autrement pas atteints ou seraient beaucoup plus difficiles à atteindre : pour les places de stage, les jobs étudiants, les formations, les quotas de stagiaires, les réserves spécifiques en matière de recrutement, etc. Sur cette base, des objectifs peuvent être définis et imposés dans les services publics et le secteur privé pour assurer une plus grande diversité dans la composition du personnel.

L'argument selon lequel une telle action positive pourrait constituer une forme de discrimination a déjà été amplement réfuté dans le débat sur la Convention internationale des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Des mesures positives ont également été incluses dans la loi de 2007 contre la discrimination et le racisme. Il est grand temps de joindre l'action à la parole !

DEUX. UN PAYS OÙ LE RACISME N'A AUCUNE CHANCE

Les politiciens de droite dépeignent les personnes issues de l'immigration comme des profiteurs, des demeurés, incapables de s'adapter... Ils prétendent que « les Berbères, ce sont des communautés fermées », que le racisme serait « relatif », que le racisme est utilisé comme « excuse » pour un échec personnel, etc. Ils se vantent du nombre de réfugiés qu'ils ont renvoyés et parlent de gens dont il faut « nettoyer » la présence. Ils enferment les enfants dans des centres fermés. Il n'est pas étonnant que le racisme se développe dans un tel climat politique. Des études internationales montrent que la discrimination sur le marché du travail et

dans l'enseignement en Belgique est parmi les plus élevées d'Europe. Ce qui souligne la nécessité urgente d'un plan d'action national contre le racisme.

Ce que nous savons c'est que comme pour toute injustice, l'engagement de la population, y compris celui des groupes concernés, est crucial pour vaincre le racisme.

Les politiciens de droite proclament vouloir remettre en cause les conventions internationales sur les droits de l'homme, le droit d'asile des réfugiés et l'élimination du racisme. Nous défendons le respect de ces traités. Les droits fondamentaux de chacun doivent être garantis.

Les lois anti-discrimination (la « Loi contre le racisme », la « Loi contre la discrimination » et la « Loi sur l'égalité hommes-femmes ») de 2007 sont le fruit des mouvements de lutte des travailleurs et des citoyens. Nous attachons beaucoup d'importance à ces résultats et tenons à les protéger, tout en poursuivant nos recherches en vue de les améliorer et de réduire efficacement le racisme et la discrimination. C'est dans cette optique que nous proposons d'évaluer ces lois et de les modifier au besoin.

Il y a, par exemple, des comportements racistes au sein des services de police, tant à l'égard de la population qu'à l'égard d'autres membres du personnel. Nous voulons une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et du racisme chez les agents de police et nous soutenons ainsi aussi les policiers qui font bien leur travail. Quand la police procède à un contrôle motivé par votre apparence (couleur de peau, origine ethnique...) et non en lien avec vos agissements, il s'agit de profilage ethnique, discriminatoire et donc interdit. Or, il apparaît dans toutes les forces de police, comme le montre une étude réalisée en 2018 par Amnesty International Belgique. Nous adoptons des mesures vigoureuses contre cette pratique.

Nous protégeons la citoyenneté des enfants nés en Belgique ou ayant grandi en Belgique, y compris pour tous les citoyens ayant la double nationalité. Nous nous opposons dans ce cadre à la « loi sur la déportation ». Celle-ci prévoit que les personnes d'une autre nationalité qui sont nées ici ou qui sont venues vivre en Belgique quand elles avaient moins de 12 ans peuvent encore être expulsées pour d'obscurs motifs d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale. Bien entendu, les personnes qui commettent des crimes doivent être traduites en justice. Mais, qu'en plus de poursuites pénales, vous risquiez la déportation alors que vous êtes né et avez grandi ici, et que vous y avez résidé légalement toute votre vie, c'est tout simplement inacceptable. Cela équivaut à une double peine. Diverses associations ont contesté cette loi devant la Cour constitutionnelle. Nous appuyons cette initiative.

TROIS. UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

En matière d'enseignement, nous arrivons en queue de peloton au niveau international au plan de l'inégalité sociale. Les enfants des couches les plus pauvres de la population ou issus de l'immigration en sont les principales victimes. Un enfant issu de l'immigration sur quatre naît dans une famille défavorisée. Les enfants issus de l'immigration sont donc doublement affectés.

En janvier 2018, l'étude Baromètre de la diversité : Enseignement d'UNIA, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a exposé ce fléau et fait des propositions pour y remédier. Mais, « face à l'absence d'une politique globale en la matière, les enseignants sont souvent contraints de bricoler », déplore Unia.

Deux points ressortent de l'étude d'UNIA : l'orientation des élèves et la composition du corps professoral. Le rapport note que le nombre d'enseignants issus de l'immigration est très faible. Une approche positive, créative et globale s'impose ici, avec un plan d'action visant à augmenter la part de candidats issus de l'immigration dans la formation des enseignants.

Les migrants qui sont venus dans notre pays en quête de travail ou pour remédier au besoin de main-d'œuvre de la Belgique rêvaient d'un avenir pour leurs enfants. Deux à trois générations plus tard, il apparaît clairement que notre système d'éducation n'est pas à même de réaliser ce rêve. Le « quasi-marché

scolaire », le système d'orientations précoces en cascade et les différents types et formes d'enseignement perpétuent les inégalités sociales et ethniques. 13 % des garçons et 7 % des filles d'origine belge n'obtiennent pas le diplôme d'enseignement secondaire. Chez les personnes d'origine turque ou africaine, ce pourcentage est d'environ 45 % pour les garçons et 42 % pour les filles. Pour enrayer cette tendance, nous voulons nous attaquer de manière systématique au décrochage scolaire.

Les élèves issus de l'immigration sont surreprésentés dans les disciplines « moins valorisées ». Les élèves qui apparaissent « différents » vont dans des écoles « différentes ». Seul un enfant né dans une famille pauvre sur dix suit l'enseignement secondaire général, contre plus de huit enfants sur dix des familles les plus riches. Il devient de plus en plus difficile de gravir l'échelle sociale par le biais de l'éducation, surtout pour les enfants issus de l'immigration. Et s'ils viennent en plus de familles pauvres, cela devient presque impossible. D'où toute l'importance d'une politique d'admission non discriminatoire. Nous devons abolir les écoles ghettos, la ségrégation entre les écoles pauvres et les écoles riches, entre les écoles où les enfants issus de l'immigration sont concentrés et les écoles où ils sont quasiment non admis.

Nous misons sur un enseignement fondé sur un projet pédagogique interculturel actif. Nous considérons la diversité comme une richesse et non comme une tare. Dans les programmes et la formation des enseignants, nous veillons à inclure une lecture critique du passé colonial.

QUATRE. IMPLIQUER ACTIVEMENT LES COMMUNAUTÉS

Nous luttons contre la discrimination sous toutes ses formes. Au PTB, nous voulons abolir l'interdiction du foulard à l'école ainsi que dans les services publics et les entreprises privées. Cette interdiction constitue une discrimination en matière d'emploi. Les partisans de l'interdiction invoquent l'argument de la neutralité. Or, cet argument s'applique aussi au personnel : nous attendons du gouvernement et des employeurs qu'ils veillent au respect des convictions personnelles de chacun. La neutralité à l'égard de l'utilisateur est en effet requise, tout usager a droit à un traitement égal. Mais pour nous, cette neutralité doit se mesurer par l'action, par le travail accompli. Ce qu'une personne porte, quelle importance cela peut-il avoir ?

Nous défendons une politique interculturelle active, avec mise à disposition concertée de lieux, à l'intérieur de l'espace public, réservé à la célébration des différentes traditions et fêtes religieuses et confessionnelles. À cette fin, nous impliquons les différentes communautés dans l'organisation des fêtes et traditions religieuses.

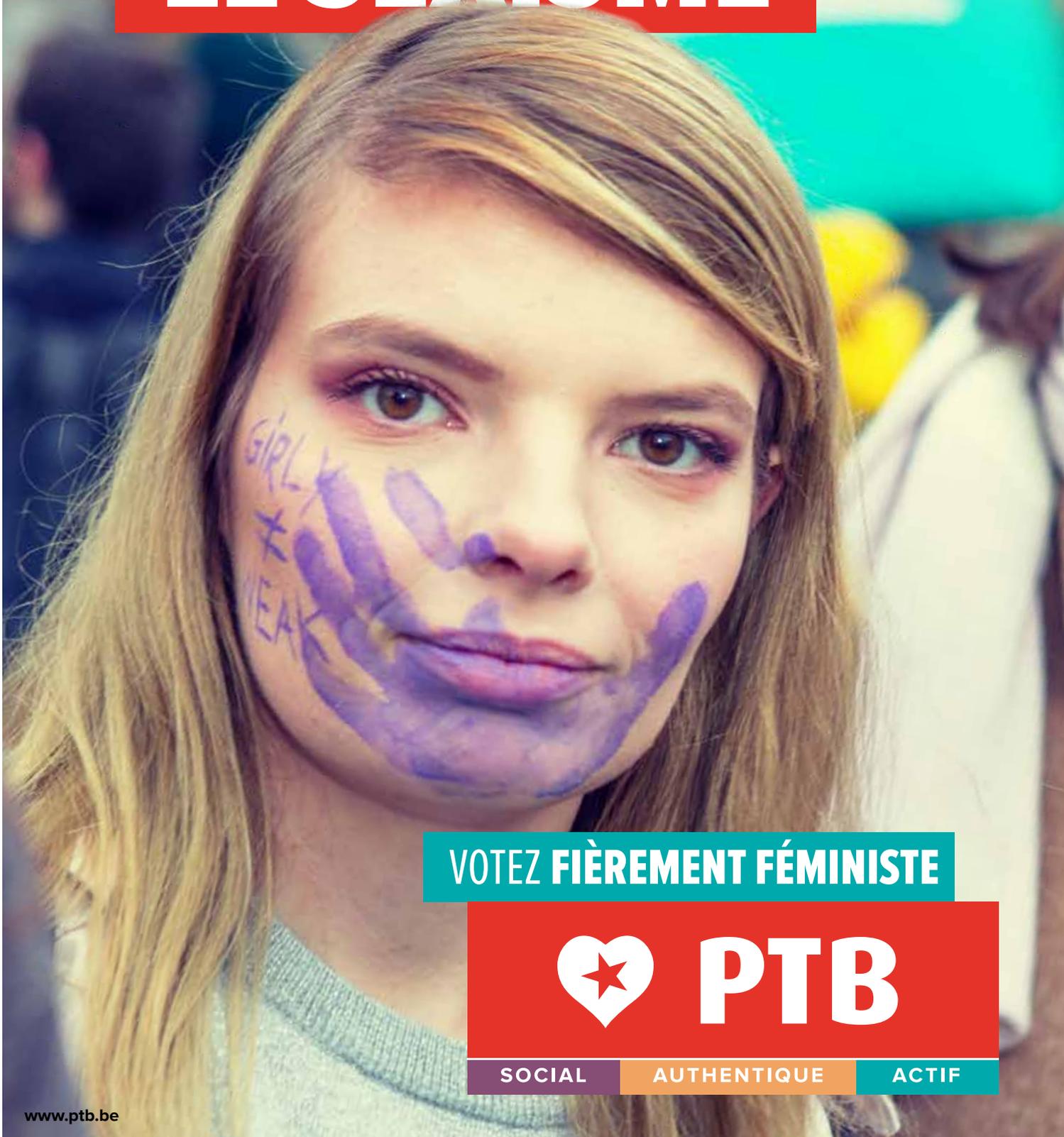
Dans différents Parlements, une interdiction de l'abattage sans étourdissement a été instaurée sans impliquer les communautés juive et musulmane. Nous nous opposons à une telle interdiction sans consensus qui est, de surcroît, sélective : elle ne concerne, en effet, que les ovins. Une telle interdiction ne résout rien puisque la viande pourra être achetée à l'étranger. En fait, l'interdiction semble s'inscrire dans le droit fil de débats imposés, qui détournent l'importance de lutter pour le bien-être animal, en vue de stigmatiser certaines minorités ethniques spécifiques.

Nous sommes d'avis que l'esprit du temps, le souci du bien-être animal et les progrès techniques peuvent, à terme, conduire à un consensus qui permettra la généralisation de l'abattage avec étourdissement. Les coutumes, et a fortiori les coutumes et traditions religieuses, changent et s'adaptent à l'esprit du temps et à l'évolution technique. Cela ne peut se faire qu'avec le soutien et l'appui des communautés concernées. La création d'un tel soutien requiert du temps, du dialogue et des consultations. Ce qui n'est pas possible dans le cadre du modèle conflictuel qui a trop souvent cours à l'heure actuelle.

Pour favoriser la rencontre entre les cultures et les nationalités, nous investissons davantage dans des lieux d'échange culturel où les gens peuvent se rencontrer, se renforcer, créer des liens et ainsi mieux participer à la société.

LUTTONS CONTRE

LE SEXISME



VOTEZ FIÈREMENT FÉMINISTE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

30. POUR L'ÉGALITÉ COMPLÈTE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Nous voulons une société où les mentalités et les mœurs héritées depuis des siècles de la domination patriarcale auront disparu et où le sexisme et les violences faites aux femmes n'auront plus leur place. Une société où les droits des femmes, comme celui du choix d'être mère ou non, ne seront plus remis en question au moment de crises économiques mais seront des droits définitivement acquis.

Nous croyons que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est possible que si les femmes sont financièrement indépendantes des hommes. Nous exigeons un salaire égal pour un travail égal et nous dénonçons l'oppression sexiste.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'égalité dans laquelle les hommes s'engagent autant que les femmes au travail domestique et à l'éducation des enfants. L'égalité exige aussi de mettre fin aux discriminations dans l'accès à l'emploi, aux différences de salaire et de pension. Nous voulons une réduction collective du temps de travail qui permettra tant aux hommes qu'aux femmes d'assumer des responsabilités familiales. Et de manière générale, nous voulons alléger la prise en charge individuelle des soins aux enfants ou aux parents grâce à des services publics développés.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. SUPPRIMER L'ÉCART SALARIAL

- Pour le droit de toutes et tous à un emploi à part entière, stable et à temps plein. Nous plaignons pour la réduction collective du temps de travail.
- Nous voulons renforcer l'application de la convention collective n° 25 concernant l'égalité des rémunérations.
- Nous appliquons un contrôle strict de la convention collective n° 38 concernant la lutte contre les discriminations à l'embauche.
- Nous demandons l'application correcte de la loi du 22 avril 2012 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et, si nécessaire, son adaptation.

DEUX. LES SOINS AUX PERSONNES NE SONT PAS SEULEMENT LA TÂCHE DES FEMMES.

- Nous créons des places en crèches publiques, abordables et de qualité, pour atteindre un taux de couverture de 50 % sur l'ensemble du pays.
- Nous accordons des congés de paternité de la même durée que les congés de maternité (15 semaines). Automatiques et 100 % payés par l'employeur.
- Nous augmentons les allocations des congés parentaux.

TROIS. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

- Nous collectons des données statistiques concernant les différentes formes de violences envers les femmes.
- Nous renforçons les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dès l'enseignement fondamental.
- Nous mettons sur pied une convention collective de travail #MeToo qui assure plus de prévention sur le lieu de travail.

- Nous élargissons les plages horaires des lignes téléphoniques destinées aux victimes de violences sexuelles pour les rendre disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et nous renforçons leur financement.
- Nous allouons les budgets nécessaires pour pérenniser les trois centres pluridisciplinaires de prise en charge des victimes de violences et pour en créer un dans chaque province du pays.
- Nous assurons une formation initiale et continue appropriée à tous les professionnels susceptibles d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles.
- Nous contrôlons que les plaintes des femmes victimes de violences soient systématiquement prises par la police et nous assurons un meilleur suivi judiciaire.

QUATRE. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ FÉMININE ET AIDER LES FAMILLES MONOPARENTALES

- Nous individualisons les droits sociaux.
- Nous rendons le SECAL (Service des créances alimentaires) accessible à tous les ayants droit, enfants et ex-conjoint(e)s, sans plafond de revenu, afin qu'ils puissent récupérer les pensions alimentaires.
- Nous accordons le droit à la pension complète pour les femmes après 40 ans de carrière. Une mesure à discrimination positive pour compenser les carrières plus courtes des femmes.
- Nous voulons retirer les mesures mises en place par les deux gouvernements précédents (Di Rupo et Michel) pour réduire l'accès aux allocations d'insertion et revenir sur la diminution des allocations de garantie de revenu (AGR) qui ont eu lieu sous le gouvernement Michel.

CINQ. LE DROIT À L'AVORTEMENT ET AUX MOYENS CONTRACEPTIFS

- Nous sortons l'avortement du code pénal.
- Nous allongeons la limite temporelle légale (18 à 20 semaines au lieu de 12) et diminuons le délai de réflexion (48 heures au lieu de 6 jours).
- Nous étendons le nombre de centres pratiquant l'avortement.
- Nous mettons sur pied l'obligation de renvoi (vers d'autres médecins ou institutions) pour les médecins et les hôpitaux qui ne souhaitent pas pratiquer l'avortement.
- Nous élargissons la gratuité de la contraception, au-delà de 21 ans pour la pilule, par exemple.

VISION

UN. SUPPRIMER L'ÉCART SALARIAL

Les femmes représentent la moitié de la population, elles ne sont donc pas une minorité. De tout temps, elles ont toujours occupé une place particulière dans la société en fonction des besoins de l'économie. De nos jours, depuis les années 1960-1970 et grâce au mouvement féministe de l'époque qui luttait pour l'émancipation, les femmes sont beaucoup plus présentes sur le marché du travail. Avoir accès à un travail a été une grande avancée dans l'émancipation des femmes. C'est un moyen pour elles de devenir indépendantes au niveau économique et de participer activement à la société.

Mais le patronat s'en est servi aussi pour faire pression sur les salaires de manière générale. L'explosion du chômage depuis la crise de 1973 a été un contexte favorable à cette évolution. Plus de travailleuses sur le marché de l'emploi, cela veut dire des salaires plus bas pour tous et toutes. Si vous n'êtes pas content de ce que votre employeur vous donne, il trouvera quelqu'un d'autre qui acceptera étant donné que l'offre d'emplois est plus basse que la demande. Le capitalisme exploite donc les travailleurs et travailleuses. Dans ce contexte les femmes sont d'autant plus discriminées car elles se retrouvent majoritairement dans des temps partiels ou dans des emplois plus précaires que les hommes. Des lois existent pour sanctionner les employeurs qui ne pratiqueraient pas l'égalité des salaires dans leur secteur, mais ces lois ne suffisent pas pour atteindre l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique est toujours supérieur à 20 %. Si l'on inclut les avantages extra-légaux tels que les voitures de société, l'écart est encore plus grand. Les femmes travaillent souvent dans des secteurs où ces avantages comme les voitures de société, les primes en fonction des profits et les pensions complémentaires ne sont pas présents.

45 % des femmes sont concernées par le travail à temps partiel contre 11 % des hommes. Contrairement aux idées reçues, dans la majorité des cas il ne s'agit pas d'un choix mais d'une contrainte. Il existe un manque d'emploi à temps plein (surtout dans les secteurs dits « féminins » comme la distribution ou le nettoyage), mais aussi le manque de places en crèches combiné aux obligations familiales, font que travailler à temps partiel devient une obligation.

Pour répondre aux besoins des actionnaires, le gouvernement MR-NVA a aggravé les inégalités entre les femmes et les hommes. En 2017, le PTB révélait que les trois quarts des emplois créés sous le gouvernement Michel (2014-2017) sont des emplois à temps partiel ou intérimaires. La loi Peeters sur la flexibilisation du travail complique aussi la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, particulièrement pour les familles monoparentales (avec très majoritairement des femmes à leurs têtes).

La réduction collective du temps de travail est une mesure phare pour réduire les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. Réduire la semaine de travail, avec maintien du salaire, permet de créer des emplois à temps plein et de laisser du temps pour les loisirs, la famille ou pour s'engager dans des associations... Si les femmes et les hommes peuvent ainsi chacun travailler à temps plein, cela combat les inégalités salariales et ne met plus de pression économique sur les femmes pour qu'elles s'occupent la majorité du temps de la famille.

Nous voulons renforcer l'application de la CCT 25 et de la loi du 22 avril 2012 qui vise à régler la question de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes et à stimuler le dialogue social et l'action sociale à ce sujet au niveau interprofessionnel, sectoriel et de l'entreprise.

DEUX. LES SOINS AUX PERSONNES NE SONT PAS SEULEMENT LA TÂCHE DES FEMMES.

Outre l'exploitation et les discriminations que les femmes subissent comme travailleuses, elles continuent toujours à porter majoritairement la charge du ménage ou des soins aux enfants ou aux parents. Elles sont doublement exploitées, d'une part comme travailleuses et d'autre part dans la sphère privée. D'autre part, les offres d'emplois à temps partiel ou précaires sont souvent la seule offre qui leur est faite. Le manque d'investissements publics, qui crée un manque important de crèches ou qui fait augmenter les tarifs des garderies scolaires, est un obstacle pour que les femmes aient accès au travail.

Pour une meilleure répartition des tâches, nous voulons développer des services publics forts et de qualité qui soulagent les familles et les femmes.

Contrairement aux politiques de désinvestissements publics en cours, nous voulons créer des places abordables et de qualité dans des crèches publiques pour donner l'accès au travail à toutes les femmes. Nous voulons créer des places pour atteindre un taux de couverture de 50 % sur l'ensemble du pays. À l'heure actuelle, le taux de couverture en milieu d'accueil atteint 40 % en Flandre, 28,9 % à Bruxelles et 34,9 % en Wallonie (2016). Le manque d'investissements publics dans le milieu de l'accueil engendre une pénurie de places et pousse aussi aux partenariats public-privé ou à la privatisation. Les multinationales y voient là un marché lucratif, aux dépens des familles. Aux Pays-Bas, un enfant gardé trois jours par semaine en crèche coûte en moyenne 702 euros par mois. La plupart des crèches sont des entreprises commerciales. Pas étonnant que les trois quarts des Néerlandaises travaillent à temps partiel. En 2016, le PTB a dénoncé à Anvers le fait que la majorité N-VA-Open VLD-CD&V a donné le feu vert à la multinationale française Babilou pour gérer des milieux d'accueil.

Nous voulons allonger le congé de paternité à quinze semaines pour une meilleure répartition des soins aux enfants dès leur naissance et pour permettre aux pères de créer du lien avec leurs enfants. Nous le rendons automatique et payé à 100 % par l'employeur. Nous luttons ainsi contre les pressions éventuelles des employeurs sur les pères. De même, il n'y aura plus de discriminations au niveau des carrières liées à la maternité puisque les deux parents auront le même temps de congé.

L'augmentation des prix des garderies préscolaires et extrascolaires entrave l'accès des femmes à l'emploi. Nous réduisons progressivement à zéro les coûts des services de garde en milieu scolaire.

TROIS. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Les stéréotypes et l'idéologie du patriarcat qui continue à propager les idées de domination sur les femmes sont tenaces. Le capitalisme a hérité ces idées des siècles qui l'ont précédé. Il s'en sert confortablement et le reproduit pour garder une main-d'œuvre exploitable. Diviser pour mieux régner.

Le sexisme est partout, structurel. Les blagues ou les publicités sexistes sont véhiculées largement. Le corps de la femme est vu comme une marchandise qui « nécessite beaucoup d'entretien ». L'Oréal, une des plus grosses multinationales au monde, surfe largement sur ce « besoin ». Tout ce système influence notre vision sur les femmes, les ramenant soit à un rôle de ménagère, soit à un rôle de consommatrice faisant tourner le marché de « la beauté », mais toujours à des seconds rôles. Tout cela impacte le comportement des femmes elles-mêmes. Elles seront souvent moins sûres d'elles, hésiteront à prendre la parole pour donner leur avis, se porteront moins souvent candidates pour assumer des hautes responsabilités. Le sexisme structurel rend aussi les femmes moins armées pour faire face aux violences qu'elles subissent. C'est un cercle vicieux.

Le mouvement #MeToo a mis en évidence combien le problème des violences et du sexisme est profond et très présent dans la société, dans tous les milieux et le plus souvent dans un contexte de domination. Les patrons, ou chefs de service, qui abusent de leurs employées, le réalisateur qui abuse de ses actrices...

Les violences conjugales sont encore très taboues dans notre pays. La fragilité économique des femmes les fait parfois rester dans des situations dramatiques au lieu de se mettre à l'abri des coups.

Puisqu'il s'agit d'un problème structurel, il faut aussi s'y attaquer de manière large. Cela commence par la prévention, première étape nécessaire pour changer les mentalités. Aucun budget n'est dégagé pour cela : l'action du gouvernement se résume, et de manière totalement insuffisante, à gérer l'après-violence. Des associations féministes dénonçaient déjà en 2016 les coupes budgétaires du gouvernement.

La Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul qui l'engage à prendre toute une série de mesures pour combattre les violences faites aux femmes. À l'heure actuelle, seules 20 % des mesures se trouvant dans cette Convention sont d'application en Belgique.

Nous voulons que la prévention commence dès l'enfance, en donnant la priorité à l'EVRAS (programme d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle dans l'enseignement). Le programme EVRAS doit être « labellisé » ou « institutionnalisé ». Aujourd'hui, même si le programme EVRAS est obligatoire, on ne spécifie ni le nombre d'heures, ni le contenu, ni la fréquence. Nous voulons une prévention sur la sexualité mais aussi sur la manière de construire des relations de respect et de confiance entre les femmes et les hommes. Le contenu des cours doit prévoir l'éducation sur l'égalité femme/homme. Des professionnels donneront les cours EVRAS, mais nous voulons aussi que cela fasse partie de la formation générale des enseignants pour les aider à gérer les stéréotypes propagés dans les écoles.

Nous voulons qu'une convention collective #MeToo existe pour plus de prévention au travail. Elle serait spécifique pour lutter contre les violences faites aux femmes. Elle permettrait des campagnes d'information

répétées, un code de conduite clair avec des sanctions en cas de non-respect, définirait le rôle de la représentation syndicale, les informations spécifiques pour les témoins...

Les victimes de violence ont droit à une aide de qualité. Le gouvernement a décidé d'ouvrir trois centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles, auxquels les victimes peuvent s'adresser pour un secours médical et psychologique, une enquête médico-légale, le dépôt d'une plainte et son suivi. Une bonne initiative mais trois centres pour toute la Belgique, c'est insuffisant. Pas étonnant qu'ils connaissent un afflux plus important que ce qu'on attendait. C'est dans chaque province qu'il faudrait un centre de ce genre.

La plupart des femmes victimes de violences ne les dénoncent pas à la police. Elles hésitent souvent craignant de ne pas être prises au sérieux et sachant que peu de plaintes aboutissent. Les plaintes sont aussi régulièrement refusées par manque de formation des policiers sur la violence que subissent les femmes. Le personnel de l'accueil des victimes doit donc recevoir une formation spécifique. Le taux élevé des violences familiales reste préoccupant et doit être une priorité pour la police. En 2017, 38 femmes sont mortes en Belgique suite à des violences. Les estimations de viols montent à cent par jour. Dans 90 % des cas de viol, les victimes ne portent pas plainte.

QUATRE. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ FÉMININE ET AIDER LES FAMILLES MONOPARENTALES

Avec la crise économique et les mesures d'austérité qui touchent tous les travailleurs, ce sont encore les femmes qui paient la note la plus lourde. Attaques sur les pensions, sur les soins de santé, sur les services publics... autant de facteurs qui plongent les femmes dans une précarité plus importante. La moitié des femmes travaillent à temps partiel et elles sont pénalisées dans le montant de leur pension. La majorité des familles monoparentales ont également des femmes à leur tête. Beaucoup d'entre elles voient leur complément de chômage raboté suite aux mesures du gouvernement sur les AGR (Allocations de garantie de revenus). 65 % des exclus des allocations d'insertion sont des femmes.

Le relèvement de la pension à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes avait été introduit sous prétexte d'égalité des sexes. Mais atteindre l'égalité dans une société inégalitaire ne veut pas dire accorder la même chose à tout le monde mais bien prendre des mesures à discrimination positive pour ceux qui subissent les inégalités. Les femmes n'arrivent quasi jamais à une carrière complète. Elles sont doublement pénalisées, en gagnant moins durant leur carrière et en ayant moins de pension ensuite. Elles doivent dès lors avoir des compensations pour leurs pensions. C'est pourquoi, nous voulons le droit à la pension complète pour les femmes après 40 ans de carrière et 45 ans pour les hommes.

Nous voulons l'individualisation des droits sociaux. Le statut de cohabitant et les allocations réduites qui l'accompagnent rendent les femmes dépendantes de leur conjoint et les plongent également dans la pauvreté. Ce modèle de dépendance est dépassé et le calcul des allocations ne doit pas dépendre du mode de vie. À partir du moment où chacun cotise, elle ou il a droit aux mêmes droits.

Nous voulons simplifier et généraliser l'accès au SECAL (Service des créances alimentaires) à ceux qui y ont droit (enfants et ex-conjoints) sans plafond de revenu, afin qu'ils puissent récupérer les pensions alimentaires.

Nous voulons enfin retirer les mesures mises en place par les deux gouvernements précédents pour réduire l'accès aux allocations d'insertion et revenir sur la diminution des allocations de garantie de revenu (AGR) qui ont eu lieu sous le gouvernement Michel.

CINQ. LE DROIT À L'AVORTEMENT ET AUX MOYENS CONTRACEPTIFS

Avec les crises économiques, les idées réactionnaires refont surface. Le droit à l'avortement est mis sous

pression dans différents pays d'Europe. Chez nous, sa sortie du Code pénal n'est toujours pas acquise. Nous voulons garantir les droits des femmes à choisir si elles veulent être mère ou non, à disposer de leur corps. Sortir l'avortement du Code pénal et ne plus le considérer comme un délit est une revendication essentielle pour le droit des femmes à être libres et indépendantes. Sous la pression du mouvement féministe, les partis de la majorité (NVA, CD&V, MR et Open Vld) ont fait une proposition de loi « Canada Dry » en juillet 2018. Cette proposition a l'air d'une sortie du Code pénal mais ça ne l'est pas. Dans cette proposition, les sanctions pénales sont maintenues à l'égard des femmes, elles ont simplement changé de chapitre. Le délai pour avorter est maintenu à 12 semaines ainsi que les 6 jours de réflexion. 800 femmes partent avorter chaque année aux Pays-Bas à cause de ce délai trop court. Et seules celles qui en ont les moyens peuvent se le permettre.

Le PTB a participé aux manifestations pour que l'avortement soit réellement un droit, pour le rallongement du délai entre 18 et 20 semaines et pour la réduction de la réflexion à 48 heures.

La ministre de la Santé Maggie De Block a tenté de réduire l'accès de la pilule du lendemain en attaquant les plannings familiaux. Marco Van Hees, député fédéral du PTB, a défendu la nécessité de maintenir la distribution de la pilule du lendemain à travers les plannings familiaux pour des raisons de sécurité (encadrement médical), d'accessibilité (elle y est gratuite alors qu'elle est payante en pharmacie), de confidentialité. Nous voulons nous assurer que le planning familial remplisse ses missions de formation et d'éducation en matière de contraception et de droit à l'avortement. Nous voulons aussi augmenter le nombre de plannings familiaux.

L'accès à la contraception doit être facilité en la rendant gratuite, à tout âge et pour toutes les formes de contraception.

31. UNE SOCIÉTÉ ARC-EN-CIEL ET SANS DISCRIMINATIONS POUR LES LGBT+

D'où que l'on vienne, quelles que soient notre couleur, notre identité de genre ou notre orientation sexuelle, nous avons toutes et tous droit à vivre notre vie de manière épanouissante et libre, sans être victimes de discriminations ni subir de violence, avec des chances et des droits égaux à ceux des autres. Pour nous, c'est une question de principe fondamental. C'est pour cela que nous nous battons.

Depuis des décennies, les personnes LGBT+ (lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres, intersexes...) luttent pour conquérir l'égalité des droits. Aujourd'hui en Belgique, d'importantes avancées légales ont été gagnées. Mais il reste des discriminations à abolir. Et les droits gagnés sur papier tardent à se concrétiser dans les faits et les mentalités. C'est pourquoi nous poursuivons sans relâche le combat pour les droits égaux.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE NI DISCRIMINATION

- Nous avons besoin d'un plan fédéral d'action cohérent pour la lutte contre toutes les discriminations (racistes, sexistes, homophobes, basées sur les convictions religieuses ou politiques, sur âge, sur une situation de handicap, etc.).
- Nous testons activement les discriminations sur les marchés de l'emploi et du logement et sanctionnons lorsque la discrimination est avérée.
- Nous voulons mettre un terme à la violence de rue et au harcèlement. Pour en finir avec les haines, dont l'homophobie et la transphobie, il faut prévenir et sensibiliser. Mais il faut aussi sanctionner les auteurs de délits et crimes de haine.
- Nous aidons les victimes de violences, de harcèlement et de discriminations, en les accueillant dignement, en leur proposant un soutien psychologique et en leur permettant de porter plainte plus facilement.

DEUX. UN TISSU ASSOCIATIF FORT

- Nous soutenons le tissu associatif, de manière structurelle. Car nous avons besoin de projets de long terme qui permettent d'agir en profondeur.
- Nous stimulons un maximum de collaboration entre associations, organisations faitières et autorités plutôt que de mettre en concurrence les différents acteurs.
- Nous écoutons et respectons les experts de terrain et les associations spécialisées. Ils savent de quoi ils parlent et doivent être les interlocuteurs principaux des autorités publiques.

TROIS. DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

- Nous voulons mettre un terme aux discriminations institutionnelles contre les LGBT+ : papiers d'identité, changement d'état civil, changement de prénom, droits de parentalité, règles pour le don de sang, adoption.
- Nous formons le personnel des services publics (et de police) pour accueillir dignement les personnes LGBT+, sans préjugés et avec la connaissance des dernières dispositions légales.
- Nous voulons que la communication soit plus inclusive, c'est-à-dire qu'elle reflète la réalité de la diversité de la population et qu'elle s'adresse à tout le monde, plutôt que de renforcer les stéréotypes.
- Nous faisons en sorte que chaque grande ville puisse offrir un refuge aux jeunes LGBT+ qui ont mis à la porte du domicile familial. Ces jeunes ont besoin de soutien scolaire, social, psychologique et de médiation avec leur famille.
- Nous voulons que les personnes que les demandeurs d'asile LGBT+ soient accueillis dans un environ-

nement respectueux et apaisé. Leur demande doit être examinée de manière juste et humaine, sans stéréotypes ni préjugés.

QUATRE. UN ENSEIGNEMENT QUI SENSIBILISE À LA SOURCE

- Nous mettons en place un plan ambitieux contre le harcèlement et le suicide qui frappent durement les jeunes LGBT+.
- Nous permettons aux jeunes d'avoir accès à l'école à des ateliers d'éducation relationnelle et sexuelle adaptés à leur âge.
- Nous rendons les cours plus inclusifs pour qu'ils reflètent la réalité de la diversité plutôt que de renforcer les différents stéréotypes.
- Nous stimulons la création de cercles dans les écoles où les jeunes peuvent s'engager activement pour la diversité et la solidarité, contre l'homophobie et les autres discriminations.

CINQ. DES SOINS DE SANTÉ DE HAUTE QUALITÉ

- Nous garantissons des soins de qualité pour les personnes transgenres, dont un remboursement intégral des éventuelles interventions chirurgicales. Il faut en finir avec la psychiatisation des personnes transgenres.
- Nous donnons un nouvel élan à la lutte contre le VIH, en rendant les dépistages rapides, accessibles et gratuit, ainsi que les médicaments de prévention comme la PrEP.
- Nous faisons des plannings familiaux et des maisons médicales de quartier l'avant-garde en ce qui concerne la prévention et la santé des personnes LGBT+.
- Nous voulons en finir avec les opérations chirurgicales forcées sur les bébés et enfants intersexes. Il faut que les jeunes en question soient en âge de consentir et qu'ils aient eu le temps de trouver leur identité de genre.
- Nous créons des maisons de repos et soins accueillantes pour le public LGBT+. Nous formons le personnel à cette thématique. Il n'est pas acceptable que tant de personnes LGBT+ se sentent obligées de retourner « dans le placard » lorsqu'elles sont âgées.

VISION

UN. UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE NI DISCRIMINATION

Nous sommes tous des individus différents les uns des autres. Souvent, des parties de notre identité ne répondent pas à ce que la société valorise et tolère. C'est notamment le cas des personnes LGBT+. Leur identité ne correspond pas au schéma binaire homme-femme que la société a voulu leur donner dès la naissance, ou leur orientation sexuelle n'est pas celle de l'hétérosexualité stricte. Être LGBT+, ce n'est pas une question de « libre choix ». C'est simplement être en accord avec soi-même et avec les autres. Pour nous, la question de la liberté et de l'égalité des personnes est un principe fondamental.

Mais la société tend à exclure les personnes jugées « étrangères » à certaines « normes ». Il existe des discriminations très ancrées qui, par exemple, agissent sur le marché de l'emploi ou du logement. Et dans le contexte d'une société où il n'y a pas assez d'emplois décentés et de logements abordables pour tout le monde, la concurrence amplifie les effets des discriminations : les groupes discriminés sont davantage socialement exclus et précarisés. Pour s'attaquer en profondeur aux discriminations, il faut donc garantir des conditions matérielles suffisantes et décentes pour l'ensemble de la population. Il faut oser créer, en tant que collectivité, ce qui nous manque. Cela ne peut pas se faire dans le cadre actuel du « tout au marché privé », dont le moteur est uniquement le profit, et qui se nourrit de la concurrence et de la pénurie. Nous avons besoin de rompre avec cette logique pour mettre les besoins de la population au premier plan.

Le gouvernement Michel s'est opposé à la lutte contre la discrimination en la fragmentant et en dressant les gens les uns contre les autres. C'est notamment ce qu'a fait la secrétaire d'État Zuhair Demir (N-VA) lorsqu'elle a fièrement annoncé un plan ambitieux pour lutter contre l'homophobie, tout en refusant de rédiger un plan

contre le racisme en tant que tel. Elle prétexte « qu'il existe du côté des étrangers un racisme et un mépris manifestes pour notre société et nos valeurs des droits de l'Homme ». On constate ailleurs aussi que la droite n'hésite plus à défendre ouvertement les revendications des mouvements LGBT+, tout en niant le racisme, en le renforçant et en désignant les groupes d'origine immigrée comme étant les responsables des violences contre les LGBT+. C'est une stratégie qui porte le nom d' « homonationalisme ». Nous nous opposons fermement à cette stratégie. Pour nous, il est essentiel qu'on mette en place un véritable plan cohérent pour lutter contre toutes les discriminations, sans opposer les minorités entre elles. Parce que défendre les personnes LGBT+, à l'exception de celles qui sont d'origine immigrée, sans emplois ou à l'âge de la pension par exemple, n'a aucun sens. Mais aussi parce qu'une société sans discriminations d'aucun type (racistes, homophobes, sexistes, transphobes, liées au statut socio-économique ou au handicap...) bénéficie à l'ensemble de la population. En termes de cohésion sociale, mais aussi en termes de force et d'union pour mieux défendre nos droits communs.

Pour en finir avec les discriminations, il faut pouvoir sanctionner ceux qui discriminent. Des lois anti-discrimination existent. Mais sans démarche active des pouvoirs publics pour détecter les discriminations et les sanctionner, l'application de ces lois reste limitée. C'est pourquoi nous voulons que les pouvoirs publics n'attendent pas que les victimes fournissent des preuves et entament des démarches. Ils doivent réaliser eux-mêmes des tests anti-discrimination.

Mais en parallèle, nous devons continuer à sensibiliser sans relâche, avec d'importantes campagnes dans l'espace public, en commençant par les écoles. Car il est inacceptable que dans une société fondée sur les droits humains, autant de personnes LGBT+ soient encore victimes d'insultes en rue, de harcèlement au travail, d'agressions physiques et de crimes de haine. Les chiffres concernant les suicides ou tentatives de suicides sont particulièrement inquiétants, surtout chez les jeunes et les personnes transgenres. Quant aux chiffres concernant les agressions physiques dans l'espace public, ils sont même en augmentation. Mais peu de personnes vont jusqu'à porter plainte vu les difficultés des démarches et la honte que la société fait peser sur elles. Pour nous, c'est aussi le rôle de la collectivité d'aider les victimes, de les soutenir et de leur permettre de porter plainte plus facilement. Il faut également sanctionner les auteurs en privilégiant les peines éducatives et réparatrices, pour continuer l'important travail de sensibilisation et de prévention au sein de la population.

DEUX. UN TISSU ASSOCIATIF FORT

Aujourd'hui en Belgique, l'ensemble de la population bénéficie d'importants droits. Ils sont le fruit de combats qui sont menés depuis plus d'un siècle par des mouvements sociaux de groupes minorisés, opprimés ou exploités. Les mouvements et associations forment un pilier essentiel de la vitalité démocratique de notre société. Les mouvements LGBT+ font partie de cette vitalité. Ils ont su faire sortir les LGBT+ de la criminalisation, de la psychiatrisation voire de la peine de mort. Ils ont obtenu d'importantes avancées vers l'égalité.

Nous voulons soutenir et refinancer le tissu associatif de manière structurelle. Car nous avons besoin de projets à long terme, qui permettent d'agir en profondeur. Il faut arrêter de faire peser la menace de l'austérité et de distribuer les subsides par petits paquets ponctuels en fonction des projets. Cela favorise les projets de court terme et ceux qui répondent aux agendas particuliers du monde politique, au détriment du travail de profondeur et du long terme. Nous devons aussi stimuler un maximum de collaboration entre associations, organisations faïtières et autorités plutôt que de mettre en concurrence les différents acteurs et leurs projets.

Même parmi les associations LGBT+, tous les acteurs ne sont pas représentés de manière équitable. Nous devons veiller à donner une place importante aux associations qui représentent les publics les plus vulnérables. Et à celles qui travaillent sur les différentes sources de discriminations en même temps. Car, dans la réalité, les discriminations racistes, sexistes, homophobes, socio-économiques ou liées au handicap se cumulent et amplifient leurs effets sur les publics concernés.

TROIS. DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Les administrations et services publics ont un important rôle à jouer pour accueillir dignement les citoyens et citoyennes LGBT+. Nous attendons de notre pays qu'il soit à la pointe en la matière. En premier lieu, il faut mettre un terme aux discriminations institutionnelles qui subsistent, particulièrement celles concernant les papiers d'identité, le changement d'état civil et de prénom, les droits de parentalité, les démarches d'adoption et les règles pour le don de sang.

De récentes modifications de la législation permettent notamment aux personnes transgenres de changer leurs données (sexe, prénom), mais une fois seulement. Nous voulons supprimer cette restriction. Par ailleurs, le personnel de l'administration doit être formé aux nouvelles législations pour éviter les malentendus, les questions « maladroitement » et les lourdeurs administratives. Mais de manière générale, c'est tout le personnel en contact avec le public qui doit être sensibilisé. Trop souvent, les personnes LGBT+ font face à des questions gênantes, voire indiscrettes ou stigmatisantes que ce soit lors de la reconnaissance d'un enfant issu d'un couple de femmes, lors de démarches entreprises par une personne transgenre, ou lors d'un dépôt de plainte dans le cadre d'une agression homophobe.

Une attention particulière doit être portée à la formation du personnel de police. Car encore trop souvent une victime est traitée sans tact ni discrétion, des questions déplacées lui sont posées, et le caractère aggravant de son agression est sous-estimé, voire remis en question.

Le choix des mots et des images, le tact et une communication inclusive sont très importants pour ne pas exclure les citoyens et pour lutter contre les stéréotypes. Un service public doit s'adresser à toutes les personnes, quels que soient sa couleur, son genre, son orientation sexuelle, son métier. Nous devons passer au crible l'ensemble des procédures administratives pour rendre les démarches et les formulaires, courriers officiels, les procédures de recrutement de personnel, les campagnes d'information et de sensibilisation totalement inclusifs et réellement représentatifs de la diversité de la population.

Trop souvent encore, des jeunes LGBT+ sont mis à la porte de chez eux par leur famille. Ils et elles se retrouvent alors dans une situation de grande précarité sociale et psychologique. Il est fondamental de pouvoir les accueillir pour leur offrir un toit, mais aussi une médiation et un accompagnement social et scolaire efficace. Il faut créer des « refuges » pour ces jeunes. Il faut aussi leur garantir l'aide du CPAS si nécessaire.

De nombreuses personnes arrivent en Belgique et demandent l'asile parce qu'elles fuient un pays où elles étaient victimes de persécutions liées à leur identité de genre ou à leur orientation sexuelle. Nous voulons qu'elles soient accueillies dans des structures décentes, de petite taille, où le personnel est sensibilisé et connaît la situation. Nous voulons aussi que leur demande d'asile soit examinée de manière juste et humaine, sans stéréotypes, ni biais, ni confrontation violente avec leur histoire.

QUATRE. UN ENSEIGNEMENT QUI SENSIBILISE À LA SOURCE

Pour faire évoluer les mentalités vers plus d'acceptation et lutter contre les intolérances, l'école doit jouer un rôle de premier plan. Aujourd'hui, quasiment aucune sensibilisation n'y est organisée en ce qui concerne le racisme et le sexisme par exemple, ou l'homophobie et la transphobie. Résultat : parmi les jeunes, les insultes homophobes sont banalisées et le harcèlement visant les enfants ou adolescents jugés « hors norme » y est particulièrement violent. Le risque pour un jeune LGBT+ de faire une tentative de suicide est de 2 à 7 fois plus élevé que pour les autres jeunes, et environ 20 % des jeunes LGBT+ ont déjà fait une tentative de suicide. C'est pourquoi nous voulons que les questions de discriminations, notamment celles concernant les identités LGBT+, soient abordées dans les écoles, du début du primaire jusqu'en fin du secondaire, de manière adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Les écoles et les enseignants doivent être aidés. Le contenu des animations EVRAS (éducation à la vie

relationnelle, affective et sexuelle) doit inclure la diversité des genres et des identités sexuelles, en ne se limitant pas à la contraception et à la sexualité reproductive hétérosexuelle qui ne reflète qu'une réalité partielle. Ces animations doivent être prises en main par des acteurs de terrain et doivent être beaucoup plus fréquentes et uniformisées qu'elles ne le sont actuellement. Il faut créer un climat d'ouverture, de respect, d'écoute et de discussion pour aborder les questions des jeunes sans tabous.

Plus largement, l'ensemble des manuels, textes, énoncés d'exercices et mises en situation doivent aussi être inclusifs et refléter la diversité de notre société, plutôt que de renforcer les stéréotypes dominants. Le cours de biologie doit aussi tenir compte de la réalité. Car dans la nature, une partie non négligeable des individus (les personnes intersexes, de l'ordre de 2 % dans la population) ne développent pas toutes les caractéristiques biologiques généralement prêtées aux sexes « mâle ou femelle ».

Nous voulons aussi stimuler la création d'organisations de jeunes en « cercles d'élèves » qui s'activent et s'engagent au sein des écoles sur des thématiques diverses, notamment LGBT+. Des expériences pilotes en Flandre, aux Pays-Bas et dans beaucoup d'écoles aux États-Unis ont permis la création de tels cercles. Les jeunes luttent ainsi concrètement et ensemble contre les discriminations. Ils créent un climat de tolérance crucial pour le bon développement de toutes et tous. Et ils développent leur sens de l'engagement collectif et de la responsabilité citoyenne. C'est un aspect essentiel pour le futur démocratique de notre société.

CINQ. DES SOINS DE SANTÉ DE HAUTE QUALITÉ

Le public LGBT+ et plus spécifiquement les hommes homosexuels sont les premières victimes d'une épidémie mondiale de VIH. Si des traitements existent pour limiter les effets de la maladie, le VIH reste une infection incurable et mortelle. Dans la première décennie de l'épidémie, le mouvement LGBT+ a dû se battre contre la stigmatisation pour obtenir l'attention des pouvoirs publics et bénéficier de traitements abordables. Il a aussi fallu combattre les multinationales pharmaceutiques et obtenir de l'État de vrais plans de lutte contre le sida. Mais la stratégie actuelle de prévention et de soin atteint ses limites et l'épidémie ne recule plus.

Cependant de nouveaux outils existent. Comme la PrEP (un traitement préventif) ou encore les tests de dépistage rapides. Ces tests sont trop peu répandus et non remboursés. Pourtant ils permettent de détecter très vite le VIH, alors qu'aujourd'hui une grande partie des contaminations est due au fait que la personne porteuse du virus ignore qu'elle en est porteuse. Nous avons en Belgique onze centres de référence SIDA (CRS) reconnus. Ils informent, conseillent, offrent du soutien et un accompagnement par rapport au sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles. Mais tous ces centres n'offrent pas d'assistance médicale pour la PrEP. Nous voulons rectifier cela. Nous avons besoin d'associations, de maisons médicales et de centres de santé spécialisés dans l'ensemble du pays, qui puissent pratiquer ces tests et qui puissent informer et suivre les personnes qui souhaiteraient entamer un traitement PrEP. En parallèle, nous devons bien sûr intensifier les campagnes de prévention existantes.

Beaucoup de soins de santé, et plus spécifiquement concernant les personnes transgenres ou intersexes, ne sont pas encore remboursés intégralement. Nous plaçons pour que la sécurité sociale les rembourse. La société ne peut laisser tomber personne dans la pauvreté. Par ailleurs, nous voulons en finir avec la psychiatrisation des personnes transgenres de même qu'avec les opérations chirurgicales forcées sur les bébés et enfants intersexes.

Les jeunes doivent être en âge de consentir et de trouver leur identité de genre.

Nous voulons enfin accorder une attention particulière aux personnes âgées LGBT+. Les institutions dans lesquelles elles se retrouvent sont souvent d'un autre temps. Nous devons aussi créer des maisons de repos accueillantes pour le public LGBT+. Nous formons le personnel à cette thématique. Il n'est pas acceptable que tant de personnes LGBT+ doivent retourner « dans le placard » lorsqu'elles sont âgées.

32. COMBATTRE LES ADDICTIONS ET RÉGLEMENTER LE CANNABIS

Nous pouvons faire des pas en avant importants dans la lutte contre les addictions si nous prenons les addictions pour ce qu'elles sont : une question de santé publique. Or, il y a trop peu de réflexion aujourd'hui sur les addictions et la consommation de psychotropes. La politique actuelle en matière de drogue se limite trop souvent à la répression, et cette guerre contre la drogue est un échec à la fois sanitaire et en matière de sécurité. En impliquant les acteurs de terrain et les experts scientifiques, nous pouvons mettre au centre une politique de prévention et de soins efficace. Nous appelons à mettre un terme à l'hypocrisie qui entoure la consommation de cannabis.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. ÉTABLIR UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES ADDICTIONS

- Nous établissons un diagnostic global et redéfinissons les plans de lutte contre les drogues et les addictions (stupéfiants, alcool, médicaments, tabac et jeux) en impliquant les associations de terrain et les spécialistes.
- Sur base du diagnostic, nous revoyons la loi de 1921 sur les stupéfiants ainsi que les décrets au niveau régional pour les adapter aux défis et connaissances d'aujourd'hui.
- Nous renforçons le contrôle et l'évaluation des politiques de lutte contre les drogues et les addictions via l'organe interfédéral qu'est la Cellule générale de Politique en matière de Drogues.
- Vu l'ampleur et la banalisation de la consommation d'alcool aujourd'hui en Belgique, nous mettons sur pied un plan contre l'abus d'alcool, national et ambitieux, avec l'aide des acteurs de terrain.

DEUX. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION ET LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

- Nous soutenons une politique de prévention large et développée vers les écoles mais aussi vers les mouvements de jeunes, les travailleurs de rue, les parents, le monde médical, policier et judiciaire.
- Nous prenons des mesures fortes concernant les publicités sur l'alcool et les jeux de hasard afin de protéger les consommateurs. Nous appliquons la décision de rendre neutres les paquets pour les produits du tabac.
- Nous renforçons structurellement l'éducation, la prévention et la réduction des risques concernant les dangers liés à la consommation excessive d'alcool.
- Prévenir c'est guérir : nous investissons globalement beaucoup plus dans la prévention pour que ce ne soit plus le parent pauvre des politiques de lutte contre les addictions.

TROIS. RENFORCER L'AIDE ET RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX USAGES DE DROGUE

- Nous étendons les capacités disponibles dans les centres d'accueil de jour et les centres d'hébergement pour toxicomanes et alcooliques afin que tous ceux qui en ont besoin puissent bénéficier d'un parcours de soins et d'insertion.
- Nous donnons plus de moyens aux accompagnateurs psychosociaux mobiles afin de travailler à partir des situations vécues par les personnes sur leurs lieux de vie
- Nous appuyons la mise en place des lieux de consommation à moindre risques, de comptoirs d'échanges et de testings.

QUATRE. RÉGLEMENTER L'USAGE ET LA PRODUCTION DE CANNABIS

- Sur base des études scientifiques réalisées, nous autorisons l'usage du cannabis pour usage médical comme dans le cas des traitements avec chimiothérapie.
- Nous réglementons la consommation, la production et la vente de cannabis dans des conditions permettant de lutter contre l'addiction par le contrôle de la qualité des produits et des quantités écoulées. La production et la vente sont encadrés par l'État.
- Nous interdisons la vente de cannabis aux mineurs de moins de 16 ans, ainsi que dans les lieux où de l'alcool est également en vente. Nous interdisons également la publicité.
- Les recettes des taxes sur le cannabis sont affectées aux programmes de lutte contre les addictions.

CINQ. UNE RÉPRESSION CIBLÉE ET EFFICACE CONTRE LE TRAFIC ET LA PRODUCTION ILLÉGALE DE DROGUE

- Nous accentuons la lutte ciblée contre les gros trafiquants grâce aux moyens libérés notamment par les recettes des taxes sur le cannabis.
- Nous renforçons notamment fortement les services de douanes dans le port d'Anvers.
- Nous levons le secret bancaire et donnons plus de moyens aux services d'inspection des Finances.

VISION

Qu'il s'agisse de l'alcool, des drogues illégales, des médicaments ou des jeux de hasard, nous voulons mener une lutte déterminée pour faire reculer le fléau des addictions. Elles sont malheureusement aujourd'hui un problème de santé publique grandissant dans notre société. Une addiction, ce n'est évidemment pas boire un petit verre ou fumer un joint de temps en temps pour se détendre. Non une addiction, c'est une dépendance et un usage problématique et nocif pour la santé d'alcool, de médicaments ou d'autres drogues.

L'objectif d'une bonne politique de lutte contre les drogues et les addictions doit être de faire baisser le nombre total de personnes dépendantes, de diminuer les dommages physiques et psychosociaux que l'addiction peut entraîner chez la personne qui en est victime, et de combattre les effets néfastes du phénomène sur la société (nuisance et criminalité).

Aujourd'hui, ces objectifs ne sont pas remplis. La consommation de drogue, d'alcool ou de médicaments stagne ou augmente même dans la plupart des cas. La réponse donnée n'est pas la bonne. Officiellement, il est reconnu qu'une approche efficace doit être intégrée et fondée sur quatre piliers : la prévention, l'aide, le contrôle et la répression. Mais en réalité, quasi rien n'est fait au niveau de la prévention ou de la réduction des risques, tandis que le secteur de l'aide manque de moyens. Concernant les drogues illégales, le gouvernement et les partis qui le composaient ont opté ouvertement pour une approche axée uniquement sur le volet répressif, qui criminalise les consommateurs. Tandis qu'ils laissent faire en grande partie le libre marché quand il s'agit de l'alcool ou des jeux d'argent.

Les chiffres les plus récents tendent à montrer que la prévention constitue à peine 1,2 % de l'ensemble des dépenses publiques en matière d'alcool, de drogues illicites et de médication psychoactive. La part liée à la répression, elle, ne fait qu'augmenter. Plus spécifiquement, dans la lutte contre les drogues illégales, la disproportion des moyens accordés au pilier répression par rapport aux autres piliers pour la prévention et l'assistance est également forte. Selon les derniers chiffres disponibles d'une étude de 2011, 61 % des moyens dégagés pour la lutte contre les drogues illicites le sont pour la répression, contre 35 % pour l'aide médicale, et à peine 3 % à la prévention et 1 % pour la réduction des risques.

L'approche purement répressive contre les drogues est contre-productive car elle demande beaucoup de moyens mais n'apporte pas de solution. Au contraire, en stigmatisant les gens victimes d'addictions et en

les envoyant en prison pour une série d'entre eux, elle freine souvent l'entrée de ces personnes dans des trajets de soins. Et cela alors que, dans le même temps, peu de grands trafiquants sont arrêtés et que le trafic continue de s'amplifier. La première chose à faire concernant les drogues et addictions, c'est de faire la différence entre les consommateurs qui sont dans une situation d'addiction et qui doivent être aidés par des politiques de santé adaptées, d'une part. Et ceux, de l'autre côté de la chaîne, qui nourrissent ces addictions car ils en tirent d'énormes bénéfices et qui doivent être combattus sans pitié, d'autre part.

Nous donnons la priorité absolue à la prévention car le meilleur moyen de lutter contre les addictions est d'empêcher qu'elles ne se développent à la base. Viendront ensuite l'aide et la réduction des risques et, enfin, la répression ciblée. Les raisons de la consommation excessive d'alcool et autres drogues, et les causes des problèmes de toxicomanie sont complexes et multifactorielles. La réponse que nous donnons est une approche intégrée, avec une continuité entre prévention, intervention précoce, diverses formes d'aide, réduction des risques et aide sociale à l'intégration.

Enfin, nous regardons aussi cette question comme un problème de société plus global. Les addictions se développent sur le terreau des inégalités sociales et de l'exclusion, mais aussi sur celui de la hausse des rythmes de travail et de la perte de sens dans la société capitaliste actuelle. L'addiction aux drogues est bien souvent un moyen de fuir la réalité. Gagner la lutte contre les addictions passe aussi par construire une société plus juste, émancipatrice, où les jeunes ont des perspectives et qui met au centre l'épanouissement social, culturel, sportif de tous et toutes. C'est le cap que nous fixons avec l'ensemble de ce programme.

UN. ÉTABLIR UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES ADDICTIONS

Nous fondons notre politique efficace de lutte contre les addictions sur les connaissances des scientifiques et des acteurs de terrain. Ceux-ci doivent être consultés et impliqués. Aujourd'hui, c'est beaucoup trop peu le cas. La question des drogues est trop souvent regardée d'un point de vue purement éthique ou instrumentalisée pour atteindre d'autres buts politiques.

Nous mettons autour de la table les acteurs afin d'établir un diagnostic global et de définir un plan inter-fédéral. Sur cette base, nous modifions la loi de 1921 sur les stupéfiants. Et nous renforçons l'évaluation de ce plan et des modifications apportées à la loi via la Cellule générale de la Politique en matière de Drogues, qui propose aussi des recommandations.

Nous faisons un effort spécifique concernant l'alcool qui est aujourd'hui fortement consommé et largement banalisé dans notre pays. La Belgique est en effet le pays d'Europe de l'Ouest où la consommation d'alcool est la plus élevée. Il y a beaucoup trop peu qui est fait, notamment en matière de prévention. C'est pour nous une priorité, et nous affronterons pour cela les intérêts financiers des lobbys du secteur.

DEUX. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION ET LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'ici, nous investissons dans une bonne politique de prévention et des programmes de sensibilisation. Cela permettra d'économiser des moyens par la suite.

Ces programmes sont orientés vers les différents publics cibles : des sessions d'informations dans les écoles, dans les maisons de jeunes et auprès des mouvements de jeunesse, avec notamment des témoignages personnels qui ont souvent un impact fort. Mais aussi des efforts vers les exploitants de café et du secteur horeca, vers le monde judiciaire et policier, vers les parents et les travailleurs de rue, ou encore vers le monde médical.

Ce n'est pas normal qu'un jeune qui regarde aujourd'hui un match de football soit bombardé de publicités pour l'alcool et les paris sportifs. En nous inspirant de ce qui a été fait avec l'interdiction progressive de la

publicité pour le tabac, nous prenons des mesures concernant la publicité pour l'alcool et le jeu (paris en ligne, jeux de hasard en ligne, casinos). En commençant, par exemple, par l'alcool fort mais aussi par les produits qui ciblent spécifiquement les jeunes comme les alcopops et pré-mix du style Bacardi Breezer.

TROIS. RENFORCER L'AIDE ET RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX USAGES DE DROGUE

Centres d'hébergement, centres de jour, équipes mobiles, services d'urgences sont autant d'outils efficaces et nécessaires pour lutter contre les addictions. Ils doivent garantir une prise en main efficace en première ligne mais aussi garantir l'accès aux services spécialisés en deuxième ligne. Ils doivent être financés à la hauteur de leurs besoins afin notamment d'assurer un taux d'encadrement suffisant, ce qui n'est souvent pas le cas aujourd'hui. Le besoin de personnel se fait particulièrement sentir pour assurer le soutien psychiatrique au niveau de la deuxième ligne. Et à côté de cela, il faut garantir les droits au logement ou à la santé ainsi que l'accès à l'emploi qui sont fondamentaux pour assurer la réussite d'un parcours de soin et de réinsertion.

Au niveau de la réduction des risques, très peu de choses sont faites en Belgique. Les partis au gouvernement ont refusé de modifier la loi de 1921 et continuent d'empêcher la mise en place de salles de consommation à moindre risque. Ces salles ne visent pourtant pas à faciliter l'usage mais à le sécuriser. Elles permettent de prévenir les overdoses, de diminuer les infections, de réduire la mortalité et de proposer une alternative aux consommations dans l'espace public. Les études scientifiques ont démontré que cela fonctionne. Tous les pays limitrophes de la Belgique comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Luxembourg s'en sont dotés. Nous modifierons la loi pour permettre la mise en place des salles de consommation à moindre risque, et assurerons leur financement avec les entités fédérées et locales. Des lieux d'échanges de matériel stérile seront également mis en place. Ainsi que des lieux pour le testing des drogues afin de protéger les consommateurs car ce dispositif permet une identification rapide des produits et des tendances de consommations.

QUATRE. RÉGLEMENTER L'USAGE ET LA PRODUCTION DE CANNABIS

Nous mettons fin à l'hypocrisie de la politique actuelle et menons enfin une lutte efficace contre l'addiction au cannabis. Car aujourd'hui, malgré la prohibition, la consommation de cannabis ne baisse pas. 15 % de la population dit en avoir consommé au moins une fois, souvent de manière occasionnelle et « récréative ».

Cependant, on observe que le nombre de personnes traitées pour des problèmes de santé liés à une addiction au cannabis augmente sensiblement. Dans les centres spécialisés pour toxicomanes, le nombre de nouveaux traitements pour le cannabis a ainsi triplé entre 2003 et 2012 (derniers chiffres disponibles). Il est donc important d'agir pour protéger la santé des usagers et faire baisser la consommation quand elle devient addictive.

Le fait que le cannabis se soit banalisé mais reste illégal permet, d'une part, aux trafiquants de garder des prix élevés (et donc des profits considérables) et empêche, d'autre part, tout contrôle sur la qualité et la composition du produit. En prenant des mesures de tolérance sans réellement légaliser, les responsables politiques ont été hypocrites et n'ont rien résolu. Face à cela, la proposition de réglementer le cannabis a le mérite d'être claire. Elle est portée par la grande majorité des acteurs de terrain et les experts scientifiques. D'autres pays ont d'ailleurs fait ce choix récemment, comme l'Uruguay ou le Canada. Il est essentiel que cette réglementation soit stricte et aux mains de l'État, afin d'éviter que le cannabis ne devienne l'objet d'une commercialisation comme on le voit dans certains États américains qui ont récemment légalisé le cannabis. Si le marché est non réglementé, qu'il soit légal ou illégal, la recherche de profit est alors l'unique boussole et on assistera à la reproduction des effets néfastes de la commercialisation comme avec l'alcool ou le tabac. On doit au contraire partir de ces expériences pour ne pas commettre les mêmes erreurs. Toute publicité ou promotion pour le cannabis sera d'ailleurs interdite dès le départ.

Il faudra impliquer les associations de terrain et les experts dans la confection du modèle de réglementation et notamment la définition des quantités autorisées. Mais la production et la distribution devront dans tous

les cas être encadrées par l'État : soit à travers un modèle de coopératives fonctionnant avec une licence du type des Cannabis Social Club (modèle uruguayen), soit avec une société publique de production et de distribution (comme cela se fait avec la Société québécoise du Cannabis). Les consommateurs devront avoir au moins 16 ans, être affiliés auprès de l'établissement afin d'avoir une forme de suivi, et il existera des limites mensuelles à l'achat. Il sera interdit de vendre du cannabis dans un lieu où de l'alcool est également en vente.

Dans cette proposition de réglementation, la production, la fourniture et la possession de cannabis sont légalisées dans le cadre des critères définis ci-dessus. La réglementation permet ainsi de couper l'herbe sous le pied des trafiquants. Cela permet aussi d'avoir un contrôle sur la composition et les conditions sanitaires dans lesquelles le cannabis est produit.

L'argent économisé sur la politique de prohibition sera utilisé, d'un côté, pour la lutte ciblée contre les grands barons de la drogue et, de l'autre côté, pour les programmes de prévention et de soins. L'argent qui serait tiré de la production ou des taxes sur le cannabis sera aussi réinvesti dans les programmes de lutte contre les addictions.

Enfin, sur base des études scientifiques réalisées, nous autorisons l'usage du cannabis pour usage médical comme cela se fait dans toute une série d'autres pays en Europe. Il s'agit d'une autre réglementation que pour le cannabis à usage récréatif. Cela doit suivre alors les règles en vigueur pour les produits pharmaceutiques. Cela doit être supervisé par un médecin traitant, avec une prescription et disponible en pharmacie.

CINQ. UNE RÉPRESSION CIBLÉE ET EFFICACE CONTRE LE TRAFIC ET LA PRODUCTION ILLÉGALE DE DROGUE

La « War On Drugs » lancée par De Wever à Anvers, plaque tournante du trafic de drogue (vu la proximité du port), est un échec. Il n'y a pas moins de violence liée à la drogue et les barons de la drogue sont plus forts que jamais. Anvers est même devenue la capitale européenne de la cocaïne. Au lieu de remettre en question sa politique, De Wever choisit la fuite en avant. Il fait l'amalgame entre les quartiers populaires, les populations d'origine immigrées et le problème de la drogue. Il se sert de cela pour renforcer les contrôles et la répression dans ces quartiers. Cela fait partie de sa politique du diviser pour régner. Mais cela ne règle rien concernant la lutte contre les drogues.

Car il n'y a pas du tout une politique conséquente pour s'attaquer aux grands barons de la drogue et s'attaquer au problème à la racine. Au contraire. Le gouvernement a coupé dans les budgets des douanes dans le port d'Anvers. Ainsi, pour les contrôles qui s'effectuent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 dans le port, il n'y a plus qu'une équipe de seulement vingt-deux personnes. Cela veut dire que seulement 0,5 % à 1 % des containers peuvent être contrôlés.

Le trafic de drogue est l'un des marchés les plus lucratifs, il génère des centaines de milliards de dollars chaque année au niveau mondial. L'argent sale de la drogue est recyclé et blanchi grâce au concours de toute une série d'intermédiaires et d'institutions bancaires. Cet argent représente une importante source d'investissement, les intérêts en jeu sont énormes. Il est possible de se donner les moyens pour contrôler beaucoup mieux les institutions bancaires et tracer l'argent du trafic de drogue. Mais rien n'est fait aujourd'hui pour lever le secret bancaire et lutter efficacement contre la fraude.

Avec les moyens libérés au niveau judiciaire (notamment par la réglementation du cannabis), nous accentuons la lutte ciblée contre les gros trafiquants. Du coup, nous renforçons notamment les services de douanes dans le port d'Anvers. Et nous levons le secret bancaire et donnons plus de moyens aux services d'inspection des Finances.

33. DÉFENDRE L'UNITÉ D'UNE NOUVELLE BELGIQUE

En Belgique, notre histoire sociale est commune. Le mouvement ouvrier doit ses plus grands succès à sa capacité à surmonter la division et à son choix en faveur de l'unité de l'ensemble du pays. Ses victoires reposent sur son aptitude à éviter la folle spirale de la concurrence entre les Régions, les entreprises et les individus. Nous sommes pour l'unité de la Belgique et pour une même sécurité sociale pour tous les Belges. Nous sommes pour un ministre pour le climat, l'énergie et la mobilité au niveau du pays. Nous nous engageons à renforcer la compréhension mutuelle en Belgique en améliorant l'enseignement des langues et en promouvant le bilinguisme dans tout le pays.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA MÊME SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS LES HABITANTS DE BELGIQUE

- Nous garantissons et rétablissons une même sécurité sociale fédérale pour tous les habitants de Belgique, qu'il s'agisse des allocations de chômage, de l'assurance maladie et invalidité, des pensions, etc.
- Nous garantissons l'égalité des droits de tous les enfants. Un enfant est égal à un autre enfant, qu'il habite de l'un ou l'autre côté de la frontière linguistique ou à Bruxelles.
- Nous souhaitons une politique uniforme pour lutter contre le chômage et en matière d'allocations de chômage. Un travailleur sans emploi est un travailleur sans emploi. C'est tout.
- Nous maintenons la représentation des syndicats et des mutualités au sein des organes de gestion de la sécurité sociale.

DEUX. RENFORCER LES COMPÉTENCES FÉDÉRALES

- Nous abordons la problématique du climat avec un plan climatique national ambitieux sous la compétence d'un seul ministre. Les émissions de CO₂, la pollution de l'air et de l'eau ne s'arrêtent pas aux frontières régionales.
- Nous refédéralisons la mobilité, l'énergie, le logement, la recherche scientifique, la politique environnementale et les allocations familiales.
- Nous élaborons un plan de mobilité national, avec un accent sur le développement des transports publics, en particulier à Bruxelles et dans sa périphérie.
- Nous créons une commission nationale indépendante pour évaluer les conséquences néfastes des réformes de l'État, commission où siègent également les syndicats et les mutualités.
- Nous investissons dans les chemins de fer en fonction des besoins sur tout le territoire belge et non sur base de la clé de répartition arbitraire actuelle de 60/40.

TROIS. FAVORISER L'UNITÉ DE LA BELGIQUE

- Nous nous engageons à renforcer la compréhension mutuelle en Belgique en améliorant l'enseignement des langues et en favorisant le bilinguisme dans tout le pays.
- Nous créons une circonscription fédérale afin qu'une partie des députés soit élue au sein d'une circonscription qui englobe tout le pays. La Chambre représente toute la Belgique.
- Nous encourageons les initiatives qui dépassent les frontières linguistiques et culturelles, et qui rapprochent les communautés.
- Nous supprimons les rôles linguistiques séparés pour les élections du parlement bruxellois.
- Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de concurrence salariale entre les travailleurs. La concertation sociale, les conventions collectives de travail et le droit du travail restent des compétences fédérales.

VISION

UN. LA MÊME SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS LES HABITANTS DE BELGIQUE

La sixième réforme de l'État d'octobre 2011 a encore transféré de nombreuses compétences de l'État fédéral aux Régions et Communautés, également dans le domaine de la sécurité sociale. La politique du marché du travail, une partie de la santé et surtout la politique de la famille, dont les allocations familiales, ont notamment été scindées. Cela remet en question le caractère fédéral de la sécurité sociale et favorise la concurrence entre les Régions. Cela entraîne également une diminution des moyens. En effet, les moyens sont insuffisants dans de nombreux domaines qui ont été scindés.

Pendant des décennies, le débat communautaire a été dominé par l'idéologie nationaliste qui imposait que le transfert de compétences n'aille que dans un sens : vers les Communautés et Régions. La scission de domaines qui fonctionnaient bien n'a pas été dictée par un souci de bonne gestion, mais par le nationalisme. Malgré leur parfait fonctionnement, les allocations familiales, l'ONEM et l'assurance maladie ont quand même fait l'objet d'une volonté de scission. On a pu entendre que les allocations familiales devaient revenir aux Communautés, car les Flamands n'élèvent pas leurs enfants comme les francophones. Apparemment, ils auraient une autre culture. On affirmait que la santé devait être divisée parce que les Wallons n'avaient pas la même vision que les Flamands. Nous nous opposons à la scission de la sécurité sociale. Nous défendons une politique uniforme en matière de chômage, maladie, etc. Nous garantissons également l'égalité des droits pour tous les enfants.

Nous souhaitons aussi que la concertation sociale, les conventions collectives de travail et le droit du travail restent au niveau national. Ainsi, nous prévenons une spirale négative de concurrence salariale entre les travailleurs.

DEUX. RENFORCER LES COMPÉTENCES FÉDÉRALES

Quatre ministres de l'environnement dans ce pays représentent-ils une plus-value ? Dans un petit pays densément peuplé comme le nôtre, presque tout dépasse les frontières linguistiques. La problématique du climat et de l'environnement s'arrête-t-elle à la frontière linguistique ? Il a fallu six ans pour que ces quatre ministres s'accordent sur les objectifs climatiques.

La politique énergétique, la politique pour l'isolation des bâtiments et la politique de la mobilité sont toutes importantes pour relever les défis en matière d'environnement et de climat. Mais ces compétences sont désormais totalement morcelées. Pourquoi les normes en matière de bâtiments économes en énergie doivent-elles être différentes à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre ? Les installateurs peuvent-ils travailler efficacement s'ils doivent jongler constamment entre trois réglementations différentes sur un territoire d'à peine 30 000 km² ? Qui doit s'occuper des problèmes des tunnels à Bruxelles ? Sont-ils utilisés principalement par les Bruxellois ou par tout le monde ?

Nous connaissons la nature du problème, nous avons conscience de l'urgence, nous savons qu'il faut une approche drastique et coordonnée du climat et de la pollution de l'air. Nous reconnaissons que la réussite de cette approche requiert la convergence de nombreux domaines et compétences : environnement, mobilité, aménagement du territoire, énergie, affaires économiques, bâtiments scolaires, etc. C'est pourquoi le PTB défend un plan national pour l'environnement et la mobilité, et la création d'un seul ministère fédéral du climat.

Le bilan de six réformes de l'État sur base de critères communautaires donne à réfléchir. Elles n'ont pas conduit à une meilleure gestion ou à rapprocher les pouvoirs publics des gens. En revanche, elles ont entraîné un formidable gaspillage et augmenté considérablement la complexité de toutes nos institutions. Les gouvernements flamand, wallon et bruxellois ne travaillent pas mieux. Ils font exactement la même chose.

Mais il faut plus de temps et cela coûte plus cher. Il faut consulter beaucoup plus de ministres, de gouvernements, d'administrations et de comités de concertation pour arriver à une décision.

La réforme de l'État n'a fait qu'augmenter le morcellement administratif et institutionnel. Cet imbroglio rend les structures de l'État encore plus opaques, plus complexes et plus chères. Les autorités fédérales et les gouvernements communautaires et régionaux se disputent depuis douze ans à propos de l'approche en matière de consommation d'alcool. Il faut une concertation avec d'autres régions pour presque toutes les compétences scindées, avec souvent plus de parties qu'avant la division. Autrefois, on discutait de la mobilité avec quelques parties et deux communautés linguistiques. Aujourd'hui, elle implique deux ou trois gouvernements en plus.

Le fédéralisme belge est un fédéralisme de la concurrence entre les régions. Il s'agit toujours de savoir qui taxe le moins les bénéficiaires, qui a les terrains industriels les moins chers, les cotisations sociales les plus basses, les normes environnementales les moins sévères ou qui suspend le plus de chômeurs.

Nous voulons mettre fin à cette logique néfaste de la scission. Nous voulons réexaminer les différentes réformes de l'État et opter pour plus d'unité entre francophones et néerlandophones, entre Wallons, Bruxellois et Flamands. Nous voulons mettre fin à cette logique néfaste de la scission.

Nous voulons donc examiner les domaines où la régionalisation entraîne l'inefficacité et où il faut la supprimer, par exemple le logement, les infrastructures et la sécurité routières, la recherche scientifique, l'enseignement, etc. À cette fin, nous créons une commission nationale indépendante impliquant également les syndicats et les mutualités aux côtés d'experts afin d'évaluer le bilan et les conséquences (néfastes) des réformes de l'État.

Les investissements dans les chemins de fer – la SNCB et Infrabel – répondent à une clé de répartition fixe entre la Flandre et la Wallonie. 40 % des investissements reviennent à la Wallonie, 60 % à la Flandre. Cette clé de répartition est calculée chaque année, ce qui nuit à l'amélioration du réseau et entraîne de grands problèmes. En effet, le réseau en Wallonie est plus complexe parce qu'il y a plus de ponts, de tunnels et qu'il faut de longues lignes. On ne peut accepter de devoir faire des concessions sociales et écologiques en raison d'une clé de répartition fixée arbitrairement. Nous devons examiner les investissements dans les chemins de fer en fonction des besoins sur tout le territoire belge. C'est pourquoi nous renonçons au calcul annuel de la clé de répartition afin de pouvoir étaler les investissements.

TROIS. FAVORISER L'UNITÉ DE LA BELGIQUE

La Belgique a le potentiel pour construire une société qui peut servir de modèle pour l'Europe. Un pays où des communautés linguistiques différentes cohabitent pleinement dans un État multilingue. Dans le monde actuel, le multilinguisme et la possibilité d'apprendre et de pratiquer des langues sont un grand atout.

Bruxelles, la capitale bilingue, est au carrefour du pays. Elle constitue une partie de la solution pour resserrer les liens entre francophones et néerlandophones. Lien entre les communautés, Bruxelles est également un laboratoire de la nouvelle Belgique, une ville multinationale.

Notre parti est organisé au niveau national. Tous les lundis matins, des Bruxellois, des Wallons et des Flamands se réunissent au bureau du parti et chacun parle sa langue maternelle. Au parlement, notre porte-parole national, Raoul Hedebouw, s'exprime en français et en néerlandais. Jusque dans les années 80, aucun parti ne songeait à se scinder par groupe linguistique. Ensuite, les partis se sont divisés. Nous pas. Comme on le sait, c'est le même pays, le même parlement fédéral, le même gouvernement fédéral, la même législation fédérale. Nous ne devons donc pas suivre la tendance. Comme les Diables rouges, nous sommes une équipe, avec un entraîneur, un centre de formation, plusieurs langues. Et cela fonctionne bien. Pourquoi ce qui est possible pour les Diables rouges et le PTB ne le serait-il pas ailleurs ?

Dans l'enseignement, des initiatives s'imposent pour favoriser le bilinguisme et le respect de la culture de chacun. L'enseignement des deux grandes langues du pays requiert plus de moyens et d'attention. Nous encourageons l'enseignement en immersion avec une partie des cours en néerlandais et une autre partie en français. Il existe des méthodes pédagogiques adaptées à cette fin. En Finlande, tout le monde parle les deux langues officielles du pays : le finnois et le suédois, même si le pays ne compte que 4 % de véritables suédophones.

Le système électoral belge favorise le séparatisme et une surenchère nationaliste. Il doit être réformé. La Belgique est sans doute le seul pays au monde où des ministres ne doivent pas rendre de comptes à une partie des électeurs. Les ministres flamands du gouvernement fédéral ne sont pas élus par les électeurs francophones et inversement, de sorte qu'ils peuvent toujours imputer les problèmes à l'autre groupe linguistique. Ceci ne peut que renforcer les positions dominantes respectives, indépendamment de l'intérêt de la population, et jouer le jeu des partis qui souhaitent la destruction de la Belgique.

L'introduction d'une circonscription fédérale pour l'élection d'au moins une partie des députés fédéraux constitue une mesure contre cette discorde communautaire destructrice. Cette circonscription fédérale englobe tout le territoire belge. Tous les citoyens peuvent donc voter sur les mêmes listes. Au nombre de députés actuel s'ajoute un certain nombre de députés – 20 dans notre proposition – élus au sein de la circonscription fédérale. Pour attirer davantage l'attention sur la dynamique fédérale, ces listes fédérales doivent rassembler des têtes de liste de chaque parti.

À Bruxelles, nous supprimons l'infâme apartheid électoral : les rôles linguistiques séparés pour les élections du Parlement bruxellois.

Bruxelles évolue vers une ville multiculturelle cohérente. Pourtant, la politique culturelle actuelle est encore divisée en fonction de la langue. Aussi, les initiatives mélangeant plusieurs langues peinent-elles à obtenir un soutien public. Mais de nombreux artistes et institutions culturelles – le KVS et le Théâtre national, par exemple – ne se laissent pas impressionner. Bruxelles peut ainsi se prévaloir d'une riche vie culturelle, l'une des plus riches d'Europe. Une approche multiculturelle doit remplacer l'organisation séparée de la vie culturelle. Du côté francophone, il faut des efforts particuliers pour créer un regard positif sur la culture flamande qui a été mal considérée pendant si longtemps. Nous encourageons les initiatives qui dépassent les frontières linguistiques et culturelles, et nous voulons rapprocher les communautés.

Nous veillons également à ce qu'il n'y ait pas de concurrence salariale entre les travailleurs en maintenant la concertation sociale, les conventions collectives de travail et le droit du travail au niveau national.

34. ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

Vivre en sécurité, pouvoir jouer dehors, pouvoir faire ses courses et bavarder avec les voisins en toute quiétude sont un droit fondamental, comme le droit à l'enseignement ou le droit au travail. Le droit à la sécurité et à l'intégrité physique est un droit essentiel pour une gauche conséquente. Pour lutter contre la violence et la criminalité, il faut sanctionner la criminalité de manière effective et miser en même temps sur une politique de prévention reposant sur la justice sociale, des quartiers solides et des agents de quartier.

Pour mettre réellement fin à la criminalité, il faut une société fondamentalement différente qui élimine l'injustice structurelle et ainsi éradique le principal terreau de la criminalité. Il est important de rendre la société plus égale pour favoriser la sécurité.

Nous luttons contre le terrorisme. Nous agissons avec fermeté pour prévenir les crimes terroristes et lutter contre le recrutement de terroristes. Mais les mesures qui s'attaquent au terrorisme doivent cibler les personnes qui représentent une menace réelle.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. SANCTIONNER LA CRIMINALITÉ DE MANIÈRE EFFECTIVE

- Nous donnons la priorité à la lutte contre la délinquance financière, la mafia, les barons de la drogue et de la traite des êtres humains, ainsi qu'à la grande escroquerie et à la fraude. Tolérance zéro pour le crime organisé.
- Nous sanctionnons également la violence physique et la criminalité physique de manière effective. Punir a un rôle dissuasif. Cela ne veut pas dire que les peines prononcées doivent être les plus longues et les plus sévères, mais elles doivent être appliquées de manière effective.
- Pour la criminalité de quartier, nous sommes favorables aux sanctions réparatrices afin que les auteurs prennent conscience de ce qu'ils ont infligé aux victimes.
- Dans le traitement des plaintes, la victime doit occuper une place plus centrale. Nous valorisons le travail du service d'aide aux victimes et continuons à le développer.

DEUX. VAINCRE LE TERRORISME

- Nous agissons avec fermeté pour éviter les crimes terroristes et pour lutter contre le recrutement terroriste.
- Nous mettons fin à toute collaboration et à tout soutien militaire avec l'Arabie saoudite, le Qatar et les Émirats arabes. C'est indispensable pour lutter contre le terrorisme à sa source.
- Nous nous concentrons sur les lignes de communication et de recrutement des recruteurs du terrorisme.
- Nous veillons à une indemnisation rapide et correcte des victimes du terrorisme.
- Nous organisons un suivi strict mais correct de la déradicalisation et des returnees.
- Nous luttons contre toutes les formes de discours de haine qui dressent des groupes de la population les uns contre les autres, tant ceux des jihadistes que ceux de l'extrême droite.

TROIS. PROTÉGER L'ÉTAT DE DROIT ET RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

- Nous renforçons le mandat des juges d'instruction. Une enquête judiciaire dirigée par un juge d'instruction est efficace et offre les garanties nécessaires aux prévenus et aux victimes.
- Nous organisons un audit relatif à l'efficacité des lois anti-terroristes existantes. De nouvelles lois ne peuvent impliquer de restriction aux droits démocratiques.

- Nous augmentons le contrôle parlementaire et démocratique du fonctionnement du Comité P et du Comité R. Ce n'est qu'à cette condition que les moyens des services de sécurité et de renseignement pourraient être augmentés.

QUATRE. MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

- Nous favorisons l'aide, la prévention et le contrôle social fournis par les travailleurs sociaux de quartier, les éducateurs de rue, les animateurs et les gardiens de la paix. Tous ces acteurs améliorent la vie en société.
- Nous créons une large alliance contre les terroristes et leurs recruteurs impliquant les familles, écoles, associations et mosquées.
- Nous créons un service de prévention interfédéral contre le terrorisme.
- Nous mettons fin à la double morale qui prétend être attaché à la sécurité de la société tout en faisant la promotion d'une concurrence sans pitié, de la guerre, du racisme et d'un modèle de société égoïste et individualiste.

CINQ. POLICE DE PROXIMITÉ

- Nous développons une police de quartier proche des gens et qui offre un service accessible, et nous défendons le statut social des agents de police.
- Nous mettons fin à la militarisation permanente de la police et à l'achat d'armes et de munitions de guerre pour les missions de police.
- Nous refusons une nouvelle fusion des zones de police : la centralisation de la police l'éloigne de la population et réduit son contrôle démocratique.
- Nous refusons la privatisation et la sous-traitance des missions de sécurité publique. Nous voulons plus de contrôle sur le secteur privé de la sécurité.

VISION

UN. SANCTIONNER LA CRIMINALITÉ DE MANIÈRE EFFECTIVE

Pour réduire la violence et la criminalité, celles-ci doivent être sanctionnées de manière effective. Nous misons en même temps sur la prévention afin de les éviter. Une grande partie de la criminalité est le fait de bandes organisées. Les secteurs économiques les plus importants dans le contexte du capitalisme sont le commerce des armes et des drogues. Le cœur du problème réside dans le fait que, dans l'économie parallèle, les riches criminels peuvent gagner du pouvoir grâce aux millions dont ils disposent. Les Nations unies évaluent la criminalité financière à 6 % du PIB mondial.

Chaque année, la fraude et l'évasion fiscales représentent une perte de revenus fiscaux éventuels d'environ 1 000 milliards d'euros dans l'Union européenne. La fraude fiscale coûte 2 000 euros par an à chaque citoyen européen. Or, cet argent devrait être investi dans la recherche scientifique, la culture, les affaires sociales, l'enseignement, la médecine, etc.

L'appât du gain va de pair avec le recours à la violence. Il y a la violence économique et la fraude fiscale. Il y a la criminalité en col blanc impunie. Il y a le terrorisme. Il y a des attaques à main armée et des enlèvements, la violence des trafiquants d'êtres humains, des grands cartels de la drogue, des trafiquants de diamants provenant de zones en guerre, des fraudeurs et criminels économiques, des proxénètes et autres escrocs, des carjacks, homejacks et des bandits organisés. Il faut mettre fin à l'impunité de ces organisateurs de la criminalité.

Le gouvernement ignore complètement les signaux d'alarme des services de police et de la Justice qui luttent contre la criminalité financière. Les structures de lutte contre la grande criminalité financière sont démantelées. Le secrétariat d'État à la fraude fiscale a été supprimé et la police spécialisée perd progressivement ses moyens. Au parquet de Bruxelles, seuls six personnes sont en charge des affaires financières. Il

y a trois juges d'instruction, mais ceux-ci doivent également traiter d'autres affaires.

Dans notre vision de la société, tout le monde a le droit de vivre en sécurité. Nous suivons deux pistes : 1° punir réellement la criminalité, mais aussi 2° agir sur les causes sociales de la criminalité et donner à chacun une place digne dans la société. Cela veut dire que les sanctions ne doivent pas nécessairement être les plus longues et les plus sévères, mais qu'elles doivent être exécutées de manière effective. Il n'est pas acceptable que des auteurs de violence physique ou de délinquance sexuelle grave restent longtemps en liberté. Les victimes restent trop souvent seules avec leur peur et leurs questions. Pourquoi moi ? Suis-je coupable de quelque chose ? Serai-je indemnisé ? Qu'est-ce qui anime l'auteur ? À cet égard, le travail positif du Service d'aide aux victimes mérite d'être valorisé. Nous nous battons pour qu'il soit développé.

Pour la petite criminalité de quartier, les sanctions réparatrices sont importantes. Les auteurs doivent être confrontés à leur victime afin qu'ils prennent conscience de ce qu'ils ont commis. Ils doivent également réparer leur méfait, financièrement ou par le biais d'une prestation d'intérêt général. L'expérience internationale montre que cette politique de sanction réparatrice est de loin la plus efficace.

DEUX. VAINCRE LE TERRORISME

En 2015, on a appris que des milliards saoudiens allaient être investis dans la construction d'une usine de recyclage à Anvers. Le bourgmestre, Bart De Wever, a dit avec fierté : « Cela augmente encore la visibilité d'Anvers. » Le projet impliquait également Saleh Kamel, grand banquier saoudien et financier du groupe terroriste Al Qaeda. Le PTB a lancé une action contre cet investissement. Grâce à cette action, le projet a été abandonné. Mais la double morale existe toujours : on affirme lutter contre le recrutement des jihadistes, mais on soigne le financeur du terrorisme, l'Arabie saoudite. Toute lutte contre le jihadisme commence par le boycott de l'Arabie saoudite.

Nous engageons la lutte contre le terrorisme. Nous prenons des mesures fermes pour éviter les crimes terroristes et lutter contre le recrutement terroriste. Ces mesures doivent être ciblées et viser les personnes qui représentent une menace réelle. Nous défendons une approche globale comprenant un volet judiciaire répressif, mais aussi un volet de prévention et de politique sociale. Il faut s'attacher aux menaces et aux conséquences, mais aussi aux causes.

Pour lutter contre le recrutement terroriste, nous concentrons nos efforts sur les lignes de recrutement, les personnes qui organisent la propagande et leurs canaux de communication. Notre politique de lutte contre le terrorisme doit être ciblée et ne doit pas suspecter des communautés entières. Les services de renseignement doivent collecter des données plus ciblées et se concentrer sur les personnes qui représentent un réel danger pour notre sécurité au lieu d'espionner toute la population.

Les attentats du 22 mars 2016 ont tué trente-deux personnes et en ont blessé trois cents. Cette violence extrême a également touché durement de nombreux proches et témoins. Toutes ces personnes sont des victimes et ont droit à une aide matérielle, sociale, juridique et psychologique. Après les attentats, il est apparu que la Belgique ne protégeait pas suffisamment les victimes. Une commission d'enquête a formulé des recommandations. Mais une indemnisation rapide, des soins adaptés et l'attention nécessaire se sont fait attendre. C'est inacceptable. Nous veillons à une indemnisation rapide et correcte des victimes du terrorisme.

Nous organisons un suivi strict mais correct de la déradicalisation des returnees. La Justice doit nommer un juge d'instruction pour chaque personne qui rentre de Syrie ou qui a tenté de s'y rendre. Il faut juger et condamner les auteurs de crimes. Nous investissons dans du personnel de déradicalisation dans les prisons et prévoyons plus de moyens pour le suivi des personnes en liberté conditionnelle ou provisoire, notamment par le biais des maisons de Justice.

Nous voulons que la procédure de rapatriement des enfants belges de jihadistes soit clarifiée. La plupart

d'entre eux sont encore en mesure de réintégrer notre société.

Les jihadistes et l'extrême droite cherchent à créer une guerre de religion et un conflit entre civilisations. Nous luttons contre toutes les formes de discours de haine qui dressent des groupes de la population les uns contre les autres, tant ceux des jihadistes que ceux de l'extrême droite.

TROIS. PROTÉGER L'ÉTAT DE DROIT ET RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

Le gouvernement a le devoir de protéger ses citoyens. Néanmoins, les gouvernements prennent toujours plus de mesures de sécurité qui limitent nos libertés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ces mesures doivent répondre à des conditions strictes pour éviter de violer nos droits fondamentaux. La lutte contre le terrorisme ne peut conduire à des décisions qui minent l'État de droit. C'est justement le but que les terroristes poursuivent.

La politique répressive actuelle tend à militariser la société alors qu'elle devrait veiller à augmenter le nombre de juges d'instruction spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Ceux-ci doivent disposer de suffisamment d'enquêteurs, de traducteurs et d'analystes experts dans le jihadisme et son financement. Après sa tentative de gagner la Syrie, Brahim Abdeslam a été interrogé par la police et c'est tout. Si un juge d'instruction avait ouvert une enquête et si on avait veillé à un suivi dans le cadre d'un programme de déradicalisation, les attentats de Paris auraient peut-être pu être évités.

Nous voulons revaloriser le mandat des juges d'instruction. Les enquêtes des juges d'instruction présentent un grand avantage : toutes les informations rassemblées au cours de l'enquête peuvent être produites au tribunal. Or, ce n'est pas le cas d'informations parfois très confidentielles des services de renseignement. Les juges d'instruction garantissent également la transparence et contrôlent la légalité des procédures d'enquête. Actuellement, il est pratiquement impossible de contrôler précisément les services de renseignement.

Les services de sécurité peuvent utiliser légalement des méthodes particulières d'infiltration et de renseignement pour collecter des données. La Sûreté de l'État mène des centaines d'opérations secrètes si radicales qu'elles étaient autrefois impossibles à faire sans un contrôle judiciaire.

Le contrôle exercé par des juges, la protection contre l'arbitraire et le respect des droits de la défense sont essentiels pour préserver le respect de la vie privée des citoyens. Autrement, la présomption d'innocence jusqu'à la preuve du contraire devient la présomption de culpabilité jusqu'à la preuve du contraire. Nous ne nous opposons pas à l'augmentation des moyens des services de sécurité s'ils sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme, à condition qu'ils soient accompagnés d'un contrôle démocratique renforcé du fonctionnement de ces services, entre autres grâce à un contrôle parlementaire renforcé du fonctionnement du comité P qui contrôle les services de police et du comité R qui contrôle les services de renseignement.

L'adoption de nouvelles mesures de lutte contre le terrorisme doit reposer sur une évaluation préalable de l'abondante législation actuelle qui offre déjà de nombreuses possibilités pour enquêter et réprimer le terrorisme, et sur une analyse des défaillances de nos services de police et de renseignement dans leur fonctionnement lors des attentats de Paris et de Bruxelles. Ces mesures doivent respecter et revaloriser la séparation des pouvoirs et les droits de l'homme.

QUATRE. MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Aujourd'hui, la politique vise surtout le développement du volet répressif de la lutte contre la criminalité. Néanmoins, l'influence de la police sur la criminalité est plutôt limitée car les causes de la criminalité se trouvent hors de la sphère de compétence de la police.

Il faut mettre l'accent sur l'interaction entre inégalité et insécurité. Des scientifiques, comme Richard Wilkinson et Kate Pickett, ont montré que les sociétés avec une grande disparité de revenus étaient moins sûres. Plus une société est inégale, plus il y a de meurtres et de personnes en prison. Dans les sociétés plus égalitaires, il y a moins de violence et de criminalité.

Pour mettre réellement fin à la criminalité, il faut une société fondamentalement différente qui supprime l'inégalité structurelle et, ainsi, le terreau principal de la criminalité, une société où la collaboration remplace l'égoïsme et où le développement culturel et social remplace l'appât du gain rapide. Il est important de rendre la société plus égale pour favoriser la sécurité.

La prévention sociale constitue le moyen principal d'éviter la criminalité. Cela veut dire qu'il faut garantir le droit au travail et au logement, ainsi qu'à une sécurité sociale solide pour qu'un sentiment de sécurité sociale et d'attente sereine du lendemain puisse émerger. Dès lors, il devient difficile pour les criminels de recruter un réseau de lieutenants et de complices parmi des exclus qui ne voient pas d'autre issue ou qui n'ont rien appris d'autre que l'argent rapide.

Mais le travail de prévention classique est également essentiel. De nombreuses personnes s'engagent de manière professionnelle ou volontaire pour une société sûre : concierges, travailleurs sociaux de quartier, gardiens de la paix. Nous voulons encourager les éducateurs de rue. Nous voulons plus d'éducateurs de rue et d'animateurs pour les jeunes. Ces éducateurs sont en contact avec le voisinage et les habitants. Ils améliorent l'aide, la prévention et le contrôle social, ce qui favorise la vie en société.

Une politique de prévention a également une grande importance dans la lutte contre le terrorisme. Nous ne pouvons vider le vivier qui alimente les jihadistes qu'avec la participation de tout le monde et si tout le monde s'engage sur le terrain pour lutter ensemble contre les idées des recruteurs. Les familles font partie de la solution, elles ne sont pas à l'origine du problème. Nous ne pouvons permettre que des parents se sentent abandonnés ou qu'ils soient montrés du doigt. Au contraire, nous devons les aider et les soutenir. Cela vaut également pour les écoles. Il faut des programmes pédagogiques que les écoles peuvent utiliser en plus d'un service de prévention interfédéral contre l'endoctrinement jihadiste. Le PTB a introduit une proposition de loi à cette fin.

Étendre toujours plus la justice sociale et la sécurité sociale rendent également possibles d'autres normes et valeurs. Ainsi, on pourra enfin en finir avec la double morale qui prêche la tolérance zéro et la répression massive pour certaines incivilités et violences, mais qui ne fait rien contre la violence de la guerre, la violence des banquiers et la violence à la télévision. Ce n'est que lorsque la société ne tournera plus autour de l'individualisme maximal, de la lutte de tous contre tous et de la guerre que des valeurs telles que la coopération et la protection sociale, la solidarité et le respect pourront prévaloir.

CINQ. POLICE DE PROXIMITÉ

La politique menée aujourd'hui creuse un fossé toujours plus grand entre la police et les citoyens. La police est de plus en plus centralisée, militarisée et répressive. Les missions et fonctions de l'armée et de la police semblent de plus en plus faire double emploi. La police se militarise et l'armée joue un rôle croissant de gardien de l'ordre à l'intérieur des frontières nationales.

Nous trouvons au contraire qu'il est essentiel de mettre l'accent sur une police au service de la communauté. Aujourd'hui, la plupart des gens ne connaissent même pas le nom de leur agent de quartier. Les agents de quartier doivent pouvoir passer suffisamment de temps dans les rues. Ils connaissent les gens et les problèmes du quartier, ils peuvent faire un travail préventif, remarquer rapidement les problèmes et agir avant qu'ils ne dégénèrent. L'inverse est vrai aussi : si la population connaît les agents, elle exerce plus de contrôle sur ceux-ci et rend les abus beaucoup plus difficiles. Nous voulons une police compétente qui peut accompagner et orienter les victimes.

La militarisation de la police a commencé lors de la révolution conservatrice de Reagan et de Thatcher. L'utilisation de méthodes spéciales et de la violence a été encouragée. Chez nous, le bourgmestre d'Anvers, De Wever, donne l'exemple en matière de militarisation des forces de l'ordre. La ville a approuvé l'achat d'armes militaires de calibre 300 pour le corps de police. Des armes qui permettent de tirer de telles balles sont toujours mortelles. Aux États-Unis et au Canada, elles plaisent aux chasseurs de gros gibier. Un coup de feu avec ce type d'arme à lunette tue un grand élan mâle jusqu'à une distance de près d'un kilomètre. Aux États-Unis, la police militarisée a déjà fait de nombreuses victimes innocentes, mais elle n'a pas encore déjoué le moindre attentat terroriste avec des armes lourdes. Et le trafic de drogues connaît un essor inouï.

La politique d'austérité a constamment érodé l'objectif d'avoir une police de proximité au service de la communauté. Le gouvernement Michel s'est basé sur la vision néolibérale selon laquelle une police publique démocratique coûte trop cher. Dans ce cadre, les tâches de police sont évaluées en fonction de leur rendement comme dans une entreprise privée. Mais le rendement économique ne peut servir de base pour la police.

C'est à juste titre que les agents de police en ont assez de la détérioration de leur statut par le gouvernement Michel. Le PTB est intervenu régulièrement au Parlement pour défendre leurs droits. Comme tous les fonctionnaires, leur droit à la pension a fortement été attaqué suite aux mesures du ministre des pensions MR Daniel Bacquelaine. Le ministre de l'Intérieur, le N-VA Jan Jambon, a réduit leurs jours de congé de 33 à 24 et a décidé de supprimer le système de crédit maladie. On ne choisit pourtant pas d'être malade. Ces mesures sont un camouflet pour le personnel de la police, tout comme pour les pompiers et la Défense. Le 10 octobre 2018, le député PTB Marco Van Hees a dénoncé au Parlement cette détérioration du statut social des fonctionnaires fédéraux.

Nous nous opposons à la centralisation de la police que le gouvernement encourage au nom de l'austérité. Aux Pays-Bas, la centralisation de tous les corps au sein de la police nationale a engendré d'importants problèmes. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une coupe budgétaire de 230 millions d'euros. Nous sommes contre la fusion des zones de police. La centralisation éloigne la police de la population et réduit le contrôle démocratique.

La privatisation de missions de la police constitue un grand problème pour la démocratie. C'est une manière de remplacer une police contrôlée démocratiquement – du moins en principe – par une police privée. Des pans entiers du travail de la police sont déjà privatisés. Les organisateurs d'événements doivent payer des agents de surveillance. La privatisation conduit rapidement à une police sur laquelle il n'y a plus de contrôle. Garantir la sécurité est une mission sociale qui incombe aux autorités. Nous devons également pouvoir contrôler démocratiquement cette mission. Le secteur privé n'est pas lié par la loi organisant un service de police intégré. La sous-traitance au secteur privé implique le danger supplémentaire de fichage et de conservation de données par des organismes privés.

35. POUR UNE JUSTICE ACCESSIBLE, PROCHE DES GENS ET POUR LES GENS

La justice à deux vitesses doit faire l'objet d'une réforme démocratique. Depuis longtemps, la justice en Belgique est lente, chère et incapable de protéger les intérêts des citoyens ordinaires. En revanche, elle arrive à toujours bien défendre ceux de l'establishment. L'homme ou la femme de la rue sont toujours punis plus sévèrement que les riches.

La justice est une tour d'ivoire et forme un monde à part, inaccessible au simple citoyen. Beaucoup de Belges le ressentent clairement : nous avons dans notre pays une justice de classe. Nous voulons réformer la justice pour la rendre plus juste et plus efficace.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE JUSTICE ACCESSIBLE

- Nous améliorons l'accès à la justice pour les citoyens ordinaires. Nous réduisons les droits de greffe et supprimons la TVA sur les prestations des avocats.
- Nous simplifions les procédures et imposons l'utilisation d'un langage simple.
- Nous étendons le droit à l'aide juridique et aux avocats pro deo et nous augmentons leur budget.
- Nous développons les tribunaux de première ligne et la justice de paix au lieu de la centralisation poussée actuelle.
- Nous réduisons le plus possible les tâches des huissiers afin d'éviter des frais excessifs et inutiles pour les citoyens.
- Nous encourageons l'informatisation de la justice dans l'intérêt des citoyens. Elle doit rester aux mains des autorités.

DEUX. UNE JUSTICE EFFICACE QUI SE CONCENTRE SUR CE QUI EST VRAIMENT IMPORTANT

- Nous supprimons la loi sur la transaction pénale, nous donnons la priorité à la poursuite effective des grands fraudeurs et délinquants financiers, et nous prévoyons plus de moyens à cette fin.
- Nous voulons que les infractions graves soient punies sérieusement et efficacement.
- Nous donnons plus d'importance aux intérêts de la victime dans le traitement d'une affaire par la police, le ministère public ou le tribunal.
- Nous nous opposons à la privatisation de la justice qui lèse les droits des États et des peuples au profit des multinationales.

TROIS. LA PRISON COMME DERNIER RECOURS

- Nous favorisons les sanctions réparatrices et éducatives dans l'intérêt des victimes au lieu de sanctions répressives en cas de criminalité de quartier.
- Pendant la détention, nous nous consacrons davantage à la réintégration afin que ceux qui sortent de prison ne soient plus une menace pour la société.
- Nous différencions le système pénitentiaire : plus de mesures de sécurité pour les criminels graves et de petites maisons d'arrêt de proximité pour les jeunes délinquants.
- Nous prévoyons des institutions psychiatriques spécialisées pour les internés et des institutions de désintoxication avec accompagnement pour les toxicomanes. Leur place n'est pas en prison.

QUATRE. UNE JUSTICE PARTICIPATIVE QUI IMPLIQUE LES CITOYENS

- Nous veillons à ce que les problèmes entre citoyens se règlent autant que que faire se peut par la médiation, grâce à des maisons de justice et à une bonne aide juridique de première ligne.
- Nous défendons la généralisation de l'intervention de juges sociaux, comme c'est déjà le cas dans les tribunaux du travail.
- Nous nous opposons à la réforme de la cour d'assises. Le système de jury populaire ne peut être remis en question.

CINQ. RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT

- Nous défendons le statut des juges d'instruction. Leurs compétences légales exclusives dans une enquête judiciaire doivent être préservées.
- Nous garantissons et restaurons les droits de la défense, tant dans la procédure civile que pénale.
- Nous veillons à ce que les juges disposent du temps et de la liberté nécessaires pour traiter une affaire à fond sans subir de pression liée à des contrats de performance ou à un financement basé sur les résultats.
- Nous demandons l'abrogation de la loi sur les sanctions administratives communales car elle viole le principe de séparation des pouvoirs.
- Nous voulons un refinancement pour permettre une justice démocratique.

VISION

UN. UNE JUSTICE ACCESSIBLE

Avec des arguments comme « la justice est un bien de grande valeur » et au nom de la « lutte contre la surconsommation », le gouvernement a rendu la justice encore moins accessible au citoyen ordinaire qu'elle ne l'était. En 2016, il a réformé le système d'aide juridique et a introduit une contribution obligatoire pour les justiciables. Heureusement, la Cour constitutionnelle a rappelé le gouvernement à l'ordre et a estimé que ce ticket modérateur constituerait une « réduction considérable » du droit à l'aide juridique. Nous défendons un refinancement complet du système pro deo. Nous augmentons les limites de revenus afin que plus de personnes aient droit à un avocat pro deo. À terme, nous développons le système d'aide juridique comme composant de la sécurité sociale pour que tout le monde ait un accès abordable à la justice.

Le gouvernement a également augmenté les droits de mise au rôle et de greffe. Il s'agit de frais exigés à celui qui engage une procédure judiciaire. Cette mesure rend la justice encore plus inaccessible.

Nous défendons une justice de proximité pour permettre de résoudre un problème de manière accessible, rapide et bon marché. Aujourd'hui, les justices de paix qui sont les plus proches des citoyens sont sous pression. Le gouvernement a fermé 34 justices de paix. Alors qu'elles incarnent la justice de proximité, c'est à ce niveau qu'on fait des économies. Ainsi, la justice s'enferme encore davantage dans une tour d'ivoire. Nous demandons plus de moyens pour les justices de paix, car elles sont les plus proches de la population.

C'est un droit démocratique élémentaire de voir son affaire traitée dans une langue compréhensible. Chaque décision judiciaire doit être compréhensible et rédigée dans une langue claire et simple, avec une argumentation compréhensible et accessible à tous.

Nous voulons créer un service public reprenant autant que possible les tâches des huissiers de justice. En général, une signification – la remise d'une copie de l'acte par un huissier de justice – peut être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, ce qui permet d'éviter des frais excessifs et inutiles pour les citoyens.

Nous nous opposons à une justice inaccessible qui n'est efficace que pour l'élite économique. Nous soutenons une justice indépendante à laquelle le simple citoyen peut également s'adresser pour résoudre ses problèmes.

DEUX. UNE JUSTICE EFFICACE QUI SE CONCENTRE SUR CE QUI EST VRAIMENT IMPORTANT

Les grands fraudeurs ont encore trop souvent le champ libre. Il faut renforcer le personnel et les moyens des services compétents pour traiter la fraude de manière coordonnée, mais surtout pour l'éviter. Nous ne voulons pas d'arrangement avec les fraudeurs, nous voulons des sanctions. C'est pourquoi nous sommes opposés à la loi sur la transaction pénale qui profite aux grands fraudeurs fiscaux et à la grande criminalité financière. Les premiers bénéficiaires ont été l'entreprise diamantaire Omega-Diamonds, qui n'a dû payer que 160 millions d'euros pour une fraude estimée à 4,5 milliards d'euros, et le milliardaire belgo-kazakh Pathok Chodiev qui a été blanchi dans un vaste dossier de corruption pour 23 petits millions d'euros. Ce n'est pas possible.

Ceux qui menacent la sécurité, la dignité et la vie des gens méritent une peine. Nous devons protéger la société contre les criminels. Mais la société a surtout intérêt à ce que le nombre de crimes diminue et que les détenus soient réintégrés dans la société et qu'on empêche toute récidive. C'est pourquoi, la réintégration des détenus et la prévention des délits méritent une grande attention.

Ce gouvernement a obéi aux grandes fortunes et multinationales et leur a promis ce qu'il refuse au simple citoyen : une justice efficace. Un tribunal de commerce anglophone doit être créé à Bruxelles, le Brussels International Business Court. Taillé sur mesure pour les multinationales, son unique tâche consiste à régler les différends commerciaux internationaux. Des traités commerciaux comme le TTIP permettent aux multinationales de poursuivre des gouvernements devant un tribunal privé si elles estiment que leurs profits (futurs) sont menacés, par exemple en raison d'une législation du travail ou environnementale. C'est inadmissible pour le PTB.

TROIS. LA PRISON COMME DERNIER RECOURS

Nous sommes en faveur de sanctions réparatrices et éducatives. Ainsi, l'accent repose sur la réparation du dommage subi par la victime (en cas de vol ou de coups et blessures, par exemple) et pas seulement sur la peine. Il peut s'agir d'une réparation en argent ou d'une mesure alternative, comme une peine de travail ou une prestation d'intérêt général. Les sanctions éducatives favorisent l'écoute de la victime et offrent également plus de garanties d'une réintégration future dans la société pour l'auteur. Il est essentiel que les citoyens soient impliqués dans la justice pour assurer son bon fonctionnement.

Les résultats de notre pays en matière de récidive sont mauvais. Plus qu'ailleurs, les prisonniers retombent dans la criminalité après leur libération. Les peines de prison ont un objectif, mais il ne faut pas oublier que les condamnés reviennent ensuite dans la société. Nous voulons que les prisonniers retrouvent une place dans la société après leur libération et non qu'ils remettent la société en danger. La prévention de la criminalité doit être une priorité et elle doit être menée en prison. C'est là qu'il faut préparer la réintégration le mieux possible. Cela permet également d'importantes économies. En effet, la criminalité entraîne des coûts pour la société : prisons, agents de police, services de suivi, etc.

Il faut diversifier notre système pénitentiaire, car les conditions de vie des détenus sont inquiétantes. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique à plusieurs reprises en raison de conditions de détention inhumaines et dégradantes. Nous voulons plus de mesures de sécurité pour la détention des criminels dangereux. Pour les jeunes délinquants, nous voulons plus de petites maisons d'arrêt à proximité de leur domicile où les contacts avec leur famille et les gardiens occupent la place centrale. Nous voulons plus de petites structures de transition pour les personnes qui purgent la dernière année de leur peine, avec un accompagnement intensif en vue de leur réintégration dans la société.

Les prisons comptent également de nombreuses personnes souffrant de troubles mentaux ou d'un handicap mental. Il faut qu'elles bénéficient d'une thérapie et d'un accompagnement adéquat. Pour elles, la prison n'est pas un environnement propice au progrès.

QUATRE. UNE JUSTICE PARTICIPATIVE QUI IMPLIQUE LES CITOYENS

La justice doit faire l'objet d'un contrôle démocratique. Nous pouvons plus impliquer la population dans la justice par le biais de juges non professionnels élus ou délégués. Pourquoi des organisations sociales n'ont-elles pas le droit d'aider la justice comme le font les syndicats devant le tribunal du travail ? Des assesseurs issus d'associations d'aide à la jeunesse, d'organisations de quartier, d'associations de locataires et d'autres organisations de la société civile peuvent siéger aux côtés d'un juge professionnel.

La médiation et l'information peuvent faire des miracles et éviter une procédure judiciaire coûteuse. Cela représente un avantage pour tous. Les problèmes entre citoyens peuvent souvent être résolus entre eux. Dans cette optique, des maisons de Justice et une bonne aide juridique de première ligne sont essentielles.

Nous nous opposons au démantèlement de la cour d'assises pour les crimes très graves en sorte que beaucoup moins d'affaires seraient renvoyées devant cette cour. Les assises sont un des tribunaux qui impliquent le plus le citoyen dans la justice. Nous sommes opposés à l'affaiblissement du droit constitutionnel à un jury populaire.

CINQ. RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT

Le cadre de pensée néolibéral réduit le pouvoir judiciaire à un prolongement du pouvoir exécutif de manière très subtile, mais non moins inquiétante. Ainsi, les chefs de corps sont sous l'autorité constante de fonctionnaires du ministère de la Justice et le rôle des juges d'instruction diminue. Le parquet et la police fédérale gagnent en puissance tandis que les droits de la défense reculent.

Certes, la justice peut et doit devenir plus efficace et plus moderne. Mais la justice n'est pas une entreprise privée et le rendement économique ne peut en être la base. Aux Pays-Bas, l'approche managériale a conduit à une érosion de la qualité des jugements car la loi de la quantité règne en maître, selon les conclusions de la Cour des comptes néerlandaise en 2016.

Une justice démocratique requiert du temps et des moyens. C'est un coût nécessaire pour la société. Avec 0,7 % du budget alloué à la Justice, la Belgique est loin en dessous de la moyenne européenne de 2,2 %. Et le justiciable en est la première victime. Les affaires sont reportées de manière exaspérante. Récemment, le palais de justice de Namur a attiré l'attention des médias en raison d'un plafond qui risque de s'écrouler. L'état de nombreuses justices de paix est lamentable. Il manque du personnel à tous les niveaux. Mais le gouvernement poursuit sa politique d'austérité avec des coupes budgétaires linéaires de 10 %. Nous voulons un refinancement pour permettre une justice démocratique.

La séparation des pouvoirs est un pilier de l'État de droit. Le pouvoir judiciaire doit constituer une protection contre l'arbitraire et un contrepoids au pouvoir exécutif. La justice doit rester indépendante. Nous nous opposons aux tentatives de la soumettre au gouvernement et aux services de police.

Les juges d'instruction sont garants de la transparence et du contrôle de la légalité des procédures d'enquête de la police, des services de sécurité et du ministère public. Ils doivent rester maîtres de l'enquête judiciaire.

Les droits de la défense doivent être garantis, tant dans une procédure civile que pénale. Les dossiers « secrets » auxquels seul le tribunal a accès ne sont donc pas acceptables, tout comme la réduction des possibilités de recours dans les procédures civiles. On peut parler de justice rapide, mais pas aux dépens des droits de la défense.

Il est question d'adopter la procédure de plaider-coupable des États-Unis, ce qui menace le droit à un procès équitable. En effet, cette procédure implique le danger que des personnes innocentes soient poussées à reconnaître une chose qu'elles n'ont pas commise pour éviter pire. En outre, elle implique également le danger que les enquêtes ne soient plus approfondies puisque le (non-)coupable a déjà avoué. Cette procé-

ture rompt avec la tradition du droit pénal belge qui a toujours choisi les règles d'un procès pénal au débat contradictoire et respectant les droits de la défense.

La levée du secret professionnel pour les travailleurs sociaux menace également le respect de la vie privée. Le secret professionnel partagé n'est pas une permission de divulguer des informations obtenues. Le lanceur d'alerte Edward Snowden écrit : « Dire que le droit à la vie privée ne me préoccupe pas parce que je n'ai rien à cacher revient à dire que je me moque du droit à la liberté d'expression parce que je n'ai rien à dire. »

Une justice démocratique requiert du temps et des moyens, c'est un coût nécessaire pour la société. Les juges doivent avoir le temps et la liberté de traiter une affaire à fond, sans pression découlant de contrats de performance (nombre d'affaires à traiter dans un délai donné) ou de financement en fonction des résultats (imposant une limite budgétaire par affaire). La recherche de la vérité doit toujours avoir la priorité.

F35?



INVESTISSONS DANS

L'ENSEIGNEMENT

PAS DANS LA GUERRE



VOTEZ POUR LA PAIX



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

VI. PAIX ET SOLIDARITÉ ENTRE LES PEUPLES

CONTENU

36. Une Europe des gens, pas de l'argent	221
37. Inverser la politique du commerce extérieur	228
38. Une politique de paix active	233
39. Réfugiés : s'attaquer aux causes qui poussent les gens à fuir.....	238
40. Solidarité internationale.....	244

36. UNE EUROPE DES GENS, PAS DE L'ARGENT

Ensemble nous pouvons bien plus. La coopération européenne est essentielle. Mais pour relever structurellement nos grands défis et réaliser notre programme, nous avons besoin d'une Europe radicalement différente. Nous voulons des plans d'investissements publics. Or les traités européens sont enfermés dans une logique d'austérité. Nous voulons des services publics de qualité et le droit de socialiser certains secteurs. Or, c'est dans le sens de leur libéralisation et leur privatisation que les traités européens poussent. Nous sommes en faveur d'un ambitieux programme pour une révolution climatique. Mais l'Union européenne met en place un marché carbone où les entreprises continuent de polluer et achètent des droits de polluer. C'est pourquoi nous voulons avoir une bouffée d'oxygène en remettant fondamentalement en cause les traités européens.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. NOUS DEVONS INVESTIR : NOUS BRISONS LES TRAITÉS D'AUSTÉRITÉ

- Pour réaliser notre plan d'investissement social et écologique, nous nous dégageons des règles budgétaires autoritaires de l'Union européenne dans le cadre du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), du traité de Lisbonne et du pacte de stabilité et de croissance.
- Nous soutenons un plan d'investissement public européen avec des objectifs sociaux et environnementaux (voir notre Programme Europe), à l'appui de notre plan national RedGreen Deal.
- Nous modifions le Système européen des comptes (SEC2010), afin de supprimer le carcan des États et des communes, qui constitue un obstacle majeur à des investissements publics ambitieux.
- Nous utilisons les fonds européens à des fins sociales et environnementales, en dépit des plans d'austérité et des réformes structurelles.
- Nous nous retirons du Système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) pour les grandes entreprises. Nous remplaçons les droits d'émission négociables par des normes d'émission maximales contraignantes, fixées par secteur.

DEUX. DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS EN EUROPE

- Grâce à un pôle énergétique public, nous rendons possible une planification écologique. En collaboration avec les entreprises publiques d'énergie en Europe, nous faisons la promotion des échanges en

technologie et en gestion des flux d'énergie.

- Nous revenons sur la libéralisation du trafic ferroviaire international en Europe, le rendons plus accessible et en faisons une priorité pour le transport à moyenne distance en Europe (moins de 1 000 km).
- Les directives européennes du « quatrième paquet ferroviaire » de 2016 prévoient la libéralisation des trains de voyageurs au niveau national. Nous refusons de les appliquer.
- Nous maintenons le secteur de l'eau, y compris l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, entre les mains du secteur public.
- Nous protégeons le secteur de la santé et des soins contre la commercialisation.
- Nous renforçons les services publics au lieu de les démanteler. Nous rompons avec les articles 101 à 107 du traité européen sur le fonctionnement de l'Union européenne et rendons à nouveau possibles les aides d'État.

TROIS. RENFORCER PLUTÔT QUE DÉMANTELER LES DROITS SOCIAUX EUROPÉENS

- Nous instaurons le principe de non-régression : seules sont adoptées des mesures européennes qui favorisent le progrès social, démocratique ou écologique.
- Nous voulons un salaire égal pour un travail égal. Le salaire et le taux de cotisations sociales applicables sont ceux du pays où le salarié travaille. Un contrôle effectif sera effectué afin de lutter contre le dumping social.
- Nous respectons les statuts existants qui protègent les professions — comme la loi Major qui régit le travail portuaire. Nous envisageons de les étendre à d'autres catégories de professions. Nous nous opposons à ce que les nouveaux statuts soient soumis à un test européen de proportionnalité.

QUATRE. LAISSER LES CITOYENS DÉCIDER DES DÉBATS CRUCIAUX

- Nous laissons aux citoyens le soin de décider : par le biais d'une initiative citoyenne contraignante, un million de personnes de sept États membres peuvent imposer une initiative législative aux institutions ou bloquer une mesure antisociale.
- Les décisions fondamentales sur l'avenir de l'Union européenne sont soumises à référendum dans chaque pays membre.
- Les négociations et réunions du Conseil européen, de l'Eurogroupe, du mécanisme européen de stabilité et de l'Ecofin doivent être rendues publiques, par retransmission en direct en streaming, ainsi que sous forme de rapports publics officiels.
- Nous éliminons les portes tournantes entre les institutions européennes et les grandes entreprises. Les commissaires ou députés européens ne peuvent accepter aucun mandat au sein de banques, de multinationales et de sociétés cotées en Bourse, pendant une période de sept ans après leur mandat.
- Les députés sont tenus de signaler tout contact de lobbying, y compris ceux survenant en dehors du parlement.
- Nous voulons une meilleure protection de la vie privée des personnes dans les communications numériques et plus de transparence de la part des grandes entreprises. Avec nous, Big Brother passe à la trappe.
- Nous garantissons les libertés démocratiques et les droits de l'homme contre le big data, les registres des passagers et les empreintes digitales numériques.
- Nous protégeons les lanceurs d'alerte.

CINQ. FERMETURE DES FRONTIÈRES POUR LES FRAUDEURS FISCAUX ET LES SPÉCULATEURS

- Nous procédons à un audit citoyen de la dette publique et organisons une conférence européenne débouchant sur des moratoires, des taux d'intérêt réduits, un rééchelonnement et des annulations partielles des dettes aux dépens des banques privées.
- Nous voulons qu'une fiscalité équitable prime sur la libre circulation des capitaux. Nous remettons sur la table la taxe Tobin.
- Nous interdisons les hedge funds et les produits financiers structurés (dérivés), ainsi que la spéculation

à court terme et la vente à découvert.

- Nous voulons un taux minimum effectif d'imposition des sociétés de 25 % dans tous les États membres. Toutes les multinationales doivent garantir la pleine transparence de leurs activités au niveau de chaque État membre et payer des impôts lorsqu'elles réalisent des bénéfices.
- Nous interdisons les transactions avec les paradis fiscaux et luttons pour une véritable liste noire européenne des paradis fiscaux, y compris lorsqu'il s'agit d'États membres de l'Union européenne.

VISION

Bien des choses sont possibles lorsqu'on agit ensemble. La coopération européenne est essentielle. Par exemple, aucun pays ne peut s'attaquer seul à la crise climatique. L'évasion fiscale par les multinationales exige également une stratégie européenne coordonnée pour s'attaquer aux vides juridiques et aux paradis fiscaux.

Cependant, pour relever les grands défis de manière structurelle et traduire notre programme dans la réalité, il faut une Europe radicalement différente.

Une Europe fondée non pas sur la concurrence entre les peuples mais sur la solidarité, la coopération, le développement, la participation et la durabilité. Une Europe qui accorde une place centrale aux secteurs publics. Avec des monopoles publics pour protéger les secteurs-clés contre les requins et les spéculateurs boursiers. Mais aussi une autorité publique où les services sont composés de personnes motivées et ambitieuses en matière de progrès social et écologique. Une Europe avec des investissements publics, non pas dans l'industrie de guerre, mais dans le climat, les énergies non fossiles, les transports publics, l'éducation, la culture, le logement et les soins. Une Europe qui mobilise des fonds avec un impôt sur la fortune et un impôt sur les transactions financières, et qui lutte avec acharnement contre les paradis fiscaux. Un continent doté d'un salaire minimum élevé, d'un âge de la retraite plus bas et où le principe « à travail égal, salaire égal » est strictement appliqué.

Car actuellement, rien ne va plus. Marchandisation, concurrence et austérité sont les mots d'ordre européens du moment. L'austérité a saigné à blanc les services publics. Par marchandisation, il faut entendre : démantèlement progressif du secteur public et basculement vers une logique du profit. La dynamique de la concurrence et de l'austérité est en train de démolir l'Europe. Dans la zone euro, un cinquième des jeunes sont au chômage. Dans certains pays, c'est un jeune sur deux. En dix ans, le nombre de travailleurs pauvres en Allemagne a doublé. Près de la moitié des enfants hongrois grandissent dans la pauvreté. En Italie, 8 millions de personnes vivent dans des conditions précaires. En France, la pauvreté touche 9 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants.

C'est le bilan de 25 ans de Merkel et Hollande, Juncker et Macron. Un quart de siècle de politique d'austérité autoritaire, un quart de siècle de débâcle sociale, un quart de siècle de marchandisation par une large coalition de libéraux, chrétiens et sociaux-démocrates. Toutes ces règles ont été votées et revotées à maintes reprises par tous les partis traditionnels, y compris les Verts et les sociaux-démocrates. À en croire Merkel et Macron, ce serait la seule façon d'aller de l'avant. C'est aussi ce qui nous attend si nous ne rompons pas avec les traités européens.

Qu'il s'agisse du climat ou des services publics, la gauche authentique devra remettre en cause les traités, règlements et directives européens. À moins qu'elle ne veuille enterrer son propre programme. Parce que les institutions européennes ont du mordant. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, l'a parfaitement résumé : « Il ne peut pas y avoir de choix démocratique contre les traités européens. » Les marchés financiers doivent apprendre aux citoyens à voter « *correctement* », a renchéri son collègue, le commissaire Oettinger. Si vous remettez en question les règles budgétaires, les marchés vous donneront une leçon, a convenu Draghi, le président de la Banque centrale européenne. La Troïka, avec ses protocoles et ses sanctions, n'est jamais bien loin.

Cette logique doit être cassée. Faute de quoi l'Europe deviendra un continent d'autoritarisme ou éclatera avec la résurgence de vieilles tendances nationalistes.

Face à la toute-puissance de la grande entreprise européenne, le PTB veut participer à la création d'un contre-pouvoir. Le combat doit commencer par le rejet du cadre lui-même. Nous arrêtons de transposer des directives antisociales. Nous coordonnons la lutte au niveau européen. Nous tirons de précieuses leçons des syndicats allemands et des cheminots français pour la lutte salariale et la défense des services publics. Les mouvements pour l'eau en Irlande, en Grèce et en Italie nous apprennent ce qu'est le droit à l'eau. Les travailleurs précaires de Deliveroo, Amazon et Ryanair nous éclairent sur la façon de coordonner les actions au niveau européen. Les dockers européens sur la manière de bloquer la libéralisation des statuts. Enfin, les femmes polonaises et espagnoles sur comment s'organiser contre les attaques contre les droits fondamentaux.

UN. NOUS DEVONS INVESTIR : NOUS BRISONS LES TRAITÉS D'AUSTÉRITÉ

Un programme ambitieux d'investissements sociaux et écologiques est le contraire de l'austérité. Nous abandonnons le pacte budgétaire (TSCG) et le pacte de stabilité et de croissance. Nous nous engageons aussi résolument dans la voie de la désobéissance au Traité européen lui-même. Les articles 121, 126 et 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne énoncent les modalités de surveillance de deux indicateurs notoires de l'UE : la dette publique d'un État membre ne peut dépasser 60 % du PIB et son déficit budgétaire ne peut dépasser 3 %. Par la suite, le six-pack et le pacte budgétaire (TSCG) sont venus renforcer cette surveillance : le déficit budgétaire structurel devrait être ramené à 0,5 % du PIB. Enfin, le two-pack a renforcé de plus belle la procédure de surveillance : les dépenses publiques ne doivent pas augmenter plus vite que la croissance économique potentielle identifiée par la Commission. Ces pourcentages correspondent à des choix purement idéologiques, basés sur des moyennes d'il y a trois décennies.

Le Système européen des comptes, en abrégé SEC 2010, ne fait plus de distinction entre la comptabilité ordinaire et extraordinaire des collectivités locales. Au lieu d'amortir un investissement sur plusieurs années, les communes doivent comptabiliser intégralement ce montant dans l'année du prêt. Les investissements réalisés par les collectivités locales sont susceptibles d'être fortement affectés. Ces investissements locaux représentent un tiers des investissements publics. Sans eux, l'entretien et la rénovation des infrastructures locales seront compromis.

Devant les coupes budgétaires, la libéralisation et la privatisation systématiques, les fonds européens ne sont qu'une goutte dans l'océan de la concurrence. Mais même cette goutte est utilisée pour affaiblir les services publics et les droits sociaux. De plus en plus, ces fonds sont officiellement liés au respect des réformes structurelles « proposées » par la Commission pour imposer sa politique de libéralisation. Nous nous y opposons. Les fonds européens devraient être affectés en réponse aux besoins locaux et sociaux et non à des projets prestigieux au seul bénéfice des plus riches.

Nous avons besoin d'un plan d'investissement ambitieux. Toute politique durable et sociale exige des investissements urgents : dans le logement social, pour l'isolation des logements, dans les écoles, les soins de santé et l'énergie durable, notamment. Tout plan de sauvetage climatique est irréalisable sans des transports publics de personnes et de marchandises ou des investissements substantiels dans les réseaux de chauffage urbain. Un tel plan de sauvetage se heurtera de front au système européen d'échange de quotas d'émission, le marché sur lequel les entreprises achètent de l'air pur au lieu de purifier leur propre air.

DEUX. DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS EN EUROPE

Un service public a pour fonction fondamentale de fournir des services à la communauté et non de remplir les poches des actionnaires. Les privatisations, sous toutes leurs formes, ont échoué. Nous refusons de laisser se poursuivre la privatisation des services publics. Nous avons besoin de services publics solides.

Cela est en soi incompatible avec l'article 60 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui stipule noir sur blanc : « Les États membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire en vertu des directives. » Tandis que les articles 101 à 107 et 126 de ce même traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sont incompatibles avec un programme prônant le développement des entreprises publiques. En 2006, la Commission a déclaré que, selon elle, « pratiquement tous les services sociaux peuvent être considérés comme des activités économiques » qui relèvent des libertés économiques fondamentales. Les institutions européennes évalueront d'éventuelles mesures progressistes : sont-elles proportionnées ? Entravent-elles ou non la libre concurrence sacrée ? Pendant ce temps, ceux qui optent pour des transports ferroviaires publics devront en découdre avec la libéralisation. La Commission travaille depuis 2001 à l'adaptation du rail au marché privé avec ses quatre « paquets ferroviaires ». Les partisans d'un secteur public de l'énergie seront confrontés aux directives qui libéralisent ce secteur depuis 1996. Alors que le secteur de la poste, quant à lui, subit depuis les années 1990 les assauts successifs de la libéralisation imposée par la Commission. La liste est sans fin.

Nous voulons réagir en amorçant un changement de cap radical et clair. Nous rompons avec les règles qui imposent la libéralisation et la privatisation et optons pour des services publics. Par souci de mobilité et de protection de l'environnement, nous revenons sur la libéralisation du trafic international ferroviaire en Europe. Nous rendons ce trafic plus accessible. Nous faisons une priorité des voyages à moyenne distance (moins de 1 000 km). Le train à grande vitesse offre une alternative au trafic aérien très polluant sur le continent européen. Or dans les faits, nos gouvernements font actuellement une promotion active du trafic aérien.

La révolution énergétique inversera la libéralisation du marché de l'énergie. Grâce à un pôle énergétique public commun, nous nous lançons dans la planification écologique et encourageons la coopération entre les entreprises publiques d'énergie en Europe dans le domaine des échanges technologiques, par exemple pour le développement du secteur de l'hydrogène et pour la gestion des flux énergétiques. De cette façon, tout le monde profite des atouts de chaque pays.

Dans sa quête de nouveaux secteurs à commercialiser et à libéraliser, l'eau et les soins de santé sont dans le viseur de la Commission européenne. Le droit à l'eau et le droit à la santé sont des droits fondamentaux. Ils ne sont pas à vendre. Nous maintenons le secteur de l'eau, y compris l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, entre les mains du secteur public. Nous protégeons le secteur de la santé et des soins des griffes du marché.

TROIS. RENFORCER PLUTÔT QUE DÉMANTELER LES DROITS SOCIAUX EUROPÉENS

Le dumping social est généralisé. Le secteur de la construction importe de la main-d'œuvre temporaire bon marché pour faire baisser les salaires. Des sociétés comme Ryanair profitent sans vergogne des libertés économiques européennes pour affaiblir les systèmes sociaux. Cela va à l'encontre des progrès que devrait engendrer la coopération européenne. Pour cette raison, nous introduisons le principe de non-régression : seules des mesures garantissant le progrès social, démocratique et écologique sont acceptées. Les meilleures pratiques et non les pires exemples.

Cela commence par un salaire égal pour un travail égal. Le salaire et le taux de cotisations sociales applicables sont ceux du pays où le salarié travaille : la fameuse *lex loci laboris*.

Nous maintenons et renforçons les statuts protégés, par exemple pour les travailleurs portuaires, mais aussi pour les chauffeurs. Ils constituent un barrage contre le dumping social, tant au niveau européen que national. Ils peuvent prévenir les accidents parce qu'ils garantissent une formation et une protection adéquates. Nous refusons les tests de proportionnalité européens qui rendent plus difficile la mise en œuvre de statuts existants ou nouveaux. En revanche, le modèle de la loi Major devrait être étendu à d'autres secteurs, tels que les aéroports, les transports et la construction.

Un contrôle strict s'impose. L'Agence européenne pour l'emploi, tout comme les services d'inspection nationaux, doivent être dotés de ressources suffisantes à cette fin.

QUATRE. LAISSER LES CITOYENS DÉCIDER DES DÉBATS CRUCIAUX

Nous ne voulons pas d'une Union qui soit au-dessus de la démocratie. À l'heure actuelle, les lois européennes sont littéralement rédigées par et pour les lobbies d'affaires. Seule la Commission européenne a le droit de proposer des lois, or elle se tient à l'entière disposition de ces lobbies. Il est inadmissible qu'ils puissent rédiger des textes de loi en les adaptant à leurs intérêts. Ce droit d'initiative doit aussi être dévolu aux citoyens et aux organisations sociales par le biais de référendums.

Nous laissons ainsi aux citoyens l'occasion de décider. Par le biais d'une initiative citoyenne contraignante, un million de personnes de sept États membres peuvent imposer une initiative législative aux institutions ou bloquer une mesure antisociale. Les décisions cruciales sur l'avenir de l'Union européenne (comme un nouveau Traité) doivent aussi être soumises à référendum dans chaque État membre.

Les négociations en coulisses, mais aussi les réunions du Conseil européen, de l'Eurogroupe, du mécanisme européen de stabilité et de l'Ecofin doivent être rendues publiques, en direct via le streaming, ainsi que sous forme de rapports publics officiels.

Nous devons éliminer les portes tournantes entre le secteur privé et les mandats élus. Jusqu'à sept ans après la fin de leur mandat, les commissaires et députés européens ne pourront accepter aucun mandat en tant que membre du conseil d'administration, membre d'un conseil consultatif ou consultant auprès de banques, de multinationales ou de sociétés cotées. Les députés doivent signaler tout contact avec des lobbyistes, y compris ceux survenant en dehors du parlement.

Nous avons besoin de nouvelles normes et valeurs pour tous les eurocrates, avec des plafonds salariaux normaux : un maximum de trois fois le salaire médian au lieu des plantureux salaires de 13 000 euros par mois pour un eurodéputé et de 20 000 ou 30 000 euros par mois pour un commissaire européen.

Un gouvernement qui scanne des dizaines de milliers de visages dans une gare et compare ensuite les visages scannés en temps réel avec une base de données, ce n'est désormais plus de la science-fiction. Un tel système est en train d'être testé par le gouvernement allemand dans la gare Südkreuz, à Berlin. L'Union européenne finance également le développement de toutes sortes de « systèmes de sécurité intelligents ». Le registre européen des passagers aériens exige l'enregistrement des données personnelles de tous les passagers aériens. Parallèlement, l'Union travaille sur une base de données continentale Big Brother où sont stockées les données biométriques. Pour nous, les mesures de lutte contre le terrorisme doivent non seulement être efficaces et ciblées, mais aussi fondées et proportionnées. La surveillance de masse n'est pas seulement inefficace, elle met aussi en danger notre liberté et notre démocratie. Nous ne voulons pas nous engager dans cette voie. Avec nous, ce Big Brother passe à la trappe.

Nous voulons une meilleure protection de la vie privée des personnes dans les communications numériques et plus de transparence de la part de la grande entreprise. Nous garantissons les libertés démocratiques et les droits de l'homme contre les Big Data, les registres généralisés de passagers et les empreintes digitales numériques. Nous protégeons les lanceurs d'alerte comme Antoine Deltour, qui a levé le voile sur le scandale LuxLeaks.

CINQ. FERMETURE DES FRONTIÈRES POUR LES FRAUDEURS FISCAUX ET LES SPÉCULATEURS

Notre programme d'investissements sociaux et environnementaux implique une mobilisation de fonds financiers. C'est pourquoi nous devons serrer la vis aux spéculateurs et aux grandes entreprises en leur bloquant l'accès à l'argent gratuit. Des milliards disparaissent dans des trous noirs. La fraude fiscale coûterait

à l'Union européenne jusqu'à 1 000 milliards d'euros par an, selon les estimations de la Commission européenne elle-même. Pendant ce temps, la dette publique continue aussi de peser sur de nombreux pays. Elle sert à justifier l'austérité et la spéculation des marchés financiers, au détriment des pays.

Nous devons examiner comment la dette nationale des différents pays a été créée et qui en est responsable au niveau européen. Les banques et institutions financières responsables ou bénéficiaires de l'accumulation de ces dettes devraient en être tenues responsables. Nous procédons à un audit citoyen de la dette publique et organisons une conférence européenne débouchant sur des moratoires, des taux d'intérêt réduits, un rééchelonnement et des annulations partielles des dettes aux dépens des banques privées.

Nous interdisons les hedge funds et les produits financiers structurés (dérivés), ainsi que la spéculation à court terme et la vente à découvert.

Nous voulons qu'une fiscalité équitable prime sur la libre circulation des capitaux. Nous remettons sur la table la taxe Tobin — la taxe sur les transactions financières. Nous avons besoin d'un taux d'imposition élevé pour les grandes entreprises dans l'Union européenne. Nous visons un taux minimum effectif d'imposition des sociétés de 25 % dans tous les États membres sans exception. Toutes les multinationales doivent garantir la pleine transparence de leurs activités dans chaque pays membre et payer des impôts lorsqu'elles réalisent des bénéfices.

Tant qu'il y aura des paradis fiscaux au sein de l'Union européenne, la libre circulation des capitaux devra pouvoir être contestée. À cette fin, l'article 64 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne mentionne comme motifs invocables : des mesures contre les infractions à la législation fiscale et des mesures d'ordre public ou de sécurité publique. La destruction des services publics et des pensions par le vol de l'argent des contribuables devrait clairement figurer parmi ces motifs.

Nous interdisons les transactions avec les paradis fiscaux et luttons pour une véritable liste noire européenne des paradis fiscaux, y compris lorsqu'il s'agit d'États membres de l'UE. Les seules transactions autorisées avec des paradis fiscaux sont les transactions pour lesquelles il a préalablement été démontré qu'elles sont étayées par des activités économiques réelles. Ce qui implique la révocation des traités fiscaux et économiques entre la Belgique et les paradis fiscaux, sauf pour ce qui concerne l'échange de données fiscales. Nous interdisons aux banques d'opérer dans les paradis fiscaux en révoquant les licences bancaires des institutions récalcitrantes.

37. INVERSER LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur et les investissements internationaux sont trop souvent le terrain de jeu des grandes multinationales et de leur soif de profit intarissable. C'est la loi du plus fort qui règne avec de véritables guerres commerciales.

Nous prôtons au contraire une politique de commerce extérieur et d'investissements win-win. Qui protège les droits du travail, les salaires, les services publics et sociaux, la souveraineté alimentaire et l'environnement. Qui bannit les tractations secrètes dans les coulisses et fait du contrôle démocratique la norme. Où les multinationales ne sont plus toutes puissantes et impunies. Bref, une politique commerciale pour le progrès social et un développement durable.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENTS SOCIAUX, QUI PROTÈGE LA SANTÉ PUBLIQUE, LE DROIT À L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

- L'environnement, les droits sociaux et les droits humains l'emportent sur la quête du profit dans la négociation et la conclusion d'accords commerciaux.
- Pour atteindre ces objectifs, nous incluons dans chaque accord commercial un mécanisme de plaintes et de sanctions.
- Nous concluons des accords commerciaux conformément au principe de non-régression en matière de droits sociaux, de salaires et de services publics.
- Nous soutenons le développement durable des pays du Sud grâce au transfert de technologies environnementales avec gratuité des licences sur les brevets.

DEUX. UNE POLITIQUE COMMERCIALE TRANSPARENTE, SOUS CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

- Nous garantissons la publicité des mandats de négociation des accords commerciaux.
- Les textes des accords commerciaux doivent être librement accessibles sur Internet pendant leur négociation.
- Nous engageons un vaste débat public avant de conclure un accord commercial.
- Nous refusons l'inclusion dans les accords commerciaux et d'investissement de clauses d'arbitrage ou de recours à des tribunaux d'exception, qui permettent aux entreprises privées de poursuivre des pays en justice.

TROIS. POUR UNE VIE PLUS DIGNE : PUNIR LES ABUS DES MULTINATIONALES

- Nous œuvrons en faveur d'une convention contraignante des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme : cette convention devrait assurer aux victimes d'abus ou de négligence de la part d'entreprises multinationales l'accès à une défense juridique, à des réparations ou à des garanties.
- Nous œuvrons en faveur d'une loi qui oblige les entreprises basées en Belgique à respecter l'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) de l'ONU pour l'ensemble de leur chaîne de production.
- Nous nous opposons à l'achat par de grands investisseurs multinationaux de terres agricoles ou de zones environnementales sensibles dans les pays en développement.

- Nous mettons fin à l'octroi de subventions anticoncurrentielles aux multinationales et au dumping de produits bon marché sur les marchés du Sud.

VISION

Nous avons besoin d'une politique commerciale gagnant-gagnant : gagnant-gagnant pour les pays, gagnant-gagnant pour leurs populations. C'est tout à fait faisable. Chaque pays dispose de ressources et d'atouts qu'il peut mettre au service d'un développement équilibré et durable grâce au commerce international. Les uns disposent de certaines matières premières, les autres de sources d'énergie renouvelables facilement accessibles. Les échanges commerciaux peuvent contribuer sur toute la planète à mettre les forces et les richesses issues du travail et de la nature au service du développement et du progrès.

Notre vision est diamétralement opposée à la politique commerciale qui domine actuellement. La politique actuelle repose sur deux piliers : les accords dits de libre-échange, d'une part, et les mesures protectionnistes, d'autre part.

Les principaux partisans du libre-échange sont les multinationales. Ce sont leurs lobbies qui tenaient la plume dans les traités de libre-échange comme le CETA entre l'Union européenne et le Canada ou le TTIP avec les États-Unis, qui a provisoirement été mis de côté. Les accords de libre-échange donnent carte blanche aux multinationales. Par le biais de fusions et de cartels, elles opèrent au-delà des frontières des États-nations. C'est ainsi que la société suisse Nestlé ouvre une usine aux Pays-Bas et que la société américaine Ford cherche à écouler ses voitures en dehors du territoire des États-Unis. Cependant, elles affrontent certains obstacles. En effet, chaque État-nation a ses propres lois et ses propres tarifs à l'importation et à l'exportation, et chaque pays protège ses marchés intérieurs. Les différences en matière de règles d'importation et d'exportation, de monnaie et de taux de change sont un frein à la croissance internationale continue des multinationales. Il est tout à leur avantage de disposer d'un marché international où les règles ne diffèrent pas d'un pays à un autre et où les droits d'importation sont aussi bas que possible.

Les accords de libre-échange sont une tragédie pour les travailleurs. Ils facilitent les délocalisations et mettent les travailleurs des différents pays en concurrence salariale directe les uns avec les autres. Les lois sur la conservation de la nature doivent s'effacer pour faire place à la surexploitation forestière. Les accords de libre-échange couvrent également des services tels que les transports publics, l'éducation, les soins de santé ou les pensions. Or, le gouvernement doit assurer que ces services soient durables et accessibles à tous. Le commerce des services n'a donc pas sa place dans les accords commerciaux.

Avec le temps, les accords commerciaux ont également acquis un caractère contraignant. Les tribunaux d'exception, les mécanismes de règlement des différends et les clauses d'arbitrage donnent aux multinationales le droit de poursuivre un pays pour dommages et intérêts, par exemple lorsque le parlement d'un pays veut protéger ses citoyens contre des produits qui posent un risque sanitaire. Avec ça, c'est toute apparence même de démocratie qui est balayée.

Les mêmes règles pour des pays qui sont à des stades de développement inégaux : cela signifie que le plus fort gagne. La petite entreprise locale ne peut tenir tête à une grande entreprise mondiale. C'est aussi simple que ça. En Amérique du Sud, la Colombie s'est vu imposer une condition préalable en vue de la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis : les agriculteurs ne peuvent plus utiliser de semences non brevetées. Dans un pays où la question de la faim est encore parfois une réalité dans les campagnes, le département de l'agriculture nationale a détruit 77 000 kg de semences de riz à la demande... du monopole semencier américain Monsanto. Des accords de partenariat avec le Sénégal ont permis aux géants européens de la pêche de jeter leurs filets dans les eaux territoriales sénégalaises. Les pêcheurs locaux se voient ainsi privés de leur gagne-pain. Le lait en poudre européen, massivement subventionné par l'Union européenne, est actuellement deux à trois fois moins cher au Ghana que le lait frais local. Ce qui entraîne la faillite des producteurs laitiers locaux.

Cette inégalité croissante entraîne une multiplication des conflits et des réfugiés.

Nous devons rompre avec ce type d'accords de libre-échange. Au PTB, nous nous sommes opposés au TTIP et au CETA. À travers des résolutions et l'intervention de nos députés au parlement fédéral et aux parlements wallon et bruxellois. Mais aussi à travers notre participation au mouvement citoyen contre le CETA et au mouvement des communes hors TTIP.

Donald Trump prétend que la solution est à trouver dans le protectionnisme. Protectionnisme, autrement dit « protection » de son propre marché contre les importations. Trump veut ainsi imposer une taxe d'importation de 45 % sur les produits chinois afin de « protéger » les entreprises américaines. L'Union européenne est, elle aussi, en train de préparer des taxes de cette nature.

Le protectionnisme peut agir dans l'intérêt des pays en développement. Aucun pays n'a atteint le statut de « pays industrialisé » sans, à un moment ou à un autre, protéger certaines branches de l'industrie des importations étrangères. Pour les pays riches, cependant, la situation est complètement différente. Dans ce cas, protectionnisme est synonyme de : protéger ses propres multinationales. Celles-là mêmes qui bénéficient en même temps de cadeaux pour tenir tête à la concurrence mondiale. Le protectionnisme ne change donc rien à la logique de la concurrence. Elle n'empêche pas que la production puisse continuer à être délocalisée. Et elle n'empêche pas que les travailleurs américains ou européens doivent continuer à rivaliser avec des collègues d'autres pays. Le dumping salarial se poursuit comme d'habitude. Sous menace de délocalisation, les grandes entreprises exigent des cadeaux fiscaux et des subsides, et ceux-ci sont octroyés au détriment des soins de santé et autres services publics. Le protectionnisme peut conduire à une guerre commerciale en règle, par exemple avec la Chine. Une telle guerre commerciale peut, à son tour, rapidement dégénérer sous forme d'une confrontation militaire.

Ni les accords de libre-échange ni le protectionnisme n'offrent de perspectives. Qu'il s'agisse de l'ouverture ou de la fermeture des frontières aux marchandises, la concurrence entre travailleurs continue. Résultat des courses : les salaires chutent en spirale et la flexibilité est poussée à ses limites.

Au PTB, nous nous sommes opposés au TTIP et au CETA en 2015 et en 2016. Ce que nous avons fait à coups de résolutions et d'interventions. Une logique commerciale complètement différente s'impose. Une logique qui œuvre à la promotion du développement durable et qui restreint la liberté des multinationales. Cela exige de la solidarité. Il y a un siècle, les grandes entreprises faisaient appel aux travailleurs de villages proches pour briser les grèves. Ou alors elles faisaient appel à d'autres unités de production pour produire leurs marchandises. La création de syndicats nationaux a permis d'enrayer ces pratiques. Le même phénomène survient aujourd'hui, mais à plus grande échelle : au niveau européen et international. D'où toute l'importance de la solidarité internationale des syndicats belges avec leurs collègues. Les multinationales doivent être combattues à l'échelle internationale.

La solidarité et le commerce équitable signifient également que les pays en développement reçoivent une aide supplémentaire. Les pays dominants doivent imposer des règles strictes à leurs multinationales pour chacune de leurs activités à l'étranger. Les prix des matières premières doivent être corrects. Au lieu des droits de propriété intellectuelle, des brevets et des licences, le transfert de technologies devrait devenir la norme. Les produits des pays en développement doivent continuer à bénéficier d'un accès au marché européen. De cette façon, les pays peuvent rattraper leur retard. Alors qu'aujourd'hui les accords commerciaux donnent aux marchés financiers une totale liberté, les flux de capitaux internationaux doivent être adéquatement régulés et contrôlés. La spéculation sur les prix des matières premières ou des denrées alimentaires n'a pas sa place dans notre modèle.

UN. UNE POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENTS SOCIAUX, QUI PROTÈGE LA SANTÉ PUBLIQUE, LE DROIT À L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Une politique commerciale totalement différente est possible. Une politique commerciale qui rompt avec la logique de la concurrence. Avec le soutien de la riche coalition de syndicats, de mouvements citoyens

et d'agriculteurs, d'ONG et d'organisations environnementales, nous voulons remettre cette alternative à l'ordre du jour. C'est pourquoi nous souscrivons uniquement à un mandat de négociation qui accorde la priorité à l'environnement, aux droits sociaux et aux droits de l'homme plutôt qu'à la quête effrénée du profit. Nous inversons la logique. D'abord les gens, pas le profit. Il s'agit d'une rupture avec tous les partis traditionnels, qui approuvent systématiquement les mandats de négociation de la Commission européenne. Lorsque les négociations sur le TTIP ont commencé, le plan de négociations a reçu l'appui unanime de tous les grands partis en Europe. Ce n'est plus possible.

Nous rejetons a priori toute disposition commerciale ayant un impact négatif sur nos salaires, nos services publics ou nos secteurs sociaux. Nous refusons toute clause commerciale qui oblige les pays en développement à libéraliser les marchés ou à privatiser les services pour satisfaire les intérêts d'autres pays et ceux des grandes entreprises. Les pays doivent pouvoir intervenir sur le marché pour protéger les droits, lutter contre la pauvreté, garantir l'accès aux services essentiels et la sécurité alimentaire et permettre des initiatives commerciales durables (commerce équitable). Les pays doivent être en mesure de faire leurs propres choix en matière de politiques alimentaires et agricoles, sans être pris dans le carcan des accords financiers, commerciaux ou agricoles mondiaux.

DEUX. UNE POLITIQUE COMMERCIALE TRANSPARENTE, SOUS CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

La politique commerciale européenne est entre les mains de lobbies multinationaux. D'innombrables études et rencontres ont permis de constater que c'est la grande entreprise qui tient la plume. Les fonctionnaires européens chargés du commerce passent 90 % de leur temps avec des lobbyistes du monde des affaires. Ça ne peut plus durer. Dorénavant, nous entreprendrons un vaste débat public avant de conclure un accord commercial. La transparence et le contrôle démocratique sont nos mots d'ordre.

À l'heure actuelle, aucun contrôle sérieux n'est exercé sur les négociations commerciales. Notre député Marco Van Hees en a témoigné lorsqu'il a décrit les circonstances auxquelles il s'est trouvé confronté lorsqu'il a tenu à s'informer de l'état d'avancement des discussions sur le TTIP : « Une chambre forte, une pièce obscure sans fenêtre, un fonctionnaire pour surveiller mes moindres faits et gestes et l'obligation de laisser tous mes effets personnels au vestiaire : telle a été mon expérience de la "transparence" autour du TTIP », a-t-il déclaré après s'être rendu dans la salle de lecture, cette chambre noire à laquelle seuls les parlementaires ont accès. La vraie transparence signifie : la mise en ligne sur Internet des textes de négociation, accessibles à tous, pour permettre un débat approfondi. Car après tout, ne s'agit-il pas de traités qui menacent de bouleverser tous les aspects de la vie de millions de personnes ? Dans ces traités sont inscrites toutes sortes de dispositions antidémocratiques qui sapent la protection des consommateurs. En vertu de ces traités et accords, les nouvelles lois et directives doivent, lorsqu'elles sont encore au stade de projet, être soumises aux technocrates qui peuvent dès lors retarder ou bloquer leur adoption avant tout débat parlementaire. Les clauses d'arbitrage ou les tribunaux d'exception prévus par ces accords permettent aux investisseurs de poursuivre des États qui porteraient atteinte à leurs prévisions de bénéfices. Un tel tribunal a condamné l'Argentine à verser 400 millions de dollars en dommages à GDF Suez pour avoir renationalisé la distribution de l'eau à Buenos Aires. La multinationale du tabac Philip Morris a également fait appel devant un tel tribunal contre les mesures antitabac du gouvernement australien et a exigé 2 milliards de dollars de dommages à l'Uruguay en raison des nouvelles règles pour l'avertissement sanitaire sur les paquets de cigarettes. Nous mettons donc fin à ces pratiques !

TROIS. POUR UNE VIE PLUS DIGNE : PUNIR LES ABUS DES MULTINATIONALES

Les grandes entreprises occidentales se conduisent souvent de manière encore plus honteuse dans les pays en développement qu'en Europe. Elles y sont aidées par la faiblesse ou l'absence de réglementations, des gouvernements plus faibles et le recours à la brutalité militaire pour réprimer les mouvements populaires. Les gens sont chassés de leurs terres. Des travailleurs et même des enfants triment à longueur de

journée dans des conditions inhumaines pour un salaire de misère. Les conditions de travail là-bas servent de moyen de chantage contre les travailleurs ici : « Au Bangladesh, nous produisons moins cher, si vous n'acceptez pas une réduction de salaire, nous délocalisons. »

De telles pratiques restent généralement impunies. Nous voulons que la Belgique soutienne activement le processus d'élaboration d'une convention contraignante des Nations Unies sur les entreprises multinationales et les droits de l'homme. Cette convention doit également avoir un impact effectif. D'autre part, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme devraient également revêtir un caractère contraignant et irrévocable. Nous voulons faciliter le recours aux tribunaux en cas d'infraction et soutenir et protéger les mouvements populaires et les organisations sociales qui dénoncent les abus et les injustices. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront changer les rapports de force, au Sud comme au Nord.

En Belgique, nous œuvrons en faveur d'une loi qui oblige les entreprises basées en Belgique à respecter l'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) et ce pour l'ensemble de leur chaîne de production. Toute entreprise belge coupable ou complice de violations du droit international ou des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ou à la protection de l'environnement sera passible de sanctions : indemnisation financière des victimes, poursuite pénale des responsables et exclusion de l'entreprise des marchés publics.

38. UNE POLITIQUE DE PAIX ACTIVE

Nous optons pour une politique de paix active. Défense doit s'entendre réellement comme « défense du territoire » et n'est pas synonyme d'interventions étrangères qui créent le chaos, l'exode de réfugiés et le terrorisme. Nous disons halte à la militarisation du budget et de la société. Nous luttons pour un monde qui réduit les budgets militaires au lieu de les gonfler. La paix passe par le désarmement, pas par l'armement. Nous œuvrons en faveur d'un monde sans armes nucléaires. C'est ça la véritable sécurité.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA DÉFENSE, C'EST DÉFENSIF : PAS D'ARGENT POUR LA GUERRE

- En matière de défense, nous prônons une coopération avec les pays voisins dans le cadre strict de la défense du territoire et non pour des activités offensives ou un armement destiné à des fins offensives.
- Nous axons notre politique étrangère sur le soutien aux négociations de paix régionales.
- Nous soutenons l'envoi de troupes uniquement dans le cadre de missions de maintien de la paix de l'ONU. Nous le faisons en respectant des conditions strictes et en tenant compte d'une capacité spécifique qui ne serait pas disponible sur le terrain.
- Nous n'achetons pas de nouveaux avions de chasse et mettons fin à la recherche et à l'investissement dans des armes offensives comme les drones armés.
- Nous travaillons sur un programme d'investissement public pour la reconversion de l'industrie de l'armement.

DEUX. VERS UN MONDE SANS ARMES NUCLÉAIRES

- Nous ne voulons pas d'armes nucléaires sur notre territoire et exigeons le retrait immédiat des armes nucléaires stockées à Kleine Brogel.
- Nous signons le traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires.
- Nous poussons la Belgique à jouer un rôle diplomatique actif en vue de la destruction de l'arsenal nucléaire mondial.

TROIS. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, CONTRE LES AVENTURES MILITAIRES

- Nous nous retirons des alliances militaires qui nous entraînent dans des aventures guerrières menées par Trump et les États-Unis. Nous sortons la Belgique de l'OTAN et l'OTAN de la Belgique.
- Nous prenons les dispositions nécessaires pour que les ports et aéroports belges ne soient plus utilisés pour le transit de matériel militaire de combat.
- Nous n'investissons pas dans des initiatives qui relèvent de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne ou d'une quelconque Initiative européenne d'intervention.

QUATRE. LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

- Nous défendons les droits du peuple palestinien. Nous voulons obliger Israël à respecter le droit international, par le recours à un embargo militaire et un boycott des produits en provenance d'Israël.
- Nous bloquons les missions économiques en Israël et sanctionnons les entreprises belges complices de l'occupation israélienne.
- Nous appuyons les initiatives de reconstruction, de dialogue et de réconciliation dans la région du Grand Moyen-Orient, à la demande des parties concernées.
- Nous préconisons un embargo européen sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite et à d'autres États du Golfe impliqués dans le terrorisme ou la guerre, comme le Qatar et les Émirats arabes unis.
- Nous condamnons le retrait des États-Unis de l'accord nucléaire avec l'Iran et nous nous opposons aux sanctions américaines contre ce pays.

VISION

Le monde aspire à la paix. Nous voulons que la menace de guerre soit remplacée par le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Nous voulons un monde qui garantisse la paix et la sécurité par le désarmement.

Or, à l'heure actuelle, les choses semblent aller dans le sens contraire. La politique étrangère des États-Unis et de leurs alliés de l'OTAN n'a rien à voir avec la paix, les droits de l'homme ou la démocratie. L'alliance avec Israël et l'Arabie saoudite en est le meilleur exemple. Il s'agit d'une politique étrangère — de la pression diplomatique aux sanctions économiques en passant par l'ingérence militaire — au service des intérêts stratégiques et économiques. C'est pourquoi les États-Unis sont activement impliqués dans les grands conflits de ce monde.

Les interventions militaires occidentales ne garantissent pas la paix, la sécurité et la stabilité. Pourtant, la Belgique continue de participer à des opérations militaires au Moyen-Orient. La Belgique a participé intensivement aux bombardements sur la Libye. L'armée belge est présente au Mali, au Sahel, en République centrafricaine et est encore toujours présente en Afghanistan.

Pour reprendre les propos de l'ancien ministre français des Affaires étrangères Dominique de Villepin qui, en 2003, s'était opposé à la guerre contre l'Irak au Conseil de sécurité de l'ONU : « Il serait temps que les pays occidentaux, l'Europe et les États-Unis, tirent les leçons de l'expérience, depuis l'Afghanistan, cela fait quinze ans. Nous avons multiplié les interventions militaires. Afghanistan, Irak, Libye, Mali... Pour quel résultat ? Il y avait en 2001 un foyer de terrorisme central. Aujourd'hui, il y en a une quinzaine. Ce qui signifie que nous les avons multipliés. »

La Belgique participe également à des exercices de l'OTAN en Europe de l'Est, aux frontières avec la Russie. Cela revient à chercher et à provoquer des problèmes.

La guerre coûte cher. L'intervention en Libye a coûté 40 millions d'euros à la Belgique. L'intervention belge en Afghanistan a coûté plus de 100 millions d'euros en 2012. Il est temps de tirer les conclusions et de changer de cap.

La vraie question est la suivante : quel rôle envisageons-nous pour l'armée belge ? Optons-nous pour de l'équipement qui surveille notre espace aérien ou pour des avions de chasse et des drones qui larguent des bombes sur d'autres pays ? Nous rejetons la course aux armements, le langage guerrier et les interventions militaires. Bien sûr, un monde sans guerres et sans conflits militaires n'est pas encore pour demain, mais notre politique étrangère doit opter pour une rupture avec la logique impérialiste guerrière.

C'est aussi une question de démocratie. En Belgique, une décision aussi importante que celle d'aller en guerre n'est pas du ressort du parlement, mais uniquement du gouvernement. Celui-ci a donc le pouvoir de décider unilatéralement de bombardier un autre pays. Ce n'est que lorsque le gouvernement est en affaires courantes que le parlement est amené à voter sur une déclaration de guerre.

Il s'agissait d'ailleurs de la première question sur laquelle Marco Van Hees et Raoul Hedebouw, nos deux députés au parlement fédéral, ont été amenés à voter. Le 26 septembre 2014, le PTB était le seul parti à dire — et à voter — que les bombardements en Irak n'allaient pas remédier à la situation au Moyen-Orient. Aujourd'hui, il est clair à quel point ils avaient raison.

UN. LA DÉFENSE, C'EST DÉFENSIF : PAS D'ARGENT POUR LA GUERRE

Nous rompons avec la logique de guerre. La guerre ne constitue pas une approche de politique étrangère.

Nous voulons une défense purement défensive. Nous rompons avec ce qui a jusqu'ici constitué la mission centrale de notre armée. Il ne s'agit plus de mener des missions et des interventions à l'étranger. Il s'agit de remplir des fonctions purement défensives. La Suisse, pays officiellement neutre, peut être une source d'inspiration.

Vouloir plus d'armes c'est se livrer à une course aux armements et non à une politique de sécurité. Travailler pour la paix c'est : arrêter la militarisation et réduire les dépenses liées à la défense. Nous arrêtons d'acheter de nouveaux avions de chasse. Nous arrêtons la recherche et l'investissement dans l'armement militaire offensif, comme les drones armés. Plus aucun achat de ce type ! Nous débloquons cet argent pour la coopération internationale, pour notre sécurité sociale, pour la lutte contre la crise climatique. L'achat de 34 nouveaux avions de combat F-35 coûte au pays 15 milliards d'euros alors que 16 % de la population vit dans la pauvreté. Avec le budget de seulement sept avions de combat de ce type, nous pouvons combler le déficit de sécurité sociale pour un an. Pour la défense de l'espace aérien belge, nous avons besoin de quatre ou cinq avions de combat tout au plus.

Une politique de paix active, ça veut dire : rompre avec l'économie de guerre. Autrement dit : arrêter de jeter de l'huile sur le feu. Ou encore : couper l'oxygène financier et économique des conflits et donner toutes les chances aux solutions négociées localement, dans le respect de la souveraineté des peuples.

Nous investissons dans la diplomatie de la paix. Les accords de paix locaux et régionaux ont les meilleures chances de succès. Toutes les guerres se terminent à la table des négociations. Les pays doivent pouvoir être souverains, afin que leur propre peuple puisse avoir son mot à dire. En Belgique, nous voulons la transparence et la participation des citoyens à toutes les décisions importantes concernant la défense et la politique étrangère. Nous voulons des référendums contraignants sur des enjeux fondamentaux concernant la guerre et la paix.

Suivant l'exemple de la mission de déminage au Liban, la Belgique peut assumer des tâches de maintien de la paix, mais uniquement dans le cadre strict d'un accord de paix régional multilatéral, avec la participation du pays hôte et dans le strict respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. En vertu des sauvegardes *triple lock* (triple verrou), les troupes irlandaises ne peuvent partir en mission de paix qu'avec l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU, du gouvernement et du parlement. Nous voulons aussi un « triple verrou » de ce type pour la Belgique. Parce qu'opter pour une politique de paix active, c'est : refuser l'ingérence militaire occidentale et la course aux armements.

DEUX. VERS UN MONDE SANS ARMES NUCLÉAIRES

Le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté il y a plus d'un an. Ce traité marque une étape logique vers un monde sans armes nucléaires. 122 pays l'ont signé. Mais la Belgique a décidé de boycotter les négociations. Pourtant, 66 % des Belges souhaitent que le gouvernement fédéral signe cette interdiction des armes nucléaires. Les motifs invoqués par le gouvernement pour justifier son refus étaient pour le moins laconiques : l'OTAN, au sein de laquelle la Belgique forme une alliance avec des puissances nucléaires comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, considère les armes nucléaires comme essentielles. Les États-Unis sont en train de renouveler leur arsenal nucléaire en y ajoutant environ 6 450 ogives supplémentaires. C'est pourquoi Washington se retire des accords de désarmement nucléaire et développe des armes nucléaires de taille réduite. En 2018, l'administration américaine a élaboré une nouvelle doctrine nucléaire qui facilite le déploiement des armes nucléaires. C'est un pas vers la normalisation d'une guerre nucléaire.

Le gouvernement doit changer de cap et promouvoir activement le désarmement nucléaire, comme le veut la population. Nous devons prendre l'initiative et convaincre les autres États. Le soutien de l'opinion publique à l'interdiction des armes nucléaires n'a jamais été aussi fort depuis les années 1980. Nous devons profiter de cet élan. La Belgique est l'un des rares pays au monde à posséder des armes nucléaires américaines sur son territoire. Ces armes sont en train d'être modernisées : elles deviennent plus précises et plus

petites. Elles sont capables de rayer de la carte une ville comme Anvers. Pour nous, c'est le moment idéal pour remettre en question la présence de ces bombes nucléaires sur notre territoire. Les armes nucléaires de Kleine Brogel doivent disparaître. D'autres pays membres de l'OTAN l'ont déjà fait avant nous : il y a des années, la Grèce, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont décidé de ne plus autoriser l'entrée d'armes nucléaires américaines sur leur territoire.

TROIS. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, CONTRE LES AVENTURES MILITAIRES

Depuis les années 1990, l'OTAN est passée à la vitesse supérieure. La nouvelle « OTAN globale » veut pouvoir intervenir presque partout dans le monde et à tout moment. Pour protéger les intérêts économiques et stratégiques des puissances impérialistes. Sous Trump, le budget militaire américain a augmenté de façon exponentielle. Les États-Unis sont dotés de l'armée la plus puissante du monde. Ils consacrent, à eux seuls, plus d'argent à la défense que la Chine, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Inde, la France, le Royaume-Uni et le Japon réunis. Trump exige des alliés de l'OTAN qu'ils augmentent également leurs dépenses militaires. Et les alliés européens se sont empressés d'acquiescer. Les États membres de l'OTAN augmenteront leurs dépenses de 234 milliards d'euros d'ici 2024, avec une augmentation immédiate de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Le nouveau budget de l'Union européenne prévoit des milliards pour les multinationales de l'armement. L'objectif de l'OTAN de consacrer 2 % du PIB à la guerre représente une augmentation annuelle de 5 milliards d'euros du budget de la « défense » en Belgique.

L'OTAN est une alliance militaire agressive dont les ambitions s'étendent des Philippines à la Colombie. Nous ne voulons pas d'une telle alliance, nous voulons une politique de paix active. L'OTAN considère les armes nucléaires comme la pierre angulaire de sa politique. Nous voulons que le traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires soit respecté. L'OTAN veut plus d'argent pour les armes. Nous voulons plus d'argent pour le progrès social et écologique. Ce sont deux visions incompatibles. C'est pourquoi nous devons quitter l'OTAN. Des pays comme la Suède, la Finlande, l'Irlande, l'Autriche et la Suisse ne sont pas, non plus, membres de l'OTAN. Pourquoi notre pays ne pourrait-il pas faire pareil ?

En matière de défense et de désarmement, nous œuvrons à une coopération avec les pays voisins. Cependant, les liens de coopération au niveau européen tendent systématiquement à évoluer vers une armée européenne avec la perspective d'un complexe militaro-industriel européen. Des fonds sont en même temps injectés dans les multinationales européennes de l'armement. Nous devons rompre avec cette vision, qui est énoncée à l'article 42 du traité sur l'Union européenne. Nous voulons une coopération européenne qui serve précisément à réduire les investissements en faveur de la guerre. Une coopération européenne qui situerait aux antipodes des traités européens et de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

QUATRE. LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Depuis des décennies, l'Union européenne et la Belgique sont complices de la colonisation de la Palestine par l'État israélien, une colonisation qui perturbe tout le Moyen-Orient. Ainsi la Belgique et l'Union européenne sont complices de la destruction de maisons et d'oliviers, de l'emprisonnement d'enfants et d'un apartheid en expansion. Elles sont complices du blocus israélien qui rend Gaza totalement inhabitable. Complices aussi des tirs à balles réelles des soldats contre des manifestants pacifiques qui réclament une vie digne et un droit de retour. Cela doit cesser.

La campagne internationale Boycott Apartheid a été d'une grande aide pour renverser le régime raciste de l'apartheid en Afrique du Sud. Tant que le gouvernement israélien foulera aux pieds le droit international et les droits des Palestiniens, le boycott constituera aussi la mesure la plus appropriée d'opposition à l'apartheid israélien. Nous participons donc activement à la campagne internationale BDS — Boycott, Désinvestissement, Sanctions. Nous suspendons l'importation et la vente de produits en provenance d'Israël. Nous suspendons les missions économiques en Israël. Nous excluons des marchés publics les entreprises qui entretiennent des liens avec l'occupation de la Palestine.

La paix au Moyen-Orient est une aspiration majeure. Les conséquences d'années de guerres et d'interventions occidentales dans cette région sont dramatiques.

La guerre contre l'Irak a coûté un million de vies humaines. Au moins 165 000 citoyens irakiens sont morts des suites directes de l'invasion. Et beaucoup plus encore ont été victimes des effets collatéraux de la guerre : malnutrition, dégradation de l'environnement, destruction de l'infrastructure vitale. La destruction de l'Irak est aussi à l'origine de Daech. Pendant ce temps, la guerre continue de ravager l'Afghanistan. Ce conflit a propagé le terrorisme de Kaboul au Mali, en Afrique de l'Ouest. La Libye n'existe plus en tant que pays, toutes sortes de factions se battent pour le pouvoir, la traite des esclaves y fait rage, des gens sont torturés et tués. L'Arabie saoudite, alliée de l'OTAN, mène une guerre criminelle au Yémen. Treize millions de personnes sont menacées de famine. La guerre en Syrie dure depuis sept ans déjà. La déstabilisation du pays a forcé 5,6 millions de Syriens à fuir.

La Belgique se doit de redéfinir sa politique à l'égard des États du Golfe. À l'instar des États-Unis et d'autres États membres de l'Union européenne, notre pays vend des armes à l'Arabie saoudite, qui, avec ces armes, plonge des millions de personnes au Yémen dans la famine. Un embargo européen doit être imposé sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite et à d'autres États du Golfe impliqués dans le terrorisme ou la guerre, comme le Qatar et les Émirats arabes unis. Sous réserve d'une application stricte de la législation européenne et régionale en matière d'armements, il ne peut être question d'exporter des armes vers ces pays.

Après l'Irak, l'Afghanistan, la Libye, la Syrie et le Yémen, c'est au tour de l'Iran d'être à présent menacé par Trump et Israël. L'Iran s'est conformé aux dispositions de l'accord concernant son programme nucléaire. Les conditions sont donc normalement réunies pour que la Belgique et ses partenaires européens s'opposent aux sanctions américaines contre l'Iran et condamnent le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien. Le fait qu'Israël dispose d'armes nucléaires incite d'autres pays à lancer, à leur tour, leurs propres programmes nucléaires. C'est pourquoi le processus de dénucléarisation du Moyen-Orient commence par le désarmement nucléaire d'Israël.

Après sept ans de guerre, la Syrie a besoin d'aide pour sa reconstruction. Si les parties concernées en font la demande à la Belgique, nous voudrions offrir notre aide pour des initiatives portant sur la reconstruction, le dialogue et la réconciliation.

39. RÉFUGIÉS : S'ATTAQUER AUX CAUSES QUI POUSSENT LES GENS À FUIR

Nous voulons briser le grand tabou du débat sur les réfugiés : le tabou des causes qui contraignent ces gens à fuir leur pays. Ce sont les guerres, la pauvreté et le réchauffement climatique qui les poussent à partir. Et tant que ces causes existeront, il y aura des réfugiés.

Aucun pays ne peut faire face seul à la crise des réfugiés. Tout comme le climat, la migration a besoin de solutions à échelle internationale. Les atteintes au droit d'asile et la limitation des droits fondamentaux des réfugiés constituent un danger pour tous. Parce que la violation des droits de certains est souvent le prélude à une attaque contre les droits de tous.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. S'ATTAQUER AUX CAUSES QUI POUSSENT DES GENS À FUIR LEUR PAYS

- Notre politique étrangère est axée sur le soutien aux négociations de paix régionales, pas sur les interventions militaires. Nous nous retirons d'alliances qui nous entraînent dans des aventures guerrières à l'étranger. (Voir chapitre 38. Une politique de paix active.)
- Nous soutenons une politique commerciale et d'investissements qui protège la santé publique, le droit à l'alimentation et à l'environnement, qui soit transparente et sous contrôle démocratique. (Voir chapitre 37. Inverser la politique du commerce extérieur.)
- Nous permettons des transferts de technologie et la suppression des droits de propriété intellectuelle pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et ses effets. (Voir chapitre 40. Solidarité internationale.)
- Nous respectons l'engagement de consacrer 0,7 % du PIB pour la coopération au développement.
- Nous encourageons la coopération au niveau international, sous l'égide de l'ONU, combinant les réponses d'urgence, la répartition des réfugiés, le soutien aux pays d'accueil et l'anticipation des exils climatiques à venir dans le respect des droits humains.

DEUX. EUROPE : UNE RÉPARTITION SOLIDAIRE DES RÉFUGIÉS

- Nous créons des voies sûres et légales vers l'Europe. C'est la seule manière pour lutter efficacement contre le trafic d'êtres humains, mettre fin aux noyades et en même temps respecter le droit d'asile.
- Nous mettons fin aux accords migratoires avec les pays tiers qui ne respectent pas la Convention de Genève et la Convention européenne des droits de l'homme.
- Nous instaurons un système de répartition solidaire entre pays des demandeurs d'asile en Europe.

TROIS. UN ACCUEIL HUMAIN QUI FAVORISE L'INTÉGRATION

- Nous faisons en sorte que chaque demandeur d'asile ait le droit de voir sa demande d'asile évaluée sérieusement, dans le respect de la Convention de Genève.
- Nous favorisons l'accueil des demandeurs d'asile dans des petites structures (qui coûtent moins cher et facilitent l'intégration).
- Nous garantissons aux demandeurs d'asile un parcours d'accueil et d'intégration comprenant des cours de langues, des informations sur leurs droits, une aide pour les démarches administratives et de l'aide pour s'insérer professionnellement.
- Nous impliquons les associations reconnues de réfugiés, les associations de terrains et les organisations

syndicales dans l'accueil et l'intégration des réfugiés dans les quartiers et au travail.

QUATRE. POUR LA GARANTIE DES DROITS HUMAINS

- Nous défendons l'intérêt supérieur des enfants. Nous nous opposons à l'enfermement des enfants. L'accès à l'éducation pour les enfants, quel que soit leur statut, doit être garanti.
- L'accès à l'aide médicale urgente doit être maintenu pour tous, indépendamment du statut de séjour.
- Nous luttons contre le travail au noir en sanctionnant les employeurs qui exploitent des travailleurs sans papiers et en protégeant les travailleurs qui portent plainte.
- Nous évaluons par une commission indépendante les demandes de personnes sans papiers pour obtenir un titre de séjour sur base de critères clairs et objectifs.
- Nous soutenons le hub humanitaire mis en place à Bruxelles par les associations de terrain ainsi que la création d'un centre d'accueil et d'orientation pour accueillir et orienter les migrants.
- Nous soutenons les citoyens-hébergeurs contre les tentatives de criminalisation de l'aide humanitaire.

VISION

UN. S'ATTAQUER AUX CAUSES QUI POUSSENT DES GENS À FUIR LEUR PAYS

Nous voulons briser le tabou dans le débat sur les réfugiés : celui des causes de la fuite de leur pays. Tant que les causes existent, il y aura des réfugiés. Or ce sont les guerres, la pauvreté et le réchauffement climatique qui poussent les gens sur la route de l'exil. Et tant les États-Unis que l'Union européenne portent, par leur politique, une grande responsabilité dans ces causes. Nous voulons changer radicalement d'orientation en la matière et attaquer à la racine les problèmes qui poussent les gens à fuir.

Les partis au pouvoir ont voté pour des guerres qui ont obligé des millions de gens à fuir leur pays. La Syrie, l'Afghanistan et l'Irak sont les premiers pays d'où proviennent les réfugiés ces trois dernières années. Le chaos en Libye a également provoqué l'arrivée de nouveaux réfugiés en Europe. Ce sont tous des pays que la Belgique a bombardés ces dernières années. Tous les partis traditionnels ont voté avec conviction pour ces bombardements. Or beaucoup de ces réfugiés n'auraient pas fui leurs pays s'ils n'avaient pas été bombardés. Nous sommes les seuls au Parlement à avoir voté constamment contre ces guerres.

Aussi, notre politique étrangère doit être axée non sur la déstabilisation de régions entières, mais sur la stabilité, par des négociations de paix régionales et non par des interventions militaires.

La politique commerciale de l'Union européenne et de la Belgique maintient les pays du Sud dans un état de sous-développement économique. En Afrique, la politique commerciale de l'Union européenne en faveur des multinationales européennes subventionne toute une série de produits qui sont déversés sur le marché africain. Cela tue l'agriculture et l'économie locales et jette des centaines de milliers de gens sur la route de l'exil. Par ailleurs, les matières premières présentes en Afrique sont souvent accaparées par des multinationales occidentales. Aussi, nous soutenons une politique commerciale et d'investissements qui protège la santé publique, le droit à l'alimentation et l'environnement, qui est transparente et sous contrôle démocratique. Nous respectons l'engagement de consacrer 0,7 % du PIB pour la coopération au développement.

L'absence d'ambition des États européens et de la Belgique pour mettre fin au réchauffement climatique entraîne déjà aujourd'hui sécheresses, typhons et inondations qui font fuir des centaines de milliers de réfugiés climatiques. Or, des responsables politiques comme Theo Francken remettent même en question le fait que le réchauffement climatique est lié à l'activité humaine.

Nous voulons permettre des transferts de technologie et la suppression des droits de propriété intellectuelle pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et ses effets.

DEUX. EUROPE : UNE RÉPARTITION SOLIDAIRE DES RÉFUGIÉS

Aucun pays ne peut faire face seul à une crise des réfugiés ni aborder à lui seul la question des migrations.

Tout comme la question climatique, la question migratoire nécessite des solutions à l'échelle mondiale. Le Pacte de l'ONU pour des migrations sûres, ordonnées et régulières continue de garantir le droit à chaque État de définir sa propre politique migratoire. Mais il fait un pas dans le bon sens en ouvrant le débat sur les causes, en voulant encourager la coopération au niveau mondial et en réaffirmant l'importance des droits humains.

Aussi, nous voulons développer la coopération au niveau international sous l'égide de l'ONU, combinant les réponses d'urgence, la répartition des réfugiés, le soutien aux pays d'accueil et l'anticipation des exils climatiques à venir.

Nous défendons le respect de la Convention de Genève dans l'accueil des réfugiés. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés est née en 1951 et découle du droit à l'asile contenu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elle découle des leçons tirées par les peuples du monde après la Seconde Guerre mondiale et la victoire sur le nazisme. Dans les années 30 et 40, des millions de gens (dont de nombreux Belges) avaient dû fuir à l'étranger pour échapper à la guerre et au fascisme.

La Convention de Genève permet aux personnes fuyant les persécutions à cause de leur nationalité, de leur religion, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques à être reconnues comme réfugiés et à recevoir une protection. La Convention européenne des droits de l'homme de 1950 découle également de la Déclaration universelle des droits de l'homme et consacre notamment l'interdiction de soumettre une personne à la torture ou à des traitements inhumains et dégradants (lors d'expulsions par exemple) et le droit à vivre en famille. Nous défendons cet important héritage contre les politiques qui tentent de le remettre en question aujourd'hui. Toute personne, y compris en Belgique comme l'histoire l'a montré, peut avoir besoin d'exercer un jour ce droit à l'asile pour fuir des persécutions.

Or, les réfugiés sont utilisés comme épouvantails, pour faire peur aux gens, dans le but de diviser pour régner. S'attaquer au droit d'asile, limiter les droits élémentaires des réfugiés est dangereux. Car s'attaquer aux droits humains des uns est souvent le prélude à une attaque contre les droits humains de tous.

Nous avons besoin d'une réponse internationale face à la crise actuelle des réfugiés. Seule une coopération internationale pour accueillir et répartir les réfugiés peut permettre qu'ils soient accueillis dignement et dans le respect des droits humains. Aussi, nous plaçons pour créer des voies sûres et légales vers l'Europe afin de permettre aux réfugiés de déposer une demande d'asile en Europe. C'est la seule manière d'en finir avec les trafics d'êtres humains et les milliers de noyades en Méditerranée, tout en respectant le droit à l'asile. Cela peut se faire par le mécanisme des réinstallations, qui consistent à transférer et répartir des réfugiés ayant demandé l'asile depuis un pays tiers (comme le Liban) vers les différents pays européens.

Les accords migratoires avec des pays comme la Turquie ou la Libye ne sont pas une solution. Les réfugiés y sont souvent entassés dans des camps surpeuplés et une grande partie des enfants ne vont pas à l'école. En Libye, de nombreux réfugiés sont même réduits à l'esclavage. Il s'agit en réalité d'une politique de pushback (refoulement) contraire aux droits humains. Nous nous opposons donc à de tels types d'accords.

Les règles européennes (règlement Dublin) qui imposent au premier pays par lequel un réfugié entre en Europe de l'accueillir (l'Italie, la Grèce et l'Espagne dans la plupart des cas) ont montré leur faillite. En Grèce, sous pression de l'Union européenne, plusieurs îles ont été transformées en prison à ciel ouvert pour y bloquer les réfugiés qui tentent de venir en Europe. Les camps sur ces îles, auxquels la presse n'a que difficilement accès, sont surpeuplés et les réfugiés entassés dans des conditions épouvantables : pas assez de places, trop peu de sanitaires et en mauvais état, pas d'eau courante, etc. En Italie non plus, les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes.

Aussi, nous sommes pour la mise en place d'un système de répartition obligatoire des demandeurs d'asile à travers les États membres en Europe : ce n'est pas à la Grèce ou à l'Italie d'accueillir l'ensemble des réfugiés qui arrivent en Europe.

TROIS. UN ACCUEIL HUMAIN QUI FAVORISE L'INTÉGRATION

Nous faisons en sorte que chaque demandeur d'asile puisse déposer sa demande et que celle-ci soit examinée sérieusement, dans le respect de la Convention de Genève. Au contraire de la politique du gouvernement sortant et de son secrétaire d'État Theo Francken (en faisant appel, par exemple, à des fonctionnaires de la dictature soudanaise pour identifier et renvoyer des demandeurs d'asile de ce pays).

Lorsqu'une personne demande l'asile en Belgique, ses besoins sont pris en charge (logement, nourriture, soins médicaux) et elle reçoit 7,40 euros par semaine pour subvenir aux autres dépenses pendant la période que dure l'évaluation de sa demande. Si sa demande est acceptée et que cette personne obtient le statut de réfugié, elle doit quitter le centre d'accueil et se prendre en charge financièrement. Si elle ne parvient pas à trouver un emploi et à subvenir à ses besoins, elle peut être prise en charge par le CPAS (mais elle n'a pas droit au chômage). Nous nous opposons aux attaques visant à limiter ces droits élémentaires.

La politique du gouvernement favorise l'accueil dans de grands centres collectifs impersonnels. Pourtant, l'accueil dans de plus petites structures facilite l'intégration du demandeur d'asile dans le quartier et coûte moins cher. Il garantit une plus grande autonomie et intimité du demandeur d'asile ainsi qu'un cadre plus sûr pour des profils plus vulnérables tel que des femmes seules. Plusieurs études mettent en évidence qu'un trop long séjour dans de grands centres d'accueil collectifs conduit plus facilement à des dépressions, des problèmes médicaux, des difficultés à guérir de traumatismes, une baisse de l'estime de soi... Nous voulons favoriser l'accueil des demandeurs d'asile dans de plus petites structures, avec les associations et les Initiatives locales d'accueil (ILA) comme partenaires ayant l'expertise en la matière.

Les réfugiés demandent de pouvoir suivre des cours de langue et d'apprendre à connaître leur pays d'accueil afin de pouvoir s'intégrer, mais les moyens manquent. Au contraire, chaque demandeur d'asile doit pouvoir avoir accès à un parcours d'accueil et d'intégration comprenant des cours de langues, des informations sur ses droits, une aide pour les démarches administratives, une formation au fonctionnement de la Belgique et de l'aide pour s'insérer professionnellement.

Le droit au regroupement familial est aujourd'hui limité au partenaire et aux enfants (ou aux parents s'il s'agit de mineurs) mais plusieurs obstacles rendent sa réalisation parfois difficile. Or, garantir l'effectivité de ce droit à vivre en famille est essentiel pour faciliter l'intégration.

Nous voulons enfin impliquer au maximum les associations reconnues de réfugiés, les organisations syndicales et les associations de quartiers dans l'accueil et l'intégration des réfugiés. Ce sont elles qui connaissent le mieux la réalité de terrain et peuvent aider à résoudre les problèmes qui peuvent se poser.

QUATRE. POUR LA GARANTIE DES DROITS HUMAINS

La majorité des personnes sans papiers sont des travailleurs (souvent depuis de nombreuses années) qui se lèvent chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail et qui voudraient contribuer à la sécurité sociale et s'insérer dans la société. Or, ces travailleurs ne bénéficient d'aucune protection et travaillent souvent pour le compte d'employeurs peu scrupuleux qui en profitent pour ne pas respecter les normes salariales, sociales, d'hygiène et de sécurité au travail. La présence d'une telle main-d'œuvre corvéable à merci et sans droits entraîne l'ensemble des conditions de travail et salariales vers le bas dans certains secteurs comme la construction, le nettoyage ou l'horeca.

Nous voulons également renforcer la lutte contre la surexploitation des travailleurs sans papiers en sanctionnant les employeurs qui les exploitent et en protégeant ceux qui portent plainte. C'est tout à fait pos-

sible en transposant intégralement la directive européenne Sanctions datant de 2009, qui a pour but de sanctionner les employeurs qui occupent des travailleurs en séjour irrégulier.

Les personnes qui sont ici depuis longtemps doivent aussi pouvoir sortir de la clandestinité. Aussi, nous demandons à une commission indépendante d'évaluer les demandes de personnes sans papiers pour obtenir un titre de séjour et de permis de travail sur base de critères clairs et objectifs.

Cette commission indépendante serait composée de fonctionnaires du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, mais aussi de gens issus du monde syndical et des associations reconnues de réfugiés. Ces demandes doivent répondre à des critères clairs, transparents et permanents :

- des « attaches durables » (travail, liens sociaux, connaissance de la langue) ;
- une trop longue procédure d'asile ;
- une situation humanitaire personnelle grave ;
- être un mineur d'âge non accompagné.

En Belgique, les personnes sans papiers n'ont aucun droit sauf l'aide médicale urgente et la scolarisation de leurs enfants. Or ces droits humains élémentaires sont mis sous pression. Nous voulons garantir le respect, la protection et la réalisation de ces droits humains élémentaires. Un migrant est un être humain. Les personnes sans papiers ont droit à un accès aux soins même dans les situations d'urgence.

Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une priorité dans toutes les situations où des enfants sont concernés.

Enfermer un enfant n'est jamais dans l'intérêt de l'enfant, mais c'est pourtant ce que le gouvernement a remis en place depuis l'été 2018. Dix ans auparavant, en 2008, la Belgique avait en effet mis fin à l'enfermement d'enfants en centres fermés suite à une longue campagne menée par les associations. En 2011 cependant, une proposition de loi soutenue par l'Open-Vld, le MR, la N-VA, le CD&V, mais aussi Défi et le CdH permet de rendre à nouveau possible l'enfermement des enfants dans des centres « adaptés ». C'est sur base de cette loi que le gouvernement Michel a rouvert un centre fermé pour des familles avec enfants. Or, de nombreuses études ont montré que la détention a un impact profond et durable sur la santé et le développement des enfants. Les enfants ayant été enfermés courent un plus grand risque de suicide, de tentatives de suicide, d'automutilations, de troubles mentaux. La détention a également souvent un impact négatif sur leur scolarité. On n'enferme pas un enfant. Point.

Une attention soutenue est également nécessaire pour les mineurs non accompagnés qui sont de plus en plus nombreux en Belgique. Lorsque les autorités entrent en contact avec un mineur non accompagné, l'enfant doit être pris en charge avec le Service des Tutelles. C'est indispensable, car le nombre de disparitions d'enfants non accompagnés a en effet explosé : de 277 en 2015 à 618 en 2017 — l'équivalent de toute une école.

Nous voulons garantir que l'aide humanitaire ne puisse pas être considérée comme un délit. Nous nous sommes opposés au projet de loi gouvernemental des visites domiciliaires, visant à permettre de perquisitionner chez les citoyens qui hébergent des réfugiés. Un projet de loi qui a heureusement dû être mis au frigo grâce à l'indignation et à la mobilisation de très nombreux citoyens.

Nous sommes pour la fermeture des centres fermés et contre les expulsions forcées. Celui qui séjourne ici sans papiers ne doit pas être traité comme un criminel. La politique de répression et de rapatriements forcés mène à des violations des droits de l'homme.

Pour faire les gros titres, la droite parle souvent d'expulsions dans la presse. Mais, en réalité, il est très difficile d'expulser une grande partie des personnes parce qu'elles ne sont pas identifiables, parce que leur pays d'origine refuse de les reprendre ou parce que les renvoyer les exposerait à des traitements inhumains ou dégradants, ou à la torture. Cette politique coûte par ailleurs très cher : enfermer un sans-papiers coûte

plus de 200 euros par jour. Elle contraint également nos services de police à courir après des gens qui fuient la guerre ou la misère plutôt qu'à s'attaquer aux vrais criminels.

40. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La coopération internationale doit avoir pour but de s'attaquer aux causes de la pauvreté et des inégalités. Pour cela, elle doit contribuer au développement des capacités de production des pays du Sud. Elle doit stimuler un développement durable qui réponde aux besoins de la population locale. Avec une attention particulière pour les droits fondamentaux comme l'enseignement, les soins de santé et l'alimentation grâce à l'agriculture durable. Afin de lutter contre le changement climatique, le transfert des technologies nouvelles doit se faire rapidement et sans contrainte.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EFFICACE

- Nous libérons des fonds supplémentaires pour la coopération internationale. Nous consacrons au minimum 0,7 % du PIB belge à la solidarité internationale avec les peuples du Sud.
- Nous œuvrons pour la cohérence des politiques pour le développement. Les politiques européennes ne doivent pas saper le développement des pays du Sud.
- Nous mettons la pauvreté et l'inégalité au centre de la coopération au développement. Nous prêtons une attention particulière au droit à l'enseignement, aux soins de santé et à l'agriculture durable.
- Nous évitons toute instrumentalisation : la coopération au développement ne peut pas servir l'agenda des pays donateurs.

DEUX. PLUS DE MOYENS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Nous soutenons le développement des peuples du Sud par un vaste programme de transfert de technologies dans les domaines de l'industrie durable, de l'agriculture, du transport, de la santé et de la production d'énergie verte.
- Nous faisons de la lutte contre les paradis fiscaux internationaux une priorité, tant pour protéger les revenus de notre pays que les budgets des pays en voie de développement.
- Nous voulons un audit sur la dette des pays du Sud pour déterminer quelle part de celle-ci est « odieuse » et donc non remboursable.
- Nous contribuons à un nouveau mécanisme de développement international permettant un accès au crédit à des conditions justes, en opposition aux politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

TROIS. DÉCOLONISER LES RELATIONS INTERNATIONALES

- Nous prônons une coopération avec les pays anciennement colonisés par la Belgique, sur pied d'égalité, dans le respect du principe de souveraineté nationale et basé sur un véritable travail de décolonisation.
- Nous mettons sur pied une commission d'enquête et des discussions avec les anciennes colonies et pays sous mandat de la Belgique sur les crimes du colonialisme et les interventions après l'indépendance.
- Après étude et inventaire, nous restituons les restes humains et objets pillés lors de la colonisation.
- Nous mettons à disposition du Congo, du Rwanda et du Burundi toute la recherche faite sur et en relation avec ces pays.
- Un cours d'histoire sur le colonialisme, le néocolonialisme, l'histoire et les luttes des peuples d'Afrique sera organisé dans toutes les écoles du pays.

VISION

Nous voulons que le monde redevienne vivable pour les générations futures. Or, aujourd'hui, la soif de profit cause inégalités, migrations forcées et guerres. Ni catastrophe naturelle ni fatalité, ce sont simplement

les conséquences directes d'un système basé sur la concurrence et la conquête de marchés. Aujourd'hui, 1 % d'ultra-riches détient plus de richesses que 99 % des habitants de ce monde. 26 personnes ont autant de richesses que 3,7 milliards d'autres. Plus d'un habitant sur dix vit sous le seuil de pauvreté absolue de 1,9 dollar par jour.

Le fossé s'agrandit. En 2017, 82 % de la croissance des richesses créées dans le monde ont profité aux 1 % les plus riches. Les 50 % les plus pauvres n'en ont rien vu du tout. Notre terre peut nourrir 12 milliards d'habitants mais, toutes les cinq secondes, un enfant meurt de faim. 821 millions ont souffert de la faim en 2017, un chiffre en augmentation depuis plusieurs années selon la FAO, la branche de l'ONU en charge de l'alimentation. Paradoxe ultime, 70 % de ceux qui ne mangent pas à leur faim sont agriculteurs. Les bénéficiaires de l'agrobusiness font le bonheur des actionnaires alors que 15 % du monde a faim.

Ce n'est pas une coïncidence. Si les luttes de libération nationale ont mis fin au colonialisme, les ingérences politiques et le pillage économique perdurent. Le néolibéralisme fait tout pour renforcer les inégalités. Nous ne comptons plus ni le nombre de coups d'État soutenus par les États-Unis et des pays de l'Union européenne en Afrique ou en Amérique latine ni le nombre de dirigeants de mouvements sociaux tués, de la Colombie aux Philippines. Des accords de libre-échange servent de « pied-de-biche » pour ouvrir les marchés du Sud aux multinationales du Nord.

Le capitalisme globalisé est basé sur l'exploitation globale. Si un jean est vendu 54 euros en Europe, la couturière bangladaise qui l'a fabriqué ne recevra en moyenne que 25 centimes d'euro. Au Congo, les multinationales étrangères bénéficient du travail des enfants dans les mines de cuivre et de coltan. Pendant que la population africaine meurt de faim, multinationales et investisseurs internationaux accaparent des terres agricoles et de l'eau potable. De l'Indonésie à l'Amérique latine, forêts et terres agricoles sont détruites pour des biocarburants et pour l'élevage industriel. L'eau potable sert souvent à produire des biens destinés à l'exportation.

Des smartphones aux voitures électriques, la demande pour certaines matières premières explose. Ces matières premières se trouvent concentrées dans certains pays du Sud. La République démocratique du Congo détient par exemple de grandes concentrations de minerais de cobalt, utilisé dans les batteries L-ion. Mais ce sont les multinationales étrangères qui les exploitent. Trois multinationales contrôlent 75 % de la production du palladium, fondamental pour le secteur automobile. Ce sont les mêmes chiffres pour le niobium, composant crucial pour l'acier et l'électronique.

Des décennies après la proclamation des indépendances africaines, les multinationales occidentales continuent ainsi de piller le continent. Il y a peu, la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies soulignait que les pays africains perdent annuellement 50 milliards de dollars au profit des multinationales. En Afrique, pour chaque euro qui entre via la coopération au développement, ce sont au moins 6,5 euros qui en ressortent vers les pays occidentaux. Il se n'agit ni plus ni moins que d'un pillage néocolonial au quotidien.

Assistées par les États riches du Nord et leur appareil économique et militaire, les multinationales pillent surtout les ressources du Sud, en appauvrissant les pays et en opprimant leurs populations. Souvent ce sont « nos » gouvernements qui aident « leurs » multinationales à dominer les travailleurs autour du globe, au Nord comme au Sud. Par la diplomatie économique, par l'imposition de réformes structurelles, par des ingérences politiques et militaires, par des prêts inéquitables ou une politique commerciale antisociale et anti-écologique. Au Sud, l'impact des multinationales est souvent encore plus dévastateur que chez nous. À cause des directives de la Banque mondiale, des multinationales occidentales n'ont eu besoin que de quelques années pour quasiment vider le Mali de son or en payant un prix minimum à l'État malien. La Banque mondiale et le FMI poussent les pays à brader leurs services publics, leurs ressources naturelles, leur énergie et même leurs eaux aux grandes multinationales. Les pays producteurs de pétrole sont sous constante pression pour en baisser le prix.

La solidarité internationale peut contribuer à ce que les peuples du Sud reprennent le contrôle de leurs terres et de leurs ressources naturelles. Contribuer à ce qu'ils puissent enfin développer leur propre éco-

nomie de manière autonome leur permettra de se construire un avenir digne. Unis et organisés, ils peuvent faire valoir le pouvoir de leur nombre. Dans le rapport de force mondial, le sort des travailleurs, où qu'ils se trouvent dans le monde, est directement lié. Si l'on parvient à faire reculer quelque part le pouvoir des multinationales, aussi puissantes soient-elles, les travailleurs y gagnent partout. Une condamnation de Bayer-Monsanto au Sud renforce la lutte pour une alimentation saine au Nord. Une hausse des salaires au Bangladesh renforce la lutte pour de meilleurs salaires ici. Une lutte pour le maintien des réserves d'eau contre Coca Cola ou Nestlé est une avancée pour le droit à l'accès à l'eau dans le monde.

UN. UNE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EFFICACE

L'aide au développement ne peut être efficace si elle n'est pas accompagnée par un véritable changement dans les politiques commerciales et étrangères de la Belgique et de l'Union européenne. Dans ce sens, nous soutenons une cohérence des politiques pour le développement. Ainsi, nous soutenons les pays du Sud dans le renforcement de leur souveraineté politique et économique, en contribuant notamment à leur souveraineté alimentaire, leur industrialisation face à l'accaparement des terres et face à la mainmise des multinationales occidentales. Et nous défendons la responsabilité commune mais différenciée en matière de lutte contre le changement climatique.

La coopération internationale doit faciliter le développement des capacités de production des pays du sud de la planète en y développant une industrie durable qui réponde aux besoins de la population locale. Elle doit aussi accroître les capacités de production des paysans du Sud. Notre solidarité internationale contribuera à une stratégie autonome de développement durable. Les pays du Sud doivent pouvoir développer leurs propres institutions souveraines, leurs propres capacités, sans contraintes extérieures. Nous refusons dès lors toute forme d'« aide » qui affaiblit ou soumet certains pays.

Nous consacrerons au moins 0,7 % du PIB de notre pays à la solidarité internationale. Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions. Nous mettons la lutte contre la pauvreté et l'inégalité au cœur de la coopération au développement. Nous prêtons une attention particulière aux droits fondamentaux comme l'enseignement, les soins de santé et l'alimentation grâce à l'agriculture durable.

Les politiques de coopération doivent servir les intérêts des populations locales. Nous évitons toute instrumentalisation. Trop souvent, des fonds officiellement destinés au développement sont utilisés pour autre chose. La coopération au développement ne peut pas servir l'agenda des pays donateurs. Ce serait un contresens. Nous coopérons avec les pays du Sud, sur pied d'égalité, dans le respect du principe de souveraineté nationale et des avantages mutuels. Notre solidarité ne sera mise en œuvre que par des organismes publics belges, en collaboration avec leurs homologues au Sud, ainsi que par des ONG, syndicats et associations d'ici en partenariat d'égal à égal avec les mouvements sociaux du Sud qui luttent pour le respect de leurs droits. Le secteur privé a d'autres objectifs.

DEUX. PLUS DE MOYENS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour pouvoir lutter tous ensemble contre le changement climatique, le transfert des techniques et technologies nouvelles doit se faire rapidement et sans contrainte. Des brevets empêchent trop souvent de s'en prendre aux causes et conséquences du changement climatique. Les brevets empêchent même de développer rapidement de nouvelles technologies. Et ils ralentissent la diffusion de médicaments nécessaires. Il y a urgence. Nous encourageons donc un vaste programme de transfert de technologies dans les domaines de l'industrie (non polluante), de l'agriculture, du transport et de la production d'énergie verte. Les pays du Sud pourront acquérir gratuitement les brevets y afférant. Nous œuvrons aussi pour la fin des brevets sur des produits de première nécessité.

Trop souvent, des entreprises multinationales peuvent pratiquer fraude et évasion fiscale dans des États africains qui ont trop peu de moyens pour contrôler et percevoir l'impôt. Nous voulons que les peuples du

Sud puissent être en mesure de prendre effectivement leur sort en main et puissent se libérer de la domination néocoloniale qui maintient leur pays dans une condition d'exploitation.

S'attaquer aux paradis fiscaux permettra d'augmenter les revenus des pays en voie de développement. Ceci passe par l'élaboration d'une véritable liste de paradis fiscaux au niveau européen. La diminution de nos dépenses militaires pour consacrer des budgets importants à la solidarité internationale en fait également partie.

Nous organisons un audit sur la dette publique des pays pauvres. Les États du Sud doivent souvent rembourser des crédits qui représentent des charges considérables en rapport avec leur produit intérieur brut. Comment développer durablement un État, son industrie, ses richesses, si ses propres ressources sont pillées, s'il ne peut percevoir l'impôt et s'il doit rembourser des dettes colossales ? Dans de nombreux cas, cette dette ne sera jamais remboursée. Elle ne sert que de moyen de chantage pour imposer certaines politiques, obtenir certaines faveurs. Cela doit cesser. Effectuons un audit pour voir quelle partie de cette dette est injuste et odieuse. Quand le prêt a-t-il été contracté ? L'a-t-il été sous pression de la Banque mondiale ou du FMI ? A-t-il été le fait d'un dictateur ? L'annulation de la partie odieuse de la dette ne serait qu'un geste de justice et de réparation. Les annulations de dette ne peuvent pas être comptabilisées dans les budgets de coopération au développement.

Depuis leurs créations, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont étouffé les pays du Sud sous des crédits à haut taux d'intérêt en y joignant de nombreuses conditions. Ces institutions ont imposé des privatisations et des réformes structurelles pour ouvrir l'accès aux marchés des pays du Sud à des multinationales occidentales. Aujourd'hui, des alternatives sont possibles. Une nouvelle institution peut prendre leur place, gérée par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'organisation onusienne la mieux à même de défendre de manière équitable les intérêts des pays du Sud. Nous voulons un nouveau mécanisme de développement international permettant un accès au crédit à des conditions justes. Fini la loi « un dollar = une voix ». Chaque pays du monde doit avoir une voix. Ce nouvel organisme financier ne représentera plus les intérêts des créanciers et n'imposera plus aux débiteurs un comportement de soumission. Il défendra le développement et les intérêts des peuples.

TROIS. DÉCOLONISER LES RELATIONS INTERNATIONALES

À l'époque de la colonisation, le racisme a été répandu dans les métropoles coloniales comme un venin pour servir de justificatif à l'exploitation éhontée des colonisés, notamment africains. Cette mentalité coloniale de l'époque perdure jusqu'aujourd'hui. Elle justifie encore de nos jours l'ingérence belgo-européenne en faveur de « nos » multinationales. Avec une telle mentalité, des relations respectueuses et égalitaires sont impossibles. Nous voulons donc mettre en œuvre une véritable décolonisation qui s'accompagne d'une réelle rupture avec la politique néocoloniale d'ingérence et d'un appui à l'émergence d'une économie locale, capable de satisfaire les besoins de la population africaine. Cela implique aussi une lutte culturelle de grande ampleur pour nous débarrasser de cette mentalité coloniale. Un cours d'histoire sur le colonialisme, le néocolonialisme, l'histoire et les luttes des peuples d'Afrique sera organisé dans toutes les écoles du pays.

Notre travail de solidarité internationale doit s'accompagner d'une lutte culturelle pour décoloniser nos sociétés, après des décennies de racisme institutionnalisé, utilisé comme outil de justification massif de la colonisation. Plus de soixante ans se sont écoulés depuis les indépendances du Congo, du Rwanda et du Burundi. Ces trois pays furent colonisés par l'État belge qui y a commis de très nombreux crimes. Les grandes entreprises et l'élite belges en ont grandement profité. Des vingt-trois familles les plus riches en Belgique, neuf ont fondé leur fortune sur le pillage du Congo. Les crimes du colonialisme, le pillage des ressources naturelles du Congo, l'assassinat du Premier ministre congolais Lumumba, l'appui pendant trois décennies à la dictature néocoloniale de Mobutu doivent être reconnus pleinement par l'État belge. Une enquête scientifique menée en concertation et en collaboration avec les anciennes colonies doit chercher à démontrer les responsabilités précises dans ces crimes et explorer comment et qui dédommager.

DONNEZ-NOUS DES AILES

SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE

- ▶ COLLEZ UNE AFFICHE À VOTRE FENÊTRE
- ▶ LIKEZ ET PARTAGEZ NOS MESSAGES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
- ▶ FAITES UN DON



SIÈGE NATIONAL DU PTB
bd M. Lemonnier 171
1000 Bruxelles
ptb@ptb.be
www.ptb.be

5 euros



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF